MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ENSEIGNEMENT

DES

ARTS DU DESSIN

RAPPORTS

DES DÉLÉGUÉS

CHARGÉS PAR LE GOUVERNEMENT DE L'INSPECTION

des Académies des Beaux-Arts

ET DES ÉCOLES DE DESSIN DU ROYAUME DE BELGIQUE

BRUXELLES,

TYPOGRAPHIE DE J.-H. DEHOU, RUE GRAND'ILE, 6.

1874

Depuis l'exposition des académies et des écoles de dessin qui eut lieu à Bruxelles en Août 1868, et le congrès qui s'y tint à la même époque, le Gouvernement n'a pas perdu de vue la question si importante de la réorganisation de l'enseignement des beaux-arts dans leurs rapports avec l'industrie.

Comment cette question aurait-elle pu échapper à sa sollicitude, quand, dans la plupart des États européens, elle préoccupe gouvernants et gouvernés, presque à l'égal des plus graves problèmes sociaux ?

Pour n'avoir pas précipité les choses, sa vigilance n'est pas restée en défaut.

Dès avant la publication du rapport contenant les discussions et les vœux du congrès, ainsi que les conclusions du jury des écoles, l'attention du Gouvernement se portait sur l'absence, constatée dans presque tous ces établissements, des modèles les plus indispensables.

En effet, sous la date du 13 février 1869, le Ministre

de l'Intérieur, M. Pirmez, adressait à MM. les gouverneurs la circulaire ci-après :

« Parmi les observations d'une portée générale aux-
« quelles a donné lieu la dernière exposition des travaux
« des élèves des académies de beaux-arts et des écoles
« de dessin, il en est une qui, par son importance,
« s'impose en première ligne à la sollicitude attentive du
« Gouvernement.

» Je veux parler de l'absence qui a été constatée, dans
« la plupart de ces établissements, de modèles pouvant
« servir utilement à un enseignement rationnel et pro-
« gressif des branches diverses des arts plastiques et
« graphiques.

« Déjà l'insuffisance du matériel des écoles, en ce qui
« concerne les modèles, avait été signalée à mon Dépar-
« tement, à la suite d'une inspection spéciale que firent,
« en 1861, des membres délégués du conseil de perfec-
« tionnement pour l'enseignement des arts du dessin.

« Pour remédier aux inconvénients de cet état de
« choses, le Gouvernement a accordé, dans ces dernières
« années, des subsides à presque toutes les académies
« et écoles de dessin, afin de leur faciliter les moyens
« d'organiser l'enseignement qui s'y donne et de se
« pourvoir de bons modèles, d'après une première liste
« indicative dressée par les soins du conseil précité.

« L'exposition des travaux des écoles a fait ressortir
« toute l'importance des lacunes qui restent partout
« à combler.

« Une pareille situation ne pourrait se prolonger sans
« nuire aux progrès de l'art même, et surtout sans

« porter une atteinte préjudiciable aux industries natio-
« nales dont le perfectionnement doit résulter des
« applications du beau à l'utile.

« Cette considération, qui touche à une question de
« prospérité publique, impose au Gouvernement le
« devoir d'aviser d'urgence, de concert avec les autorités
« intéressées, aux mesures à prendre afin d'introduire
« dans toutes les académies et écoles de dessin, les
« réformes qui auront paru nécessaires et de les munir
« du matériel indispensable ; mais, au préalable, il
« importe à mon Département de connaître exactement
« quels sont les modèles que possèdent les établisse-
« ments dont il s'agit.

« J'ai l'honneur de vous prier en conséquence,
« M. le gouverneur, de vouloir bien inviter les adminis-
« trations des académies et écoles de dessin de votre
« ressort à vous faire parvenir deux inventaires des
« modèles en leur possession, dressés sous la forme de
« tableaux dont la formule est ci-jointe.

« Ces tableaux devront être remplis avec le plus
« grand soin.

« Le directeur et les professeurs y joindront toutes les
« indications et tous les renseignements qu'ils jugeront
« utile de transmettre à l'autorité supérieure. »

On verra plus loin dans quelle large mesure cette situation a été améliorée.

Ainsi, tout en marquant son intention d'aider les écoles à se pourvoir de modèles, le Gouvernement annonçait la nécessité d'une réforme à introduire dans l'enseignement. Et, en rattachant ce point à des considérations touchant à la prospérité publique, il faisait pressentir

quelle pourrait être l'étendue de cette réforme et il donnait à entendre qu'il s'agissait d'une transformation même de l'enseignement.

Il ressortait d'une manière évidente des discussions du congrès que la réorganisation radicale de l'enseignement élémentaire des beaux-arts par la substitution, aux méthodes routinières en vigueur, d'un mode uniforme et rationnel d'enseigner basé sur les principes scientifiques qui sont l'essence même de l'art, serait un des vœux principaux dont la réalisation deviendrait d'une imminente nécessité.

« Utilité de supprimer le modèle-estampe. Nécessité « de fonder les premières études du dessin sur les « notions élémentaires de la géométrie, » tel fut en effet l'un des principaux vœux du congrès.

Et il y eut à cet égard, entre cette assemblée et le congrès qui eut lieu peu après à Paris, une complète conformité d'opinions.

Condamnant tout d'abord le principe qui fait commencer l'étude de l'art par la reproduction servile et textuelle d'un modèle graphique (têtes et fragments de têtes, etc.), le congrès de Paris, à son tour, a émis « *le vœu que dès le début l'élève soit placé devant les* « *modèles géométriques constituant* L'ALPHABET DES « FORMES. »

Déjà antérieurement les rapporteurs du jury de l'exposition des écoles de Paris de 1865 étaient unanimes à préconiser l'étude du dessin linéaire basé sur la géométrie, comme devant devenir le fondement du programme tant des académies proprement dites, que des écoles industrielles.

L'art est un et c'est évidemment l'art qu'il faut enseigner, si l'on veut qu'on en fasse des applications utiles.

Mais, ainsi que le disait l'un de ces rapporteurs, « commencer l'étude de l'art comme une science exacte, « c'est le meilleur moyen de régler les esprits. Si par là « nous apaisons la crainte quelquefois manifestée de « voir naître chez l'ouvrier les aspirations de l'artiste, « nous combattons en même temps la vanité de l'artiste « qui repousserait, comme mettant l'artiste au niveau « de l'ouvrier, la connaissance préalable des moyens « pratiques.

« Le sentiment de l'art d'ailleurs doit être développé « conformément à la raison, car il y a dans ses éléments « plus de bon sens que de subtilité.

« La science donne les procédés techniques de tous « les arts. Elle leur fournit à la fois les moyens initiaux « et les moyens de vérification, et les vérités qu'elle « découvre étant d'un ordre universel, leurs applications « seront profitables au plus grand nombre. »

Comme l'étude du dessin est d'une utilité générale, son enseignement doit devenir obligatoire dans un système bien compris d'instruction publique, au même titre que l'écriture et que la grammaire.

C'est encore là un des vœux du congrès des écoles de 1868.

Quand l'étude élémentaire du dessin fondé sur la géométrie sera partout organisée et que l'enseignement rationnel du dessin aura pu être généralisé dans les écoles primaires, l'éducation première de l'artiste et de l'ouvrier, comme celle de l'homme du monde, se faisant ainsi dans l'art sur une base commune, alors, grâce aux

autres améliorations à introduire dans l'enseignement artistique par des programmes d'études bien coordonnées, et par des choix judicieux de modèles empruntés aux grandes époques de l'art, une révolution s'accomplira dans le goût public et par suite aussi dans la production des industries ayant des rapports avec l'art.

C'est là le but à atteindre et le congrès de Paris ne s'est pas mépris sur la route à suivre pour y parvenir, en faisant précéder l'énonciation de ses vœux de cette déclaration préliminaire :

« *Le seul moyen de remédier à l'état actuel des choses,*
« (*état de confusion et d'inconscience*), *est de créer à*
« *nouveau une éducation générale et complète en matière*
« *d'art et qui puisse en propager les notions les plus*
« *saines dans toutes les classes de la société.* »

Sachant que les professeurs manqueront en grande partie pour cette tâche, il a aussi compris dans ses vœux la création d'une école normale, les explications orales et les commentaires des professeurs paraissant au congrès toujours indispensables dans l'enseignement des beaux-arts.

Ici encore les congrès de Bruxelles et de Paris se sont rencontrés dans l'expression de leurs désirs et la constatation des besoins de l'enseignement.

Cette conformité de vues et cette identité de vœux donnaient aux réformes préconisées un caractère d'absolue nécessité et c'était pour le Gouvernement un devoir d'autant plus impérieux de prêter la main à leur pleine réalisation.

Mais il s'agissait de toucher à un ordre de choses depuis longtemps établi, et l'on sait qu'il est malaisé de

changer ce que la routine ou l'usage a consacré.

Quoi qu'il en soit, un intérêt majeur pour la sauvegarde duquel l'État avait un droit de tutelle à exercer se trouvant en jeu, il appartenait au Gouvernement de stipuler les conditions auxquelles il entendait subordonner désormais l'octroi des subsides qu'il accorde sur le Trésor public, en faveur des académies et des écoles de dessin.

Un arrêté royal en date du 10 juillet 1869, dont voici la teneur, a réglé ces conditions :

« LÉOPOLD II, Roi des Belges,

« A tous présents et à venir, salut.

« Considérant qu'il y a lieu de déterminer les conditions générales auxquelles doit être subordonnée l'intervention pécuniaire de l'État dans les dépenses des académies et des écoles de dessin ;

« Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

« Nous avons arrêté et arrêtons :

« Art. 1er. L'intervention pécuniaire de l'État, dans les dépenses annuelles des académies et des écoles de dessin, est subordonnée aux conditions suivantes :

« 1° L'approbation des programmes de l'enseignement, des règlements, des budgets et des comptes ;

« 2° L'inspection ;

« 3° La participation aux concours généraux et aux expositions organisées par le Gouvernement.

« Art. 2. Les programmes, les règlements, les budgets et les comptes sont approuvés par Notre Ministre de l'Intérieur.

« Les budgets doivent être soumis à son approbation un mois au moins avant le commencement de l'année scolaire à laquelle ils se rattachent.

« Les comptes sont transmis au Département de l'Intérieur dans le trimestre qui suit la clôture de l'exercice.

« Art. 3. L'inspection des écoles est faite, en conformité des instructions de Notre Ministre de l'Intérieur, par les agents qui sont délégués à cet effet.

« Art. 4. Outre les concours locaux, destinés à apprécier les progrès des élèves de chaque classe, il y a des concours généraux auxquels participent toutes les écoles subsidiées sur les fonds de l'État.

« Les concours généraux ont lieu entre les classes similaires des diverses institutions et ils sont organisés de manière que les branches principales de l'enseignement soient appelées à y participer périodiquement.

« Les établissements non subsidiés qui se trouveraient dans des conditions d'organisation analogues à celles des établissements subsidiés peuvent être admis aux concours généraux et aux expositions.

« Art. 5. Les institutions qui reçoivent des subsides sur le budget de l'État sont tenues de prendre part aux expositions périodiques organisées pour constater les progrès accomplis dans les diverses branches de l'enseignement des arts du dessin.

« Art. 6. Une somme de vingt mille francs au maximum pourra être prélevée annuellement sur les crédits alloués au budget de l'intérieur en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques, pour être répartie en bourses aux élèves des académies et des écoles de dessin.

« Ces bourses, dont la valeur s'élèvera à 250 francs et qui pourront être divisées en fractions de bourses, seront accordées par Notre Ministre de l'Intérieur, sur la proposition des autorités locales et en conformité des résultats des concours locaux et généraux.

« Art. 7. Des conférences, destinées à perfectionner l'enseignement, pourront être instituées dans les localités désignées par Notre Ministre de l'Intérieur et organisées de manière qu'elles soient accessibles aux époques des vacances des écoles.

« Des indemnités de déplacement pourront être accordées aux auditeurs, pour leur faciliter la fréquentation de ces conférences.

« Art. 8. Un conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin est institué près du Département de l'Intérieur.

« Le conseil, présidé par Notre Ministre de l'Intérieur ou par son délégué, est composé de huit membres. Les personnes chargées de l'inspection des écoles de dessin assistent aux séances avec voix consultative.

« Un secrétaire, chargé de la rédaction des procès-verbaux et, s'il y a lieu, des rapports est attaché au conseil.

« Art. 9. Le conseil de perfectionnement donne son avis sur les programmes des écoles, ainsi que sur l'organisation des conférences, des concours et des expositions.

« Il délibère sur les améliorations à introduire dans l'enseignement.

« Art. 10. Le conseil est renouvelé par moitié tous les deux ans. La moitié au plus des membres sortants peuvent être nommés de nouveau.

« Il se réunit sur la convocation de Notre Ministre de l'Intérieur.

« Art. 11. L'arrêté royal du 10 novembre 1859 est rapporté.

« Art. 12. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Donné à Spa, le 10 juillet 1869.

« LÉOPOLD.

« Par le Roi :

« *Le Ministre de l'Intérieur,*

« Eudore Pirmez. »

L'adhésion des autorités locales au nouvel ordre de choses décrété fut demandée par circulaire du 28 juillet 1869.

Voici cette circulaire *in extenso :*

« Bruxelles, 28 juillet 1869.

« Monsieur le Gouverneur,

« J'ai l'honneur de vous transmettre une expédition authentique et des exemplaires d'un arrêté royal du 10 de ce mois, qui détermine les conditions auxquelles sera subordonnée, à l'avenir, l'intervention pécuniaire de l'État dans les dépenses annuelles des académies et des écoles de dessin.

« Je vous prie, monsieur le Gouverneur, de bien vouloir communiquer cet arrêté aux administrations des communes de votre province où il existe une semblable institution et de les inviter à faire connaître, sans retard,

si elles acceptent le concours du Gouvernement, aux conditions indiquées.

« Je n'ai pas besoin de vous dire, monsieur le Gouverneur, que les dispositions de cet arrêté n'ont pas été prises dans le vain désir d'étendre la sphère d'action de l'administration supérieure : le but est plus élevé. Il s'agit, avant tout, de chercher, de concert avec les autorités locales, à développer l'enseignement des arts du dessin, en l'organisant, d'après les principes sanctionnés par l'expérience et en y consacrant les ressources qui doivent assurer l'efficacité de cette organisation.

« Je vous ai montré, précédemment, que j'étais décidé à entrer dans cette voie, en vous priant de me transmettre l'inventaire des modèles dont les écoles de votre province disposent pour l'instruction, et en vous informant que des mesures étaient prises pour le compléter, selon les besoins de chaque institution. Aujourd'hui, il s'agit d'aviser à de nouvelles améliorations et de s'enquérir de la valeur même de l'enseignement par l'examen préalable des règlements et des programmes et par l'exercice régulier de l'inspection confiée à des hommes compétents.

« D'autres mesures prises successivement, selon les besoins, viendront compléter cet ensemble de dispositions, destinées à étendre et à améliorer une branche de l'instruction dont l'utilité pour toutes les classes de la population ne peut plus être contestée. En attendant que je vous en entretienne, il convient, monsieur le Gouverneur, que les administrations communales fassent connaître sans retard si elles donnent leur adhésion aux conditions stipulées dans l'arrêté royal du 10 de ce mois

et qu'en même temps elles vous transmettent une copie du règlement et du programme de leur école. La répartition des subsides à prélever sur le budget de 1869 sera subordonnée à la décision que prendront les autorités locales, et, comme elle devra avoir lieu très-prochainement, il importe qu'elles se prononcent dans un bref délai.

« Parmi les écoles qui ont reçu jusqu'ici des allocations de l'État, il y en a plusieurs où le Gouvernement exerce déjà un droit d'intervention, soit par l'approbation des règlements, soit par d'autres moyens de contrôle : rien n'est modifié, à cet égard, par l'arrêté du 10 juillet ; mais comme celui-ci subordonne le concours du Gouvernement à des conditions nouvelles, il convient que les administrations des communes où ces institutions sont établies fassent connaître leur adhésion, tout comme celles qui n'étaient pas dans cette situation.

« *Le Ministre de l'Intérieur,*

« EUDORE PIRMEZ. »

Il y a lieu de dire que les intentions du Gouvernement furent généralement bien comprises et que les autorités locales et les commissions administratives des écoles adhérèrent, sans exception, aux principes adoptés.

Dès lors, la première mesure d'exécution à prendre parut devoir être la mise en vigueur de l'inspection.

En effet, pour toutes les modifications qu'il y avait lieu d'introduire successivement dans les écoles, l'inspection devait être, pour le Gouvernement, une source toujours ouverte d'informations basées sur la réalité des faits, et elle était alors aussi pour lui l'unique moyen

de compléter, d'une manière irrécusable, l'enquête commencée par le congrès artistique et par l'exposition des travaux des écoles en 1868.

Il était à prévoir qu'aux résultats généraux apparents, mis en lumière par cette première constatation, viendraient s'ajouter des données positives recueillies dans le train ordinaire des choses; que les vices cachés de l'enseignement seraient mis à nu et qu'ainsi le Gouvernement serait entièrement édifié sur la valeur réelle de ses résultats dans chaque localité.

Du reste, en mettant immédiatement les communes et le personnel des écoles de dessin directement en rapport avec les agents délégués pour l'inspection, le Gouvernement se proposait principalement de diriger le intéressés dans les réformes à établir, bien plus par la persuasion que par voie d'autorité.

Le choix du Gouvernement pour l'inspection se fixa sur deux artistes appartenant, depuis de longues années, à l'enseignement et qui avaient spécialement attiré sur eux l'attention par les connaissances approfondies dont ils avaient fait preuve, en matière d'enseignement, dans les discussions mêmes du congrès.

En conséquence, M. Canneel, directeur de l'académie royale des beaux-arts de Gand, fut délégué pour l'inspection des académies et écoles de dessin des deux Flandres, et M. De Taeye, directeur de l'académie des beaux-arts de Louvain, eut à inspecter les autres établissements de l'espèce du pays.

Afin de faciliter la mission des inspecteurs et d'obtenir d'eux, sur chaque établissement, des renseignements détaillés, complets et uniformes, le Département de

l'Intérieur arrêta la formule du rapport qu'ils auraient à adresser au Gouvernement, sous forme de tableau, à la suite de chaque inspection d'école.

Ce tableau, qui doit d'abord porter à son entête, comme renseignements généraux :

La population de la localité ;

La date de la fondation de l'école ;

La date de sa dernière réorganisation ;

La forme de l'administration qui régit l'établissement ;

Les besoins artistiques particuliers de la localité par rapport à l'industrie dominante ;

comprend quatre divisions principales :

1° *L'État de la situation matérielle de l'école.*

Sous cette rubrique doivent être renseignés :

A. Les ressources de l'établissement ;

B. Ses dépenses ;

C. Le nombre des professeurs ;

D. Le nombre des élèves ;

E. L'état des locaux au point de vue des exigences des études et au point de vue de l'hygiène ;

F. L'état du mobilier et son appropriation pour chaque branche de l'enseignement.

2° *L'enseignement.*

Sous cette rubrique doivent être renseignés :

A. Les méthodes suivies ;

B. Les matières de l'enseignement et la division des cours d'après l'ordre établi ;

C. La durée des cours par an;

D. La durée de chaque matière d'enseignement;

E. Le nombre d'heures d'études par jour et par semaine;

F. Le nombre des élèves par classe;

G. Le nombre des élèves qui ont concouru dans l'année;

H. Les résultats obtenus;

I. Les observations sur l'enseignement existant; son insuffisance; ses rapports avec les besoins des industries locales, les .améliorations à introduire, les nouveaux cours à organiser.

3° *Le personnel enseignant.*

Sous cette rubrique doivent être indiqués :

A. Les noms et prénoms des professeurs;

B. Leur spécialité ou profession;

C. Les cours donnés;

D. Les traitements comme directeurs, comme professeurs et les traitements étrangers au budget de l'établissement;

E. Les observations sur les traitements et sur le nombre des professeurs, par rapport aux exigences de l'enseignement;

F. L'aptitude et la valeur morale du professeur, c'est-à-dire les observations sur la façon dont le cours est donné et les observations sur le mérite scientifique du professeur et sur ses connaissances pédagogiques et méthodologiques.

4° *Modèles et collections.*

Sous cette dernière rubrique sont désignés :

A. Les modèles que l'école possède;

B. Les qualités des modèles, c'est-à-dire ceux qui peuvent être conservés et ceux qu'il convient de supprimer;

C. Les modèles qui manquent à l'école et immédiatement nécessaires;

E. } Les collections qu'elle possède (moulages, gra-
D. } vures, etc.);

F. Les livres que l'école possède.

MM. les gouverneurs ont été informés, par circulaire ministérielle du 27 décembre 1869, que MM. Canneel et De Taeye étaient officiellement délégués pour inspecter les académies et écoles de dessin, et le Gouvernement invitait ces hauts fonctionnaires à faciliter aux délégués l'accomplissement de leur mission. Ce ne fut toutefois que dans le courant de 1870 que MM. Canneel et De Taeye purent entrer en fonctions.

Les résultats de l'inspection ont fait connaître au Gouvernement la situation réelle de chacune des écoles, tant au point de vue matériel que sous le rapport de la valeur de l'enseignement. Les programmes des matières enseignées, les règlements d'ordre en vigueur ont été l'objet d'un sérieux examen.

Il est superflu de faire remarquer que la plupart de ces programmes n'étaient pas susceptibles d'approbation.

Pour entrer sans perte de temps dans la voie des réformes souhaitées, là où la nécessité en était démontrée, la formule officielle d'un cadre d'études fut reconnue indispensable et même, dans bien des cas, réclamée par les autorités.

Un programme rédigé en conformité des principes préconisés par le congrès et le jury des écoles fut donc élaboré par les soins des délégués inspecteurs.

Ce programme, qu'on s'est borné à recommander, sans l'imposer dans aucun cas, a été adopté, en tout ou en partie, selon l'importance des établissements, dans un grand nombre de localités.

Par l'adoption de ce programme, qui donne pour fondement à l'enseignement des beaux-arts l'étude du dessin linéaire basé sur la géométrie, et qui, pour le dessin, substitue le modèle en relief à l'estampe, le principe de la réorganisation de cet enseignement est entré dans la voie des applications pratiques.

Pour assurer la marche régulière de ce mode plus rationnel d'enseigner, le Gouvernement a pourvu les écoles des modèles qui leur faisaient défaut. Plus de 13,000 modèles en relief ont été distribués.

Au point de vue de leur constitution administrative, les écoles ont subi, d'un autre côté, toutes les réformes dont l'expérience a pu jusqu'ici faire sentir la nécessité.

La formule d'un règlement d'ordre a été transmise aux administrations communales, lesquelles en ont admis le texte, soit intégralement, soit en y apportant quelques modifications. Quoi qu'il en soit, il est permis de dire, en termes généraux, que les académies de beaux-arts et écoles de dessin se trouvent aujourd'hui dans des conditions qui paraissent devoir assurer la marche progressive des études et la bonne gestion administrative de ces établissements.

Les budgets, établis d'après un ordre qui a été indiqué, sont soumis à l'approbation du Ministre de

l'Intérieur, et les subsides de l'État ne sont liquidés qu'après la vérification et l'approbation des comptes de l'exercice précédent.

Pour que l'arrêté royal du 10 juillet 1869 sorte tous ses effets, il reste maintenant à organiser les concours généraux auxquels sont tenus de prendre part les établissements subsidiés.

Il appartenait au Conseil de perfectionnement que le même arrêté institue auprès du Département de l'Intérieur, de prendre à cet égard l'initiative des propositions.

Si, jusqu'à présent, ce conseil n'a pas été appelé à siéger, c'est que le Gouvernement, avant de le réunir, voulait pouvoir lui soumettre les documents nécessaires pour apprécier, en connaissance de cause, la situation des écoles, documents qui ne pouvaient être recueillis qu'au moyen d'inspections minutieuses suivies de l'application de toutes les réformes dont les délibérations du congrès de l'enseignement des arts du dessin avaient démontré l'opportunité.

Le Gouvernement livre aujourd'hui à la publicité les rapports qui lui ont été présentés par les agents délégués pour l'inspection et dans lesquels le Conseil de perfectionnement trouvera un ensemble de données qui lui permettront d'apprécier les mesures prises en exécution de l'arrêté royal du 10 juillet 1869, et d'aider, par le concours de ses lumières, à l'application ultérieure des mesures nouvelles qui devront compléter la réorganisation de l'enseignement des arts du dessin.

Mais, en vue du but qu'il s'agit d'atteindre, il ne suffit pas seulement d'améliorer cet enseignement dans les académies des beaux-arts et écoles de dessin proprement

dites. Étant donnée l'utilité générale du dessin, son enseignement doit être mis à la portée de tous et devenir une des branches fondamentales de l'éducation du peuple.

La réorganisation de l'enseignement des arts plastiques et graphiques, d'après le nouveau programme dont le Gouvernement a recommandé l'application dans les écoles de dessin, nécessitait une mesure complémentaire pour que cet enseignement occupât, à tous les degrés, dans un système d'éducation publique bien coordonné, la place qui lui appartient.

Ce point capital n'a pas été perdu de vue.

Sous la date du 31 octobre 1871, le Ministre de l'Intérieur, M. Kervyn de Lettenhove, a adressé aux inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire la circulaire que voici :

« Monsieur l'Inspecteur,

« Le dessin n'a pas encore, dans l'ensemble des matières qui constituent notre enseignement public, la place et l'importance que lui assigne son influence comme moyen d'éducation et de développement intellectuel. Indispensable à l'artiste, à l'ingénieur, à l'industriel, il est utile à tous, et il importe d'en répandre la connaissance si l'on veut que l'industrie progresse par le concours d'ouvriers habiles. D'ailleurs, comme on l'a fait remarquer avec infiniment de justesse, l'étude du dessin élève le goût général, parce qu'elle forme, d'une part, des producteurs plus capables, de l'autre, des consommateurs plus intelligents et plus délicats.

« L'Angleterre où, depuis une dizaine d'années, il a été

fait beaucoup dans cet ordre d'idées, et qui recueille déjà les fruits de ses efforts et de ses sacrifices, possédait en 1870, outre la magnifique école normale de South-Kensington, 117 écoles d'art, 338 classes du soir et 1,359 écoles primaires où l'enseignement du dessin était organisé.

« Dans ces écoles primaires, il y avait 147,243 enfants initiés à l'art du dessin par des maîtres porteurs d'un diplôme ou brevet spécial de capacité. Toutes les écoles réunies comptaient 180,000 élèves à peu près, soit 0.56 p. % de la population totale du Royaume-Uni.

« Nous sommes loin, en Belgique, d'atteindre un pareil résultat. D'après le dernier Annuaire statistique publié par mon département, 10,380 enfants seulement, soit 0.20 p. % tout au plus de notre population, fréquentaient, en 1868, nos académies et nos écoles de dessin.

« Je disais que l'Angleterre a introduit et encouragé l'enseignement du dessin dans les écoles élémentaires, enseignement qui se donne à raison de deux heures de leçon par semaine, sans nuire aux autres matières du programme. A son exemple, la ville de Paris l'a introduit, dès 1864, dans toutes les écoles élémentaires de garçons et de filles.

« Il me paraît qu'à notre tour nous pourrions utilement prendre une disposition semblable, sauf à examiner plus tard ce qu'il y aurait à faire pour les établissements d'enseignement moyen, où, peut-être, l'étude du dessin devra être fortifiée, et notamment pour les écoles moyennes de l'État, qui ont surtout été érigées en vue des carrières professionnelles.

« Quoi qu'il en soit, du jour où toutes les écoles

primaires communales seront à même de donner un bon enseignement de dessin élémentaire, un grand pas aura été fait. L'enseignement artistique de nos académies y trouvera aussi des éléments de force et de progrès, puisqu'il s'adressera désormais à des élèves mieux préparés.

« Voici quelles seraient, dans ma pensée, les dispositions à prendre dans ce but :

« En ce qui concerne l'école primaire, c'est évidemment l'instituteur même qui doit être chargé d'enseigner le dessin.

« On créerait, à côté du diplôme délivré dans les écoles normales instituées en vertu de la loi du 23 septembre 1842, un brevet ou diplôme spécial à obtenir à la suite d'un examen.

« Du chef de la possession de ce brevet, tout instituteur chargé d'un cours de dessin aurait droit à une augmentation de traitement et, de plus, à une rétribution par élève.

« Cette rétribution, nécessairement minime, n'acquerrait d'importance qu'à raison du nombre d'élèves fréquentant la classe. Elle aurait pour résultat de stimuler le zèle du maître, qui, intéressé à peupler son cours, travaillerait, par-là même, à peupler l'école primaire proprement dite.

« Le corollaire obligé de cette organisation serait l'enseignement du dessin dans les écoles primaires communales et l'institution de concours annuels et de récompenses, à l'instar de ce qui a été fait en Angleterre et aussi à Paris.

« Mais comme ce n'est qu'à la condition d'avoir des

instituteurs bien préparés au nouvel enseignement, qu'on pourrait espérer des résultats complets et sûrs, c'est à former ces instituteurs qu'il faut songer avant toute chose.

« L'enseignement du dessin doit donc être donné dans les écoles normales, par des professeurs capables et instruits. Pour atteindre ce résultat, le Gouvernement n'hésitera pas à rémunérer ces fonctions plus largement qu'elles ne le sont aujourd'hui.

« D'un autre côté, il faudra étendre ou modifier le programme actuel du cours normal, déterminer son importance, sa durée, la place qu'il s'agit de lui faire eu égard aux autres branches d'études. Je me propose d'appeler sur ces points l'attention du conseil de perfectionnement des arts du dessin et de la commission centrale d'instruction primaire.

« Dès à présent, M. l'inspecteur, et tel est l'objet principal de cette communication, je désire constater :

« 1° Si les professeurs actuels de dessin, dans les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, remplissent toutes les conditions voulues pour former de bons maîtres de dessin *élémentaire ?*

« 2° Si la méthode dont ils font usage est bonne ou s'il convient de la modifier ?

« 3° Si le matériel classique est suffisant et si les classes elles-mêmes répondent aux exigences d'un pareil enseignement ?

« J'ai confié le soin de me fournir des renseignements sur ces différentes questions à des délégués spéciaux, que j'ai chargés de visiter, dans ce but, toutes les écoles normales soumises au régime de la loi de 1842.

« Je vous prie, M. l'inspecteur, d'en informer les

directeurs et directrices des établissements qui sont situés dans votre province et de les inviter à seconder mes délégués dans la mission qu'ils ont reçue.

« Le Gouvernement compte, dans la tâche qu'il entreprend, sur le concours et sur l'appui des communes et des provinces. Il s'agit d'une question d'intérêt national, puisqu'elle a principalement pour objet les progrès de l'industrie et le développement du sentiment artistique dans le pays. Il est donc permis d'espérer que tout ce qui peut en faciliter et en hâter la solution sera accueilli par des sympathies générales.

« *Le Ministre de l'Intérieur,*

« KERVYN DE LETTENHOVE. »

A la suite de cette circulaire, qui fait connaître l'intention du Gouvernement d'introduire l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, MM. Canneel et De Taeye ont été chargés de constater, par une visite aux écoles normales primaires, quelles réformes il y aurait à appliquer dans ces établissements pour y organiser, sur des bases plus sérieuses, l'enseignement du dessin qui s'y donne déjà.

Les délégués ont reconnu tantôt que la méthode en usage dans ces établissements était complétement inefficace, tantôt que toute méthode faisait entièrement défaut.

Ils ont également reconnu que les professeurs chargés de l'enseignement du dessin n'étaient pas suffisamment préparés pour remplir leur tâche telle qu'elle devait être comprise.

Il résulte de l'ensemble des propositions des délégués qu'il y aurait lieu :

1° D'adopter dans les écoles normales primaires le programme d'enseignement qui est mis actuellement à l'essai dans les écoles et académies de dessin, c'est-à-dire la 1re division du 1er degré, et tout le second degré de ce programme;

2° D'appliquer aux écoles primaires la 2e division ou division inférieure du premier degré;

3° D'instituer, le plus tôt possible, un cours auquel seraient invités d'assister tous les professeurs actuellement chargés de l'enseignement du dessin dans les écoles normales, et à l'issue duquel ces professeurs auraient à subir une épreuve, avant de pouvoir être maintenus en fonctions;

4° Transitoirement, de réunir annuellement, pendant les vacances, les instituteurs primaires en fonctions, de les initier, par les soins des professeurs normaux diplômés, à la nouvelle méthode et au nouveau programme, et de leur délivrer, après examen, un certificat ou brevet;

5° De faire porter l'examen de sortie des écoles normales sur l'enseignement du dessin et de faire mention du résultat de cet examen dans le diplôme d'instituteur.

Les rapporteurs proposaient, en outre, d'augmenter le nombre d'heures consacrées à l'étude du dessin dans les écoles normales ainsi que le nombre de points attribués au dessin dans les examens de passage et de sortie des mêmes écoles; d'admettre dans les jurys de sortie un membre spécial pour le dessin; de nommer un jury spécial pour la délivrance du brevet de professeur de dessin (pour les écoles normales, les athénées, etc.).

La commission centrale d'instruction primaire a été

appelée à donner son avis sur ces différentes propositions.

Elle les a admises en principe, sauf qu'elle les a modifiées ou précisées de la manière indiquée ci-après :

1° Dans le programme des écoles normales pour la première année d'études, il faudrait *déterminer* le genre d'application dont il est question au programme.

Dans les 2e et 3e années d'études, dans lesquelles s'enseignerait tout le second degré, il faudrait ne point enseigner le dessin ombré, mais faire surtout l'étude des sections principales des corps solides, et donner l'enseignement beaucoup plus au point de vue de ses applications aux arts et métiers ;

2° Deux heures de leçon par semaine seront consacrées au dessin dans chacune des trois années du cours normal primaire ;

3° Trois heures de leçon par semaine et par division seront consacrées à l'enseignement du dessin dans les écoles primaires ;

4° Cinq points seront affectés au dessin, dans l'examen d'entrée aux écoles normales ;

5° Le nombre de points actuellement attribués au dessin dans les examens de passage (5 points la première année, 4 points la deuxième), et dans les examens de sortie (25 points), est suffisant ;

6° Les jurys actuels suffisent pour contôler l'exécution du programme dans les examens d'entrée, de passage et de sortie ;

7° La commission approuve la création d'un jury spécial pour la délivrance d'un diplôme spécial de professeur de dessin ;

8° Il est nécessaire d'ouvrir, par mesure transitoire, des cours normaux pour la formation des instituteurs en fonctions ;

9° Un délai de trois ans sera accordé pour la mise à exécution complète du programme dans les écoles normales.

En résumé, les solutions qu'il y aura lieu de donner aux différents points qui viennent d'être spécifiés relativement à l'introduction de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, dépendront des réponses qui seront faites par le conseil de perfectionnement aux questions ci-après :

1° Les propositions combinées de MM. les inspecteurs pour le dessin et de la commission centrale d'instruction primaire peuvent-elles être admises ?

2° Dans le cas où l'on adopterait, pour les écoles de dessin un programme autre que celui qui est actuellement à l'essai, quelles modificatons aurait-il à subir pour faire droit aux observations de la commission centrale, en vue des écoles primaires et des écoles normales primaires ?

3° Quel serait dans le même cas le programme d'enseignement à adopter :

a. Pour les athénées, les colléges ?

b. Pour les écoles moyennes ?

4° Quel serait le programme à adopter en vue de la formation de professeurs de dessin :

a. Pour les athénées, les colléges ?

b. Pour les écoles moyennes ?

5° De quelle nature pourrait être l'épreuve à imposer transitoirement aux professeurs actuels des écoles nor-

males, et sur quelles matières porterait cette épreuve?

6° Quels seraient l'objet et la durée du cours normal à donner en vue de la préparation des professeurs actuels des écoles normales à l'épreuve indiquée au n° 5°?

7° Quelles seraient, transitoirement, les épreuves à imposer aux professeurs de dessin, actuellement attachés aux athénées, aux colléges, aux écoles moyennes, pour leur permettre d'être maintenus dans la direction de cet enseignement?

8° Quelles seraient les garanties de savoir à exiger désormais des professeurs (*a*) des écoles normales primaires; (*b*) des écoles normales moyennes; (*c*) des athénées; (*d*) des écoles moyennes?

9° Sur quelles matières devrait porter le cours à donner transitoirement, et pendant les vacances, aux instituteurs primaires en fonctions?

10° Quelles seraient les matières de l'examen auquel on les soumettrait à l'issue de ce cours?

11° Quelles seraient les mesures à prendre pour l'organisation de concours de dessin, à l'instar de ce qui se fait en Angleterre?

Ne pourrait-on combiner ces concours avec les concours cantonaux relatifs à l'enseignement primaire?

12° Quelles seraient les récompenses à instituer en vue de ces concours?

Y aurait-il un double système de prix? En d'autres termes, accorderait-on une récompense, non-seulement aux meilleurs élèves, mais aussi aux instituteurs qui auraient formé le plus grand nombre de bons élèves?

13° Par qui seront désignés les modèles à employer dans les différentes catégories d'écoles publiques?

Ces questions sont connexes à une série de vœux par lesquels MM. les délégués-inspecteurs terminent leurs rapports.

Voici quels sont, sous forme de conclusions, les vœux du délégué chargé de l'inspection des académies et écoles de dessin des deux Flandres :

1° D'exiger à l'avenir, comme condition à l'allocation des subsides de l'État, que le local affecté à l'école soit propre à cette destination, qu'il satisfasse aux conditions hygiéniques et réponde convenablement dans son emménagement à l'enseignement des degrés du programme d'études en rapport avec l'importance et les besoins artistiques de la localité ;

2° Qu'il renferme une salle spéciale pour l'exposition et la conservation des modèles, collections, bibliothèque et archives. Cette salle peut aussi, au besoin, servir de lieu de réunion pour la commission administrative et le personnel enseignant de l'école ;

3° Afin de mieux faire comprendre les exigences des locaux académiques, de faire dresser des plans types de bâtiments d'écoles appropriés aux divers degrés de l'enseignement ;

4° De faire confectionner des modèles types du mobilier des classes d'enseignement : ces dernières mesures devant avoir indubitablement pour résultat d'éclairer les administrations et d'exercer une influence salutaire sur la situation présente ;

5° De compléter, sur les bases posées par le jury, l'organisation de celles des écoles des Flandres qui se trouvent en ce moment dans les meilleures conditions pour être érigées en écoles normales, afin de faciliter la

formation de professeurs pour l'enseignement élémentaire et moyen;

6° Comme suite à cette mesure, d'établir des examens avec diplômes de capacité à divers degrés;

7° Provoquer et aider par tous les moyens possibles la formation de collections et de bibliothèques;

8° Fournir à l'enseignement élémentaire de l'architecture les modèles en relief qui lui manquent;

9° Encourager l'organisation de cours d'été afin de prévenir la longue interruption des études, et tout au moins insister sur l'augmentation du nombre des leçons dans les localités où leur insuffisance empêche l'organisation d'un enseignement régulier et méthodique;

10° Admission des directeurs ou professeurs principaux dans les conseils qui administrent les écoles;

11° Enfin diviser le programme de l'enseignement élémentaire des arts du dessin entre les établissements d'instruction des divers degrés du pays, écoles primaires, moyennes et athénées royaux, afin d'abréger les études dans les institutions artistiques et d'assigner à celles-ci leur rôle véritable.

Le délégué chargé de l'inspection des académies et écoles de dessin des autres provinces que les deux Flandres conclut à son tour par l'indication des mesures suivantes qu'il signale comme nécessaires à la complète réorganisation de l'enseignement des arts du dessin et des arts appliqués à l'industrie :

1° Élever l'enseignement du dessin à la hauteur d'un élément essentiel de l'éducation nationale, assurer sa vulgarisation en le rendant obligatoire dans les écoles primaires et moyennes, les colléges et les athénées, où il

prendra la même place que l'étude des langues, des sciences naturelles et des mathématiques ;

2° Réorganiser tout l'enseignement élémentaire du dessin et faire reposer ses principes sur la base commune et rationnelle de la science géométrique ;

3° Encourager la publication d'un traité didactique pour l'enseignement du dessin linéaire basé sur la géométrie élémentaire, et d'un cours de projections, basé sur la géométrie descriptive ;

4° Compléter l'organisation des académies des beaux-arts et écoles de dessin ;

5° Réorganiser l'enseignement des écoles industrielles ;

6° Joindre aux écoles des adultes des cours spéciaux d'art appliqués aux métiers ;

7° Établir une institution spéciale pour l'enseignement de l'art et des arts appliqués à l'industrie, à la fois école modèle et école normale ;

8° Établir des examens en rapport avec les nécessités des différents degrés de l'enseignement général des arts du dessin et de leurs applications à l'industrie. — Matières de ces examens ;

9° Encourager la création d'écoles nouvelles dans toutes les localités de quelque importance et doter ces écoles d'un enseignement spécial en rapport avec l'industrie dominante ;

10° Encourager la création de petits musées locaux de reproductions d'œuvres d'art et d'art appliqué ;

11° Organiser des concours annuels et surveillés entre les diverses écoles du pays.

Tels sont les différents points soulevés, d'un côté, par la commission centrale de l'instruction primaire, et,

d'un autre côté, par les délégués chargés de l'inspection des académies et écoles de dessin.

En dernière analyse, tous ces points se résument dans les questions finales que voici et sur lesquelles le conseil de perfectionnement aura à se prononcer :

1° Un programme d'études a été rédigé à la demande du Gouvernement d'après les principes qui ont prévalu dans les discussions du congrès de l'enseignement des arts du dessin et du jury des écoles;

Ce programme, qui est mis à l'essai dans un grand nombre d'établissements, est-il susceptible d'améliorations dans quelques-unes de ses parties essentielles ?

En tout cas, y a-t-il lieu de l'adopter définitivement et, dans l'intérêt de l'unité de l'enseignement du dessin, d'en poursuivre la mise en pratique dans les autres établissements non encore réorganisés, en ayant soin d'adapter l'enseignement moyen des arts appliqués aux besoins particuliers de chaque localité;

2° Une formule de règlement pour l'administration intérieure des écoles a été arrêtée. Ce règlement, qui détermine les attributions respectives des commissions administratives et des directeurs des écoles, comporte-t-il des modifications ?

3° De quelle manière convient-il d'organiser l'inspection à laquelle sont soumises, aux termes de l'arrêté royal du 10 juillet 1869, les académies de beaux-arts et écoles de dessin ?

Cette inspection devra-t-elle être confiée à un ou à plusieurs agents investis de fonctions permanentes? Quelles seront leurs attributions ?

4° Dans quelles conditions convient-il d'organiser les

concours locaux qui ont lieu chaque année dans les différentes classes des académies et écoles de dessin ?

Quel devra être le mode d'organisation des concours généraux auxquels sont astreints de participer les établissements de même espèce subsidiés sur les fonds de l'État, quant à la durée du retour périodique de ces concours et quant à l'étendue des matières qui en feront l'objet ?

5° Pour suffire aux besoins de l'enseignement général du dessin dans le pays, il y a lieu de créer un enseignement normal :

Que doit être cet enseignement ?

Les conférences prévues par l'art. 7 de l'arrêté du 10 juillet 1869 pourront-elles suffire à cet égard, ou bien faudra-t-il créer un enseignement spécial ?

Cet enseignement peut-il consister dans l'organisation de quelques cours spéciaux à rattacher à une ou à plusieurs académies, ou bien doit-il avoir une existence propre et indépendante ?

Dans ce cas, une école normale suffirait-elle, ou bien en faut-il établir deux ?

6° Quelles sont les conditions auxquelles il y a lieu de subordonner l'octroi des bourses d'études instituées par l'arrêté royal du 10 juillet 1869 ?

7° N'est-il pas nécessaire d'instituer des examens pour les différents degrés de l'enseignement des beaux-arts et des arts appliqués, et d'exiger pour les nominations de professeurs dans cet enseignement la possession d'un diplôme?

8° En présence de la nécessité reconnue d'introduire l'enseignement du dessin dans les écoles primaires et les

écoles moyennes des deux degrés, il y a lieu d'organiser cet enseignement sur des bases identiques à celles qui sont adoptées pour l'étude élémentaire du dessin dans les académies et écoles d'art, en tenant compte des exigences du programme des autres matières enseignées dans les établissements précités :

Le programme rédigé pour les académies et écoles d'art est-il susceptible d'application partielle en vue de ce but et dans quelles limites ?

9° Y a-t-il lieu d'accorder dans les écoles primaires et moyennes, quant à l'attribution des points, la même importance au dessin qu'aux autres matières enseignées ?

10° Ces établissements devront-ils participer aux concours généraux à organiser entre les académies et écoles de dessin ?

11° Y a-t-il lieu de soumettre les écoles primaires normales et moyennes à une inspection spéciale, quant à l'enseignement du dessin ?

Ces questions méritent de fixer toute l'attention du conseil de perfectionnement qui trouvera pour leur solution, d'utiles éclaircissements dans les rapports ci-après des délégués pour l'inspection des académies et écoles de dessin.

RAPPORT

PRÉSENTÉ A

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

PAR L. DE TAEYE,

Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Louvain.

ERRATA.

p. 28. Au tableau de distribution des modèles, remplacer les chiffres de la 4e colonne par ceux de la 5e, et ces derniers par ceux de la 4e colonne.

p. 65,	l. 31,	au lieu :	des torses, etc.,	*lisez*	du torse et de la figure antiques.
p. 75,	l. 8,	»	école ommunale,	»	école communale.
»	l. 24,	»	l'étude dd dessin,	»	l'étude du dessin.
p. 83,	l. 17,	»	Ans et Glasen.	»	Ans-et-Glain.
»	l. 20,	»	il faudrait dans tous	»	il faudrait, dis-je, dans tous.
p. 113	l. 23,	»	dessinés	»	dessiné.
p. 114	l. 16,	»	l'ornement dons	»	l'ornement dans
»	l. 17,	»	dëssinés	»	dessiné.
»	l. 23,	»	id.	»	id.
p. 116	l. 6,	»	reconnne nécessaire	»	reconnue etc.
p. 120	l. 19,	»	en teinte plate	»	en teintes plates.
»	l. 30,	»	puis des fragments	»	puis à celle des fragments.
p. 121	l. 2,	»	le programme	»	un programme.
»	l. 6,	»	des études l'exercice	»	des études, de l'exercice.
p. 124	l. 19,	»	que tous ceux	»	que pour tous ceux.
p. 127	l. 26,	»	Jeau Cousin	»	Jean Cousin.
p. 155	l. 15,	»	au sens moralet	»	au sens moral et
p. 161	l. 7,	»	la déclamation	»	la poésie.
p. 163	l. 21,	»	pas seuplement	»	pas simplement.
p. 173	l. 30,	»	Cours appliqués	»	Arts appliqués.

Première Partie.

APERÇU HISTORIQUE. — MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'ENSEIGNEMENT DES ARTS DU DESSIN, DEPUIS LA RÉUNION DE LA COMMISSION NOMMÉE EN 1852 POUR L'ORGANISATION D'UN GRAND CONCOURS GÉNÉRAL, JUSQU'A L'INSPECTION EN 1870.

La nécessité d'une réforme à opérer dans l'enseignement des arts graphiques et plastiques s'est imposée presque simultanément, depuis bon nombre d'années déjà, aux principaux gouvernements de l'Europe.

Cette nécessité, dont la révélation a été un des résultats des grandes expositions universelles de Londres de 1851 et de 1862, et de celles de Paris de 1855 et de 1867, n'a plus besoin d'être démontrée : les convictions sont faites à cet égard. Il s'agit seulement aujourd'hui de trouver la formule des innovations à introduire dans l'enseignement des Beaux-Arts.

Sur quelles bases, dans quelles conditions faut-il que s'accomplisse la réorganisation de cette branche si importante de l'éducation publique? Question délicate et complexe à la solution de laquelle on ne devait arriver, malgré les plus louables efforts et les meilleures intentions, qu'après de longues incertitudes et

d'inévitables hésitations. C'est qu'en effet elle présentait toutes les difficultés d'un problème social.

D'un côté, il s'agissait d'assurer le progrès de l'art proprement dit et de hâter l'amélioration du goût général ; de l'autre, il fallait favoriser le développement de la richesse publique par le perfectionnement des métiers et des industries qui relèvent des Beaux-Arts.

Dès 1851, le Ministre de l'Intérieur, M. Ch. Rogier, posait la question dans ces deux termes principaux.

En prenant à cette époque l'initiative d'une proposition ayant pour objet d'organiser un concours général entre les écoles de Beaux-Arts subsidiées par le Gouvernement ou recevant de celui-ci des médailles, cet homme d'État disait dans un rapport au Roi :

« Les écoles de dessin attendent encore une organisation en » harmonie avec le progrès des arts et les besoins de l'époque. » Elles se trouvent dans une situation transitoire, sans direction » uniforme, sans impulsion suffisante. Il y a donc beaucoup à » faire pour régulariser, développer et perfectionner l'enseigne- » ment général et populaire des arts graphiques et plastiques (1).

» Ces établissements n'ont pas seulement pour but de former » des artistes, ils doivent répandre dans la classe des artisans » qui composent la grande majorité des élèves, les notions néces- » saires pour qu'ils apportent dans la pratique des industries » qu'ils exerceront un jour, le goût et la distinction sans lesquels » ces industries ne pourraient lutter avec celles des autres » pays (2). »

Dans la pensée du Ministre, le concours proposé devait avoir pour résultat de révéler les lacunes les plus importantes de l'enseignement artistique et d'éclairer ainsi le Gouvernement sur les améliorations à adopter en vue d'une réorganisation complète de cet enseignement.

C'était assurément l'idée la plus rationnelle et la plus pratique

(1) Organisation de l'enseignement des arts graphiques et plastiques. — Rapport de la commission nommée le 26 septembre 1852, page 26.

(2) Voir *ibidem*, p. 23.

qui pût venir à l'esprit d'un homme sagace. Elle ne devait toutefois pas être comprise d'emblée, comme il arrive toujours lorsqu'il s'agit de toucher à un état de choses depuis longtemps établi : les demi-mesures, les palliatifs prévalurent là où une réforme radicale pouvait seule améliorer sérieusement la situation.

Le concours projeté avait été décrété par un arrêté royal en date du 29 décembre 1851. Par une disposition ministérielle d'une date subséquente (26 septembre 1852), une commission spéciale fut instituée à l'effet d'organiser ce concours ou du moins d'en déterminer les conditions réglementaires. Le plupart des établissements intéressés, préalablement consultés par l'autorité, avaient adhéré en principe au projet.

La commission n'en fut pas moins amenée à déclarer l'idée d'un concours impraticable en fait, sinon dangereuse dans ses effets probables.

La diversité d'organisation des écoles, le temps considérable qu'absorberaient les épreuves, c'étaient là surtout les deux causes d'impossibilité qui, d'après la commission, s'opposaient à la réalisation du projet. Mais à défaut d'un concours général entre les écoles de dessin et académies de Beaux-Arts, elle reconnut « que » la comparaison des travaux exécutés pour les concours locaux » annuels pourrait quelquefois fournir au Gouvernement d'utiles » indications. »

Encore ce mode de comparaison parut-il offrir un danger, s'il devait emprunter le caractère d'une institution périodique et permanente.

« La lutte, disait-on, deviendrait le but de l'enseignement, au » lieu de n'en être que le stimulant (1). »

Mais l'organisation du concours n'était pas la seule raison d'être de la commission.

Appelée à se prononcer sur un projet préparé dans le but de régulariser les rapports établis ou à établir entre le Gouvernement et les écoles pour l'enseignement des arts plastiques et graphiques, elle avait aussi pour mission de proposer toutes les améliorations

(1) Organisation de l'enseignement des arts graphiques et plastiques, p. 15.

dont cet enseignement paraissait susceptible et par conséquent de donner son avis sur toutes les questions relatives à cet objet.

Le projet du Gouvernement comprenait :

a. Le cadre d'un programme de l'enseignement des Beaux-Arts.

b. Le mode de surveillance à exercer par l'autorité supérieure.

c. La répartition des subsides à allouer aux écoles.

Ce projet, sauf de légères modifications, fut adopté par la commission. Mais lorsque celle-ci transmit son travail au Gouvernement, le pouvoir se trouvait en d'autres mains.

Une enquête supplémentaire parut indispensable. Tous les documents relatifs à la réorganisation des écoles de dessin furent rassemblés et coordonnés dans une publication spéciale que l'honorable M. Piercot, alors Ministre de l'Intérieur, fit envoyer à tous les établissements intéressés, pour qu'ils eussent à faire leurs observations.

MM. les Gouverneurs des provinces furent invités en même temps à y joindre leurs avis particuliers.

Dès 1849, M. le Baron de Vrière, Gouverneur du Hainaut, avait fait ressortir, dans une note fortement motivée, la nécessité d'organiser, dans les académies et écoles de dessin, l'enseignement des applications de l'art à l'industrie (1). Lors de la seconde enquête, ces réclamations se généralisèrent. Parmi les rapports qui parvinrent au Gouvernement, la plupart insistèrent sur les déplorables effets de cette lacune dans les études et demandèrent qu'il fut remédié à cet état de choses.

Plusieurs des mesures adoptées par la Commission furent aussi vivement combattues.

Invitée, après communication des vœux et observations produits au cours de cette seconde enquête, à revoir son premier projet, la commission pria, à la suite d'un nouvel examen, un de ses membres de préparer une circulaire indiquant un plan d'études pour l'enseignement des arts appliqués à l'industrie. Mais cette ques-

(1) **Organisation de l'enseignement des arts graphiques et plastiques, p. 156.**

tion n'était pas arrivée à maturité dans les esprits. Les divergences d'opinions qu'elle fit naître dans cette circonstance empêchèrent tout accord de s'établir. La circulaire-programme ne fut pas rédigée. La commission maintint même ses décisions antérieures. Bref, les choses restèrent dans le *statu quo* (1).

Une telle situation devait avoir à la première occasion, pour inévitable conséquence de rendre plus manifeste, en présence des progrès que s'efforçaient de réaliser les autres nations, l'infériorité des produits de fabrication belge dans les branches d'industrie relevant des Beaux-Arts.

C'est ce qui arriva lors de l'exposition universelle de Paris, en 1855.

Les réclamations surgirent alors nombreuses et pressantes. Les académies de Beaux-Arts, disait-on, ne rendaient pas les services qu'on était en droit d'attendre de ces établissements. Et, comme toujours, ce fut au Gouvernement qu'on fit remonter la responsabilité des vices et des lacunes de leur enseignement.

Le mal provenait surtout de ce que les académies et écoles de dessin avaient jusque-là été dans la dépendance exclusive des communes où elles s'étaient d'ailleurs développées, tantôt par leur action propre, tantôt par l'initiative privée. Mais il y avait encore une autre cause, c'était, il faut bien l'avouer, l'ignorance où tout le monde se trouvait du véritable caractère qu'il convenait de donner à l'enseignement des arts appliqués à l'industrie.

Cependant la nécessité d'une réforme devenait de plus en plus urgente. Le Gouvernement en tenta de nouveau l'essai.

Par arrêté royal du 26 novembre 1859 *le Conseil de perfectionnement pour l'enseignement des arts graphiques et plastiques* fut institué.

Les académies de Beaux-Arts et écoles de dessin n'avaient pas d'organisation homogène. « Cette unité d'organisation, » — est-il dit dans le *Rapport au Roi,* relatif à la création du Conseil, — » n'est point rigoureusement indispensable. Mais ce qui ne » souffre pas de diversité, ce sont les règles fondamentales, la

(1) Organisation de l'enseignement des arts graphiques et plastiques. — Rapport complémentaire du 7 mai 1853. Bruxelles, Devroye, 1855.

» distribution des études, les méthodes d'enseignement. Il reste
» sous ce rapport de sérieux progrès à accomplir (1). »

Conformément à ces idées, le Gouvernement porta à l'ordre du jour de la première session du conseil de perfectionnement entr'autres questions les deux suivantes :

1° « Convient-il... de subordonner les encouragements de l'État
» à l'adoption d'un programme d'études arrêté par le Gouverne-
» ment?

» Le conseil admet-il pour l'enseignement des arts graphiques
» et plastiques, avec ou sans modifications, le programme qui a été
» formulé par la commission nommée en 1852, à l'effet de s'occu-
» per de l'organisation de l'enseignement des arts du dessin?

2° » Y a-t-il lieu d'instituer un concours général entre les
» académies et écoles des Beaux-Arts?

» Le conseil estime-t-il du moins qu'il serait utile de rassembler,
» à diverses époques, les compositions couronnées dans les
» académies et écoles de dessin, afin de comparer ces composi-
» tions entre elles (2)? »

On le voit, de même qu'en 1852, le Gouvernement était toujours d'avis que le meilleur moyen d'arriver à une réorganisation sérieuse des écoles de dessin, c'était d'abord de se renseigner d'une manière exacte et complète, par la voie du concours, sur la situation de l'enseignement des arts graphiques et plastiques, afin de pouvoir juger en pleine connaissance de cause des mesures à adopter.

Quelle solution le conseil donna-t-il aux deux questions posées plus haut?

La question touchant le concours général fut résolue négativement; mais le conseil admit qu'il serait utile de rassembler à certaines époques les compositions couronnées dans les concours ordinaires des académies et écoles, afin de comparer ces travaux entre eux.

Quant au premier point, il émit l'avis que l'État ne devait accorder d'encouragements qu'aux établissements qui soumettraient

(1) Voir Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. — Rapport général adressé le 12 décembre 1862, à M. le Ministre de l'Intérieur, p. 1.

(2) Résumé des travaux du conseil de perfectionnement, 1re session, p. 2 et 6.

leur programme d'études à son approbation. Puis dans sa seconde session, le conseil proposa au Gouvernement un plan d'études élaboré par lui.

Ensuite on rassembla à Bruxelles les travaux couronnés aux concours locaux des années 1859 et 1860, pour les branches ci-après :

1° La figure d'après nature ;
2° La figure d'après la bosse ;
3° La tête d'après la bosse ;
4° La figure d'après l'estampe ;
5° La tête d'après l'estampe.

Il est à noter que dans cette nomenclature l'enseignement élémentaire n'était pas représenté ; que les cours de modelage, de composition, d'anatomie et de perspective étaient exclus ; que 36 académies seulement avaient envoyé des travaux ; que ceux-ci furent jugés à huis-clos et que le jury exprima le vœu que le résultat de son jugement ne fût pas publié.

Dans de telles conditions et avec des éléments aussi incomplets, la réunion, à Bruxelles, des travaux couronnés dans les concours locaux, ne pouvait fournir que des données insuffisantes pour la constatation qu'il s'agissait de faire.

Le fait principal qui ressortit de l'examen du jury, fut le choix presque toujours vicieux des modèles dont on se servait pour le dessin d'après l'estampe.

« Nos délégués, » — dit le rapport de la Commission, — « ont » eu plusieurs fois à déplorer que des jeunes gens qui ne sont pas » sans talent, aient été conduits à perdre leur temps en copiant » des dessins tout à fait indignes d'être étudiés et qui ne peuvent » rien apprendre de sérieux (1). »

Une vérification générale des modèles en usage dans les académies et écoles de dessin parut indispensable au conseil de perfectionnement, lequel, à la demande du Gouvernement, procéda, dans ce but, à la visite de ces établissements. C'était une occasion pour

(1) Rapport de la commission chargée de procéder à l'examen comparatif des dessins couronnés dans les concours des diverses académies et écoles de dessin du royaume. Bruxelles, le 29 octobre 1860, p. 3.

recueillir en même temps tous les renseignements propres à faire connaître l'organisation des écoles.

Les résultats de cette investigation sont consignés dans un rapport adressé à M. le Ministre, par le conseil de perfectionnement, le 16 février 1861. Les observations des délégués chargés de l'inspection se résumaient dans les points suivants :

1° Mauvais choix et insuffisance des modèles dans presque tous les établissements ;

2° Insuffisance du personnel enseignant, tant sous le rapport du nombre que sous celui des capacités, dans la plupart des écoles des petites localités ;

3° Insuffisance et insalubrité des locaux, même dans plusieurs grandes villes ;

4° Modicité des traitements et parcimonie de certaines administrations à cet égard ;

5° Tendance de certaines administrations à proscrire l'enseignement artistique au profit du dessin dit industriel ;

6° Infériorité des provinces de Liége, Limbourg, Luxembourg et Namur, vis-à-vis des autres provinces, en ce qui concerne le nombre d'établissements affectés à l'enseignement artistique. Dans ces quatre provinces on ne comptait que cinq académies ou écoles de dessin, tandis que la Flandre orientale en possédait treize à elle seule (1).

Ces observations éclairaient déjà certains côtés de la situation utiles à connaître, mais on était loin encore d'être suffisamment édifié sur l'ensemble d'un état de choses qui réclamait une réforme sérieuse. De son côté, le Gouvernement n'avait pas renoncé à l'idée d'un concours général, et, lors de la session de 1866 du conseil de perfectionnement, la question fut de nouveau portée, en ces termes, à son ordre du jour :

« Le moment est-il venu d'organiser un concours entre les » élèves des diverses institutions consacrées à l'enseignement des » arts du dessin? »

Six voix s'étant prononcées pour l'affirmative et six pour la

(1) Conseil de perfectionnem[t] de l'enseignement des arts du dessin, 1861, p. 3.

négative, la question fut écartée pour la seconde fois à la suite de cette parité de voix. L'idée du concours gagnait toutefois du terrain. Aussi le conseil crut-il devoir adopter, par voie de mesure transactionnelle, la proposition d'organiser une exposition obligatoire des travaux des élèves pour les concours ordinaires à tous les degrés de l'enseignement, pour toutes les écoles participant aux encouragements de l'État.

Le conseil émit en outre l'idée de compléter cette exposition par une exhibition de modèles et d'instituer en même temps un congrès où toutes les questions se rattachant à l'enseignement des Beaux-Arts, feraient l'objet d'une discussion publique.

En adoptant ces propositions, le Gouvernement posait enfin les préliminaires d'une enquête qui devait aboutir à des résultats pratiques et conduire en dernière analyse à la réforme désirée.

Le 17 mars 1868, parut un arrêté royal décrétant qu'une exposition des travaux des élèves des académies et écoles de Beaux-Arts du royaume, de méthodes, de modèles et autres objets nécessaires à l'enseignement des arts graphiques et plastiques, aurait lieu à Bruxelles, dans le courant de l'année, et qu'un congrès auquel seraient conviés les directeurs, professeurs et administrateurs des dits établissements, serait tenu pendant la durée de cette exhibition.

Ainsi fut offerte pour la première fois dans notre pays, comme le disait M. Pirmez, Ministre de l'Intérieur, dans son discours d'ouverture, l'occasion « d'une vaste enquête sur la situation » de l'enseignement de l'art, et le moyen de s'initier aux meil» leures méthodes et de stimuler l'émulation des maîtres et des » élèves (1). »

Comme mesure complémentaire, le Gouvernement nomma un jury chargé d'une part, d'examiner les travaux exposés, d'apprécier les résultats et de proposer des récompenses; d'autre part, d'émettre ses vues sur les améliorations et les réformes à introduire dans l'enseignement.

Quel fut le résultat de tous ces efforts?

(1) Exposition des académies et écoles des beaux-arts et congrès de l'enseignement du dessin. Bruxelles, 1869, p. 46.

Les discussions du congrès et les rapports du jury témoignent que, malgré les divergences d'opinions, l'accord s'établit sur un certain nombre de principes qui forment la base de l'enseignement du dessin. En voici le résumé textuel d'après le compte-rendu officiel des discussions du congrès :

1° « Utilité de supprimer le modèle-estampe. Nécessité de fonder » les premières études du dessin sur les notions élémentaires de » la géométrie.

2° » Urgence de donner à l'enseignement académique une direc- » tion aussi pratique que possible et d'étudier toutes les applica- » tions qu'il comporte.

4° » Importance de compléter les exercices pratiques par des » notions de théorie, d'esthétique, d'histoire et de littérature, qui » élargissent et élèvent naturellement les vues de l'artiste.

5° » Nécessité d'obtenir des garanties de capacité pour les pro- » fesseurs et nécessité de faire pénétrer l'art aussi avant que » possible dans l'éducation de tous, de l'implanter dans les écoles » primaires, de l'introduire dans les écoles moyennes et les col- » léges, de manière à ce que tous y soient initiés et de l'étudier » d'une façon toute spéciale dans ses applications industrielles et » monumentales (1). »

Fort de l'opinion du congrès et de celle du jury, le Gouvernement pouvait désormais en parfaite connaissance de cause aborder la réforme de nos écoles.

Le 10 juillet 1869, parut donc un arrêté royal déterminant les conditions auxquelles le Gouvernement subordonnerait à l'avenir l'intervention pécuniaire de l'État dans les dépenses annuelles des académies et écoles de dessin, à savoir :

1° L'approbation des programmes de l'enseignement, des règlements, des budgets et des comptes;

2° L'inspection;

3° La participation aux concours généraux et aux expositions organisés par le Gouvernement.

Information de ces dispositions nouvelles fut donnée aux admi-

(1) Exposit. des académies etc., et congrès de l'enseignement du dessin, p. 18.

nistrations locales, lesquelles, ayant à faire connaître si elles y adhéraient, furent unanimes à répondre par l'affirmative.

Cet accord préalable établi, le Gouvernement put aviser aux premières mesures à adopter.

La plus urgente était évidemment la création de l'inspection : la constatation *de visu* et dans tous ses détails de la situation matérielle des écoles et de l'état réel de l'enseignement, tant au point de vue de la valeur des professeurs et des méthodes que des résultats des études, devait nécessairement précéder l'indication des réformes à opérer.

En conséquence, deux délégués furent désignés pour inspecter les académies et écoles de dessin du royaume, divisées en deux zones, l'une, comprenant les écoles des deux Flandres, l'autre, comprenant celles des autres provinces.

Les investigations pour les écoles de ce dernier ressort sont consignées dans le présent travail.

Ces investigations ont porté sur les points ci-après, dont le premier comprend les questions suivantes :

a. *Dans quel état se trouvent les locaux et le mobilier au point de vue de l'hygiène et des études?*

b. *Quel est le nombre des élèves et quels métiers exercent-ils?*

c. *Quel est le budget? Les professeurs sont-ils suffisamment rétribués?*

d. *Quelle est l'organisation des écoles?*

Le second point comprend les questions ci-après :

e. *Quelle est la valeur de l'enseignement, tant au point de vue artistique, que sous le rapport de l'application de l'art à l'industrie?*

f. *Les professeurs sont-ils capables de donner un bon enseignement? Leur nombre est-il en rapport avec les exigences de l'enseignement?*

g. *Quels sont les besoins artistiques des localités par rapport aux industries dominantes et à celles qui, disparues ou tombées en déclin, peuvent être relevées. — L'enseignement est-il en rapport avec ces besoins?*

h. *Les directeurs ont-ils des propositions à faire ou des idées à émettre par rapport au développement de leurs écoles et du progrès de l'enseignement?*

Dès l'entrée en fonctions des délégués, on s'aperçut que leur mission ne pouvait pas se borner à constater simplement l'état actuel des écoles.

En effet, les discussions du congrès et les rapports du jury ayant été publiés par le Gouvernement et distribués dans toutes les écoles ainsi qu'aux autorités, l'idée d'une réorganisation complète de l'enseignement des arts du dessin s'était propagée dans tout le pays, et de toutes parts on demandait à être éclairé sur les bases d'une organisation définitive et on réclamait avec instances un programme d'études.

Les délégués pour l'inspection furent en conséquence chargés d'élaborer ce programme conformément aux principes et aux réformes préconisés par le jury de l'exposition des écoles et lors des discussions du congrès des professeurs.

Ce programme est conçu comme suit :

PROGRAMME

DES COURS D'UNE ACADÉMIE OU ÉCOLE DE DESSIN AVEC COURS D'APPLICATION POUR L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

N.B. Pour être admis dans une académie ou école de dessin, il faut savoir lire et écrire correctement et connaître les quatre règles fondamentales de l'arithmétique.

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

Ier DEGRÉ.

Dessin géométrique : dessin à vue et dessin à l'aide d'instruments ; principes des projections et éléments de perspective.

2e DIVISION.

Enseignement artistique. — Cours pratiques et théoriques.

1 1/2 à 2 heures par jour.

1° Dessin linéaire. Étude des figures de géométrie plane et de quelques-

Les opérations seront faites au tableau par le professeur. Les élèves sui-

unes de leurs combinaisons.	vront le tracé des figures à l'aide de la règle et du compas dans des cahiers brouillon, et mettront leur travail au net à domicile. Lorsque les élèves comprendront la construction géométrique des figures, ils s'exerceront à les tracer à vue ou à main levée sur leur planche noire. Le professeur vérifiera l'exactitude du tracé des figures à l'aide des instruments.
2° Combinaisons des polygones . . .	A tour de rôle, les élèves feront à main levée ces exercices au tableau, et en vérifieront l'exactitude au moyen d'opérations géométriques avec règle et compas.
3° Application des figures géométriques à l'ornement.	L'ornement sera dessiné au trait à main levée, sur un réseau géométrique de lignes droites ou courbes et de leurs combinaisons. Le professeur permettra de temps en temps l'exécution de quelques dessins à vue sur papier. Pour toutes les constructions géométriques le professeur examinera chaque élève au tableau.
4° Exercices de dessin de mémoire. .	Le professeur fera de temps en temps reproduire, de mémoire, l'ensemble ou une partie du dessin ou étude faite précédemment. Ces exercices pourront se faire en classe ou être prescrits comme devoir à faire à domicile. (Ouvrages à consulter : Éducation de la mémoire pittoresque, par Lecoq de Boisbaudran.)
5° Exposé des connaissances fondamentales des couleurs avec application très-élémentaire en teintes plates.	

Enseignement scientifique. — Cours théoriques.

Deux leçons d'une heure par semaine.

» Arithmétique	Récapitulation des opérations fondamentales. — Fractions. — Système décimal et système métrique.—Problèmes. Ritt, Kleyer, Cirodde, Adhémar, Cours d'arithmétique en langue française. Kleyer, Ritt ou Robelus, Cours d'arithmétique en langue flamande (pour les provinces flamandes).

1re DIVISION.

Enseignement artistique. — Cours pratiques et théoriques.

1 1/2 à 2 heures par jour.

1° Principes des projections	Le professeur fera le tracé des projections au tableau, et les élèves suivront ces opérations en les dessinant dans leur cahier brouillon pour les tracer au net à domicile.
2° Éléments de perspective	On procédera de la même façon que pour l'enseignement des principes des projections.
3° Dessin d'après nature des solides représentés par leurs arêtes en fil de fer (modèles Stroësser).	Les solides seront placés sur un pied devant le tableau noir, les élèves les dessineront à vue et vérifieront l'exactitude de leur travail par l'application des règles de la perspective. Les dessins seront côtés ensuite, sur l'indication du professeur, pour construire les projections des solides représentés.
4° Application des figures géométriques à l'ornement.	Mêmes principes et procédés que ceux qui sont indiqués au n° 3 de la deuxième division, mais en suivant une marche progressive et en compliquant les applications.
5° Exercices de dessin de mémoire . .	Même procédé que pour le n° 4 de la 2e division.
6° Premières notions d'harmonie des couleurs, avec applications polychromes en teintes plates et par juxta-position.	

Enseignement scientifique. — Cours théoriques.

2 heures par semaine.

» Arithmétique	Puissances et racines. — Proportions. — Nombreuses applications aux arts et aux métiers. — Éléments de la comptabilité. Ritt, Kleyer, Cirodde, Adhémar, cours d'arithmétique en langue francaise. Kleyer, Ritt, Robelus, Cours d'arithmétique en langue flamande.

N. B. *Le 1er degré de ce programme pourrait constituer les cours de dessin de la 1re année d'études pour les écoles normales et former le programme de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires.*

2e DEGRÉ.

Principes généraux du dessin d'après le relief. — Notions des ombres et de la lumière. — Dessin de fragments d'architecture, d'ornementation et de bustes.

2me DIVISION.

Enseignement artistique. — Cours pratiques.

1 1/2 à 2 heures par jour.

1° Études de dessin ombré des solides (modèles De Munter).

L'étude commencera par les polyèdres isolés d'abord, groupés ensuite, et sera continuée d'après les corps sphériques et les groupes composés des solides des deux catégories. Les ombres seront dessinées à l'estompe.

2° Études progressives de dessin ombré de fragments d'architecture, moulés sur les monuments de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance.

Ces fragments seront d'abord étudiés isolément, puis par groupes progressivement compliqués.

Le professeur donnera des explications orales sur le caractère et le style des fragments d'architecture, ainsi que sur la place qu'ils occupent dans les monuments.

3° Exercices de dessin de mémoire . .

Même procédé que pour le premier degré de l'enseignement.

1re DIVISION.

1 1/2 à 2 heures par jour.

1° Études de dessin ombré de fragments d'ornements d'après des moulages de la sculpture de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance.

Aperçus oraux du professeur sur l'ornementation, ses sources, ses applications, selon les matières employées et les exigences du style.

2° Études de dessin ombré de fragments de têtes d'après les moulages des chefs-d'œuvre de la sculpture antique.

Aperçus oraux sur les proportions et la structure ostéologique et myologique de la tête en général, et en particulier, des fragments employés aux études.

3° Études de dessin ombré de masques d'après les moulages des chefs-d'œuvre de la sculpture antique.

4° Exercices de dessin de mémoire . .

Même procédé que pour les numéros précédents.

Enseignement scientifique et cours pratiques pour les deux divisions.

Quatre leçons d'une heure par semaine.

1° Continuation de l'étude des projections.	Rabattement des lignes droites et des plans. — Développement des surfaces.
2° Étude de la perspective linéaire . .	Traités de perspective linéaire par Bossuet, Moreau, Adhémar, en langue française; et Sunaert, Bossuet, en langue flamande.
3° Eléments d'algèbre	Falise, Cirodde et Adhémar.
4° Géométrie élémentaire	Éléments de géométrie, par Clairaut. — Legendre, revu par Blanchet. — Géométrie théorique et pratique par Sonnet, Bouché, Combcrousse ou Bergery. — G. De Vylder, Werkdadige meetkunde.

N. B. *Le 2e degré pourrait constituer les cours de dessin de la 2e année d'études pour les écoles normales et former le programme de l'enseignement du dessin pour les écoles moyennes.*

3e DEGRÉ.

Étude des ornements de différents styles et bustes.

Enseignement artistique. — Cours pratiques.

1 1/2 à 2 heures par jour.

1° Études de dessin ombré d'ornements de différents styles, d'après les moulages des chefs-d'œuvre de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance.	Le professeur fera les mêmes aperçus oraux que ceux qui sont indiqués au n° 1 de la 1re division du 2e degré.
2° Études de dessin ombré de bustes d'après les moulages des chefs-d'œuvre de la sculpture antique.	Explication orale du professeur sur le caractère, le style et l'école artistique à laquelle le modèle appartient. (Voir la bibliographie pour les cours de dessin et de peinture du 4e degré.)
3° Exercices de dessin de mémoire . .	Même procédé que pour le 2e degré de l'enseignement.

Enseignement scientifique. — Cours théoriques.

Six leçons d'une heure par semaine.

1° Continuation de l'étude des projections.	Sections planes, intersections des corps, développement des lignes, tracé géométrique des ombres propres et des ombres portées.

2° Étude de la perspective : tracé des ombres propres et des ombres portées.	Bossuet, Adhémar, etc.
3° Nomenclature architecturale . . .	Explications orales et dessin de croquis cotés des ordres d'architecture. Parallèle des ordres d'architecture, par M. Ch. Normand; Leçons d'architecture théorique et pratique, par Thiollet; Vignole ou études d'architecture, par Hibon; Die Säulenordnungen, nebst einer Ubersicht über die wichtigsten Baustyle Christlicher Zeit, von A. Scheffer; Ordres d'architecture, par Laureys, etc.
4° Éléments d'algèbre	Opérations fondamentales et équations.
5° Géométrie	Continuation des études du n° 4 du 2e degré.
6° Proportions de la tête mise en rapport avec le corps humain; notions anatomiques, ostéologie et myologie de la tête.	

N. B. *Le 3e degré de ce programme pourrait constituer les cours de dessin de la 3e année d'études pour les écoles normales et former le programme de l'enseignement du dessin dans les colléges et athénées.*

Ces diverses classes sont communes et obligatoires pour tous les élèves; elles comprennent l'enseignement des éléments de l'art du dessin et des éléments des sciences constituant l'étude fondamentale nécessaire à l'artiste aussi bien qu'à l'ouvrier.

Arrivés à ce point de l'enseignement, les élèves ont été mis à même de connaître le dessin linéaire, l'arithmétique, les éléments de l'algèbre, de la géométrie, des projections, de la perspective linéaire et des ombres; ils ont été initiés au dessin de l'ornement et de la partie la plus importante de la figure humaine : le buste. Ils ont une idée générale des proportions et de l'anatomie du corps humain, ainsi que de la nomenclature architecturale. Préparés ainsi et connaissant le dessin dans ses deux expressions fondamentales, ils possèdent les éléments nécessaires pour entreprendre l'étude des diverses spécialités.

C'est donc à ce point que peut commencer la bifurcation des études et l'enseignement de l'application des arts aux différents métiers qui doit faire l'objet des études suivantes.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Les arts du dessin dans leur ensemble se divisent en trois branches distinctes se rapportant au dessin et à la couleur, au modelage et à la construction. Les arts appliqués à l'industrie, procédant directement des arts du dessin, ont nécessairement la même division; ils comprennent, par conséquent, les métiers qui relèvent de la peinture, ceux qui relèvent de la sculpture, ainsi que ceux qui relèvent de l'architecture.

L'enseignement d'application doit donc être divisé en trois branches qui ont chacune un développement particulier, formant la base de l'enseignement spécial des arts et des divers métiers.

PEINTURE.

4e DEGRÉ.

Cours de dessin et de peinture : peinture d'art proprement dite et les métiers qui en dépendent.

Enseignement artistique. — Cours pratiques.

1 1/2 à 2 heures par jour.

1° Études de dessin ombré, de torses et fragments, d'après les moulages des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

2° Études de dessin ombré, d'après les bas-reliefs moulés sur les chefs-d'œuvre de l'antiquité et de la renaissance.

3° Études de dessin ombré, d'après les moulages des statues antiques.

4° Peinture d'après le plâtre et d'après nature ; bustes et accessoires.

Aperçus oraux sur le caractère, le style et l'école à laquelle le modèle appartient. Winckelmann, Histoire de l'art ; Émeric David, Histoire de la sculpture antique ; Musée de sculpture antique et moderne, par Fréd. de Clarac ; Visconti, Iconographie grecque et romaine ; Manuel d'archéologie d'Otf. Muller ; Bouillon, Musée des antiques ; Seroux d'Agincourt, Histoire de l'art par les monuments, etc.

5° Exercices de mémoire pittoresque .

Ces exercices seront réglés par le professeur. Les élèves reproduiront de mémoire l'ensemble ou une partie d'une étude faite précédemment.

Enseignement scientifique. — Cours théoriques.

Deux leçons d'une heure par semaine.

1° Anatomie pittoresque . . . . .
2° Perspective ; application . . . .

5e DEGRÉ.

Cours d'application aux métiers qui dépendent de la peinture.

1 1/2 à 2 heures par jour.

1° Études de l'ornementation de différents styles, dans ses divers rapports avec la peinture, depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes.

3° Peinture d'après nature ; trophées et accessoires; plantes et fleurs, animaux, nature morte et vivante.

3° Compositions d'ensemble peintes ou dessinées, et études de détails pour des projets d'exécution, en rapport avec les divers métiers dépendant de la peinture, sur des programmes libres ou donnés, ainsi que les devis estimatifs des travaux.

Ces études se feront d'après des photographies, des gravures et des moulages. On consultera aussi les publications suivantes : l'Art pour tous, le Gewerbehalle (édit. allemande), le Magasin de l'industrie (traduction française de l'ouvrage précédent à partir de 1869), Wilhelm Zahn, Ornamente aller classischen Kunst Epochen ; Lewis Gruner, specimens of ornamental art ; l'Art décortif, par God. Umé, etc.

Enseignement scientifique. — Cours théoriques.

1 heure par semaine.

» Aperçus sur la théorie des arts du dessin et histoire de l'ornement.

Grammaire des arts du dessin, par Ch. Blanc ; Histoire des arts industriels au moyen-âge et à l'époque de la renaissance, par Jules Labarte ; Owen Jones, Grammaire de l'ornement ; Histoire de l'ornement, par Guilmart ; Henri Shaw, the Encyclopedia of ornament ; Lièvre, les Arts décoratifs à toutes les époques ; Chabat, Fragments d'architecture, etc.

SCULPTURE.

4e DEGRÉ.

Cours de modelage : sculpture et les métiers qui en dépendent.

Enseignement artistique. — Cours pratiques.

1 1/2 à 2 heures par jour.

1° Pratique du modelage ; études de bustes, torses et fragments, d'après les moulages des chefs-d'œuvre de

Aperçus oraux sur le caractère, le style et l'école à laquelle le modèle appartient.

l'antiquité et étude de l'ornement d'après les moulages de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance.

2° Modelage d'après les bas-reliefs moulés sur les chefs-d'œuvre de l'antiquité et de la renaissance.

3° Modelage de la figure d'après l'antique.

(Voir la bibliographie des cours de dessin et de peinture du 4e degré.)

Enseignement scientifique. — Cours théoriques.

1 heure par semaine.

» Anatomie pittoresque.

5e DEGRÉ.

Cours d'application aux métiers qui dépendent de la sculpture.

1 1/2 à 2 heures par jour.

1° Étude de l'ornementation de différents styles dans ses divers rapports avec la sculpture, depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes.

2° Modelage d'après nature : trophées et accessoires, plantes et fleurs, animaux, nature morte et vivante.

3° Compositions d'ensemble et étude de détails, pour les projets d'exécution, modelés en terre ou en cire, en rapport avec les divers métiers dépendant de la sculpture, sur des programmes libres ou donnés, ainsi que les devis estimatifs des travaux.

Ces études se feront d'après des photographies et des gravures. On consultera aussi les publications suivantes : l'Art pour tous, le Gewerbehalle (édit. allemande), le Magasin de l'industrie (traduction française de l'ouvrage précédent à partir de 1869); H. King, Orfévrerie et ouvrages en métal du moyen âge; Hefner Alteneck, Serrurerie, ou les ouvrages en fer forgé du moyen âge et de la renaissance; Lewis Gruner, Specimens of ornamental art; l'Art décoratif, par God. Umé; Brogniart, Traité des arts céramiques, etc.

Enseignement scientifique. — Cours théoriques

1 heure par semaine.

» Aperçus sur la théorie des arts du dessin et histoire de l'ornement.

Grammaire des arts du dessin, par Ch. Blanc; Histoire des arts industriels au moyen-âge et à l'époque de la renaissance, par Jules Labarte; Owen Jones, Grammaire de l'ornement; Histoire de l'ornement, par Guilmart; Henri Shaw, the Encyclopedia of ornament; Chabat, Fragments d'architecture, etc.

ARCHITECTURE.

4e DEGRÉ.

Cours de dessin architectural pour les architectes et pour les métiers qui dépendent de l'architecture et de la construction.

Enseignement artistique. — Cours pratiques.

1 1/2 à 2 heures par jour.

1° Pratique du lavis.

2° Moulures, définitions et tracés.

3° Dessin par projection des ordres d'architecture, d'après le relief.

4° Assemblage des ordres. Dessin de ces combinaisons, vues de face ou obliquement.

Enseignement scientifique. — Cours théoriques.

Deux leçons d'une heure par semaine.

1° Continuation de l'étude des projections : Géométrie descriptive.

2° Technologie et connaissance des matériaux. — Technologie des bâtiments, par Th. Chateau. — Cours de constructions, par A. Demanet.

5e DEGRÉ.

Cours d'application aux métiers qui dépendent de l'architecture.

1 1/2 à 2 heures par jour.

1° Maçonnerie : fondations, murs et différents genres de voûtes.

2° Coupe des pierres. . . . . . . Modèles De Munter.

3° Charpenterie : Charpentes diverses, gitages en bois. Emploi du fer dans les constructions.

4° Menuiserie : portes, fenêtres, boiseries, etc.

5° Mécanique : éléments et machines. Les élèves exécuteront des compositions en rapport avec la spécialité de leurs métiers.

Enseignement scientifique. — Cours théoriques.

Deux leçons d'une heure par semaine.

1° Continuation de l'étude des projections : Géométrie descriptive.	
2° Aperçus sur la théorie des arts du dessin et histoire de l'ornement.	Grammaire des arts du dessin, par Ch. Blanc; Entretiens sur l'architecture, par Violet-Leduc ; Gailhabaud, l'architecture et les arts qui en dépendent; Owen Jones, Grammaire de l'ornement; Histoire de l'ornement, par Guilmart ; Henri Shaw, the Encyclopedia of ornament ; Chabat, Fragments d'architecture, etc.

Ce plan d'études, basé sur les principes de la science géométrique et de l'esthétique, et comprenant le développement méthodique des matières qui doivent constituer un enseignement complet de l'art et de ses applications à l'industrie, a été rédigé pour servir de modèle aux programmes des différentes écoles. Chaque professeur conserve la liberté de méthode, sans laquelle l'enseignement devient automatique et il reste facultatif aux communes de choisir dans le programme, les différentes branches en rapport avec les besoins spéciaux des industries locales.

Après l'adoption, en principe, de ce programme par le Gouvernement, ce que celui-ci avait assurément de plus rationnel à faire, c'était de pourvoir les écoles des modèles qui leur manquaient; c'est ce qu'il a fait et continue de faire en se conformant, dans la distribution de ces modèles, à toutes les exigences reconnues de l'enseignement.

Il suffit de dire ici que jusqu'à présent, le Gouvernement a distribué entre les académies et écoles de dessin des différentes provinces, comme on le verra plus loin par les tableaux de répartition, près de treize mille modèles en relief.

Deuxième Partie.

SITUATION GÉNÉRALE DES ACADÉMIES ET ÉCOLES DE DESSIN; LEUR ÉTAT AU MOMENT DE L'INSPECTION; CE QUI A ÉTE FAIT; CE QUI RESTE A FAIRE.

La Belgique comptait en 1870, 66 académies et écoles de dessin et 17 écoles industrielles. Le total du budget des académies et écoles de dessin s'élevait à la somme de fr. 483,694, dans laquelle l'État, les Provinces et les Communes intervenaient comme suit :

Part de l'État	subsidses	ordinaires	fr. 121,905
	»	extraordinaires	10,601
Part des Provinces	»	ordinaires	14,475
	»	extraordinaires	200
Part des Communes	»	ordinaires	311,709
	»	extraordinaires	24,804

Les académies et écoles de dessin étaient réparties de la façon la plus inégale; les provinces les plus industrielles étaient le moins bien partagées : en effet, les deux Flandres à elles seules possédaient 34 académies et écoles de dessin et 4 écoles industrielles, tandis que les sept autres provinces n'avaient en tout que 30 académies et écoles de dessin et 13 écoles industrielles.

De 1870 à 1873 on a créé dans ces dernières provinces huit nouvelles écoles de dessin et six écoles industrielles; en outre, huit écoles de dessin dotées d'un enseignement spécial en rapport avec les besoins particuliers des diverses localités, y sont en voie d'organisation et les anciennes écoles se réorganisent et se complètent d'après le programme recommandé par le Gouvernement.

Celui-ci est intervenu dans les frais de premier établissement des écoles nouvelles et de celles qui se sont réorganisées, par des allocations spéciales, dont l'ensemble, de 1870 à 1872, s'est élevé à la somme de fr. 26.482.

En 1872 le total du budget des académies et écoles de dessin montait à fr. 519,835 : l'État, les Provinces et les Communes intervenaient comme suit :

Part de l'État	subsides	ordinaires	fr. 147,053
	»	extraordinaires	15,881
Part des Provinces	»	ordinaires	19,510
	»	extraordinaires	200
Part des Communes	»	ordinaires	333,541
	»	extraordinaires	3,650

En 1870 le corps enseignant comprenait 243 professeurs pour un nombre total de 10,066 élèves; en 1872 le nombre des professeurs était de 315 et celui des élèves de 11,158.

Eu égard au chiffre de à la population du pays, le nombre des écoles de dessin et des élèves qui les fréquentent, est sans doute encore bien loin de répondre à tous les besoins de l'enseignement des arts et de leurs applications aux métiers.

Nous voyons, en effet, dans le dernier rapport triennal de l'enseignement primaire et dans celui de l'enseignement moyen, qu'il existe en Belgique au delà de 750,000 enfants en âge d'école; environ 17,000 fréquentent les écoles moyennes, les colléges et les athénées, à peu près 590,000 les écoles primaires et seulement 11,158 les académies et écoles de dessin, bien que la généralité des élèves appartenant aux écoles primaires, se destinent

à la pratique des métiers pour lesquels la connaissance du dessin est absolument indispensable.

La plupart des académies et écoles de dessin avaient une collection de modèles insuffisante ; d'autres en manquaient totalement, comme cela avait déjà été constaté en 1861, dans le premier rapport du conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.

De 1870 à 1873 le Gouvernement distribua à ces institutions :

4895 Modèles pour l'enseignement du dessin élémentaire, de l'architecture et de la construction ;

4155 Modèles d'ornements moulés sur les chefs-d'œuvre de l'antiquité, du moyen-âge et de la renaissance ;

3382 Modèles de figures moulés sur les chefs-d'œuvre de l'antiquité et de la renaissance ;

1420 Volumes de publications concernant l'enseignement des arts et des sciences qui s'y rattachent.

De ce qui précède résulte la situation exposée dans les tableaux suivants :

EXERCIC

PROVINCES	NOMBRE			SUBSIDES DE L'ÉTAT.		SUBSIDE DES PROVINCE	
	des Ecoles.	des Profess.	des Elèves.	ordinaires	extra-ordinaires	ordinaires	ex ordi
Anvers . . .	5	36	2,320	42,458	10,411	1,000	2
Brabant . . .	10	64	2,358	35,200	»	6,500	
Flandre Occid.	13	44	1,506	10,947	190	»	
Flandre Orient.	21	53	2,476	12,800	»	»	
Hainaut . . .	9	22	643	8,525	»	3,575	
Liége . . .	2	14	425	5,500	»	1,500	
Limbourg . .	1	6	148	3,075	»	500	
Luxembourg .	1	1	35	300	300	300	
Namur . . .	2	3	155	3,100	»	1,100	
	64	243	10,066	121,905	10,601	14,475	2

EXERCIC

PROVINCES	NOMBRE			SUBSIDES DE L'ÉTAT.		SUBSIDE DES PROVINCE	
	des Ecoles.	des Profess.	des Elèves.	ordinaires	extra-ordinaires	ordinaires	ext ordi
Anvers . . .	6	41	2,713	46,536	1,600	1,300	2
Brabant . . .	10	70	2,287	36,300	3,800	6,500	
Flandre Occid.	15	57	1,760	14,489	1,800	»	
Flandre Orient.	22	73	2,394	20,025	8,681	1,260	
Hainaut . . .	14	38	973	13,400	»	5,000	
Liége . . .	2	13	386	5,500	»	1,500	
Limbourg . .	4	12	260	5,403	»	850	
Luxembourg .	3	6	174	2,300	»	2,000	
Namur . . .	2	5	211	3,100	»	1,100	
	78	315	11,158	147,053	15,881	19,510	2

E 1870.

LLOCATIONS DES COMMUNES.		TOTAUX		OBSERVATIONS.
inaires	extra-ordinaires			
5,965	13,111	122,846	(1)	(1) De ce total est à déduire la somme de fr. 88,539-30, formant le budget de l'Académie royale d'Anvers. Ainsi il reste pour les quatre autres écoles une somme de fr. 34,307-11. (2) De ce total est à déduire la somme de 68,800 francs, formant le budget de l'Académie royale de Bruxelles. Il reste donc pour les neuf autres écoles une somme de 75,910 francs.
6,010	7,000	144,710	(2)	
9,320	3,625	44,082		
0,077	»	72,877		
7,090	»	39,190		
1,930	»	38,930		
4,137	»	7,712		
200	1,068	2,168		
6,980	»	11,180		
1,709	24,804	483,694		

E 1872.

LLOCATIONS DES COMMUNES.		TOTAUX		OBSERVATIONS.
inaires	extra-ordinaires			
3,237	600	113,473	(1)	(1) De ce total est à déduire la somme de 82,672 francs, formant le budget de l'Académie royale d'Anvers. Ainsi il reste pour les cinq autres écoles une somme de 30,801 fr. (2) De ce total est à déduire la somme de 69,200 francs, formant le budget de l'Académie royale de Bruxelles. Il reste donc pour les dix autres écoles une somme de 74,173 fr.
6,773	»	143,373	(2)	
0,829	»	47,418		
6,998	»	96,964		
8,920	»	47,320		
1,930	»	38,930		
5,244	»	11,497		
2,630	200	7,130		
6,980	2,850	14,030		
3,541	3,650	519,835		

TABLEAU de distribution des Modèles pour l'enseignement du dessin élémentaire, de l'architecture et de la construction.

PROVINCES	SOLIDES représentés par leurs arêtes en fil de fer.	SOLIDES en bois.	MODÈLES des ordres d'architecture en relief.	MODÈLES de voûtes et d'escaliers pr l'étude de la Stéréotomie.	TOTAL
Anvers . . .	160	125	34	6	325
Brabant . . .	288	225	44	18	575
Flandre Occid.	448	350	68	6	872
Flandre Orient.	736	575	136	18	1465
Hainaut . . .	480	375	136	6	997
Liége . . .	32	25	17	»	74
Limbourg . .	128	100	34	6	268
Luxembourg .	96	75	17	»	188
Namur . . .	64	50	17	»	131
	2432	1900	503	60	4895

TABLEAU de distribution des Modèles d'ornements moulés sur les chefs-d'œuvre de l'antiquité, du moyen-âge et de la renaissance, ainsi que sur nos monuments nationaux.

PROVINCES	Style grec.	Style romain.	Style roman.	Style ogival.	Style renaissance.	Styles divers	TOTAL.
Anvers . . .	32	63	27	57	66	50	295
Brabant . . .	48	112	25	63	100	194	542
Flandre Occid.	89	240	43	71	54	159	656
Flandre Orient.	163	324	160	297	127	95	1166
Hainaut . . .	101	239	131	244	100	84	899
Liége . . .	7	16	1	4	4	38	70
Limbourg . .	33	66	58	36	63	40	296
Luxembourg .	24	47	17	15	25	40	168
Namur . . .	14	33	2	8	4	2	63
	511	1140	464	795	543	702	4155

TABLEAU de distribution de Modèles de figures moulés sur les chefs-d'œuvre de l'antiquité et de la renaissance.

Parmi ces modèles se trouvent entr'autres, les torses de l'Illissus et du Thésee du Parthénon d'Athènes et celui de l'Hercule du Belvedère ; la statue colossale de l'Hercule Farnèse ; le buste colossal de Melpomène et le masque de Junon avec ses fragments ; le groupe de la Vierge et de l'enfant Jésus de Michel-Ange à Bruges ; la tête colossale du David ; etc.

PROVINCES	Groupes.	Statues.	Torses.	Têtes.	Masques.	Fragments de têtes.	Fragments et extrémités de corps humains.	TOTAL
Anvers . . .	1	11	20	41	59	32	48	212
Brabant . . .	»	25	34	92	119	75	106	451
Flandre Occid.	1	19	38	101	193	148	159	649
Flandre Orient.	1	18	64	165	289	227	261	1025
Hainaut . . .	»	13	33	87	187	88	130	538
Liége . . .	»	7	7	17	29	11	12	83
Limbourg . .	»	13	15	31	51	35	38	183
Luxembourg .	»	4	8	21	40	24	28	125
Namur . . .	»	5	8	19	27	19	28	106
	3	115	227	574	994	659	810	3382

LISTE des Publications qui ont été distribuées.

1.	Rapport sur l'exposition des Académies et écoles des Beaux-Arts et congrès de l'enseignement des arts du dessin . . .	138	exempl.
2.	Listes générales et catalogue illustré des modèles. . .	84	»
3.	*Bossuet.* Traité de perspective.	69	»
4.	*Id.* Résumé du traité de perspective, (français). .	118	»
5.	*Id.* id. id. id. (flamand). .	97	»
6.	*Sunaert.* Doorzichtkunde of perspectief.	165	»
7.	*Moreau.* Leçons de perspective	24	»
8.	*Robelus.* Rekenboek in vier deelen	50	»
9.	*Dujardin.* Proportions du corps humain. (français et flamand)	70	»
10.	*Martin Schon.* (Fac-simile de 24 estampes) . . . ,	31	»
11.	*Israël Van Mecken.* Mœurs et coutumes. — Fac-simile de 12 estampes	31	»
12.	*Vredeman Devries.* Fac-simile de ses œuvres. . . .	25	»
13.	*Albert Durer.* Fac-simile des gravures à l'eau forte. La passion de Jésus-Christ.	36	»
14.	*Lucas de Leyde.* Fac-simile d'un recueil d'ornements. .	36	»
15.	*Colinet et Loran.* Verzameling der overblijfsels onzer nationale kunst van de XI^{ste} tot de XVIII^{de} eeuw . .	38	»
16.	*Eastlake.* Recueil de dessins de meubles et d'ornements intérieurs	5	»
17.	*Laureys.* Cours d'architecture.	66	»
18.	*Schoy.* L'art architectural, décoratif et industriel à l'époque de Louis XVI	4	»
19.	*Evraerts.* Monographie de l'Hôtel de Ville de Louvain.	5	»
20.	*J. Gram.* Schets eener kunst geschiedenis van de oudheid tot in onze dagen . . . . , . .	74	»
21.	*Alfred Michiels.* Histoire de la peinture flamande. . .	31	»
22.	*Vanden Bussche.* Les maîtres flamands au Musée d'Anvers	36	»
23.	*J. Helbig.* Histoire de la peinture au pays de Liége . .	33	»
24.	*A.-J. Wiertz.* OEuvres littéraires	25	»
25.	*Reussens.* Éléments d'archéologie chrétienne. . . .	69	»
26.	*Debruyn.* Traité d'archéologie religieuse appliquée à nos monuments nationaux . . . . , .	20	»
27.	*Annales* de la Société de l'Union des artistes liégeois. .	29	»
28.	*Dognée.* Des arts industriels à l'exposition de 1867 . .	11	»
	Total . . .	1420	exempl.

TABLEAU de distribution

PROVINCES	1 Rapport et Congrès.	2 Catalogue illustré.	3 Bossuet. Perspective.	4 id. Résumé franç.	5 id. Résumé flam.	6 Sunaert. Doorzichtk.	7 Moreau. Perspective.	8 Robelus. Rekenboek.	9 Dujardin. Proportions.	10 Martin Schon.	11 Israël Van Mecken.	12 Vredeman de Vries.
Anvers . . .	10	7	5	9	9	14	2	4	4	4	4	1
Brabant . . .	25	12	10	17	16	26	6	7	9	7	7	4
Flandre Occid.	28	15	16	17	26	45	4	14	14	5	5	4
Flandre Orient.	37	24	21	27	37	69	5	23	21	7	7	8
Hainaut . . .	23	14	9	26	»	»	3	»	12	3	3	4
Liége . . .	2	2	2	4	»	»	1	»	1	1	1	1
Limbourg . .	6	4	2	6	7	9	1	1	4	2	2	1
Luxembourg .	4	4	2	7	2	2	1	1	3	1	1	1
Namur . . .	3	2	2	5	»	»	1	»	2	1	1	1
	138	84	69	118	97	165	24	50	70	31	31	25

uvrages énumérés à la page 31.

15 Colinet et Loran.	16 Eastlake. Meubles.	17 Laureys. Architecture.	18 Schoy. Art décoratif.	19 Evraerts.	20 Gram. Kunstgeschied.	21 Michiels.	22 Vanden Bussche.	23 J. Heilbig.	24 A.-J. Wiertz.	25 Reussens. Archéologie	26 De Bruyn. id.	27 Annales.	28 Dognée. Arts indust.	TOTAL
5	1	3	1	1	8	4	2	3	1	5	1	2	»	116
8	4	9	3	1	12	3	8	7	5	10	5	6	5	248
6	»	14	»	1	20	7	8	5	5	15	4	7	2	303
8	»	17	»	1	30	9	9	7	6	20	4	4	1	418
5	»	13	»	»	»	4	4	4	3	9	2	5	1	155
2	»	1	»	1	»	1	1	2	2	2	1	1	1	34
2	»	4	»	»	4	1	2	2	1	3	1	1	1	69
1	»	3	»	»	»	1	1	2	1	3	1	1	»	45
1	»	2	»	»	»	1	1	1	1	2	1	2	»	32
38	5	66	4	5	74	31	36	33	25	69	20	29	11	1420

PROVINCE D'ANVERS.

Cette province compte, y compris l'Académie Royale d'Anvers, qui n'est pas soumise à l'inspection, six académies et écoles de dessin et une école industrielle.

Les académies d'Anvers et de Malines suffisent aux besoins purement artistiques de la province ; mais il serait nécessaire d'y créer quelques écoles nouvelles avec un enseignement spécial des applications de l'art aux métiers, notamment dans les localités telles que Boom et Gheel qui toutes deux ont au delà de 10,000 habitants, et que Heyst-op-den-Berg et Moll qui en comptent chacune plus de 6000.

MALINES. — Population : 36,000 habitants.

1° Académie des Beaux-Arts. — 500 à 540 Élèves.

Cette académie fut fondée en 1771, au moyen de souscriptions volontaires. Pendant de longues années elle ne jouit que d'une dotation de 7,615 fr., exclusivement à la charge de la commune.

En 1869 le budget s'élevait à 9,015 fr., à savoir :

Subside de l'État	fr.	1000
Id. de la province		400
Ressources locales.		7615

Les locaux étaient insuffisants et mal appropriés et le mobilier hors d'usage.

Les études comprenaient :

1° Le dessin depuis les éléments d'après la méthode de la copie de l'estampe, jusqu'au dessin d'après nature.

2° Le modelage.

3° L'architecture.

Aucun cours d'application de l'art à l'industrie n'était organisé. Et cependant au nombre des 540 élèves que comptait l'établissement deux seulement se destinaient à la carrière des arts proprement dite.

Les modèles étaient, pour la plupart, des lithographies de mauvais goût. Mais l'école possédait quelques beaux moulages d'après l'antique. La bibliothèque contenait aussi quelques livres utiles.

Le personnel enseignant se composait de neuf professeurs.

Des mesures de réorganisation furent prises dès 1869.

En 1869-70 l'État porta son subside de 1,000 à 2,800 fr.

Enfin en 1873, l'académie se trouva dotée d'un budget s'élevant à la somme de fr. 14,785, à savoir :

Subside de l'État.	fr.	3700
Id. de la province		400
Ressources locales.		10685

Les locaux ont été agrandis; le mobilier a été renouvelé et mis en rapport avec les besoins de la méthode du dessin d'après le relief, basé sur la géométrie élémentaire. La commune s'est imposée de ce dernier chef une dépense de 15,000 fr.

L'enseignement a été complètement réorganisé d'après le programme recommandé par le Gouvernement.

Trois professeurs nouveaux ont été nommés :

1° Un professeur de dessin linéaire;

2° Un professeur de peinture décorative;

3° Un professeur adjoint pour l'enseignement de l'anatomie et des applications de l'art aux industries qui dépendent de la sculpture.

Le Gouvernement a fait don à l'académie de plusieurs publications et des modèles en relief suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	9	modèles.
Id. Romain.	10	»
Id. Roman	1	»
Id. ogival et moyen-âge . . .	8	»
Id. Renaissance	33	»
Id. Divers	11	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	4	modèles.
Torses	8	»
Têtes et bustes.	17	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	12	»
Extrémités et autres parties du corps humain	10	»

Pour l'étude de l'architecture.

Modèles-types en relief de grande dimension des cinq ordres d'architecture.

L'enseignement des arts appliqués à l'industrie, qui a reçu un commencement d'organisation, demande à être complété.

La réforme sous ce rapport est d'autant plus urgente que Malines possède encore un grand nombre d'industries artistiques, telles que la fabrication de meubles sculptés, la ciselure des métaux, la bijouterie et la dentelle. Ces industries si florissantes autrefois ont grandement déchu au point de vue de l'art : des efforts énergiques devraient être tentés pour les relever.

Malines possède aussi des ateliers de peinture sur verre et de dinanderie, mais ces branches de l'industrie locale si prospères au moyen-âge, ont presque complètement disparu.

L'atelier central des chemins de fer de l'État, établi dans cette ville, fournit à l'école un grand nombre d'élèves qui ont besoin d'un enseignement particulier pour la construction mécanique; des cours spéciaux devraient donc être institués à cet effet.

2° Institut des Beaux-Arts. — 72 élèves.

L'Institut des Beaux-Arts fut fondé le 1er janvier 1838, par l'initiative d'artistes et d'amateurs désireux de continuer entre eux l'étude et la pratique de l'art, et d'encourager ses applications à l'industrie par l'organisation de concours et d'expositions rétrospectives. Mais ce but fut bientôt perdu de vue.

Après quelque temps d'existence, l'Institut qui n'avait eu jusque là qu'un caractère privé, ouvrit une école publique dont les professeurs, pour la plupart, furent choisis parmi les membres-fondateurs.

Les ressources annuelles de l'association s'élevaient en 1870 à fr. 1,295, à savoir :

Subside de la province.	fr.	300
Cotisation des membres de l'institut. . .		995

Le local ainsi que le mobilier étaient satisfaisants.

L'enseignement comprenait :

1° Les principes du dessin d'après le plâtre et d'après nature;

2° L'application des arts du dessin à l'industrie et à la décoration.

En 1871, l'institut, qui périclitait à cause de l'insuffisance de ses ressources, demanda et obtint l'appui du Gouvernement qui subordonna son concours à celui de la commune.

Le budget actuel s'élève à fr. 2,100 :

Subside de l'État.	fr.	600
Id. de la province.		300
Id. de la commune.		300
Produit de la cotisation des membres de l'institut		900

Le Gouvernement en prêtant son appui, crut devoir rappeler l'Institut à son but primitif : l'organisation de concours pour les applications de l'art à l'industrie et d'expositions rétrospectives d'art appliqué.

Un cours d'enseignement élémentaire faisant double emploi à l'Institut avec le cours identique de l'académie a été supprimé.

L'école est en ce moment en pleine voie de réorganisation; elle a ouvert, en 1872, des concours pour l'orfèvrerie, la

dinanderie, la dentelle et la peinture du bois et du marbre; quelques-uns de ces concours ont donné les résultats les plus satisfaisants.

L'État a accordé de ce chef une somme de 1000 fr. pour être repartie en primes entre les lauréats.

Le Gouvernement a fait don de publications et de modèles en relief, à savoir :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec.	2	modèles.
Id. Romain.	4	»
Id. Roman	22	»
Id. ogival et moyen-âge	41	»
Id. Renaissance	27	»

Pour l'étude de la figure.

Torses	1	modèle.
Têtes et bustes	3	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	10	»

L'organisation de concours publics et d'expositions rétrospectives est incontestablement un des meilleurs moyens d'élever le niveau des industries artistiques nationales. Il est donc vivement à souhaiter que l'Institut persévère dans la voie où il est rentré, et que de son côté le Gouvernement continue à seconder efficacement ses efforts.

LIERRE. — Population : 15,376 habitants.

École de Dessin et d'Architecture. — 393 élèves.

Fondée en 1807, cette école fut réorganisée en 1817, par l'initiative du Gouvernement des Pays-Bas.

Elle est installée dans des locaux fort mal appropriés à leur destination et trop peu spacieux. Les classes d'architecture se trouvent même établies dans un bâtiment séparé de l'école.

Le mobilier est tout à fait défectueux.

L'enseignement est entièrement basé sur le dessin de la copie d'après l'estampe; il s'étend depuis les éléments jusqu'au dessin d'après l'antique; aucun cours d'application de l'art à l'industrie n'est organisé, bien que les 393 élèves qui fréquentent les classes, soient tous ouvriers. Les cours sont donnés par trois professeurs, un artiste peintre, un architecte et un décorateur.

La collection de modèles que l'école possède est assez nombreuse, mais elle ne comprend pour le dessin que des lithographies de mauvais goût et aucun bon modèle pour l'architecture.

Le budget qui s'élevait en 1864 à fr. 4,000, se composait comme suit :

Subside de l'État	fr.	800
Id. de la province		300
Ressources locales.		4100

Ces ressources s'accrurent en 1870-71, de la manière suivante :

Subside de l'État.	fr.	1000
Id. de la province.		300
Ressources locales.		6900

Le Gouvernement a fait don à l'école des modèles en relief suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	18	modèles.
Id. Romain	19	»
Id. Roman.	2	»
Id. ogival et moyen-âge . . .	1	»
Id. Renaissance.	3	»
Id. Divers.	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	2	modèles.
Torses.	5	»
Têtes et bustes	4	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	11	»
Extrémités et autres parties du corps humain	10	»

La réorganisation complète de l'école est décidée en principe, mais rien de sérieux ne pourra être tenté avant que la ville n'ait réalisé son projet d'affecter un bâtiment nouveau aux besoins de l'enseignement artistique dans la localité.

TURNHOUT. — Population : 14,500 habitants.

École de Dessin. — 109 élèves.

Fondée en 1800, cette école, qui ne jouissait que d'un revenu de 1,600 fr., se soutint péniblement au moyen de ces faibles ressources. Un seul professeur architecte était chargé de tout l'enseignement.

En 1864 la province accorda un subside de fr. 300.

La commune porta son allocation à fr. 1,900

Un second professeur fut nommé pour l'enseignement des principes du dessin et du modelage, mais l'insuffisance des locaux empêcha le développement de l'école.

L'autorité communale a affecté à cette institution l'étage du bâtiment qu'elle a fait construire pour l'école primaire. Ces locaux conviennent parfaitement à leur destination. Ils se composent de deux vastes salles de 30 à 34 mètres de long et d'une troisième pouvant servir de lieu de réunion et de dépôt de modèles.

L'enseignement était dans le plus grand désordre ; aucune méthode n'était mise en pratique et c'est à peine si quelques élèves pouvaient parvenir jusqu'à l'étude du dessin d'après le plâtre ; aucun cours d'application n'y était organisé.

L'école, ouverte pendant le semestre d'hiver et tous les dimanches de l'année, était fréquentée par 109 élèves, presque tous ouvriers.

Les modèles pour le dessin d'après le relief faisaient généralement défaut, et sauf quelques planches de Van Brée, la collection des modèles d'après l'estampe était sans aucune valeur.

En 1870-71 le budget fut élevé à fr. 3,800, comme suit :

Subside de l'État	fr.	400
Id. de la province		300
Ressources locales.		3100

Une réforme complète a été opérée sur les bases du programme recommandé par le Gouvernement. La commune a fait construire à ses frais une partie d'un nouveau mobilier et l'enseignement élémentaire fonctionne aujourd'hui régulièrement.

Le Gouvernement a fait don à l'école de publications et des modèles en relief suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Style	Grec	8	modèles.
Id.	Romain	18	»
Id.	Roman	2	»
Id.	ogival et moyen-âge	4	»
Id.	Renaissance	2	»
Id.	Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	3	modèles.
Torses	4	»
Têtes et bustes	6	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	14	»
Extrémités et autres parties du corps humain	12	»

La réorganisation commencée doit se compléter pour toutes les classes. Il faudrait aussi établir des cours d'application, d'autant plus que parmi les industries dominantes de la localité, il y en a plusieurs qui dépendent entièrement de l'art : telles que l'imagerie populaire, la fabrication de cartes à jouer, de papier peint, de dentelle, de meubles sculptés, ainsi que le tissage.

HERENTHALS. — Population : 4,565 habitants.

École de Dessin. — 50 à 60 élèves.

Fondée en 1858 par l'initiative de la commune, cette école fut établie avec des ressources excessivement restreintes. En 1864 son budget ne s'élevait qu'à 448 fr., dont 200 respectivement accordés par la commune et par l'État ; le restant provenait du minerval annuel de huit élèves appartenant à la classe aisée.

50 à 60 élèves fréquentaient l'école. L'enseignement basé en partie sur la copie d'après l'estampe était tout à fait élémentaire ; les cours étaient donnés, trois fois la semaine pendant une heure et demie, par un seul professeur.

Le local laissait à désirer, le mobilier était assez bon mais mal approprié.

L'école ne possédait pas de modèles : ceux dont on faisait usage étaient la propriété du professeur.

En 1870-71 l'État accorda un subside de 200 fr.

La commune porta le sien à 250 fr.

Outre un certain nombre de publications les modèles en relief suivants ont été envoyés à l'école par le Gouvernement :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	3	modèles.
Id. Romain	12	»
Id. Roman	»	»
Id. ogival et moyen-âge	3	»
Id. Renaissance.	1	»
Id. Divers.		

Pour l'étude de la figure.

Statues.	1	modèle.
Torses.	1	»
Têtes et bustes.	6	»
Masques	12	»
Extrémités et autres parties du corps humain	12	»

L'enseignement devrait être complètement réorganisé d'après les bases du programme recommandé par le Gouvernement et l'école devrait être établie dans un local convenable.

PROVINCE DE BRABANT.

Cette province compte dix académies et écoles de dessin, en y comprenant l'académie royale de Bruxelles, non soumise à l'inspection; de plus, un enseignement spécial du dessin est organisé à l'école d'horticulture de Vilvorde et il existe à Bruxelles une école industrielle. L'enseignement purement artistique est suffisant; mais il serait nécessaire de créer de nouvelles écoles de dessin, avec un enseignement spécial des applications de l'art aux métiers en général, dans les localités comme Laeken, qui a 10,700 habitants; Uccle, qui en compte 8,230; Hal, dont la population s'élève au delà de 8,000; Wavre, St-Gilles et Assche, qui ont chacune plus de 6,000 habitants.

LOUVAIN. — Population : 33,466 habitants.

Académie des Beaux-Arts. — 500 à 550 élèves.

En 1799 quelques artistes et amateurs, ayant à leur tête le peintre d'histoire Verhaegen, se réunirent dans le but de continuer leurs études et de donner l'instruction artistique à une cinquantaine d'élèves.

La municipalité leur accorda un local et le 29 octobre 1800 elle adopta définitivement cette école comme institution de la ville. Verhaegen en fut nommé directeur honoraire; un peintre et un architecte lui furent adjoints en qualité de professeurs. Plus tard l'école fut établie au collége *Driutius,* le local actuel.

Cette école fut réorganisée une première fois en 1834, lors de la nomination de M. Mathieu, comme directeur. On augmenta son personnel d'un professeur de sculpture, d'un second professeur d'architecture, et d'un professeur de principes de dessin. Les

ressources trop restreintes dont l'école disposait nuisirent à son développement.

En 1865, à la suite de la nomination d'un nouveau directeur, elle fut définitivement réorganisée d'après un programme conforme à celui qui a été adopté depuis par le Gouvernement.

Le programme comprend un enseignement complet des arts du dessin et de leurs applications à l'industrie; mais certains cours sont encore à créer, surtout pour les différentes applications aux métiers qui dépendent de l'architecture et de la construction.

En 1871 on institua pour les ouvriers un cours de dessin architectural, donné le dimanche.

L'enseignement était donné par treize professeurs. L'un d'eux s'est démis de ses fonctions, un autre est décédé et ils n'ont pas été remplacés.

Les cours sont ouverts pendant neuf mois de l'année. Il y a trois mois de vacances.

L'école est fréquentée par 500 à 550 élèves, dont une dizaine se destinent à la carrière artistique; 70 à 80 sont des sculpteurs praticiens, travaillant dans les divers ateliers de la localité, et la plupart des autres sont ouvriers.

Les ressources de l'académie s'élevaient en 1864 à fr. 12,245 :

Subside de l'État.	fr.	3,000
Allocation de la commune.		9,245

En 1870-71, le budget s'élèvait à fr. 23,300, comme suit :

Subside de l'État.	fr.	4,000
Allocation de la commune.		19,300

L'académie occupe un vaste bâtiment qui pourrait suffire à toutes les exigences d'un enseignement complet; mais comme l'école de musique et une société particulière sont installées dans le même local, celui-ci est insuffisant pour les besoins de l'enseignement.

Le mobilier des classes élémentaires a été entièrement renouvelé en 1865. Pour les autres classes il répond à sa destination.

Le Gouvernemént a fait don à l'école des modèles en relief suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 35 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.
Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	2	modèles.
Id. Romain	9	»
Id. Roman.	»	»
Id. ogival et moyen-âge . . .	»	»
Id. Renaissance.	18	»
Id. Divers	38	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	2	modèles.
Torses	5	»
Têtes et bustes.	13	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	11	»
Extrémités et autres parties du corps humain	10	»

Les principales industries de la ville de Louvain sont : la sculpture industrielle ; le papier peint ; la charpenterie et tous les métiers qui dépendent de la construction architecturale; de plus elle compte plusieurs grands ateliers de construction de mécaniques.

Comme il n'existe pas d'école industrielle pour les ouvriers, il serait à désirer que l'enseignement artistique fut complété par la création de quelques cours scientifiques. En nommant un ingénieur aux fonctions de professeur spécial de construction, il ne s'agirait que d'organiser des cours élémentaires de chimie, de physique et de mécanique.

Il serait nécessaire, pour étendre les connaissances générales et élever le niveau intellectuel des élèves, de créer des cours littéraires.

Il faudrait des locaux convenables pour la bibliothèque, la galerie des modèles, les classes de peinture et de modelage. Une salle spéciale devrait être réservée pour l'exposition des gravures et

des photographies; elle pourrait servir à la fois de classe pour les cours théoriques, de salle d'étude et de salle de lecture.

St-JOSSE-ten-NOODE. — Population : 22,000 habitants, et **SCHAERBEEK.** — Population : 21,000 habitants.

École normale des arts du dessin. — 400 à 422 élèves.

Cette école due à l'initiative des communes de St-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek, prit dès le début un développement qui prouva d'emblée l'importance de la lacune qu'elle venait remplir dans l'enseignement public. Son premier local, une maison particulière, devint bientot insuffisant. La construction d'un bâtiment pour l'école primaire de St-Josse-ten-Noode permit d'établir l'école de dessin au premier étage de ce beau et vaste local.

Un mobilier complet fut construit alors d'après les exigences de la méthode suivie.

L'enseignement est divisé en quatre sections savoir :

1° Les éléments du dessin aux instruments et du dessin à vue et à main levée, enseignés d'après la méthode de M. Heindrickx; le dessin de l'ornement, du buste et du torse d'après le relief et le modèle vivant.

2° La peinture décorative.

3° Les applications professionnelles qui dépendent de l'architecture.

4° Le modelage et la sculpture.

La collection des modèles commence à être assez complète; ils sont généralement bien choisis.

L'école fonctionne pendant le semestre d'hiver; mais la classe de peinture décorative est en outre ouverte tous les dimanches depuis le 1er Octobre jusqu'au 15 Août.

Les cours sont donnés par neuf professeurs; l'école est fréquentée par 400 à 422 élèves, pour la plupart ouvriers, dont 337 appartiennent à la commune de St-Josse-ten-Noode, 89 à celle de Schaerbeek et 86 aux communes environnantes.

En 1870 l'État porta son subside annuel de 3000 à 3500 frs.; le budget s'élevait alors à 14,080 frs., comme suit :

Subside de l'État	fr.	3500
Id. de la province		2000
Allocation de la commune de St-Josse-ten-Noode		6580
Id. des autres communes . . .		2000

Le Gouvernement a fait don à l'école des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Uue collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	3	modèles.
Id. Romain	7	»
Id. ogival et moyen-âge . . .	15	»
Id. Renaissance.	20	»
Id. Divers.	38	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	5	modèles.
Torses.	5	»
Têtes et bustes	17	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	11	»
Extrémités et autres parties du corps humain	18	»

L'enseignement de cette école devrait se compléter par les cours suivants :

1° Géométrie élémentaire et descriptive.

2° Histoire générale de l'ornement.

3° Aperçu général des principes esthétiques de la décoration.

4° Dessin et modelage de la figure d'après l'antique.

Une bibliothèque en rapport avec les besoins de l'enseignement et les exigences artistiques de la localité est à créer.

MOLENBEEK-St-JEAN. — Population : 29,793 habitants.

École de dessin et de modelage. — 279 élèves.

L'administration communale de Molenbeek-St-Jean, localité très-industrielle et presque entièrement peuplée d'ouvriers, fonda son école de dessin en 1865.

Celle-ci est établie à l'étage de l'école primaire dans un vaste local; son mobilier est parfaitement approprié aux besoins de l'enseignement.

Celui-ci comprend le dessin, d'après la méthode spéciale de M. Stroobant, l'architecture et le modelage.

Il y a en outre des cours généraux de géométrie, de perspective et d'art décoratif.

Les cours sont donnés pendant le semestre d'hiver par cinq professeurs à 279 élèves pratiquant les divers métiers.

Les modèles qui servent à l'enseignement du dessin ont été exécutés par M. Stroobant; on emploie aussi des moulages et quelques publications spéciales pour l'ornement.

En 1871 le subside annuel du Gouvernement a été porté de 3000 à 3500 fr.

Le budget s'élevait à 11,980 fr., comme suit :

Subside de l'État. . . . . fr.	3500
Id. de la province.	2000
Allocation de la commune de Molenbeek-St-Jean.	6030
Part d'intervention des communes environnantes qui envoient des élèves à l'école	450

Le Gouvernement a fait don à l'école de publications et des modèles en relief suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec.	1	modèle.
Id. Romain	4	»
Id. Renaissance	17	»
Id. Divers	38	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	4	modèles.
Torses	4	»
Têtes et bustes	9	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	10	»
Extrémités et autres parties du corps humain	18	»

Dans l'intérêt du développement de l'enseignement théorique et scientifique dans cette école, il conviendrait de compléter le programme des études par la création d'un cours de projections et de géométrie descriptive pour tous les métiers qui dépendent de l'architecture, ainsi que par des notions sur les principes esthétiques de la décoration.

Une bibliothèque répondant aux besoins artistiques de la localité devrait être aussi ouverte au public en dehors des heures de travail dans les ateliers.

IXELLES. — Population : 27,500 habitants.

École de Dessin, de modelage et d'Architecture.

180 élèves.

En 1863, le Gouvernement, désireux de contribuer au progrès de l'industrie nationale par la fondation d'écoles de dessin destinées à répandre l'enseignement de l'art parmi les classes ouvrières des communes suburbaines de la capitale, encouragea l'administration locale, par une promesse de concours, à réaliser le projet qu'elle avait conçu de créer cette école, qui fut le premier essai dans ce genre.

L'école s'ouvrit modestement dans un local provisoire sous la direction d'un artiste peintre aidé d'un professeur d'architecture.

Elle avait un budget de 5200 fr., établi comme suit :

Part de l'État	fr.	2000
Id. de la province		1200
Allocation de la commune.		2000

Les élèves affluèrent bientôt et la commune dut élever de deux étages le bâtiment de l'école primaire pour y installer l'école de dessin qu'elle pourvut d'un nouveau mobilier.

En 1871 le budget montait à la somme de 14,450 fr. à savoir :

Part de l'État	fr.	2000
Id. de la province		2000
Allocation ordinaire de la commune . .		4200
Rétributions scolaires		250
Subside extraordinaire de la commune pour achat d'un nouveau mobilier		6000

L'enseignement comprend :

Le dessin basé sur la méthode de la copie d'après l'estampe combinée avec celle du dessin d'après le relief et s'étend jusqu'au dessin de la figure d'après l'antique et le modèle vivant ;

La sculpture et l'ornementation ;

L'architecture et des cours de construction.

La géométrie, la perspective, les proportions et l'anatomie y sont enseignées. Il existe aussi des cours d'application de l'art à l'industrie pour le dessin de dentelle, la peinture sur porcelaine et la peinture décorative.

Les cours donnés durant le semestre d'hiver et tous les dimanches par quatre professeurs et un moniteur sont fréquentés en moyenne par 150 à 180 élèves.

L'école possède une assez belle collection de modèles provenant en partie de dons particuliers.

En 1874 le budget a été porté à fr. 10,875.

Part de l'État	fr.	3000
Id. de la province		2000
Allocation de la commune.		5625
Rétributions scolaires . , ...		250

Le Gouvernement a fait don des modèles en relief suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornément.

Style Grec.	1	modèle.
Id. Romain	4	»
Id. Renaissance	17	»
Id. Divers.	38	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	3	modèles.
Torses	4	»
Têtes et bustes	13	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	13	»
Extrémités et autres parties du corps humain	10	»

Pour l'étude de l'architecture.

Modèles-types en relief de grande dimension des cinq ordres d'architecture.

Dans l'intérêt des études, il serait avantageux d'abolir complètement le principe du dessin de la copie d'après l'estampe, d'autant plus que, déjà en 1868, le directeur de l'école proposa dans son rapport annuel de remplacer cette méthode par celle du relief.

Il serait nécessaire aussi de compléter autant que possible les cours d'application et d'organiser les cours scientifiques suivants :

1° Géométrie et géométrie descriptive;

2° Histoire de l'ornement;

3° Aperçu général sur les principes esthétiques de la décoration.

Une bibliothèque en rapport avec les besoins artistiques de la localité devrait aussi être créée.

DIEST. — Population : 7,835 habitants.

Académie de Dessin et d'Architecture. — 125 élèves.

Fondée en 1696, cette école fonctionna pendant de longues années au moyen des seules ressources de la commune. Son budget était en 1864 de 1280 fr.

Cette somme s'est accrue, à partir de 1865, du montant du subside de l'État, lequel fixé d'abord à fr. 400, a été porté à partir de 1869 à 600 fr.

De son côté la commune a élevé en 1871 le chiffre de son allocation à fr. 1625, en sorte que l'école jouit aujourd'hui d'un budget normal de 2,225 fr.

La Province s'abstient de tout concours.

Le local qu'occupe l'école à l'étage de l'ancien bâtiment des Halles, est beaucoup trop restreint. Il ne se compose que d'une salle où tous les élèves des différents degrés de l'enseignement sont réunis.

Le mobilier est convenablement approprié à la méthode en usage.

L'enseignement du dessin est entièrement basé sur le principe de la copie d'après l'estampe et ne s'étend que jusqu'au buste.

Les cours d'architecture comprennent l'étude des ordres, la perspective, la coupe de pierres et la construction.

L'école est ouverte pendant le semestre d'hiver.

Le corps enseignant se compose de deux professeurs, un architecte et un peintre; les cours sont suivis par 125 élèves.

Le Gouvernement a fait don de diverses publications et des modèles ci-après :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.
Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	8	modèles.
Id. Romain	20	»
Id. Roman	2	»
Id. ogival et moyen-âge . . .	4	»
Id. Renaissance	4	»
Id. Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	2	modèles.
Torses	4	»
Têtes et bustes.	2	»
Fragments de têtes	2	»
Masques	12	»
Extrémités et autres parties du corps hamain	10	»

L'école devrait être entièrement réorganisée d'après le programme recommandé par le Gouvernement. Il serait nécessaire de créer des cours spéciaux d'art appliqué aux métiers en général. Le local devrait être agrandi et approprié aux besoins de l'enseignement nouveau.

NIVELLES. — Population : 9,110 habitants.

École de Dessin appliqué aux arts et à l'industrie.

81 élèves.

Fondée en 1818, cette école fut réorganisée une première fois en 1830. Son budget était entièrement à charge de la commune.

Le Gouvernement, depuis 1864, accorde un subside de 500 fr.

Le total des ressources s'élevait alors à 3,650 fr.

Le local est beaucoup trop petit et mal distribué.

L'enseignement comprend :

Le dessin d'après une méthode mixte basée sur le dessin à main levée, le dessin copie et le dessin d'après le relief; le dessin géométrique, la géométrie, la géométrie descriptive et la mécanique; l'architecture et des cours d'application à la charpenterie, la menuiserie et la construction.

Les cours se donnent pendant dix mois de l'année par quatre professeurs à 81 élèves, tous ouvriers.

La collection de modèles renfermant un grand nombre de lithographies, est à mettre hors d'usage. Celle des plâtres est très-incomplète.

En 1870 le budget de l'école s'élevait à fr. 3,375, comme suit :

Subside de l'État	fr.	500
Allocation de la commune.		2875

En 1873 l'école a été réorganisée d'après le programme recommandé par le Gouvernement et un nouveau règlement a été arrêté. Il est question de transférer l'école dans les bâtiments de l'ancien hôpital, local convenable. Le mobilier sera approprié aux exigences de la méthode nouvelle.

Le nombre des professeurs a été porté de 4 à 6.

Le budget de l'école a été fixé à fr. 6,050, à savoir :

Subside de l'État	fr.	2200
Id. de la Province		500
Allocation de la commune		3200
Rétributions scolaires		150

Le Gouvernement a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec.	6	modèles.
Id. Romain	18	»
Id. ogival et moyen-âge	3	»
Id. Renaissance	4	»
Id. Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	4	modèles.
Torses	4	»
Têtes et bustes.	7	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	13	»
Extrémités et autres parties du corps humain	14	»

Bien que l'école ait été réorganisée il reste à aviser aux moyens de compléter peu à peu son enseignement d'art appliqué.

TIRLEMONT. — Population : 12,070 habitants.

École de Dessin et d'Architecture. — 167 élèves.

Cette école fut fondée en 1824. Son budget était entièrement à charge de la commune.

Le Gouvernement accorde un subside de 300 fr. depuis 1865. Ce subside a été porté à 400, à partir de 1870.

En 1873 le budget de l'école s'élevait à fr. 2775, à savoir :

Subside de l'État	fr.	500
Allocation de la commune		2275

Le local est beau, spacieux et bien aéré, mais mal approprié ; le mobilier est en rapport avec les besoins de l'école.

L'enseignement comprend :

Le dessin basé sur la méthode de la copie d'après l'estampe, s'étendant jusqu'au dessin d'après l'antique et le modèle vivant ; la sculpture et l'architecture.

Aucun cours d'art appliqué n'est organisé.

Les cours, fréquentés par 167 élèves, sont donnés toute l'année par quatre professeurs.

La collection de modèles est très-incomplète et dans un mauvais état.

L'école est en voie de réorganisation d'après le programme recommandé. Le local et le mobilier doivent être appropriés à 'enseignement nouveau. La commune a voté de ce chef, en 1870, un subside extraordinaire de 1000 fr.

Le Gouvernement a doté l'école des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	7	modèles.
Id. Romain	16	»
Id. Roman	1	»
Id. ogival et moyen-âge . . .	1	»
Id. Renaissance	2	»
Id. divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	1	modèles.
Torses	3	»
Têtes et bustes	6	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	14	»
Extrémités et autres parties du corps humain	14	»

Des cours d'application aux métiers en général devraient être créés dans cette école.

VILVORDE. — Population : 7,857 habitants.

1° École de Dessin et de modelage. — 105 élèves.

Cette école, fondée en 1864 et due à l'initiative de la commune, avait été installée dans un local provisoire trop petit, malsain et nullement approprié aux besoins de l'enseignement.

Ses ressources qui se composaient d'une allocation sur le budget de la commune de 400 fr. et d'un subside de l'État d'une égale somme, se sont accrues successivement.

La part de l'État a été portée de 400 à 700 fr.

La province est intervenue par un subside de 500 fr.

Enfin l'allocation de la commune qui avait été d'abord élevée à 1250 fr. a été fixée en dernier lieu à 1800 fr.

Le budget de l'école s'élève aujourd'hui à 3000 fr.

L'enseignement comprend :

Le dessin d'ornements et de têtes au trait et ombrées jusqu'à l'étude du masque d'après le plâtre ; le modelage et l'architecture.

Les cours, fréquentés par 103 élèves, sont donnés pendant le semestre d'hiver et tous les dimanches par trois professeurs.

L'école a été réorganisée d'après le programme recommandé par le Gouvernement et installée dans son local définitif à l'étage de la nouvelle maison communale. Un nouveau mobilier a été construit; l'État est intervenu dans les dépenses au moyen d'un subside extraordinaire de 3000 fr.

Le Gouvernement a fait don à l'école des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	13	modèles.
Id. Romain	19	»
Id. Roman	21	»
Id. ogival et moyen-âge. . . .	38	»
Id. Renaissance	16	»
Id. Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	4	modèles.
Torses.	4	»
Têtes et bustes	14	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	12	»
Extrémités et autres parties du corps humain	10	»

2° Cours spécial de Dessin à l'École d'horticulture.

Dans cette école l'enseignement du dessin se donne en trois années, limite de la durée des autres études. On suit, pour les éléments, la méthode du dessin copie d'après l'estampe ; à la fin de la 2e année seulement, on dessine les plantes d'après le relief; la 3e année est consacrée aux études d'après nature et au dessin et lavis de plans de jardins.

Un seul professeur est chargé d'enseigner le dessin.

Il faudrait réorganiser cet enseignement d'après un programme méthodique et rationnel basé sur le dessin géométrique et comprenant les projections et la perspective. On compléterait ces études par le dessin de plantes d'après le relief pour passer de là avec certitude au dessin d'après nature.

Cet enseignement pratique se terminerait par l'étude du lavis d'après des plantes; par celle des différents styles et caractères des jardins, afin d'apprendre aux élèves à connaître les ressources dont cet art dispose; enfin par l'étude du paysage, pour les initier au sentiment du pittoresque, à la physionomie et au charme de la nature qui sont pour les architectes de jardins les éléments essentiels d'une bonne composition.

Une salle spéciale, pourvue d'un mobilier propre aux études, devrait être affectée exclusivement aux besoins de l'école.

TUBIZE. — Population : 3,582 habitants.

École de Dessin. — 59 élèves.

L'école fut fondée par l'autorité communale en 1867.

Son budget s'élevait à 400 fr., exclusivement à charge de la commune.

Le local ainsi que le mobilier ne convenaient pas.

L'enseignement du dessin pour tous les cours, était donné d'après la méthode de la copie de l'estampe. Le système suivi pour l'étude du dessin linéaire était essentiellement empirique.

Le programme comprenait le dessin d'ornement et les principes de têtes, un enseignement d'architecture et de construction de mécaniques.

Les cours étaient donnés pendant toute l'année par un professeur à 59 élèves.

Les seuls modèles étaient des lithographies de mauvais choix.

L'école a été complètement réorganisée d'après le programme recommandé.

En 1870 le Gouvernement accorda un subside de 400 fr., somme égale à l'allocation de la commune.

En 1874 le budget a été fixé à la somme de fr. 1474, comme suit :

Part de l'État.	fr.	674
Id. de la Province.		400
Id. de la commune		400

Un local a été approprié et pourvu d'un mobilier. L'État et la Province sont intervenus respectivement dans les frais, savoir : la Province par une allocation extraordinaire de 700 fr. et l'État jusqu'à concurrence de 1600 fr.

Un second professeur a été nommé pour le dessin d'après le relief.

L'école a été dotée des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	7	modèles.
Id. Romain	15	»
Id. Roman.	1	»
Id. ogival et moyen-âge . . .	4	»
Id. Renaissance.	3	»
Id. Divers.	1	»

Pour l'étude de la figure.

Torses.	1	modèles.
Têtes et bustes	6	»
Fragments de têtes	11	»
Masques	14	»
Extrémités et autres parties du corps humain	10	»

Il faudrait encore organiser des cours de géométrie élémentaire et de géométrie descriptive pour les industries de la localité, se rapportant exclusivement à la fabrication de tout ce qui regarde le matériel du chemin de fer.

Il serait avantageux d'établir une collection de modèles en rapport avec ces spécialités, ainsi qu'une bibliothèque pour les ouvriers.

WAVRE. — Population : 6,500 habitants.

École de Dessin.

Cette école est en voie d'organisation. Le Gouvernement et l'administration communale en sont encore aux préliminaires.

PROVINCE DU HAINAUT

Cette province compte 13 académies et écoles de dessin, dont 4 sont encore en voie de formation, 4 écoles industrielles et 3 écoles de dessin et écoles industrielles réunies.

Les académies de Mons et de Tournai suffisent aux besoins de l'enseignement purement artistique, mais la très-forte population industrielle du Hainaut, rend la création d'écoles de dessin indispensable dans les localités où les progrès de l'industrie dépendent de cet enseignement.

On pourrait commencer par fonder des écoles de dessin dans les communes les plus populeuses, telles que Gilly (16,000 âmes), Montigny-sur-Sambre (11,000), Quaregnon et Wasmes en Borinage (au-delà de 10,000), Paturages, Frameries et Jemmappes (au-delà de 9,000), Courcelles et Hornu (plus de 7,000), sauf à en créer plus tard d'autres encore dans les localités qui comptent au-delà de 6,000 âmes, comme Binche, Braine-le-Comte, Gosselies, etc.

MONS. — Population : 22,618 habitants.

Académie des Beaux-Arts. — 192 élèves.

Cette école, fondée en 1781, fonctionna longtemps au moyen des seules ressources de la commune. Son budget était en 1864 de fr. 7,250.

En 1865 le Gouvernement accorda un subside de 500 fr., qui

fut porté successivement à 1000 fr. en 1867 et à 1500 fr. en 1868.

En 1870 le budget s'élevait à fr. 10,000 :

Subside de l'État	fr.	1,500
Allocation de la commune		8,500

Le local est insuffisant et mal approprié.

Le programme des études est incomplet. L'enseignement élémentaire repose entièrement sur la méthode de la copie d'après l'estampe.

Les études s'étendent depuis le dessin linéaire jusqu'au dessin d'après nature.

Le cours d'architecture ne comprend que la copie des ordres, et celui du modelage les ornements et le buste.

L'étude des applications de l'art à l'industrie ne consiste que dans la copie de dessins au lavis de machines.

Aucun cours spécial n'est organisé complètement.

L'enseignement est donné pendant toute l'année par quatre professeurs.

Depuis quelques années le nombre des élèves tend à diminuer : en 1860 il était de 300 ; en 1868 de 212 ; aujourd'hui il n'en reste que 192.

La collection de modèles est insuffisante ; en outre elle pourrait être mieux choisie.

Le Gouvernement a fait don à l'école des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Uue collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style	Grec	7	modèles.
Id.	Romain	16	»
Id.	Roman.	25	»
Id.	ogival et moyen-âge	44	»
Id.	Renaissance.	17	»
Id.	Divers.	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	4	modèles.
Torses.	6	»
Têtes et bustes	10	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	14	»
Extrémités et autres parties du corps humain	14	»

Cette académie, qui est loin d'être en rapport avec l'importance de la ville, devrait être réorganisée d'après le programme recommandé par le Gouvernement.

Le personnel devrait être complété : il faudrait nommer un professeur de dessin linéaire, un professeur de sculpture, un professeur d'architecture et un professeur de mathématiques.

L'autorité locale s'est mise à cet égard en rapport avec le Gouvernement.

TOURNAI. — Population : 33,044 habitants.

Académie de Dessin, de Peinture et d'Architecture.

152 élèves.

Cette école fut fondée en 1757. En 1864 son budget était de fr. 12,359, exclusivement à charge de la commune.

En 1867 le Gouvernement accorda un subside de 1000 fr., qui fut porté à 2000 fr. en 1868 et à 2600 fr. en 1870.

Le budget s'élevait alors à fr. 15,050, à savoir :

Subside de l'État.	fr.	2,600
Allocation de la commune.		12,450

Les locaux sont dans un état de délabrement déplorable : on peut dire qu'une partie des bâtiments tombe en ruines.

Le mobilier laisse beaucoup à désirer et doit être renouvelé.

Le programme d'études est dans le plus grand désordre. Les principes les plus opposés sont mis en pratique dans l'enseignement élémentaire ; l'enseignement moyen seul comprend les premières études d'après le relief.

L'enseignement supérieur artistique est assez complet. Pour la peinture il s'étend jusqu'à l'étude peinte d'après le modèle vivant. Pour la sculpture, qui dans cette école embrasse spécialement l'ornement, il commence par l'étude du modelage d'après le plâtre et l'estampe, et s'étend jusqu'à la composition d'ornements d'après des plantes vivantes. Pour l'architecture l'enseignement comprend l'étude des ordres et la composition.

Le cours de construction fait défaut et l'enseignement des arts appliqués, qui certes devrait être ici le plus important, n'est pas organisé du tout.

Les cours sont donnés pendant toute l'année par 6 professeurs.

L'école compte 152 élèves, parmi lesquels la plupart se destinent aux métiers. Ce nombre n'est pas en rapport avec celui de la population ; aussi tous les cours supérieurs sont déserts et l'on peut attribuer cet état de choses à la mauvaise organisation de l'enseignement élémentaire et moyen.

La collection de modèles, qui a été détruite en grande partie par un accident, n'est plus en rapport avec les besoins de l'école.

Le Gouvernement a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style	Grec	4	modèles.
Id.	Romain	4	»
Id.	Roman	27	»
Id.	ogival et moyen-âge	53	»
Id.	Renaissance	12	»
Id.	Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	2	modèles.
Torses	8	»
Têtes et bustes	12	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	11	»
Extrémités et autres parties du corps humain	10	»

Pour l'étude de l'architecture.

Modèles-types en relief de grande dimension des cinq ordres d'archi tecture.

Le local devrait être reconstruit et le mobilier approprié aux besoins des études.

L'école devrait être complètement réorganisée d'après le programme recommandé par le Gouvernement. Il faudrait établir des cours théoriques et scientifiques de géometrie élémentaire et de géométrie descriptive ; un cours d'histoire de l'ornement ; un cours d'esthétique sur les principes de la décoration et des cours d'application en rapport avec les industries locales.

ATH. — Population : 8,470 habitants.

Académie de Dessin et École industrielle réunies.

118 élèves.

Cette école fut créée en 1772.

Son budget, exclusivement à charge de la commune, s'élevait en 1864 à fr. 2500.

En 1865, le Gouvernement accorda un subside de 500 fr. lequel, fut porté en 1868 à 600 fr. En 1870 le budget s'élevait à 3600 fr.

Subside de l'État.	fr.	600
Id. de la province.		500
Allocation de la commune		2500

Le local est assez vaste, mais incomplètement approprié ; il faudrait deux classes spéciales : l'une pour le dessin linéaire, qui s'enseigne actuellement dans la classe de l'architecture, et l'autre pour les cours scientifiques.

En 1869, grâce à l'initiative du directeur actuel on supprima totalement le dessin copie d'estampes pour le remplacer par la méthode du relief.

L'enseignement du dessin s'étend depuis le dessin linéaire jusqu'à l'étude des ornements, des torses et de la figure antique.

Le modelage est enseigné d'après le relief et l'estampe.

L'architecture comprend l'étude des ordres et quelques cours de construction.

L'enseignement de la perspective forme le seul cours théorique organisé.

Les leçons sont données pendant toute l'année, par deux professeurs. L'école compte 118 élèves appartenant tous aux divers métiers.

La collection de modèles était très-incomplète ; il y manquait surtout des moulages d'après l'antique et des modèles d'architecture ; l'école possédait quelques moulages sans importance.

En 1870, le conseil communal d'Ath forma le projet d'annexer une école industrielle à son école de dessin et s'adressa au Gouvernement pour lui demander son appui. Une réorganisation complète de l'école de dessin fut décidée. On y adjoignit quelques cours scientifiques pouvant se combiner avec l'enseignement des beaux-arts, afin de donner ainsi une entière satisfaction à tous les besoins des divers métiers.

Le budget fut porté en 1871 à fr. 6300 :

Subside de l'État	fr.	2300
Id. de la province		1000
Allocation de la commune		3000

Le Gouvernement a fait don de publications et des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	11	modèles.
Id. Romain	21	»
Id. Roman.	16	»
Id. ogival et moyen-âge . . .	23	»
Id. Renaissance.	8	»
Id. Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	4	modèles.
Torses	8	»
Têtes et bustes.	9	»
Fragments de têtes	11	»
Masques	12	»
Extrémités et autres parties du corps humain	14	»

On doit compléter la réorganisation commencée et créer un cours de dessin linéaire et de projections.

Comme les industries dominantes de la localité sont l'ébénisterie, la menuiserie, l'exploitation des carrières, la marbrerie et que la construction des machines pourrait dans cette commune prendre de grands développements, il est de haute nécessité d'y organiser sérieusement tous les cours d'application et de construction.

SOIGNIES. — Population : 6,975 habitants.

École de dessin et de modelage et École industrielle.

205 élèves.

Fondée en 1852 par l'initiative de la commune, cette institution, qui forme une section de l'école professionnelle, est installée convenablement dans une salle de l'école moyenne. Le mobilier est en bon état et approprié à la méthode en usage.

En 1864 son budget s'élevait à 3469 fr. comme suit :

Subside de l'État.	fr.	2,035
Allocation de la commune.		1,434

L'enseignement entièrement basé sur le dessin copie d'estampes, s'étend depuis les premiers principes jusqu'à l'ornement et la tête ombrée, mais l'étude de l'ornement se fait d'après le relief.

Les cours de sculpture comprennent le modelage de la figure et de l'ornement d'après des moulages; et les cours d'architecture l'étude des ordres et de la coupe des pierres.

L'enseignement est donné par deux professeurs à 205 élèves dont la plupart sont des ouvriers.

La collection de modèles pour le dessin d'après le relief et très-incomplète; les modèles estampes sont à supprimer.

Le Gouvernement a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec.	9	modèles.
Id. Romain	10	»
Id. Roman.	1	»
Id. ogival et moyen-âge . . .	4	»
Id. Renaissance.	2	»
Id. Divers	38	»

Pour l'étude de la figure.

Statues.	3	modèles.
Torses	4	»
Têtes et bustes	9	»
Fragments de têtes	11	»
Masques.	15	»
Extrémités et autres parties du corps humain	14	»

BASÈCLES. — Population : 3,675 habitants.

École de Dessin et de modelage. — 48 élèves.

Vers la fin de 1869, le conseil communal vota la création d'une école de dessin et de modelage et s'adressa au Gouvernement pour obtenir son intervention. Celui-ci chargea le délegué pour l'inspection de s'entendre avec l'autorité communale sur les mesures préalables à prendre pour l'établissement de l'école projetée.

En conséquence la commune appropria spécialement à l'enseignement du dessin le local de l'ancienne école communale qui fut pourvu d'un mobilier convenable.

Le budget s'élevait en 1870 à 1200 fr. comme suit :

Subside de l'État.	fr.	400
Id. de la province		400
Allocation de la commune.		400

L'école adopta le programme recommandé par le Gouvernement en l'adaptant aux besoins de la localité. On sait que celle-ci a de nombreuses carrières et que l'industrie de la coupe des pierres y est prospère. L'enseignement fut divisé en trois années d'études : *1re année :* dessin linéaire géométrique, dessin à vue, dessin à l'aide d'instruments, principes des projections et éléments de perspective. — *2e année :* étude du relief, notions des ombres et de la lumière, — *3e année :* 1° étude du modelage et d'application aux métiers qui dépendent de la sculpture. — 2° Coupe des pierres.

Les cours sont donnés par un seul professeur à 48 élèves.

Le Gouvernement a fait don à l'école des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	8	modèles.
Id. Romain	18	»
Id. Roman.	2	»
Id. ogival et moyen-âge	9	»
Id. Renaissance.	7	»
Id. Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Torses	1	»
Têtes et bustes	2	»
Masques	11	»
Extrémités et autres parties du corps humain	16	»

Il serait avantageux de nommer un second professeur en vue d'un enseignement théorique mis en rapport avec les études pratiques de l'école.

La collection de modèles devrait être complétée.

MARCHIENNE-AU-PONT. — Population : 6,440 habit.

École de Dessin. — 53 élèves.

Cette école, créée en 1862, ne fut ouverte que le 1 octobre 1864. Son budget, à l'époque de sa fondation, s'élevait à fr. 1240.

En 1872 le budget fut porté à fr. 1670, comme suit :

Part de l'État.	fr.	300
Id. de la Province.		600
Allocation de la Commune.		770

La commune possède un local convenablement approprié mais trop petit. Comme elle est sur le point de construire des bâtiments pour l'école primaire, elle y ménagera des salles pour y installer l'école de dessin.

L'enseignement est divisé en 4 cours ou trois années d'études :

1er Cours : principes du dessin à main levée. — 2e Cours : Application au tracé des parallèles perpendiculaires dans les divers montages. — 3e Cours : Application du dessin au modelage et au moulage. — 4e Cours : Plans de machines, etc.

Il est inutile de faire ressortir la confusion de ce programme sans ordre ni méthode.

Un seul professeur est chargé de l'enseignement. L'école est fréquentée par 53 élèves, la plupart ouvriers mécaniciens, modeleurs, mouleurs et monteurs.

Le Gouvernement a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Style	Grec.	4	modèles.
Id.	Romain.	5	»
Id.	Roman	2	»
Id.	ogival et moyen-âge . . .	1	»
Id.	Renaissance	1	»
Id.	Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Têtes et bustes.	2	modèles.
Fragments de Têtes	8	»
Masques	11	»
Extrémités et autres parties du corps humain	6	»

Cette école doit être entièrement réorganisée d'après le programme recommandé, et, comme la commune est très-industrielle, il est absolument nécessaire qu'elle mette tout en œuvre pour réaliser dans son enseignement les parties de ce programme se rapportant aux industries locales qui sont : la métallurgie (mécanique, fonderie de fer, ajustements), l'industrie charbonnière (outillage et levée de plans souterrains), la menuiserie et la charpenterie (construction civile et industrielle).

BOUSSU-lez-MONS. — Population : 7,615 habitants.

École communale de Dessin industriel.

40 élèves.

Le conseil communal, dans sa séance du 22 avril 1861, décida la création d'une école communale de dessin industriel.

Cette école, dotée d'un budget fixé à 1200 fr., l'État, la Province et la Commune intervenant respectivement pour une somme de 400 fr., fut installée dans une salle du nouveau bâtiment de l'école communale des garçons, et pourvue d'un mobilier convenable.

Jusqu'en 1869 l'enseignement donna des résultats très-satisfaisants, mais par suite de la démission du professeur, lequel ne put être qu'imparfaitement remplacé, les études périclitèrent et l'école finit par être complètement abandonnée.

A cette époque toutefois le budget avait été porté à 1500 fr., l'État, la Province et la Commune ayant augmenté respectivement de 100 fr. leur part d'intervention.

Enfin on nomma un professeur capable et un nouveau programme d'études fut arrêté. D'après ce programme l'enseignement est divisé en deux années ; la première comprend les éléments de la géomé-

trie et des exercices graphiques pour l'application de la théorie à la pratique.

La seconde année les élèves sont classés d'après la spécialité de leurs métiers. On a établi deux sections : la première pour la construction de mécaniques, la seconde pour les métiers qui dépendent de la construction architecturale, tels que la charpenterie, la menuiserie et la maçonnerie.

Les cours se donnent pendant toute l'année, trois jours par semaine, ainsi que les dimanches et les jours de fêtes : ils sont suivis par 40 élèves pratiquant divers métiers.

En 1870, le budget de l'école ayant présenté, par suite de diverses circonstances, un restant disponible de fr. 532-66, l'administration communale consacra ce boni à mieux approprier le local de l'école aux exigences de sa destination.

Le Gouvernement a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	8	modèles.
Id. Romain	20	»
Id. Roman	8	»
Id. ogival et moyen-âge . . .	17	»
Id. Renaissance	7	»

Pour l'étude de la figure.

Têtes et bustes.	3	modèles.
Fragments de têtes	8	»
Masques	14	»
Extrémités et autres parties du corps humain	8	»

Le programme répond parfaitement aux nécessités de l'enseignement du dessin géométrique et des applications du dessin aux métiers qui dépendent de la construction, mais il devrait être complété pour l'étude du dessin à vue ou à main levée, jusqu'au dessin d'après le relief.

Il faudrait donc y adjoindre quelques cours en rapport avec le programme recommandé et particulièrement une classe de dessin des fragments d'architecture et d'ornements d'après les moulages.

Il serait nécessaire aussi de compléter l'étude du dessin architectural pour les métiers, par quelques cours pratiques, tels que le lavis, la définition et le tracé des moulures et d'ajouter aux cours d'application l'étude de la coupe des pierres.

LESSINES. — Population : 5,945 habitants.

École de Dessin. — 31 élèves.

Cette école, fondée en 1840, resta longtemps sans autres ressources qu'un budget de 500 fr. entièrement à charge de la commune, dont la situation financière ne comportait pas même ce sacrifice. Aussi dut-elle à la fin réduire cette allocation.

A partir de 1861 l'État intervint, son concours fut très-faible, il est vrai, mais il entraîna celui de la province et la situation budgétaire de l'école finit par s'améliorer quelque peu.

Le chiffre du budget qui était de fr. 890 en 1871, fut porté en 1872, à fr. 950 comme suit :

Subside de l'État	fr.	300
Id. de la province		300
Allocation de la commune		350

L'école est convenablement installée dans une dépendance de l'Hôtel de Ville.

L'enseignement comprend l'étude du dessin élémentaire d'après le principe de la copie de l'estampe, à savoir : le dessin au trait, l'ornement, la tête et la figure académique. Dans les cours supérieurs l'élève aborde le dessin d'après la tête antique.

L'enseignement de la sculpture comprend le modelage d'après le plâtre et d'après l'estampe.

Dans le cours d'architecture l'élève étudie les ordres, la construction et la composition.

Il y a un cours spécial de perspective linéaire.

Les cours se donnent trois jours par semaine en hiver ; l'été ils n'ont lieu que le dimanche.

Le personnel se compose d'un directeur-professeur et d'un professeur-adjoint.

L'école est fréquentée par 31 élèves exerçant divers métiers.

Sauf quelques moulages de têtes antiques, la collection des modèles ne comptait que des lithographies de mauvais goût. Les modèles d'architecture et d'ornement, faisaient généralement défaut.

Le Gouvernement a fait don de publications et des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Style	Grec.	8	modèles.
Id.	Romain	14	»
Id.	Roman	1	»
Id.	ogival et moyen-âge	4	»
Id.	Renaissance	2	»
Id.	Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Têtes et bustes.	5	modèles.
Fragments de têtes	3	»
Masques	14	»
Extrémités et autres parties du corps humain	10	»

L'école de dessin devrait être réorganisée d'après le programme recommandé et quelques cours d'application devraient y être créés en vue de l'industrie locale.

Il faudrait aussi approprier le mobilier aux nécessités du nouvel enseignement.

PERUWELZ. — Population : 7,867 habitants.

École de Dessin. — 30 à 40 élèves.

Cette école, due à l'initiative de la commune, date de 1868.

Son budget actuel est de fr. 1000, à savoir :

Part de l'État.	fr.	200
Id. de la Province.		200
Allocation communale		600

L'école est installée dans deux salles de l'école ommunale, qui sont très-incomplètement appropriées en vue de cette destination. Le mobilier est en bon état.

L'enseignement est de deux degrés.

L'enseignement élémentaire pour lequel on suit exclusivement la méthode du dessin copie d'après l'estampe, comprend le dessin linéaire, les ornements au trait et ombrées, ainsi que la figure ombrée.

L'enseignement moyen repose sur le principe du relief. L'élève se livre à l'étude de fragments d'ornements, de masques et de bustes, ainsi qu'à celle du torse antique.

Les cours sont donnés pendant toute l'année par un professeur; 30 à 40 élèves fréquentent l'école.

La collection de modèles est sans importance; ceux du dessin d'après l'estampe sont à supprimer pour la plupart; il y a quelques bustes d'après l'antique, les ornements font défaut.

Le Gouvernement a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude dd dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	8	modèles.
Id. Romain	18	»
Id. Roman	3	»

Style ogival et moyen-âge. . . .	8	modèles.
Id. Renaissance	3	»
Id. Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Torses	1	modèles.
Têtes et bustes	2	»
Masques	11	»
Extrémités et autres parties du corps humain	6	»

Il serait à désirer que l'enseignement élémentaire put être mis en rapport avec le programme recommandé ; des cours d'application de l'art à l'industrie devraient aussi être organisés. Enfin le mobilier nécessiterait une appropriation plus complète aux besoins des études.

JUMET. — Population : 17,000 habitants.
Population flottante de 1000 âmes.

Ecole de Dessin et école Industrielle réunies.

35 élèves.

En 1863 l'administration communale créa une école de dessin qu'elle dota d'un budget de 1000 fr., exclusivement à charge de la commune. Ce budget s'accrut à partir de 1866 d'une somme de 500 fr., provenant d'un subside de la Province.

L'école était installée dans les classes de l'école moyenne, trop peu spacieuses déjà pour leur destination principale, et qui par conséquent ne pouvaient être appropriées convenablement à ce nouvel usage.

Au moment de l'inspection il n'y avait dans l'enseignement ni ordre, ni méthode. Le programme comprenait le dessin à l'aquarelle ainsi que le dessin de figures, de fleurs, de meubles et de machines.

Les travaux d'élèves qu'on montra à l'inspecteur étaient insignifiants.

Les cours, fréquentés par 35 élèves, étaient donnés par un professeur, le directeur de l'école moyenne.

En 1870 cette institution fut réorganisée et transformée en école de dessin et école industrielle réunies, et en 1871 un nouveau règlement organique fut approuvé par l'État.

L'enseignement comprend maintenant :

1° Le dessin linéaire, le dessin d'ornements, les éléments des projections et de la perspective, la figure humaine et le dessin des machines.

2° Le français, l'arithmétique, les éléments de la comptabilité, la géométrie pratique, des notions de physique, de chimie et de mécanique générale.

Le budget s'élève à fr. 4,650 :

Subside de l'État	sur le budget des Beaux-Arts fr.	675
	sur le budget de l'Industrie	1200
Id. de la Province		1075
Allocation de la commune		1700

Le Gouvernement a fait don à l'école de publications et des modèles suivants :

Pour l'étude de la géométrie.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	7	modèles.
Id. Romain	17	»
Id. Roman	2	»
Id. ogival en moyen-âge	4	»
Id. Renaissance	3	»
Id. Divers	38	»

Pour l'étude de la figure.

Torses	4	modèles.
Têtes	2	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	11	»
Extrémités et autres parties du corps humain	10	»

Depuis longtemps la commune se propose d'ajouter une aîle aux bâtiments de l'école moyenne pour l'affecter aux besoins de

l'enseignement du dessin. Tant que ce projet ne se réalisera pas, toute organisation sérieuse de l'école sera impossible.

Il est urgent cependant, dans un centre industriel si important d'établir l'école de dessin dans toutes les conditions pouvant donner une entière satisfaction aux besoins artistiques et scientifiques des nombreuses industries locales, telles que la verrerie, la construction des machines, les différentes fabrications de fer ouvré, la coupe des pierres.

MAFFLES. — Population : 1,300 habitants.

École de Dessin.

La population de Maffles compte au delà de 250 ouvriers travaillant dans les carrières.

L'école de dessin nouvellement créée dans cette localité est appelée à y rendre de véritables services.

La situation financière de la commune ne lui permettait d'intervenir que pour une faible somme dans les frais que devait nécessiter cette institution.

A la suite d'une entente entre les principaux maîtres de carrières et le délégué du Gouvernement pour l'inspection, un premier fonds de 450 fr. fut réuni au moyen de souscriptions volontaires ; l'État et la Province intervinrent, et la commune en signe de bon vouloir s'imposa aussi un léger sacrifice. Il fut donc possible dès la première année de doter l'école de dessin de Maffles d'un budget de 1350 fr. composé comme suit :

Subside de l'État.	fr.	500
Id. de la province.		300
Allocation de la commune.		100
Souscriptions volontaires.		450

L'école est très-convenablement installée dans un local qu'on a pris en location et qui a été pourvu du mobilier nécessaire.

L'État a fait presque à lui seul les frais de cette installation. En outre il a fait don à l'école des modèles suivants :

Pour l'étude de la géométrie.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.
Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec.	5	modèles.
Id. Romain	18	»
Id. Roman	8	»
Id. ogival et moyen-âge.	18	»
Id. Renaissance	3	»

Pour l'étude de la figure.

Têtes et bustes.	7	modèles.
Masques	13	»
Extrémités et autres parties du corps humain	8	»

Aujourd'hui l'école, organisée d'après le programme recommandé par le Gouvernement fonctionne régulièrement.

LEUZE. — Population : 6,200 habitants.

École de dessin.

Cette école, en voie d'organisation, a été créée en vertu d'une décision de l'autorité locale du 25 avril 1873.

La commune avait, au préalable, sollicité et obtenu l'appui du Gouvernement.

Un budget de 1,800 fr. a été constitué en faveur de l'école, à savoir :

Subside de l'État.	fr.	800
» de la province.		300
Allocation de la commune.		700

L'autorité communale dispose d'un beau local qui peut être approprié à tous les besoins de l'enseignement ; un mobilier est en voie d'exécution. L'État interviendra dans les frais de première installation.

Un règlement organique a été élaboré et approuvé.

Le programme des études, rédigé d'après celui recommandé par le Gouvernement, comprend l'enseignement élémentaire du dessin jusqu'au dessin d'ornements de différents styles et du buste ; le dessin architectural et la construction ainsi que les cours d'application aux métiers qui dépendent de l'architecture.

Les cours seront donnés par le directeur et un professeur.

Le Gouvernement a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude de la géométrie.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec.	2	modèles.
Id. Romain	21	»
Id. Roman	8	»
Id. ogival et moyen-âge. . . .	21	»
Id. Renaissance	2	»

Pour l'étude de la figure.

Têtes et bustes.	5	modèles.
Fragments de têtes	8	»
Masques	13	»
Extrémités et autres parties du corps humain	8	»

BELŒIL. — Population : 2,900 habitants.

Ecole de dessin.

L'Administration communale, reconnaissant l'utilité d'une école de dessin pour sa nombreuse population ouvrière pratiquant les divers métiers qui dépendent de l'architecture, s'adressa, en 1872, au Gouvernement à l'effet d'obtenir l'intervention de l'État dans la création de cette école.

Malgré ses ressources restreintes, la commune est prête à s'imposer des sacrifices pour réaliser ce projet.

Le budget a été fixé à la somme de 1,300 fr. répartie comme suit :

Subside de l'État.	fr.	500
» de la province.		200
Allocation de la commune.		600

Le Gouvernement est intervenu en outre pour une somme de 350 fr. dans les frais de premier établissement et a fait don de diverses publications et des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	5	modèles.
Id. Romain	20	»
Id. Roman	7	»
Id. ogival et moyen-âge . . .	15	»
Id. Renaissance	7	»

Pour l'étude de la figure.

Têtes et bustes.	6	modèles.
Masques	13	»
Extrémités et autres parties du corps humain	8	»

Écaussines-d'Enghien et Écaussines-Lalaing.

Population : 7,000 habitants.

Ecole de dessin. — 45 élèves.

Cette école a été créée par la commune dans l'intérêt des industries locales dominantes : l'exploitation des carrières et la coupe des pierres.

Son budget de 3,650 fr. a été arrêté comme suit :

Subside de l'État	sur le budget des Beaux-Arts.	fr.	900
	sur le budget de l'Industrie.		900
» de la province			300
Allocation de la commune.			1550

L'école est installée dans un beau local faisant partie du bâtiment récemment construit pour l'école communale.

L'enseignement comprend le dessin élémentaire d'après, le programme recommandé, et l'étude de la coupe des pierres.

CHATELET. — Population : 7,800 habitants.

Ecole industrielle, commerciale et de dessin.

Cette école, de fondation récente, est en voie de réorganisation pour l'enseignement du dessin.

CUESMES. — Population : 6,100 habitants.

Classe de dessin annexée à l'Ecole d'adultes.

L'Administration communale reconnaissant la nécessité d'organiser un enseignement du dessin appliqué à l'industrie dans cette commune, située à l'entrée du Borinage, a décidé d'adjoindre cet enseignement à l'école des adultes. Le local de celle-ci, quoique très-beau, devrait être approprié aux besoins d'une classe de dessin.

Des mesures ont été prises à cet effet. Un règlement et un programme seront arrêtés. L'enseignement comprendra les éléments du dessin linéaire basé sur la géométrie et des cours de projections et de perspective. Il aura pour but de rendre les ouvriers capables de lire et de tracer un plan.

PROVINCE DE LIÉGE.

Cette province compte deux académies de Beaux-Arts et quatre écoles industrielles. Une nouvelle école de dessin est à l'état de projet.

Deux institutions pour l'enseignement des arts ne peuvent suffire, d'autant moins que l'une d'elles est loin d'être complète, puisqu'on n'y enseigne ni la sculpture, ni l'architecture. Il serait donc nécessaire de compléter celle-ci et d'en créer une autre encore dans un des grands centres de la province, à Verviers par exemple.

En dehors des deux académies, le dessin ne s'enseigne que dans les écoles industrielles où ces études ne sont pas organisées pour donner des résultats fructueux.

Afin de mettre l'enseignement des arts en rapport avec l'importance du chiffre de la population et du développement industriel de la province, il faudrait établir dans les principales communes, telles que Dison (qui compte plus de 10,000 âmes), Herstal (qui en a plus de 9,000), Ougrée, Ans et Glasen (qui en ont chacune au delà de 6,000), Saint-George (qui compte 5,000 âmes), Herve, Stavelot et Waremme (dont les chiffres de population varient de 2,000 à 4,000 âmes), il faudrait dans tous ces centres établir des écoles de dessin avec des cours spéciaux d'application suivant les divers besoins des industries locales.

LIÉGE. — Population : 107,000 habitants.

Académie des Beaux-Arts. — 318 élèves.

Cette académie a eté réorganisée à deux reprises : une première fois sous la direction de Dewandre, en 1820, et une seconde fois, lors de la nomination comme directeur de feu Vieillevoie, en 1837.

En 1855, on adjoignit aux cours existants une classe pour l'étude de l'ornement d'après le plâtre avec des applications à l'industrie.

Le budget actuel s'élève à 35,600 fr. comme suit :

Subside de l'État.	fr.	5,000
» de la province.		1,500
Allocation de la commune		27,250
Produit de la rétribution scolaire . .		1,850

Le local est très-mal approprié aux études et peu digne de l'importance de la ville. Il devrait être complètement tranformé.

Il y a également lieu de renouveler le mobilier des classes élémentaires et moyennes.

Tout l'enseignement élémentaire et une partie de l'enseignement moyen reposent encore sur le principe du dessin copie d'après l'estampe ; le corps professoral est unanime à reconnaître la nécessité d'abandonner cette méthode vicieuse.

Le programme des études comprend trois degrés : les deux premiers s'appliquent aux différents arts indistinctement ; la bifurcation des études, suivant les spécialités auxquelles les élèves se destinent, commence à la fin du second degré.

Les études élémentaires et moyennes s'étendent depuis le dessin linéaire jusqu'au dessin des figures académiques et les ornements ombrés d'après l'estampe ; elles se terminent par le dessin de l'ornement, du buste, du torse et de la figure d'après le relief ainsi que la peinture d'après le plâtre.

A l'enseignement supérieur est réservée l'étude du dessin et de la peinture d'après le modèle vivant.

L'étude de la sculpture comprend le modelage de bustes, des fragments de figures et de bas-reliefs, d'après l'antique, ainsi que le modelage d'après nature. Dans les cours d'application on étudie le modelage d'ornements d'après des modèles en relief, des gravures et les compositions dessinées par les élèves.

L'enseignement de l'architecture s'étend de la copie des ordres grecs jusqu'à la composition.

Des cours théoriques spéciaux sont rattachés à chacune de ces branches.

L'école fonctionne pendant toute l'année ; dix professeurs sont attachés à l'établissement.

Le nombre des élèves est de 318, parmi lesquels on remarque environ 20 artistes peintres et sculpteurs; 26 architectes, 39 peintres-décorateurs, 35 sculpteurs industriels, 25 graveurs sur armes et un grand nombres d'ouvriers pratiquant divers métiers.

Le minerval payé par les élèves des cours élémentaires est de 10 fr. par semestre, soit 20 fr. par an. Pour l'enseignement moyen et supérieur, à partir de la classe du dessin d'après l'antique, il est augmenté de 5 fr. par semestre, il s'élève donc à 30 fr. par an.

Pour être admis à fréquenter gratuitement l'école, l'élève doit adresser aux autorités locales une requête avec un certificat du commissaire de police constatant que le postulant se trouve dans l'impossibilité de payer un minerval.

Ces formalités peuvent être considérées comme un obstacle sérieux au développement de l'école et à la vulgarisation du dessin parmi cette population éminemment industrielle.

En effet, il y a trente années, le payement du minerval étant tombé en désuétude, la population de l'académie s'était élevée, à cette époque, à environ 650 élèves. Lorqu'en 1842 on rendit le payement de nouveau obligatoire, ce nombre descendit immédiatement à une moyenne de 300 à 350 élèves, parce que les ouvriers considérant les formalités à remplir pour en être exempté comme humiliantes, préféraient quitter l'école.

La collection des modèles est richement dotée de moulages de toutes espèces d'après les chefs-d'œuvre de la statuaire antique. L'école possède, en outre, une belle collection de gravures.

La bibliothèque, déjà considérable, renferme des ouvrages d'un grand intérêt.

Le Gouvernement a fait don de publications et des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Styles divers. . . . . 37 modèles.

Pour l'étude de la figure.

Statues	2	modèles.
Torses	4	»
Têtes et bustes	9	»
Masques	15	»
Extrémités et autres parties du corps humain	4	»

Il faudrait réorganiser tout l'enseignement élémentaire et moyen et le mettre en rapport avec le programme recommandé, en supprimant la copie de l'estampe pour y substituer la méthode du dessin d'après le relief.

Il serait nécessaire aussi de compléter l'enseignement scientifique par la création d'un cours de physique et de mathématiques appliquées à la construction ; et d'organiser un enseignement complet de l'application des arts à toutes les branches de l'industrie.

Le local devrait être mieux approprié aux besoins de l'enseignement et surtout disposé de telle sorte que les collections et la bibliothèque pussent être rendues accessibles au public.

Enfin, dans l'intérêt du progrès de l'art qui, par son influence sur le développement de l'industrie, intéresse à un si haut point la fortune publique, il serait sage et conforme à l'esprit constitutionnel qui nous régit, d'établir à l'académie de Liége, par l'abolition du minerval, le principe de l'enseignement gratuit.

SPA. — Population : 5,980 habitants.

Ecole de dessin. - 115 élèves.

Cette école, fondée en 1843, est établie dans un beau local, mais qui est mal approprié aux besoins de l'enseignement.

Jusqu'en 1866, l'école jouit d'un budget de 2,300 fr. entièrement à charge de la commune.

En 1866, le Gouvernement accorda un subside de 200 fr., lequel fut porté à 500 fr. en 1868.

En 1870, le budget se composait donc comme suit :

Subside de l'État	fr.	500
Allocation de la commune		2,880
		3,380

L'enseignement repose entièrement sur le principe de la méthode du dessin copie d'après l'estampe.

Le programme comprend : le dessin linéaire, l'ornement et la tête au trait et ombrés ; la figure et les fleurs ombrées et le dessin d'après le relief.

Les cours donnés pendant toute l'année, sont confiés à deux professeurs.

Le nombre des élèves est de 115, parmi lesquels on trouve un bon nombre de peintres et plusieurs ouvriers.

La collection des modèles est très-incomplète ; la plupart des figures, d'après l'antique, sont des réductions ; les estampes, excepté quelques modèles de fleurs, sont presque toutes à supprimer.

Le Gouvernement a fait don à l'école des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Style	Grec	7	modèles.
Id.	Romain.	16	»
Id.	Roman	1	»
Id.	ogival et moyen-âge . . .	4	»
Id.	Renaissance	4	»
Id.	Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	5	modèles.
Torses	3	»
Têtes et bustes.	9	»
Fragments de têtes	11	»
Masques	14	»
Extrémités et autres parties du corps humain	8	»

Il faudrait convenablement approprier le local; réorganiser complètement l'enseignement d'après le programme recommandé; créer un enseignement spécial de peinture de fleurs et de paysage et organiser des cours d'application des arts aux divers métiers.

GRIVEGNÉE. — Population : 6,504 habitants.

Ecole de dessin.

Des négociations ont été entamées avec l'Administration communale pour la création d'une école de dessin dans cette localité, dont la population est presque entièrement composée d'ouvriers.

PROVINCE DU LIMBOURG.

Cette province possède une académie de Beaux-Arts à laquelle est annexée une école industrielle. De plus, quatre écoles de dessin, pourvues d'un enseignement spécial en rapport avec les besoins des industries dominantes de chaque localité, sont en voie d'organisation. Ces diverses institutions suffiront à tous les besoins artistiques et industriels des communes les plus importantes.

HASSELT. — Population : 10,540 habitants.

Académie des arts du dessin et école industrielle.

148 élèves.

La fondation de cette école ne date que de 1861. L'architecte de la ville y fut d'abord chargé de l'enseignement. Toutefois, le nombre des élèves s'accrut rapidement. Déjà en 1864, on en comptait 114. A partir de 1868, l'État accorda un subside.

En 1870, le budget de l'école s'éleva à 7,712 fr. comme suit :

Subside de l'État	sur le budget des Beaux-Arts	fr.	1500
	sur le budget de l'Industrie		1575
» de la province.			500
Allocation de la commune			3987
Produit de la rétribution scolaire			150

L'école est convenablement installée, quoique se trouvant établie dans un local trop-peu spacieux. Le mobilier est en bon état et généralement bien approprié à sa destination.

L'enseignement du dessin repose sur le principe de la méthode du relief et s'étend depuis le dessin linéaire jusqu'à l'étude des ornements, du buste et du torse, d'après des moulages.

Les cours d'architecture comprennent l'étude des ordres et leurs assemblages ; la construction et le dessin des machines.

Dans les cours industriels, on enseigne l'arithmétique, la géométrie, la physique, la chimie, la mécanique, la construction et l'hygiène. Ces cours sont basés sur les principes les plus avancés de la science moderne.

L'enseignement des arts du dessin est donné par trois professeurs, un peintre, un architecte et un professeur-adjoint pour le dessin linéaire ; l'enseignement industriel en compte également trois.

Les cours fonctionnent pendant le semestre d'hiver ainsi que tous les dimanches de l'année ; ils sont fréquentés par 148 élèves dont le plus grand nombre sont ouvriers.

Ceux-ci fréquentent gratuitement l'école ; seuls les élèves appartenant aux familles aisées, sont soumis à une rétribution annuelle de 7 fr.

La collection des modèles est assez complète et fort bien tenue ; il y manque quelques grands moulages pour l'étude de la figure antique et des ornements.

Le directeur a très-utilement fait apposer sur les modèles un écriteau donnant l'indication de la provenance, du caractère et du style. C'est là une heureuse innovation qui mérite d'être suivie par les autres écoles.

La bibliothèque est sans importance; elle ne possède que 17 ouvrages sur l'art et 9 sur l'industrie.

En 1871, l'école subit une réorganisation. L'enseignement du dessin linéaire fut complété par les cours de projections, des éléments de la perspective et du dessin d'après des solides représentés par leurs arêtes en fil de fer. On supprima une classe de dessin copie d'après l'estampe qui avait été maintenue.

A part les cours spéciaux de l'école industrielle, tout l'enseignement artistique était exclusivement renfermé dans les études de la pratique du dessin et aucun cours n'était organisé pour l'enseignement des arts appliqués à l'industrie.

En vue de compléter cet enseignement, on adjoignit aux professeurs de peinture et d'architecture, un titulaire spécial pour les cours de sculpture et des applications qui en dépendent.

Les classes du dessin d'après le relief étant fréquentées par un nombre trop considérable d'élèves, on nomma un professeur-adjoint pour alléger la tâche de l'ancien titulaire chargé de cet enseignement.

Ces dispositions nécessitèrent une augmentation de 2,100 fr., de sorte que le budget de 1873 s'élève à la somme de 9,688 fr. comme suit :

Subside de l'État	sur le budget des Beaux-Arts. fr.	2700
	sur le budget de l'Industrie.	1575
» de la province.		800
Allocation de la commune, y compris un restant disponible de l'année précédente.		4463
Rétribution des élèves		150

La commune fit, en outre, construire une salle spéciale pour les cours de sculpture.

Le Gouvernement a fait don de publications et des modèles ci-après.

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	8	modèles.
Id. Romain	17	»
Id. Roman.	4	»
Id. ogival et moyen-âge . . .	19	»
Id. Renaissance.	21	»
Id. Divers.	38	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	8	modèles.
Torses.	7	»
Têtes et bustes	14	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	14	»
Extrémités et autres parties du corps humain	10	»

Pour l'étude de l'architecture.

Modèles-types en relief de grande dimension des cinq ordres d'architecture.

Il est nécessaire d'organiser les cours d'application des arts aux métiers et de même régler les autres études en vue de cet enseignement.

Une salle spéciale devrait être établie pour y réunir la collection de modèles et former ainsi le noyau d'un petit musée.

La bibliothèque devrait être complétée par des ouvrages spéciaux et rendue accessible au public.

TONGRES. — Population : 1,400 habitants.

Ecole de dessin. — 41 élèves.

Un professeur du collége communal de Tongres consacrait gratuitement le dimanche à donner à la classe ouvrière les cours de dessin organisés dans cette ville.

Malgré le dévouement désintéressé de ce professeur, l'école ne put se développer dans ces conditions ; il importait donc de lui donner une organisation régulière.

Un nouveau règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 26 mars 1872, et l'enseignement a été établi d'après le programme recommandé par le Gouvernement.

Le local devra être agrandi et approprié ; le mobilier devra être complété.

Les cours seraient donnés par un directeur et un professeur.

Le budget actuel s'élève à 2,100 fr., répartis comme suit :

Subside de l'État	fr.	1000
» de la province		350
Allocation de la commune		750

Le Gouvernement a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	10	modèles.
Id. Romain	17	»
Id. Roman	13	»
Id. ogival et moyen-âge . . .	7	»
Id. Renaissance	20	»
Id. divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	2	modèles.
Torses	4	»
Têtes et bustes	6	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	12	»
Extrémités et autres parties du corps humain	10	»

SAINT-TROND. — Population : 10,524 habttants.

Ecole de dessin.

L'école de dessin de Saint-Trond, qui existait encore en 1864, avait cessé de fonctionner depuis.

Elle sera rouverte en 1874 et sera dotée d'un budget de 1,200 fr., composé comme suit :

Subside de l'État	fr.	500
» de la province		200
Allocation de la commune		500

Le Gouvernement prendra à sa charge une partie des frais de première installation.

La ville a affecté à cette institution l'ancienne salle de théâtre.

Un règlement a été élaboré par le Conseil communal et approuvé par l'autorité supérieure.

Le programme des études comprend pour les premières années, le dessin linéaire basé sur la géométrie élémentaire, les projections, les éléments de la perspective ainsi que le dessin d'après le relief jusqu'à l'étude des ornements et du buste.

Les cours seront donnés par un professeur.

Le Gouvernement a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	10	modèles.
Id. Romain	17	»
Id. Roman	13	»
Id. ogival et moyen-âge	7	»
Id. Renaissance	20	»
Id. Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	3	modèles.
Torses	4	»
Têtes et bustes	4	»
Fragments de têtes	7	»
Masques	12	»
Extrémités et autres parties du corps humain	10	»

STOCKHEIM. — Population : 1,586 habitants.

Ecole de dessin. — 59 élèves.

Cette école est due à l'initiative d'un amateur qui l'a érigée à ses frais en 1868.

En 1871, elle fut cédée gratuitement avec son mobilier et ses modèles à la commune, qui demanda alors et obtint l'intervention de l'État pour la réorganisation de l'institution.

Le Gouvernement accorda un subside de 300 fr. et la commune vota une allocation de 100 fr.

L'école est établie dans les classes mêmes de l'école primaire ; il faudrait un local spécial convenablement approprié.

L'enseignement comprend : le dessin linéaire, la construction et les éléments de calcul et de la géométrie.

L'école fonctionne pendant tout le semestre d'hiver et l'été, les dimanches et les jours de fête.

Les cours sont donnés par trois professeurs, y compris le fondateur ; 59 élèves suivent les leçons.

Le Gouvernement a gratifié l'école de publications et des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	5	modèles.
Id. Romain	15	»
Id. Roman	28	»
Id. ogival et moyen-âge. . . .	3	»
Id. Renaissance	2	»

Pour l'étude de la figure.

Têtes et bustes	7	modèles.
Fragments de têtes	11	»
Masques	13	»
Extrémités et autres parties du corps humain	8	»

Cette école doit être réorganisée d'après le programme recommandé, surtout pour le dessin linéaire et le dessin d'après le relief.

MAESEYCK. — Population : 4,500 habitants.

Ecole de dessin.

Cette école ne fonctionne plus depuis de longues années.

Il serait à désirer qu'elle pût être réorganisée.

L'enseignement devrait comprendre les études élémentaires du dessin d'après le programme recommandé.

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

Cette province possède une académie, à laquelle on a joint une école industrielle ; elle possède, en outre, deux écoles de dessin.

Il est de toute nécessité de vulgariser l'enseignement du dessin dans cette province où l'instruction est largement répandue.

Cette nécessité est d'autant plus grande que tous les métiers en général y sont très-arriérés, surtout en ce qui concerne les applications de l'art à l'industrie.

On pourrait commencer par établir des écoles de dessin dans les localités les plus populeuses, telles que Bastogne, qui compte au delà de 2,700 habitants ; Bouillon, qui en a au delà de 2,400 et Virton, qui en a plus de 2,300.

ARLON. — Population : 6,000 habitants.

Académie des Beaux-Arts et école industrielle réunies. — 127 élèves.

En 1858, la commune fonda, sous la dénomination d'*École communale des arts et métiers*, une institution pour l'enseignement du

dessin ; cette école, dont l'organisation était défectueuse, périclita jusqu'en 1868, époque à laquelle elle fut supprimée par suite de la retraite du directeur.

En 1870, la commune sollicita l'intervention du Gouvernement pour la réorganisation complète de l'école sous le titre d'académie des Beaux-Arts et d'école industrielle réunies.

La ville avait à sa disposition deux bâtiments propres à l'installation d'une école complète ; mais, pour des motifs d'économie on dût, à cause des grands frais qu'exigerait l'appropriation, établir l'institution dans un local provisoire. Elle fut toutefois pourvue d'un mobilier convenable.

Le Gouvernement intervint dans les frais de première installation jusqu'à concurrence d'une somme de 3,500 fr.

Le règlement organique a été approuvé par un arrêté ministériel en date du 22 mai 1872.

En attendant qu'on puisse mettre en pratique un programme complet pour l'enseignement des arts du dessin et des applications, on a organisé l'enseignement élémentaire et moyen d'après le programme recommandé, ainsi que des cours d'application pour les métiers qui dépendent de la peinture, de la sculpture et de l'architecture.

Le personnel actuel se compose du directeur et d'un professeur.

Le budget de l'école qui était en 1872 de 2,250 fr., a été porté en 1873 à 4,500 fr., comme suit :

Subside de l'État	sur le budget des Beaux-Arts fr.	750
	sur le budget de l'Industrie .	750
»	de la province	1500
Allocation de la commune	. . . .	1500

L'école possède déjà une certaine collection de modèles : la province en avait donné pour une somme de 300 fr.

Le Gouvernement a fait don de publications et des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	7	modèles.
Id. Romain	15	»
Id. Roman.	2	»
Id. ogival et moyen-âge	4	»
Id. Renaissance.	3	»
Id. Divers.	28	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	2	modèles.
Torses.	5	»
Têtes et bustes	12	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	14	»
Extrémités et autres parties du corps humain	10	»

Il est important que la ville d'Arlon devienne, comme chef-lieu de la province, un centre d'études pour les Beaux-Arts et leurs applications diverses.

Il sera nécessaire de doter, à cet effet, l'académie d'un local se prêtant à toutes les exigences d'une appropriation complète.

Dans ce local des salles spéciales devraient être réservées pour la bibliothèque et pour le musée de modèles, salles qu'il conviendrait de rendre accessibles au public.

La Société d'archéologie possède déjà une belle bibliothèque et une collection importante d'antiquités, comprenant des médailles, des monnaies, des verreries, des poteries, des feronneries et un beau triptyque du moyen-âge. Ces objets, aujourd'hui n'ont guère d'utilité pour le public : mis à la disposition de l'école ils rendraient de véritables services.

En ajoutant à ceux-ci les intéressantes sculptures romaines, trouvées dans la localité et déposées actuellement dans une cave du Palais de justice, ainsi que les modèles de l'école, on formerait un musée d'une importance assez considérable et d'une utilité incontestable pour l'enseignement de l'art et des métiers, ainsi que pour le développement du goût de la population.

MARCHE. — Population : 3,000 habitants.

Ecole de dessin. — 30 élèves.

En 1871 le Conseil communal vota une allocation de 500 fr. pour frais de premier établissement d'une école de dessin.

Cette école fut établie provisoirement dans deux vastes salles de l'école moyenne et pourvue d'un mobilier suffisant.

Lorsque les circonstances l'exigeront, l'autorité communale fera bâtir un local spécialement destiné à l'enseignement artistique.

Jusqu'ici on n'enseigne à l'école de Marche que les études élémentaires d'après le programme recommandé.

Le budget actuel s'élève à 1,200 fr., à savoir :

Subside de l'État.	fr.	500
» de la province.		200
Allocation de la commune.		500

Un professeur est chargé de l'enseignement.

Le Gouvernement a fait don de publications et des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec.	10	modèles.
Id. Romain	17	»
Id. Roman	13	»
Id. ogival et moyen-âge	7	»
Id. Renaissance	19	»
Id. Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	1	modèles.
Torses	2	»
Têtes et bustes	4	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	12	»
Extrémités et autres parties du corps humain	8	»

Il reste à compléter cette école, conformément aux principes d'après lesquels elle a été établie.

SAINT-HUBERT. — Population : 2,700 habitants.

École de Dessin industriel. — 41 élèves.

Cette école fut fondée en 1864. A cette époque, elle avait un budget de 500 fr., lequel fut porté à 800 fr. en 1865.

Les locaux étaient insuffisants et mal appropriés.

L'enseignement entièrement basé sur le dessin copie, se divisait en trois sections comprenant :

1° Les éléments du dessin linéaire et la copie d'après l'estampe ;

2° Les éléments d'architecture, la copie des ordres et le dessin de l'ornement appliqué à l'industrie;

3° Le dessin de meubles, de machines et d'instruments divers.

L'école fonctionne durant toute l'année ; l'enseignement est donné par un professeur ; 41 élèves fréquentent les cours.

Les modèles pour l'étude du relief faisaient totalement défaut.

Un nouveau local pour l'école a été établi à l'étage de l'ancienne maison communale. Il se compose d'une grande salle qui suffit parfaitement à cette destination.

Le mobilier a été renouvelé, la commune a dépensé de ce chef fr. 1,068-50.

L'État a accordé un subside extraordinaire de 300 fr. pour les frais de première installation.

Le programme de l'enseignement a été complètement modifié. Les études comprennent le 1er et le 2e degré du programme recommandé.

Le budget de l'école est actuellement de 1000 fr., réparti comme suit :

Subside de l'État.	fr.	300
» de la Province.		300
Allocation de la commune.		400

Le Gouvernement a fait don de publications et des modèles ci-après :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec	7	modèles.
Id. Romain	15	»
Id. Roman.	2	»
Id. ogival et moyen-âge	4	»
Id. Renaissance.	3	»
Id. Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	1	modèles.
Torses	1	»
Têtes et bustes.	5	»
Fragments de têtes	8	»
Masques	14	»
Extrémités et autres parties du corps humain	10	»

La réorganisation de l'école devrait être complétée et il serait indispensable d'y créer un enseignement des applications de l'art à l'industrie.

PROVINCE DE NAMUR

La province de Namur ne possède qu'une académie de Beaux-Arts. Il existait en outre deux écoles de dessin, l'une à Dinant, l'autre à Ciney ; cette dernière a été supprimée en 1870, faute d'élèves.

Il est superflu d'insister sur l'insuffisance absolue de l'enseignement artistique dans cette province qui devrait au moins avoir une école dans chacune de ses localités les plus populeuses, telles que Andenne (6,600 habitants), Fosse (3,700), Gembloux (3,000), Rochefort et Couvin (2,000 chacune).

NAMUR. — Population : 24,248 habitants.

Académie de Dessin, de Peinture et d'Architecture.

96 élèves.

Cette école fut créée en 1835 par l'Administration communale.

Son budget qui ne s'élevait, en 1864, qu'à 4,880 fr., se trouva porté, en 1870, à 8630 fr., comme suit :

Subside de l'État	fr.	2500
Id. de la province		800
Allocation de la commune		5330

Le local est parfaitement approprié aux besoins de toutes les classes, sauf cependant pour celles du modelage, lesquelles sont établies dans des caves ne répondant en aucune façon à cette destination.

Le mobilier est en bon état.

Tout l'enseignement élémentaire repose sur le principe de la copie d'après l'estampe ; il s'étend depuis la copie de fragments de têtes jusqu'à la figure académique ombrée.

Dans l'enseignement moyen, l'élève étudie le buste d'après le plâtre.

La classe élémentaire de peinture commence par la copie d'après les études peintes et finit par l'étude du plâtre, des accessoires et de la nature morte.

Dans la classe supérieure, l'élève étudie spécialement le paysage.

La sculpture comprend le modelage de la figure et de l'ornement.

Dans les classes de l'architecture, on étudie les ordres, la charpenterie, la mécanique et la construction.

Les cours sont donnés durant toute l'année. Il n'y a que quatre professeurs pour 150 élèves, dont le grand nombre est composé d'ouvriers.

La collection de moulages, qui est assez complète, renferme un grand nombre de statues, de bustes, d'ornements et de fragments d'animaux moulés sur nature.

La méthode du dessin linéaire, basé sur la géométrie élémentaire, a déjà, en partie, été appliquée à l'enseignement élémentaire, d'après le programme recommandé par le Gouvernement.

La commune a supporté les frais d'appropriation du mobilier en vue de ces études.

Le Gouvernement a fait don des publications et des modèles suivants :

Pour l'étude de la géométrie.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la stéréotomie.

Pour l'étude de l'ornement.

Style Grec.	4	modèles.
Id. Romain	4	»
Id. Roman . , ...	1	»
Id. ogival et moyen-âge . . .	1	»
Id. Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	3	modèles.
Torses.	4	»
Têtes et bustes.	9	»
Fragments de Têtes	8	»
Masques	11	»
Extrémités et autres parties du corps humain	10	»

Il conviendrait de compléter la réorganisation commencée de l'enseignement élémentaire.

On devrait installer dans une autre classe les cours de modelage et organiser des cours d'application de l'art aux métiers en général.

L'enseignement de la peinture du paysage réclame aussi un développement particulier. L'élève trouverait dans les sites pittoresques et variés des environs de Namur de fructueux sujets d'études.

DINANT. — Population : 6,178 habitants.

École de Dessin. — 37 élèves.

Cette école fut fondée en 1863 par l'Administration communale. Le budget s'élève à 2,550 fr., réparti comme suit :

Subside de l'État.	fr.	600
» de la province.		300
Allocation de la ville		1650

Le local est suffisamment grand, mais très-mal approprié ; le mobilier doit être amélioré.

Tout l'enseignement est donné d'après le principe de la copie de l'estampe.

Il s'étend depuis le dessin linéaire jusqu'à l'ornement et la figure ombrés.

L'architecture ne comprend que la copie des ordres.

Les cours ont lieu durant toute l'année. Il n'y a qu'un seul professeur. L'école est fréquentée par 37 élèves.

Les modèles manquent totalement, tant pour le dessin d'après l'estampe, que pour le dessin d'après le relief.

Le Gouvernement a fait don de publications et des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Style	Grec.	7	modèles.
Id.	Romain.	16	»
Id.	Roman	1	»
Id.	ogival et moyen-âge . . .	4	»
Id.	Renaissance	2	»
Id.	Divers	1	»

Pour l'étude de la figure.

Statues	2	modèles.
Torses	4	»
Têtes et bustes.	6	»
Fragments de têtes	11	»
Masques	14	»
Extrémités et autres parties du corps humain	14	»

Une réorganisation complète de l'école est indispensable.

Le personnel est insuffisant.

Il faudrait créer des cours d'application de l'art aux métiers et chercher par tous les moyens possibles à relever la dinanderie, industrie jadis si florissante dans cette localité.

CINEY. — Population : 3,000 habitants.

Ecole de Dessin.

Cette école a été fermée en 1870, faute d'élèves.

Troisième Partie.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES ET CRITIQUES SUR L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DU DESSIN, TANT DANS LES ACADÉMIES DES BEAUX-ARTS ET LES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN QUE DANS LES ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES ET MOYENNES, LES COLLÉGES ET LES ATHÉNÉES. — NÉCESSITÉ D'UNE RÉORGANISATION D'APRÈS UNE MÉTHODE AUTRE QUE CELLE DE LA COPIE DU MODÈLE GRAPHIQUE. — MÉTHODE DE DESSIN D'APRÈS LE RELIEF.

CHAPITRE I.

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DU DESSIN DANS LES ACADÉMIES DES BEAUX-ARTS ET LES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN. — MÉTHODE DE LA COPIE DU DESSIN GRAPHIQUE.

On peut, en termes généraux, assigner deux causes principales à l'état d'infériorité de l'enseignement des beaux-arts en Belgique. Si, sauf de rares exceptions, cet enseignement est incomplet, vicieux au début, stérile dans ses derniers résultats, si la confusion et le désordre sont partout et en toutes choses, dans l'emploi des méthodes comme dans les principes d'enseignement, c'est qu'au point de vue théorique, les études n'ont pas pour point de départ une base rationnelle et scientifique, et qu'au point de vue pratique, aucune condition de capacité n'est rigoureusement exigée de ceux qui embrassent la carrière du professorat. Or, les connais-

sances pédagogiques et méthodologiques faisant généralement défaut, il s'ensuit que chacun se laisse guider, plus ou moins, selon son sentiment personnel ou sa fantaisie, et que dans un tel état de choses, — l'esprit de système et l'amour des nouveautés aidant, — l'enseignement doit nécessairement devenir empirique et routinier.

Ainsi, lorsque nous examinons aujourd'hui l'organisation de ces études, nous trouvons que l'enseignement élémentaire du dessin dans les académies des beaux-arts et les écoles de dessin repose presqu'exclusivement sur la méthode de la copie du modèle graphique.

Legs de la décadence de l'art au siècle dernier, cette méthode, qui a pu suffire longtemps à un enseignement peu répandu et sans utilité sociale, est pour l'étude des éléments du dessin le plus mauvais des systèmes.

Dans tout enseignement rationnel, la théorie et la pratique doivent se prêter un mutuel appui. L'enseignement du dessin ne peut, pas plus qu'aucun autre, faire exception à cette loi fondamentale. Or, dans la méthode de la copie graphique, ce principe est entièrement méconnu. La pratique du dessin, qui est l'art de rendre l'apparence des corps sur une surface plane, doit s'appuyer sur l'observation et le raisonnement, dès les premières études. Mais ici l'étude du procédé consiste uniquement dans la copie machinale d'une autre copie; et, comme le dessin linéaire basé sur la géométrie, les principes des projections et de la perspective, qui sont les fondements du dessin, y font défaut, il n'y a réellement aucun enseignement théorique.

N'aidant en rien au développement de l'intelligence, donnant une idée fausse du principe même du dessin, rebutant l'élève par sa lenteur et sa sécheresse, cette méthode peut être considérée comme l'un des plus grands obstacles à la saine vulgarisation de l'art.

Aussi existe-t-il dans les écoles des élèves qui, après avoir suivi les classes pendant six, huit et même dix ans, ne comprennent rien encore au dessin et sont complètement incapables de rendre le moindre objet vu dans l'espace. C'est qu'entre la copie du modèle graphique et le dessin d'après le relief, il y a un abîme qui ne peut

être franchi précisement qu'à l'aide des notions théoriques qui ne sont pas données aux élèves.

On comprend qu'en présence d'un labeur aussi stérile que long la généralité des élèves découragés et rebutés ne persévèrent point dans les études.

Ensuite, par la nature des modèles dont cette méthode a favorisé l'introduction dans les écoles, on peut dire qu'elle a été pour l'art et pour le goût public une source de corruption.

Mettre sous les yeux des commençants des exemples dépourvus de toute vérité, faire copier servilement, avec force hachures et pointillages puérils, des gravures, des lithographies d'un style douteux, d'un dessin incorrect, d'un travail systématique, n'est-ce pas pervertir le sentiment de l'art dans les masses, faire perdre à la jeunesse un temps précieux, rendre le développement des vocations impossible, par un exercice mécanique qui doit nécessairement engourdir les meilleures intelligences?

Quand un tel état de choses vient à s'aggraver encore par l'absence de toute tradition pédagogique dans la direction des études, l'enseignement est nécessairement condamné à un irrémédiable déclin.

Aussi avons nous pu constater dans bon nombre d'écoles qu'on ne suivait plus aucun ordre pour les études : les élèves faisaient à peu près ce qui leur plaisait sans être astreints à aucune marche graduée dans leurs travaux. Nous pourrions même citer certaines académies de petites localités où, avant la réorganisation dont le Gouvernement a pris l'initiative, les études étaient tellement embrouillées que le directeur ne parvenait pas à classer ses élèves d'après le programme soi-disant en usage.

CHAPITRE II.

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DU DESSIN DANS LES ÉCOLES.

Dans les écoles normales ainsi que dans les écoles moyennes, les colléges et les athénées, c'est aussi la copie graphique qui forme la base de l'enseignement du dessin; mais celui-ci est tombé dans ces

institutions encore plus bas que dans nos académies et écoles spéciales; aussi peut-on dire que les heures qui y sont employées sont une véritable perte de temps.

Le plus souvent on n'y tient aucun compte des prescriptions du programme. Le dessin linéaire n'est enseigné nulle part d'une façon suffisante.

Généralement les élèves ne font que copier machinalement des ornements, des yeux, des nez, des bouches et en dernier lieu des têtes. On les amuse aussi à reproduire toutes sortes de futilités, d'accessoires et des paysages du plus mauvais goût. Il en résulte qu'au sortir de l'école, les élèves ne savent littéralement rien et n'ont pas même une notion exacte des éléments du dessin.

Les branches de l'enseignement dans les écoles normales de l'État ont été déterminées par l'arrêté organique du 11 nov. 1843. Le programme ou plan d'études tel qu'il a été modifié par l'arrêté royal du 15 décembre 1860 comprend (n° 15), « *l'enseignement du dessin et principalement du dessin linéaire.* » On a cherché depuis, à plusieurs reprises, à améliorer la situation de cet enseignement; mais aucune des modifications apportées au programme ne produisit d'heureux résultats.

Sous l'administration de M. le Ministre de l'Intérieur Vandenpeerenboom, un plan d'études (10 février 1862) fut publié par son département en vertu d'nu arrêté royal du 25 octobre 1861, portant diverses modifications à l'enseignement normal des élèves institutrices et en remplacement du plan d'études décrété par l'arrêté du 5 novembre 1854. On trouve pour le dessin le programme suivant :

3me DIVISION. — 1re ANNÉE D'ÉTUDES.

Dessin linéaire (pour toutes les écoles).

Lignes droites, courbes, mixtes, dans diverses positions. Lignes perpendiculaires, horizontales, obliques, parallèles. Division des lignes droites en parties égales. Encadrements. Guillochis.

2me DIVISION. — 2me ANNÉE D'ÉTUDES.

Triangles, trapèzes, parallélogrammes, polygones. Cercles. Division de la circonférence en parties égales. Rosaces les plus simples. Dessin d'objets usuels.

1re DIVISION. — 3me ANNÉE D'ÉTUDES.

Dessin d'objets usuels. Application du dessin linéaire à la coupe des linges et des étoffes.

Pour ce qui concerne le dessin linéaire, il y avait déjà dans ce programme un certain ordre méthodique; mais comme on ne donnait pas pour base à l'enseignement les éléments de la géométrie, et qu'on le renfermait exclusivement dans la copie graphique, il devait nécessairement dégénérer en exercices sans portée pratique.

Postérieurement on s'efforça d'améliorer cette situation.

Conformément aux conclusions d'une commission instituée pour la révision des programmes relatifs à l'enseignement normal primaire, et sur les avis des directeurs et des directrices des écoles normales, ainsi que de l'inspecteur de ces établissements, le Ministre de l'Intérieur annula, par un arrêté du 10 octobre 1868, tous les programmes précédents pour les remplacer par un nouveau plan d'études comprenant dans son cadre le programme suivant pour l'enseignement du dessin :

POUR LES ÉLÈVES INSTITUTEURS.	POUR LES ÉLÈVES INSTITUTRICES.
XV. DESSIN.	XII. DESSIN.
1re *année d'études* (3e *division*).	1re *année d'études* (3e *division*).
Etude pratique et étude analytique des éléments constitutifs du dessin à main levée. — Application de ces éléments aux formes régulières, vases, balustres, etc.	idem.
2e *année d'études* (2e *division*).	2e *année d'études* (2e *division*).
Application des figures empruntées au règne végétal et manière de les faire servir comme éléments décoratifs. — Applications spéciales des principes, d'après des modèles choisis.	Applications des figures empruntées au règne végétal et manière de les faire servir comme éléments décoratifs. — Applications des principes à la coupe d'étoffes et des vêtements, chemises d'hommes, de femmes et d'enfants; chemisettes, cols, lingerie. Dessin sur mesure d'un corsage, d'un jupon, d'une rotonde, d'un paletot, etc. Dessins de garnitures, passementerie, soutaches, broderie, etc.
3e *année d'études* (1re *division*).	3e *année d'études* (1re *division*).
Etude des applications spéciales. Ré-	Pendant le 1er semestre on continuera

capitulation des notions acquises; étude des moyens les plus propres à les transmettre.

l'étude des applications spéciales. — Le 2e semestre sera employé à une récapitulation des notions acquises et à l'étude des moyens les plus propres à les transmettre.

Confusion dans l'ordre des matières et absence complète des principes les plus fondamentaux du dessin, telle est encore l'observation qu'il y a lieu de faire ici.

Il est à remarquer que les élèves entrent à l'école normale sans être examinés sur le dessin ; ils sont donc censés l'ignorer. Et par où commence-t-on leur éducation dans cette branche spéciale ? Par des études pratiques et analytiques des éléments constitutifs du dessin à main levée. Or, ainsi que nous avons eu l'occasion de le constater, dans différentes écoles normales, ces études consistent dans un tracé tout empirique d'une multitude de lignes, de carrés et des cercles exécutés à l'aide de toutes sortes de moyens mécaniques, sans principes ni définition, en un mot sans le moindre développement scientifique.

Les élèves finissent sans doute, à force d'exercices sur les tableaux, à faire des tracés dont la netteté éblouit les profanes. Mais possèdent-ils réellement pour cela la science du dessin ? En connaissent-ils seulement les premiers principes ?

On ne sait dessiner si l'on ne peut reproduire un objet vu dans l'espace. Pour pouvoir reproduire par le tracé la vision d'un corps, il faut auparavant avoir été initié à la connaissance de sa construction. Or l'analyse géométrique étant le seul mode d'arriver à une appréciation exacte de la forme, il s'ensuit que les principes de la géométrie sont la base même du dessin linéaire. En dehors de ces conditions d'enseignement, l'élève ne comprend pas ce qu'il fait et n'est en possession d'aucun moyen de vérification positive, à l'aide duquel il puisse constater l'exactitude d'un tracé fait à vue ou à main levée.

Voilà donc à quoi se réduit tout le programme pour l'enseignement des principes du dessin proprement dit. Pas un mot des projections, ni de la perspective, ni des corps vus dans l'espace.

Immédiatement après les études élementaires incomplètes mentionnées plus haut, les élèves passent aux applications. Ici apparait

le comble de la confusion : l'application de quoi? du dessin? Les élèves en ignorent les premières notions! Il ne peut donc être question que de l'application de lignes, de carrés et de cercles.

En effet les élèves continuent toujours les mêmes exercices en s'aidant de réseaux plus au moins compliqués; ils copient ainsi machinalement d'après les modèles graphiques, toutes sortes de lignes droites et courbes formant différents vases. C'est là ce qu'on appelle « *l'application des éléments aux formes régulières.* »

Ces études remplissent la première année. Du reste toujours la même absence de démonstration théorique. Dans la seconde, on étudie d'abord les applications des figures empruntées au règne végétal et la manière de les faire servir comme éléments décoratifs.

Les élèves instituteurs passent ensuite aux « applications spéciales des principes d'après des modèles choisis. »

Cette partie de l'enseignement est encore, tout simplement comme les études précédentes, un exercice de copie d'après des modèles graphiques, lithographies représentant des feuilles naturelles et des ornements au trait. Ces modèles, sous la désignation d'enveloppes génériques, sont accompagnés de leurs formes linéaires rudimentaires que les élèves doivent déchiffrer, dans des réseaux souvent d'une inextricable complication, de façon qu'ils doivent rencontrer plus de difficultés à déchiffrer les lignes constructives que le dessin même. La série de ces différents modèles se termine par une planche donnant trois profils de têtes : Socrate, Apollon et Brutus, littéralement copiés d'après les modèles des premiers principes de dessin de Van Brée.

Les élèves institutrices de la seconde année suivent le même enseignement que les élèves instituteurs; seulement les applications diffèrent et se rapportent à la coupe des vêtements. Mais par suite des mêmes vices et des mêmes lacunes de l'enseignement, ces élèves ne peuvent reproduire que les modèles qu'elles ont sous les yeux et elles restent incapables de composer des patrons nouveaux, soit qu'elles veulent les inventer, ou les faire de mémoire d'après les vêtements qu'elles ont vus. La véritable base de la coupe des vêtements, dont la connaissance est si éminemment utile à toutes les femmes, repose sur le principe des rabatte-

ments et des développements des surfaces, et ici comme toujours, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, il faut la connaissance du dessin géométrique et des principes des projections.

La troisième année n'apporte plus aucun élément nouveau ; les élèves continuent les études « *d'applications spéciales* » puis ils font une « *récapitulation des notions acquises* » et terminent par l'étude des moyens les plus propres à les transmettre.

Tels sont la méthode et le programme par lesquels on a cru régénérer l'enseignement du dessin dans les écoles normales. Non seulement ils ne sont pas de nature à faire sortir l'enseignement de la routine déplorable du dessin-copie, mais ils entraînent une perte de temps encore plus considérable que celui-ci.

Nous ne voyons en réalité à ce programme que des désavantages ; il aboutit tout juste, après trois années de travail, là où commence l'ancienne méthode, c'est-à-dire à la copie des têtes et ornements au trait.

Qu'on se figure quelle doit être, au sortir d'un tel enseignement, la perplexité des élèves, lorsque les membres du jury pour le dernier examen leur demandent le dessin d'un objet quelconque d'après nature. Étant restés dans l'ignorance des véritables principes, ils sont incapables de reproduire convenablement l'objet le plus simple. Aussi l'examen de cette branche du programme, pour laquelle il n'y pas d'ailleurs de membre spécial dans le jury, ne peut être pris au sérieux et il faut croire qu'il n'est maintenu que parce que la branche se trouve inscrite au programme.

Voilà où aboutit l'enseignement dérisoire du dessin que reçoivent chez nous les hommes qui sont appelés à vulgariser, dans nos écoles et dans le pays, la connaissance de cet art si utile à tous et particulièrement à la classe ouvrière, par l'influence considérable qu'il est appelé à exercer sur le développement de notre industrie.

Enseignement élémentaire du dessin dans les écoles primaires et moyennes, les colléges et les athénées.

Dans les écoles primaires communales, on n'enseigne nullement, que nous sachions, les éléments du dessin.

Dans les écoles moyennes, les colléges et les athénées, l'enseiseignement du dessin est tout aussi insignifiant, aussi confus et incomplet que dans les écoles normales. Voici ce que nous trouvons pour l'enseignement élémentaire du dessin dans le programme officiel de ces écoles :

ÉCOLES MOYENNES. — 1re ANNÉE D'ÉTUDES.

Les élèves sont exercés au dessin linéaire à main levée : ils imitent les figures simples et les contours des solides réguliers, ainsi que les ornements que l'ornementation emprunte ordinairement au règne végétal.

2me ANNÉE D'ÉTUDES.

Même programme que pour la classe précédente pendant le 1er semestre. — Dessin de l'ornement d'après l'estampe ombrée. Imitation des contours de la tête humaine (2e semestre).

3me ANNÉE D'ÉTUDES.

Dessin de la tête d'après l'estampe ombrée. L'ornement dans lequel entrent comme éléments, soit la tête humaine, soit des têtes d'animaux, dessinés d'après l'estampe ombrée. Dessin de parties de machines et machines peu compliquées.

On le voit, point d'enseignement d'après les véritables principes, aucun enseignement de projections ni de perspective; la copie, toujours la copie!

Passons au programme des colléges et des athénées. Mais d'abord une observation préalable : pourquoi rendre l'enseignement du dessin obligatoire seulement pour les cours professionnels et facultatif pour la section des humanités? Le dessin n'est-il pas aussi

utile, indispensable même au géologue, à l'historien, à l'archéologue, au géographe, au médecin et en général à tous les hommes de science, qu'aux industriels et aux hommes des métiers?

Voici le programme des institutions dont il s'agit :

ÉTUDES DE 4e ET DE 5e.

Les élèves sont exercés au dessin linéaire à main levée, comme dans la 1re année d'études de l'école moyenne.

CLASSE DE 3e.

Notions sur les ombres. Exercices d'imitation des solides éclairés. Dessin de l'ornement d'après l'estampe légèrement ombrée (pendant le 1er semestre). Imitation des contours de la tête humaine, d'après l'estampe; l'ornement dessiné alternativement d'après le plâtre et d'après l'estampe ombrée (pendant le 2e semestre).

CLASSE DE 2e.

Dessin de la tête d'après la bosse. Dessin de la tête d'après l'estampe ombrée. L'ornement dons lequel entrent, comme éléments, soit la tête humaine, soit des têtes d'animaux, dessinés tantôt d'après la bosse, tantôt d'après l'estampe. Dessin de machines et lavis.

CLASSE DE 1re.

Proportions du corps humain. Dessin de la figure humaine d'après la gravure ombrée. L'ornement dans lequel la figure humaine et celle des animaux entrent comme éléments, dessinés d'après la bosse. Dessin de machines et lavis. Notions de perspective. Étude des ordres d'architecture.

Sans parler de l'absence de principes fondamentaux et de toute coordination dans l'ensemble des cours de ce programme, faisons remarquer seulement que les notions de perspective, qui sont la base de la connaissance du dessin à vue, ne viennent qu'à la fin des études.

Comment les élèves pourront-ils dès lors dessiner et comprendre l'effet des ombres et de la lumière sur les solides?

Dans les études de la classe de 2me, on dessine d'abord la tête d'après la bosse et puis d'après l'estampe ombrée.

A quoi peut servir la copie d'après l'estampe, quand on a passé par la classe du dessin d'après la bosse ?

Dans la classe de 2me et de 1re, les élèves font des dessins de machines au trait et au lavis, sans avoir aucune notion de projections; c'est donc simplement la copie d'images représentant des machines qu'on leur fait faire. Rien de sérieux ne peut en résulter.

La connaissance du dessin est obligatoire pour l'admission aux Universités des élèves qui se destinent à l'école des mines, arts et manufactures, mais l'examen qu'ils ont à passer de ce chef est illusoire.

Aussi l'on trouve bien des ingénieurs qui sont complètement incapables de faire le moindre croquis à vue et de lever ou de dessiner une œuvre quelconque d'après nature, ou même de rendre leurs propres conceptions et qui, lorsqu'ils veulent fixer convenablement leur pensée sur le papier, sont forcés de recourir à un dessinateur spécial.

Telle est la triste situation de l'enseignement du dessin dans toutes les institutions de notre pays.

Faut-il s'étonner dès lors de trouver si peu d'hommes qui possèdent sérieusement la pratique du dessin et de voir toutes les industries qui dépendent de l'art, manquer des dessinateurs spéciaux pour les modèles?

La cause du mal ressort d'une façon évidente de l'organisation défectueuse des études. La nécessité de réorganiser, par un effort sérieux, l'ensemble de l'enseignement élémentaire du dessin est urgente, si notre pays ne veut pas voir ses industries déchoir sous les efforts que font autour de nous toutes les grandes nations pour conquérir et vulgariser l'art et ses applications, ce puissant élément de civilisation et de richesses industrielles.

CHAPITRE III.

NÉCESSITÉ D'UNE RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DU DESSIN. MÉTHODE DU RELIEF BASÉE SUR LES PRINCIPES DE LA GÉOMÉTRIE. AVANTAGES DE CETTE MÉTHODE POUR TOUS.

Une réorganisation complète de l'enseignement élémentaire du dessin dans notre pays étant reconnne nécessaire, sur quelle base devra-t-elle s'opérer?

Examinons d'abord la nature du dessin en général et le but que l'on doit avoir en vue par son enseignement. L'excellence des principes de la méthode à adopter ressortira plus clairement de cette démonstration.

Définition et caractère du dessin — Le dessin est un moyen de donner une forme aux choses qui échappent à tout autre mode d'expression. C'est donc un langage et comme tel son enseignement, de même que celui de toute autre manifestation de la pensée humaine, doit être fondé sur des principes rationnels qui s'adressent directement à l'intelligence.

Dans son ensemble, le dessin embrasse deux objets tout à fait différents : *l'art du dessin* et *la science du dessin.*

L'art du dessin est une habileté innée qui permet de communiquer avec spontanéité nos impressions sous une forme caractéristique ; il résulte essentiellement du sentiment, de l'imagination, du goût, de l'observation et de l'adresse naturelle ; il procède de l'inspiration ou du génie. Par là il conserve toujours quelque chose de vague, de fugitif et d'indéterminé, qui ne permet ni de l'analyser ni de le démontrer. Voilà pourquoi l'art du dessin ne peut être enseigné ; on le possède ou on ne le possède pas : c'est un don de Dieu.

La science du dessin, au contraire, est un ensemble de principes se rattachant rationnellement et méthodiquement à des faits généraux, et pouvant être analysés et démontrés. Elle a pour but de perfectionner le talent et d'exercer l'œil et la main, en facilitant à l'intelligence la compréhension de la forme extérieure et intime des choses.

Elle comprend :

1° L'analyse générale des objets au moyen des règles de la géométrie et de l'optique.

2° La connaissance des belles proportions constituant la beauté, dont le principe réside dans le juste rapport des parties avec l'ensemble, eu égard à une certaine mesure qui en est la règle.

3° L'harmonie générale, comprenant le rapport de forme et de couleur des détails avec l'ensemble.

Savoir ce que chacune de ces branches comporte, c'est posséder la science du dessin.

L'art sans la science va au hasard ; la science sans l'art n'est qu'un moyen mécanique. Isolément, ils ne peuvent, ni l'un ni l'autre exprimer complètement la pensée avec grandeur et vérité. Réunis, ils constituent la connaissance complète du dessin et sont la source magique d'où les œuvres de l'artiste jaillissent dans la perfection de la forme.

C'est de la science du dessin que l'on doit seulement se préoccuper dans l'enseignement, et comme celle-ci repose essentiellement sur un principe d'analyse, tout le monde peut apprendre à dessiner comme tout le monde peut apprendre à lire et à écrire. Mais, de même que la connaissance approfondie d'une langue ne constitue pas le littérateur, la possession de la science seule du dessin ne fait pas l'artiste.

Au reste, le but de l'enseignement public du dessin n'est pas de former exclusivement des artistes. Il s'agit plutôt de fournir à chacun un moyen d'expression que, dans maintes circonstances, l'écriture et la parole ne peuvent remplacer pour la compréhension des formes des corps.

Conséquence de ces principes pour l'enseignement des éléments du dessin. — Étant donnés les caractères généraux du dessin, quelles sont les conséquences qui en résultent pour l'enseignement de ses éléments?

C'est qu'il faut se proposer pour premier but d'enseigner à imiter exactement, sur une surface plane, les formes réelles ou apparentes

des corps. En second lieu, c'est qu'il faut éveiller et fortifier le goût par le développement des principes du beau.

L'imitation des corps se fait au moyen de lignes ou de contours donnant par le trait l'image de l'objet que l'on veut représenter; si l'on ajoute à ce trait l'effet produit par les ombres et la lumière, on représente exactement, avec leur relief, sur une surface, en deux dimensions, les corps qui cependant en offrent trois dans la nature.

Or, toute forme sensible peut être ramenée, par l'analyse, à une forme géométrique. La géométrie est donc le principe et la raison même du dessin, la pierre de touche de toute bonne méthode. Là où cet élément fait défaut, l'enseignement ne repose pas sur sa véritable base.

Aussi est-il reconnu aujourd'hui que l'étude sérieuse du dessin ne peut avoir d'autre fondement. Le jury des écoles de Paris en 1866, le congrès de l'enseignement du dessin ainsi que le jury des académies et écoles de dessin, réunis à Bruxelles en 1868, se sont formellement prononcés en faveur de ce mode d'enseignement, en vigueur dans toutes les écoles d'Allemagne.

Dessin géométral et dessin à vue. — Lorsque nous considérons les corps dans l'espace, ils peuvent se présenter à nous sous deux aspects différents, sous leur aspect général de hauteur, de largeur et d'épaisseur, ou sous leur aspect apparent qui se modifie selon la place et la distance d'où l'œil observe. Il en résulte, dans la pratique du dessin, deux manières entièrement différentes de procéder, qui toutes deux s'appuient sur les lois positives de la science géométrique, savoir :

1° *Le dessin géométral,* qui consiste à obtenir, au moyen de la règle et du compas, la représentation exacte, précise et mathématique d'un corps sous ses trois dimensions réelles, en se rendant compte de sa construction, de sa grandeur dans ses diverses étendues ou développements, enfin dans toutes les combinaisons dont il est susceptible. Ce dessin est essentiellement basé sur la géométrie descriptive ou le principe des projections parallèles et,

par son analyse rigoureuse, il donne une connaissance complète de la forme réelle.

2° *Le dessin à vue ou artistique,* par lequel on reproduit, en opérant généralement à main levée, les objets d'après leur forme apparente, selon le point de vue d'où on les considère, sans se rendre compte de leur forme réelle ou de leur construction générale. Il a pour base la science de la perspective ou des rayons convergents.

Nécessité de l'étude simultanée de ces deux façons de procéder. — Pour constituer un enseignement de dessin élémentaire complet, il est d'une nécessité absolue d'étudier simultanément ces deux manières de procéder, dont l'une apprend l'emploi des instruments tandis que l'autre exerce la vue et la main. Ainsi on donne aux élèves la connaissance des diverses expressions pratiques du dessin et on satisfait à la fois au sentiment artistique et à celui de la précision. Car, comme le dit M. Gaillard, dans l'introduction de son *Cours complet des éléments du dessin :* « Si, pour le grand nombre, » c'est le dessin géométrique qui est le plus indispensable, comme » étant la base de tous les arts et métiers mécaniques, il n'en est » pas moins vrai cependant que ces personnes, soit artistes ou » artisans, soit maîtres ou simples ouvriers, sont souvent obligées » de tracer à la main des croquis, et que même des dessins géo» métriques nécessitent souvent des traits exécutés à la main. Or, » il est bien visible que, pour en venir là, il est indispensable de » s'exercer longtemps à imiter, à simple vue et sans instruments, » les formes élémentaires. »

En conséquence les deux manières d'exécuter les divers dessins doivent, pour tous les élèves indistinctement, être réunies et ne constituer ainsi qu'un seul et même enseignement.

Marche graduelle et progressive de ces études. — Méthode du dessin d'après le relief. — En suivant une telle marche, les études sont rationnellement et graduellement établies. On commence par donner aux élèves une idée exacte et mathématique des différentes lignes et formes planes; puis on les exerce simultanément au tracé

du dessin géométrique, au moyen d'instruments, dans des cahiers, et au dessin à vue et à main levée, sur la planche ou au tableau. En traçant les figures planes, les élèves prennent l'habitude d'un tracé exact et le goût de la précision ; ils s'initient à la signification des figures régulières, comme au sens des expressions généralement usitées dans le langage des arts et des sciences exactes.

Plus tard les principes de projections et les éléments de la perspective leur apprennent à voir les corps dans l'espace et à exprimer par la ligne seule la forme des solides, ce qui est l'essence même du dessin.

Enfin l'application des figures géométriques à l'ornement et au trait des entrelacs, cette source féconde de toute l'ornementation plate, vient compléter cet enseignement. Le côté utile de ces exercices instructifs est de pénétrer l'esprit des élèves des idées de régularité, de symétrie et de proportions qui sont, dans l'art, des conditions d'ordre et de beauté.

L'ensemble de ces premières études sera couronné par une notion générale des couleurs primitives, dont les élèves feront une application polychrôme en teinte plate et par juxtaposition, sur leurs dessins au trait : ceci constituera une première leçon sur la valeur relative et l'harmonie des couleurs et en même temps sur l'application du dessin à l'industrie.

Ensuite les élèves aborderont les principes généraux du relief par l'étude de l'effet des ombres et de la lumière sur les solides, pour arriver à la représentation complète des corps vus dans l'espace.

Possédant alors tous les éléments qui constituent les vrais principes du dessin, ils passeront avec fruit à l'étude du dessin d'après des moulages de fragments d'architecture et d'ornements, pris sur les plus beaux monuments de l'antiquité, du moyen-âge et de la Renaissance, puis des fragments de têtes, de bustes et de torses moulés sur les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Ainsi, tout en leur inculquant les premières notions d'une histoire de l'art, on les conduira à l'étude des principes de la figure humaine.

Dans le cours de toutes ces études, on fera faire aux élèves des exercices du dessin de mémoire, lequel est d'une si évidente utilité pratique.

L'emsemble des études que nous venons de définir constitue véritablement le programme complet de l'enseignement élémentaire du dessin dans ses deux expressions pratiques : le dessin géométrique jusqu'aux projections ; le dessin à vue ou artistique depuis l'ornement jusqu'aux parties les plus importantes de la figure.

Suppression dès le début des études l'exercice machinal de la copie du modèle graphique, enseignement simultané du dessin géométrique, du dessin artistique et du dessin de mémoire, inséparablement unis dans l'idée générale du dessin, tels sont les principes constitutifs de la méthode préconisée à juste titre sous la dénomination de *Méthode de dessin d'après le relief.*

Reposant sur une base scientifique et ayant pour couronnement les premières notions d'esthétique, cette méthode sauvegarde le grand principe de l'unité de l'art et répond entièrement au but que l'on doit se proposer d'atteindre par la vulgarisation de l'enseignement du dessin, c'est-à-dire, d'établir sur une base commune la première éducation du goût, tant de l'homme du monde que de l'artiste et de l'ouvrier. En effet, ainsi que l'a dit un des artistes les plus distingués appartenant à l'enseignement : « L'art » étant un, l'on n'est pas plus autorisé à mesurer ses vrais prin- » cipes en vue des professions et selon les conditions, qu'on ne » le fait pour la grammaire, les sciences ou la morale (1). »

La conséquence de cette vérité incontestable, c'est que le programme de l'enseignement élémentaire du dessin ne peut être modifié en rien, quelles que soient les professions auxquelles les élèves se destinent. Qu'ils entrent dans les carrières libérales ou scientifiques, qu'ils se préparent aux beaux-arts ou aux arts appliqués à l'industrie, c'est toujours le dessin qui doit constituer la base de leurs études, puisqu'il est l'instrument devant servir à la représentation de la forme figurée. Développer le goût et ses facultés artistiques, en un mot, faire naître des dessinateurs, l'enseignement élémentaire n'a pas à aller au delà.

(1) Idée générale d'un enseignement élémentaire des Beaux-Arts, etc. Conférence à l'Union centrale du 23 mai 1866, par Eug. Guillaume, statuaire, membre de l'Institut, directeur de l'École des Beaux-Arts. — Paris.

Ainsi compris l'enseignement ouvre à tous une voie commune et, comme le dit si bien le rapport du jury des récompenses pour l'exposition générale des académies et écoles de dessin : « Tous « ayant reçu les mêmes principes, le créateur et les interprètes « se comprendront mieux ; les œuvres y gagneront comme les « hommes et l'influence, le goût et le sentiment des arts s'éten- « dront. »

Ainsi préparés, les élèves seront en possession des éléments du langage général des arts du dessin et ceux qu'une vocation particulière ou des convenances sociales détermineront à s'adonner à la culture d'une spécialité, pourront en poursuivre avec fruit l'étude dans les cours moyens.

Notre cadre d'études répond, en effet, complètement au degré de connaissances que l'élève doit avoir acquis d'après les vœux du jury précité (1), au moment où la bifurcation du programme général ouvre devant lui deux voies, l'une conduisant aux créations de l'art, l'autre aux applications des métiers.

La méthode du dessin d'après le relief est utile à tous. — La méthode du dessin d'après le relief offre l'immense avantage de répondre aux différents besoins de l'enseignement du dessin, tant pour les élèves des écoles, que pour ceux qui se destinent aux beaux-arts, aux sciences exactes ou aux divers métiers.

Exigeant de la part des professeurs des démonstrations orales et graphiques et procédant toujours par analyse, avec une exacti-

(1) Le Jury s'exprima comme suit, à propos de la bifurcation :

« Un premier point reconnu est celui-ci : Quelle que doit être la profession « future de l'élève, fût-elle entièrement étrangère à tout art, il est utile à tous « de savoir dessiner, le dessin étant, comme on l'a dit, un langage comme l'écri- « ture.

« Un second point a été démontré : c'est qu'on ne sait pas dessiner aussi long- « temps qu'on est incapable de dessiner d'après le relief.

« Enfin, un troisième point semble évident : c'est que le dessin artistique pro- « prement dit, le dessin qui éveille au sentiment du beau l'esprit qu'on vient « d'ouvrir aux notions de l'exact, ce dessin n'existe qu'à partir du moment où « l'étude du relief prend pour modèle la figure humaine. »

Rapport du Jury de récompenses pour l'exposition générale des académies et écoles des Beaux-Arts. Bruxelles, 1869, *page* 356.

tude rigoureuse des masses aux détails, cette méthode habitue les élèves à une précision qui leur reste acquise pour la vie. Elle leur apprend, non seulement à bien voir, mais aussi à bien dessiner et, développant l'intelligence comme la pratique de la main, elle abrège le temps des études et met les élèves bien plus rapidement en possession de la vraie connaissance du dessin.

Par son principe d'analyse, elle simplifie, en effet, tellement les études qu'elle permet d'introduire l'enseignement des principes du dessin dans les plus petites écoles de village comme dans les écoles complètes des grandes villes. A l'école primaire, l'élève sera instruit dans le dessin linéaire basé sur la géométrie élémentaire, comprenant les premières notions des figures de géométrie plane et la combinaison des polygones réguliers avec la circonférence. Ces exercices le conduiront naturellement à l'application des figures géométriques à l'ornement et à un exposé théorique des couleurs primitives dont il fera l'application à ses dessins au trait.

A l'école moyenne on continuera ce premier enseignement, mais on y joindra l'étude si importante des principes des projections et des éléments de la perspective, avec des exercices de dessin d'après les solides vus dans l'espace.

Ainsi graduellement les élèves, dans les colléges et les athénées, seront conduits au rendu complet du relief par l'étude de l'effet des ombres et de la lumière, d'abord sur les solides, ensuite sur des fragments d'architecture, d'ornements et de modèles plus compliqués.

Grâce à un enseignement du dessin ainsi organisé, les élèves, à leur sortie des écoles, posséderont des principes sérieux et une certaine pratique; ils connaîtront le dessin géométral, le dessin à vue et auront une notion générale de l'harmonie et de la valeur des couleurs. Ainsi, quelle que soit la carrière à laquelle ils se destinent, ou le degré auquel ils pourront pousser ultérieurement leurs études, ce qu'ils auront appris leur sera d'une incontestable utilité.

L'élève peintre aura appris les deux différentes façons de procéder dans la pratique du dessin; les connaissances scientifiques

les plus importantes pour le rendu des formes lui seront familières, c'est-à-dire les projections et la perspective.

L'élève sculpteur, par la connaissance du dessin géométral, se trouvera initié aux théories exactes sur lesquelles repose la pratique de la mise au point.

L'élève architecte, qui aura plus tard à appliquer à la fois le dessin perspectif et le dessin géométral et à se servir d'une sorte de mise au point transcendante, pour la mise en œuvre des matériaux, sera préparé à ces applications scientifiques de son art par l'enseignement rationnel et pratique de l'école.

Quant aux ouvriers dont les métiers touchent à l'art, il est incontestable que ce sera pour eux un avantage immense de connaître le dessin artistique et d'avoir, par l'étude du dessin géométral, été habitués, dès le début, à l'analyse des corps, base pratique de tous les métiers.

L'avantage d'un tel enseignement élémentaire sera le même pour ceux qui se destinent à l'application des sciences exactes : le génie civil et militaire, la mécanique, la construction, l'arpentage, ainsi que tous ceux qui, dans leurs études ultérieures, auront besoin de la connaissance approfondie de la géométrie ou de la géometrie descriptive. En effet, le dessin linéaire, basé sur la géométrie élémentaire, à l'aide d'instruments de précision, est un des éléments essentiels de la science ; car l'esprit d'analyse qu'il réclame prépare directement aux démonstrations scientifiques.

Enfin, la connaissance des principes des projections, celle de la perspective et du dessin des corps vus dans l'espace, faciliteront singulièrement l'étude si difficile des solides avec leurs pénétrations. Les élèves qui auront déjà analysé et décomposé les solides, ne seront plus rebutés, en effet, par les premières difficultés de la géométrie appliquée, fondement de tous les arts et métiers, de la construction et de la mécanique.

Remarquons qu'un enseignement ainsi basé sur la science reste inaltérable dans sa transmission. Par son caractère d'unité, il établira une étroite corrélation entre toutes les institutions similaires, de façon que les élèves, passant d'un établissement à l'autre, trouvent toujours le même principe d'enseignement graduellement et rationnellement progressif.

Utilité d'introduire l'étude du dessin dans l'enseignement général. — On ne se préoccupe aujourd'hui dans l'enseignement public que de la littérature, du calcul et des sciences, mais l'expression de la forme figurée par le dessin, qui est une des manifestations importantes de la pensée humaine, est complètement négligée.

Cependant il est presque aussi utile de savoir dessiner que de savoir lire et écrire; pour l'ouvrier, on pourrait dire que le dessin est plus nécessaire. On peut, jusqu'à un certain point, connaître son métier et même être habile ouvrier, sans savoir lire et écrire, tandis qu'on ne le sera jamais sans comprendre le dessin. Il s'en fallait de beaucoup que l'instruction au moyen-âge fût aussi étendue et aussi répandue qu'elle ne l'est aujourd'hui; cependant, toutes les productions des métiers qui touchent à l'art, prouvent que la supériorité des ouvriers de ce temps était telle qu'il n'y a pas de comparaison à établir entre leurs travaux et ceux de nos jours.

Le dessin est, pour certaines démonstrations, un langage d'une lucidité et d'une précision sans pareil.

Aussi ce ne sera que lorsqu'on aura généralisé l'enseignement du dessin dans toutes nos écoles, en le plaçant dans les mêmes conditions que les autres branches d'études et en le combinant avec elles, que l'instruction aura le caractère d'utilité générale et populaire qui lui manque aujourd'hui. Alors seulement le dessin exercera toute son influence réelle sur le développement intellectuel et industriel du peuple.

CHAPITRE IV.

ANCIENNETÉ DE LA TRADITION DU PRINCIPE DE LA MÉTHODE DU DESSIN BASÉ SUR LA SCIENCE GÉOMÉTRIQUE.

Dire que le dessin a pour fondement les principes mêmes de la géométrie, n'est pas une nouveauté.

La réorganisation de l'enseignement d'après ce principe, loin d'être une innovation, serait conforme, au contraire, à une tradition aussi ancienne que l'art lui-même, et l'on peut dire que les idées

de forme, d'étendue et de situation sont inhérentes à la nature humaine.

L'artiste de nos jours croit généralement abdiquer en s'adressant à la science ; on dirait qu'il a peur de déchoir en touchant à des instruments de précision. On ne peut cependant plus contester, aujourd'hui que la science exerce une influence considérable sur les procédés techniques de tous les arts et qu'elle fournit les moyens les plus puissants d'imiter, de vérifier et d'opérer avec rigueur.

De plus, l'exemple du passé nous montre à l'évidence que chez les plus grands artistes les connaissances scientifiques se trouvaient toujours unies au don de l'imagination. Ces juges irrécusables des conditions et de la dignité de l'art voyaient dans la science le lien de cohésion de tous ses rameaux.

Par elles ils soumettaient aisément et victorieusement la matière à l'esprit.

Aussi les monuments les plus anciens et les plus remarquables de l'antiquité témoignent-ils de la façon la plus manifeste que la science forma la base fondamentale de l'art et de l'enseignement.

L'Égypte, l'Assyrie et la Chaldée tentèrent les premiers essais de coordination scientifique et en léguèrent les formules à la Grèce primitive.

Thalès, qui fut instruit en Égypte, fonda à Milet l'école Ionienne.

Pythagore de Samos, son disciple, ajouta à la somme des connaissances acquises le résultat de ses propres découvertes et fonda en Italie l'école célèbre qui porte son nom.

Mais c'est de Platon que date le véritable essor de la géométrie en Grèce.

Ce grand philosophe ouvrit pour la géométrie une ère nouvelle par l'introduction de la méthode analytique dans la science et en développant le principe des sections coniques et la doctrine si féconde des liens géométriques.

« QUE NUL N'ENTRE ICI, S'IL N'EST GÉOMÈTRE. » — Cette sentence célèbre que Platon avait fait inscrire à l'entrée du Lycée, résume

complètement la pensée de l'époque; et elle devint, comme Pline nous l'apprend, le mot d'ordre de toutes les écoles d'art de la Grèce.

Quand plus tard Euclide rassembla toutes les notions géométriques de son temps dans son livre des *Éléments*, la voie fut ouverte dès lors à tous les progrès des sciences mathématiques et des applications de l'art. Par Euclide un lien s'établit entre la doctrine de l'école platonicienne et celle d'Alexandrie; l'influence s'en étendit jusqu'à Bagdad, d'où la science et l'art pénétrèrent chez les Arabes.

La religion de ceux-ci leur interdisant la représentation de la figure humaine, ils créèrent, par suite de cette circonstance, un art purement décoratif dans les motifs d'ornementation duquel les applications des principes géométriques prirent les plus riches et les plus merveilleux développements.

Les influences byzantines, les excursions des Arabes, les croisades, la domination des Maures en Espagne, firent participer l'art en Occident de ce caractère particulier des arts orientaux. Tout l'art du moyen-âge reposa sur la science.

Si la construction de tant d'édifices n'était plus là pour l'attester, on en trouverait encore une preuve manifeste dans l'album de cet architecte du XIII[e] siècle, Villard de Honnecourt, publié par M. Lassus.

Au temps de la Renaissance, les plus grands maîtres, des diverses écoles, tels que Léonard de Vinci, Albert Dürer, Serlio et Jeau Cousin, proclament, dans des traités théoriques, les avantages de la science géométrique pour la pratique de l'art.

Mais, dans le siècle suivant, un esprit nouveau s'introduit dans les études et altère complètement cette tradition si sage. René Descartes crée la géométrie analytique; les esprits sont séduits par le caractère d'universalité de cette nouvelle doctrine; une véritable révolution s'accomplit dans le domaine de la science et la géométrie pure ou figurée en reçoit un coup funeste.

Les anciennes méthodes ne restent, toutefois, pas sans champions.

Parmi les plus illustres, nous citerons notre compatriote,

Huygens, que Newton proclamait « le plus excellent imitateur des « anciens » et que Leibnitz place au premier rang des hommes de son siècle, Pascal, dans les écrits duquel on reconnaît l'influence de son contemporain, le Lyonnais Desargues, qui fut pour son temps ce que Monge fut pour le nôtre.

Trois sortes de géométries se trouvaient donc à cette époque en présence :

1° La géométrie des anciens ou la géométrie figurée qui considère essentiellement les grandeurs géométriques au point de vue de la forme et fournit les règles des tracés de tous genres, tant de la mesure des surfaces que de celles des volumes.

2° La géométrie analytique de Descartes. Celle-ci envisagea la grandeur géométrique au point de vue du nombre par lequel elle peut être représentée; elle indiqua comment les relations de quantité pouvaient être substituées à des relations d'étendue, établissant ainsi un rapport intime entre la science du calcul et les relations d'étendue, entre l'algèbre et la géométrie.

3° La troisième géométrie de Desargues et de Pascal, laquelle ne considère que des rapports de distance rectiligne d'un certain genre et n'exige point les opérations de l'algèbre. C'est la géométrie des anciens perfectionnée.

Par l'usage si utile des figures à trois dimensions dans les simples questions de la géométrie plane, elle prépara l'avénement de la géométrie descriptive qui immortalisa le nom de Monge.

Desargues fit des nombreuses applications de la science aux arts (1), il publia, entre autres, une méthode sur la perspective (2), qu'il annonça comme « propre à éclairer sur les défauts des dessinateurs ». Toutefois l'œuvre du savant mathématicien manquait, dans son exposition, de lucidité et de méthode : n'étant pas comprise d'emblée, elle fut attaquée avec passion. Mais Desargues

(1) Excellant dans la mécanique, il communiquait ses inventions et ses dessins aux ouvriers de Lyon, sans autre intérêt que celui d'être utile.

(2) Méthode universelle de mettre en perspective les objets, réellement ou en devis, avec les proportions, mesures et éloignement, sans employer aucun point qui soit hors du champ de l'ouvrage. Gaspard Desargues. Paris, 1636, in-folio.

trouva, dans son élève Abraham Bosse, un défenseur et un vulgarisateur de ses idées.

Caractère militant, esprit logique et bon écrivain, Bosse rompit maintes lances en faveur des écrits de son maître et rédigea même sur les manuscrits que celui-ci lui communiqua un remarquable traité de perspective (1).

Il est certain que les artistes distingués du temps profitèrent des avantages que cette méthode offrait. Ainsi, on sait de tradition que Le Sueur et Lahyre procédaient d'après elle. Quant au Poussin, il correspondait avec Abraham Bosse et était au courant de ses utiles travaux. Wilhem Gourré aussi en était admirateur ; il écrivit dans son introduction à l'*Art de la Peinture* « que les principes de « Desargues étaient d'une utilité, d'une clarté, d'une facilité et « d'une importance bien remarquables et qu'ils surpassaient tout « ce qui avait été publié sur cette matière ». « C'est ainsi, ajoute- « t-il, que le peintre, opérant d'après des règles sûres, fondées « sur la géométrie, fera des ouvrages savants pour les savants et « naturels, pour l'œil de tout le monde. »

En dépit de l'autorité de ces esprits d'élite, l'usage de la méthode géométrique allait s'affaiblissant. D'un côté, la routine et l'ignorance continuèrent de battre en brèche la méthode de Desargues. De l'autre côté, le triomphe de la géométrie analytique sur la géométrie des anciens dans la science pure, fit que la généralité des artistes, ne trouvant plus aucune relation entre ces calculs transcendants et la forme figurée, finirent par abandonner cette étude. Ainsi l'usage de la science dans l'art se perdit complètement dans la décadence de l'art au XVIIIe siècle. Alors, l'habileté pratique du coup de crayon et du coup de brosse fut la préoccupation exclusive et toute science étant abandonnée, la copie servile du modèle graphique devint le seul guide de tout l'enseignement artistique.

Cette séparation entre la science et l'art ruina, non seulement la

(1) Manière universelle de M. Desargues pour pratiquer la perspective par le petit pied, comme le géométral, publié par A. Bosse. 1648, Paris, in-8°.
— Traité des pratiques géométrale et perspective enseignées dans l'Académie royale de peinture. Paris, 1665, in-8°, avec 67 planches.

grande tradition artistique, mais encore elle brisa tout lien entre les diverses branches de l'art et les métiers.

Telle était la situation lorsqu'à la fin du XVIII[e] siècle, l'illustre Monge ouvrit au progrès des sciences appliquées aux arts une ère nouvelle, par la révélation des lois de la géométrie descriptive.

Monge s'était proposé de résumer, sous une forme scientifique, l'ensemble des méthodes qui ont pour but, soit de représenter toutes les formes extérieures des corps, soit de résoudre sur des figures considérées dans l'espace, tous les problèmes qui peuvent se présenter, à l'aide de constructions exécutées seulement sur un plan. Il atteignit son but en posant les principes positifs de la méthode des projections.

L'utilité générale de cette méthode ressortit, d'une manière péremptoire, des démonstrations de Monge. On jugera, par quelques extraits, de la hauteur de vues et de l'autorité de langage que ce puissant esprit apportait dans l'exposition de ses idées.

« L'art de la géométrie descriptive, dit-il, dans son traité, a deux « objets principaux : le premier est de représenter avec exactitude « sur des dessins qui n'ont que deux dimensions, les objets « qui en ont trois et qui sont susceptibles de définition rigou- « reuse. »

« Sous ce point de vue, c'est une langue nécessaire à l'homme « de génie qui conçoit un projet, à ceux qui doivent en diriger « l'exécution et enfin aux artistes qui doivent eux-mêmes en exé- « cuter les diffrentes parties.

« Le second objet de la géométrie descriptive est de déduire de « la description exacte des corps tout ce qui suit nécessairement de « leurs formes et de leurs positions respectives. Dans ce sens, « c'est un moyen de rechercher la vérité; elle offre des exemples « perpétuels de passage du connu à l'inconnu ; et, parce qu'elle est « toujours appliquée à des objets susceptibles de la plus grande « évidence, il est nécessaire de la faire entrer dans le plan d'une « éducation nationale. Elle est non seulement propre à exercer « les facultés intellectuelles d'un grand peuple et à contribuer par « là au perfectionnement de l'espèce humaine, *mais encore elle est* « *indispensable à tous les ouvriers dont le but est de donner aux corps*

« *certaines formes déterminées : et c'est principalement parce que les*
« *méthodes de cet art ont été jusqu'ici trop peu répandues ou même*
« *presqu'entièrement négligées, que les progrès de notre industrie ont*
« *été si lents.*

« On contribuera donc à donner à l'éducation nationale une
« direction avantageuse, en familiarisant nos jeunes artistes avec
« l'application de la géométrie descriptive aux constructions gra-
« phiques, qui sont nécessaires au plus grand nombre des arts, et
« en faisant usage de cette géométrie pour la représentation et la
« détermination des éléments des machines, au moyen desquelles
« l'homme met à contribution les forces de la nature et ne se
« réserve, pour ainsi dire, dans ses opérations, d'autre travail que
« celui de son intelligence. »

Dans ces quelques lignes, on trouve nettement défini le but auquel doit conduire un enseignement général bien organisé de la science du dessin, on comprend la force que l'art emprunte à la science, l'infinité des applications que l'une facilite à l'autre, et on se rend à l'évidence que la condition du progrès et de l'épanouissement de l'art à notre époque réside dans cette alliance féconde qui fit sa grandeur dans l'antiquité, au moyen-âge et pendant la renaissance, alors que la supériorité des talents éclatait chez les individus dans les vocations multiples du peintre, du sculpteur, de l'architecte, de l'ingénieur et que, dans tout artiste, il y avait un ouvrier habile.

Quatrième Partie.

ENSEIGNEMENT MOYEN DANS LES ACADÉMIES DES BEAUX-ARTS ET LES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN.

CHAPITRE I.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — COURS SCIENTIFIQUES, LEUR INFLUENCE SUR LES ÉTUDES DU DESSIN.

Examinons maintenant la situation de l'enseignement moyen dans nos académies des beaux-arts et nos écoles spéciales de dessin.

Constatons d'abord le manque d'élèves en nombre suffisant, proportionnellement à la population des classes élémentaires. Ainsi que nous l'avons déjà démontré, la cause de ce mal est inhérente au vice même de l'organisation de l'enseignement. Découragés ou lassés par la marche ingrate des études, les élèves désertent les classes, avant d'arriver à l'enseignement moyen.

Quant à ceux qui sont restés, ils n'ont guère appris qu'à copier machinalement des estampes, et, ne possédant aucune notion scientifique pour le rendu du relief, ils se trouvent dans les classes du dessin d'après le moulage presqu'aussi incapables de reproduire leur modèle que s'ils n'avaient jamais dessiné. Du

reste, au point de vue des études théoriques, il existe ici les mêmes lacunes que dans l'enseignement élémentaire, car à la plupart des écoles ces cours font complètement défaut; la préparation pour aborder plus tard les études supérieures est donc tout à fait incomplète, sinon à peu près nulle.

On ne doit pas chercher ailleurs la cause de la faiblesse générale des études du dessin dans nos écoles. En effet, sans une connaissance approfondie de la perspective, des proportions, de l'anatomie, de l'histoire de l'art et de l'esthétique, l'enseignement ne peut aboutir qu'à un rendu machinal du modèle et cette pratique inintelligente est incapable de conduire les élèves à cette correction vraie, à cette distinction de forme et de style qui caractérisent les œuvres des grandes époques artistiques.

Le dessin artistique empruntant à la nature ses moyens d'expression, repose sur la connaissance approfondie de la perspective et de la théorie de l'optique.

Étude de la perspective. — Les éléments de ces matières devraient être enseignés dans les classes du dessin linéaire et devraient recevoir dans les cours moyens leur complet développement. Un simple exposé des principes de la perspective linéaire est insuffisant. Une initiation parfaite aux problêmes compliquées du tracé des ombres et aux principes de la perspective aérienne, ainsi que du clair-obscur, est indispensable.

Les applications si intéressantes et si utiles de la perspective à la représentation de la figure humaine s'ajouteraient à ces connaissances, afin d'enseigner aux élèves les moyens de rendre avec exactitude les raccourcis et de les dessiner, aussi bien sur des surfaces convexes ou concaves, que sur des surfaces planes.

L'artiste qui se destine à la peinture murale et qui peut être appelé à décorer une voûte, celui qui aura à orner un meuble ou un vase, apprendront par ces études que les déformations des corps auxquelles ces différentes dispositions entraînent peuvent être rendues scientifiquement avec la plus grande rigueur.

Relever les modèles antiques, et plus tard les modèles nature en géométral pour les mettre ensuite en perspective, est encore un

exercice dont l'usage devrait être rétabli, car il est un des moyens les plus puissants pour arriver à une représentation correcte (1).

Enfin des analyses au point de vue de la perspective, des travaux des grands maîtres, apprendraient aux élèves combien la verité et l'exactitude concourent à rendre plus belle et plus harmonique la forme expressive de l'idée ou du sentiment. Ces études leur prouveraient que c'est cette première et forte éducation scientifique qui mettait ces hommes de génie en possession d'une des ressources les plus importantes du rendu de l'art et leur permettait de développer librement leur pensée, sans devoir recourir à des spécialistes pour établir scientifiquement leurs compositions.

Études des proportions du corps humain. — Pour l'enseignement des proportions du corps humain, on se contente de faire connaître aux élèves le seul type de l'homme abstrait, sans tenir compte des nombreuses variétés qui viennent se ranger sous ce modèle idéal.

Le défaut d'un tel enseignement est d'aboutir nécessairement à la propagation de formes conventionnelles.

Cela a suffi pour faire condamner l'étude des proportions. Mais considérer cette étude comme inutile parce qu'elle est comprise d'une manière incomplète, c'est une autre erreur.

Il ne s'agit pas en effet de donner une idée des proportions d'un type unique primordial, mais d'établir les relations générales qui constituent les différents caractères typiques de jeunesse ou de maturité, de force ou de grâce, d'agilité, etc., etc. (2).

Les statues antiques forment pour cette étude une source d'éléments les plus riches et les plus féconds (3).

On sait par les témoignages des anciens que la mesure et les proportions du corps humain étaient pour les artistes, qui produisirent tous ces admirables chefs-d'œuvre de la statuaire grecque, un objet d'études assidues.

(1) *Voyez* Jean Cousin. La vraie science de la Pourtraicture.

(2) Albert Dürer. Voir *Menschlicher proportion* (De la proportion humaine). Nurenberg, 1518.

(3) Les proportions du corps humain, mesurées sur les plus belles figures de l'antiquité, par Gérard Audran, peintre, etc. Paris, 1682, et des proportions des statues antiques, par Math. Van Brée.

Aussi quand Polyclète, profitant des travaux de ses devanciers, Parrhasius, Asclépiodore, Lysippe et autres, eut fait cette statue célèbre qui fut adoptée comme *canon*, c'est-à-dire comme pouvant servir de règle pour la structure mécanique et anatomique du corps humain ne devint-elle pas un type dont on ne pouvait s'écarter? Elle était simplement un régulateur au moyen duquel on cherchait à rester dans les limites de la vérité et de la beauté, servant de guide dans l'interprétation du modèle vivant, pour les changements proportionnels que pouvaient exiger tel ou tel caractère particulier que l'artiste voulait réaliser dans son œuvre.

C'est pourquoi les statues antiques offrent une infinie variété de belles proportions, s'unissant toujours dans une forme accomplie, au caractère particulier du type représenté, ainsi qu'au sentiment du sujet.

Étude de l'anatomie du corps humain. — L'enseignement des proportions du corps humain est inséparable de l'étude de sa constitution anatomique.

Le mécanisme du corps, le jeu des muscles qui le mettent en mouvement, les changements qui s'opèrent dans la forme extérieure, les lois de l'équilibre suivant les différentes attitudes de l'homme au repos ou en action, sont toutes choses que le dessinateur doit connaître scientifiquement, car elles ont pour lui une importance extrême.

Cet enseignement, au lieu de se borner à apprendre aux élèves les noms et la disposition des couches internes et supérieures des muscles, comme on le fait généralement, devrait donc être plus approfondi et comprendre, à côté des notions théoriques, des applications plus spécialement artistiques.

On poursuivrait cette étude jusqu'à l'observation du jeu de la pantomime et du geste chez les individus de différents âges, sexes, types et races, pour aboutir naturellement à l'étude, si intéressante et si utile, de l'anthropologie artistique.

La physiologie enseignerait ensuite quels moyens la nature emploie pour déterminer les mouvements du corps humain, et de quelle façon la conspiration des membres en lutte avec la résistance

mécanique de son organisme, en modifie les formes extérieures.

Enfin la psychologie démontrerait que la manière d'être des individus, leurs facultés intellectuelles, la disposition de leur âme, leurs sentiments, leurs passions peuvent être rendus dans les représentations artistiques, avec vérité, par l'indication du geste et l'expression de la physionomie, grâce à la juste observation des caractères.

L'étude comparative, sur la nature et sur les statues antiques, des formes anatomiques et de leurs proportions, fournirait des points de repère pour établir, au point de vue de l'art, les rapports du beau et du vrai dans le corps humain. Cette étude éveillerait chez l'élève le sens esthétique, et le prémunirait d'une part centre l'abus des formes conventionnelles et l'empêcherait d'autre part de se complaire aux vulgarités.

Dans l'ensemble de ces études résident les principes fondamentaux de la représentation statuaire. Elles seules peuvent fournir à l'artiste les moyens de réaliser ses conceptions avec vérité, grandeur et style, et de leur donner l'empreinte du beau, toutes qualités sans lesquelles on ne peut créer une œuvre complète.

Conclusion sur les cours scientifiques de l'enseignement moyen. — Ces considérations sur l'influence de la perspective, des proportions et de l'anatomie dans les études artistiques ont pour but de prouver que les connaissances scientifiques occupent une place importante dans la technique de l'art; que l'artiste qui ne se les sera pas rendues familières ou qui croira que le sentiment seul suffit et peut suppléer au savoir se trompe, et qu'il restera toujours faible dans les parties les plus importantes de son art et ne s'élèvera jamais dans ses créations à la suprême beauté.

« On doit surtout tenter, dit Violet-Leduc, à propos de l'ensei-
» gnement des beaux-arts (1), de développer l'intelligence des
» élèves, d'élever leur esprit, de leur enseigner des méthodes, de
» les mettre en situation de travailler d'après leurs sentiments
» propres, de leur faire sentir que, dans les arts, l'esprit doit plus

(1) Intervention de l'État dans l'enseignement des beaux-arts. Paris, 1864.

» encore se perfectionner que la main, et qu'un artiste ignorant
» n'est qu'un artisan plus ou moins habile. »

Citons encore ces paroles de Reynolds (1) :

« Le talent de rendre la beauté des formes, d'exprimer la passion,
» de bien composer, de donner un air de grandeur à un ouvrage,
» dépend en grande partie des règles. Qu'on applique si l'on veut
» le nom de génie à ce talent, c'est ce qu'on ne refusera pas,
» pourvu qu'on veuille convenir que le talent n'est pas l'effet d'une
» inspiration, mais d'une étude attentive et bien dirigée et d'une
» longue expérience. »

L'art n'échappe certes pas aux lois qui régissent les autres manifestations de l'esprit humain ; s'il dépend en partie de facultés innées, il comporte aussi une grande somme de travail réfléchi et on peut affirmer que, dans le rendu de la pensée sous une forme artistique, il y a encore plus de raison et de savoir que d'imagination.

CHAPITRE II.

DESSIN D'APRÈS L'ANTIQUE.

Depuis l'époque de la renaissance il est d'usage de faire précéder l'étude du dessin d'après le modèle vivant par le dessin d'après les statues antiques. Cette marche n'est pas seulement justifiée par une longue expérience mais encore par d'excellentes raisons.

D'abord l'élève encore incertain dans la pratique du rendu, peut, grâce à l'immobilité du modèle qu'il a devant lui, prendre le temps de la réflexion, analyser et contempler à loisir les formes dont il a à faire une reproduction graphique.

Dans l'intervalle de ces exercices, où l'œil s'habitue à discerner les particularités du relief, et la main, à l'interpréter avec le crayon, l'esprit s'assimile les vrais caractères de la beauté et le goût se forme par la vue et par l'étude assidue des chefs-d'œuvre les plus accomplis. Mais, dans l'état actuel de l'ensiegnement, le dessin

(1) Discours sur l'art. Paris, 1787.

d'après l'antique ne produit ces heureux résultats que par aventure. En effet les élèves n'y sont nullement préparés dans les classes élémentaires. Habitués à la copie du modèle graphique, ne possédant aucun principe sérieux du dessin d'après le relief, ils sont absorbés dès l'abord par les difficultés pratiques du rendu et reproduisent machinalement le plâtre par à peu près. Ainsi le but essentiel de ces études, qui est l'acquisition d'une pratique correcte et le développement du sentiment de la beauté de la forme, n'est pas atteint.

Plus tard les élèves apportent naturellement, dans les études supérieures d'après nature, une faiblesse qui les conduit à un mode d'expression conventionnel.

Il est évident que lorsqu'on est incapable de reproduire avec science et exactitude une figure d'après l'antique, il est encore plus impossible de rendre avec vérité le modèle vivant. C'est comme si on voulait enseigner la poésie ou la rhétorique avant la grammaire.

Aujourd'hui où l'on met au-dessus de tout l'expression exagérée du sentiment individuel, l'organisation incomplète de ces études a soulevé d'injustes critiques contre l'enseignement même du dessin d'après l'antique, et on a émis l'idée, pour réagir contre ces défauts, d'intervertir l'ancien ordre en faisant commencer directement par l'étude du modèle vivant.

On a dit que les études de l'antique, précédant celles de la nature, donnent une manière conventionnelle dont on ne parvient pas à se débarasser. Que c'est d'ailleurs profaner en quelque sorte les chefs-d'œuvre antiques que de les proposer pour modèles à des jeunes gens encore incapables de les apprécier. Les élèves mal préparés copient ces modèles sans plaisir; l'ennui, le dégoût les prennent et dès lors il leur devient presqu'impossible d'admirer plus tard ce qu'ils ont commencé par méconnaître. Ce n'est pas tout : l'étude de l'antique, a-t-on dit encore, conduit à un système d'idéalisation dangereux : l'élève copie d'abord l'antique, sans le comprendre, parce qu'il n'a pu connaître au préalable la nature qui a servi de modèle aux artistes grecs. Quand il passe ensuite à l'étude du modèle vivant, il corrige la nature qu'il n'a

pas eu le temps de connaître et il la corrige à l'aide de ses souvenirs de l'antique qu'il n'a pas compris.

Voilà les objections : elles ne sont que spécieuses. Elles semblent fondées, à première vue, parce qu'elle constatent un mal réel sur la cause duquel on se trompe complètement.

Quoi ! l'étude réfléchie de la suprême beauté réalisée dans des chefs-d'œuvre basés sur l'observation même de la nature et qui constituent la tradition des siècles, cette étude égarerait l'élève en de fausses routes ! Mais l'étude directe et inconsciente de la nature, sans préparation, l'élèverait, au contraire, à la conception du beau !

C'est là une grave erreur dans laquelle on confond le moyen avec le but de l'art, la réalité avec la beauté, comme si le vrai seul constituait le beau.

Que dirait-on si, dans l'enseignement littéraire, on abandonnait les auteurs classiques pour les remplacer par les romans réalistes de notre époque ?

Tout enseignement sérieux doit reposer, d'une part, sur l'indiscutable autorité de règles positives et, d'autre part, sur une tradition.

Heureusement que la théorie contraire n'a jusqu'ici prévalu dans aucune école importante. Tous ceux qui sont versés dans la pratique de l'enseignement et nourris de la notion du beau par des études esthétiques, doivent repousser cette théorie comme essentiellement nuisible à la véritable grandeur et au progrès de l'art.

Citons donc ici ce que dit si excellemment à cet égard le savant directeur de l'École des Beaux-Arts de Paris :

« Nous trouvons dans le monde des arts, dit M. Guillaume, ce
« qui se produit ailleurs : deux courants d'idées, deux partis.
« D'un côté, l'on ne se préoccupe que de ce qui dure, de l'autre, on
« n'a souci que de ce qui échappe. Nous le savons, ce qui est divisé
« dans les idées, doit fatalement se combattre dans le fait, mais
« nous ferons observer à ceux qui repoussent la tradition dans
« l'enseignement, qu'il n'y a pas de science de ce qui change et
« que le respect absolu du sentiment particulier serait la négation
« de toute éducation. »

Le but de tout enseignement est certes de développer l'intelligence et le jugement. Pour juger, il faut un criterium. Or, dans l'art il n'y en a pas d'autre que le goût formé par l'étude approfondie des chefs-d'œuvre du passé.

Observation sur la pratique de cet enseignement. — On doit attribuer la faiblesse générale des études du dessin d'après l'antique à la préparation peu rationnelle que reçoivent les élèves au moyen de la méthode du dessin copie de l'estampe.

Par la méthode du dessin d'après le relief, les élèves ayant acquis, dès leurs études élémentaires, une certaine connaissance pratique de dessin d'après le plâtre, ne seront plus arrêtés par les difficultés matérielles du rendu, au moment où ils aborderont les cours de l'enseignement moyen; ils pourront donc se livrer avec plus d'assurance à l'étude raisonnée de la beauté de la forme.

Cependant on ne doit pas perdre de vue que, dans les études moyennes, le dessin doit encore être considéré par son côté essentiellement pratique et utile qui consiste à rendre d'abord, avec une correction et une exactitude rigoureuses, le modèle qu'on a sous les yeux. A cet effet on enseignera, comme élément de vérification, l'emploi des moyens de précision, tels que l'analyse du modèle par les proportions mesurées et la pratique du dessin géométral pour les grands ensembles ainsi que pour les poses à raccourcis compliquées.

Par un choix judicieux de modèles antiques, on fera vivement ressortir la variété, le style et le caractère individuel de ces œuvres, ainsi que les divers modes d'expression dont elles offrent des exemples. On fera remarquer surtout que les plus complets sont ceux qui réunissent, au plus haut degré, la grandeur de la tradition et la vérité de la nature.

Ces exemples prémuniront complètement les élèves contre toute tendance conventionnelle, lorsqu'ils aborderont plus tard les études supérieures où ils apporteront un esprit critique déjà développé, et ils arriveront ainsi à une expression individuelle, originale et savante à la fois.

Dessin d'après l'antique de figures grandeur naturelle. — En général, les études du dessin d'après l'antique se font de la grandeur dite *académique*.

Dans quelques écoles, cependant, on fait reproduire le modèle dans ses proportions naturelles; cet exercice vivement recommandé par le jury des écoles de 1869, est un des moyens les plus puissants pour former de bons dessinateurs.

Il force, en effet, l'élève à aborder toutes les difficultés; il exige une étude si scrupuleuse des détails et de l'ensemble qu'on ne peut plus se contenter ici de ces à peu près ou de ces dessins d'aspect dont le danger est d'habituer à un rendu inexact et conventionnel.

Dans les études du dessin grandeur naturelle, l'exactitude devient une impérieuse nécessité; par conséquent toutes les formes doivent être bien comprises et approfondies pour pouvoir être exprimées; aussi la plus petite faute de proportion, la moindre confusion dans la disposition des muscles deviennent des défauts marquants; par là, les difficultés du rendu sont considérablement augmentées.

De plus, ces études offrent le grand avantage d'exclure, d'une façon absolue, toute mesquinerie dans la pratique, ils conduisent naturellement les élèves à une facture large et pleine de style.

Aussi n'y a-t-il pas de meilleur moyen pour constater le degré réel des connaissances générales des élèves que des dessins de grandeur naturelle.

Cette étude devrait donc devenir obligatoire et générale dans toutes nos écoles.

Dessin de mémoire. — Il serait banal d'insister sur l'importance du rôle que joue la mémoire dans le jeu de nos facultés. Si la part qui lui revient, dans tout mode d'expression et de création, est considérable, on peut dire qu'aucun exercice n'offre pour le rendu dans l'art de plus grandes ressources que le dessin de mémoire. Cependant, jusqu'à présent, l'exercice de la mémoire a été complètement négligé dans l'enseignement artistique.

C'est une grande lacune qui doit être comblée.

D'abord, l'exercice du dessin de mémoire développe, au plus haut degré, la faculté d'observation rapide des formes et constitue ainsi pour l'artiste une ressource précieuse, pour les cas où le souvenir est le seul moyen qui lui reste de fixer une impression, soit qu'il veuille reproduire le caractère général ou la physionomie d'un objet, plutôt que d'en faire le fac-simile, soit qu'il veuille saisir les objets fugitifs du mouvement, de la lumière ou les divers sentiments que nous présente, à chaque instant, la nature, d'une façon rapide ou momentanée.

Le dessin de mémoire peut, d'ailleurs, rendre des services signalés, dans un grand nombre d'industries spéciales, où l'on est continuellement appelé à reproduire des objets dont on ne peut avoir les modèles sous les yeux : dans la peinture de décors, par exemple, et, en général, dans toutes les industries qui procèdent de l'ornementation et mettent, en quelque sorte, à contribution la création entière. Quel immense avantage, pour l'artiste ou pour l'homme de métier, de pouvoir, sur la simple vue d'un objet, le reproduire ensuite de souvenir !

Les exercices mnémoniques de dessin devraient être introduits dans toutes les écoles et commencer même dès l'enseignement primaire. Il en résulterait un puissant appui pour les autres études, par les ressources qu'ils offriraient pour la pratique. Ce serait, d'ailleurs, une excellente préparation à la composition, car celui qui se souvient est bien près d'imaginer (1).

Explications esthétiques et historiques du modèle. — Comme complément à ces études techniques, on devrait donner aux élèves des développements oraux sur le caractère et le style du modèle qu'ils dessinent, ainsi que des explications historiques sur l'origine, la marche et les tendances de l'école artistique dans laquelle il a été produit. Ces explications stimuleront l'imagination et l'esprit de l'élève tout en l'intéressant vivement à l'œuvre qu'il aura à reproduire.

(1) Mémoire des yeux, appliquée à l'enseignement du dessin, par M. Jobart, publié dans la Revue des Revues. 1831. — Éducation de la mémoire pittoresque, par Lecoq de Boisbaudran. Paris. 1862.

Quel attrait et quels résultats féconds n'aurait pas un enseignements ainsi compris, dans lequel on pourrait faire connaître, tantôt la mythologie et la symbolique des anciens, tantôt leurs types historiques et sociaux et faire ressortir en même temps le caractère et le but des diverses écoles, ainsi que l'idéal de chaque artiste ?

Lorsque le modèle serait une sculpture décorative, quelle lumière ne pourrait-on pas jeter dans ces jeunes esprits sous le rapport des diverses expressions des arts du dessin et du mutuel appui qu'ils peuvent se prêter ?

Les élèves ne se borneraient plus à copier machinalement leur modèle. Mais, connaissant le but de sa création ainsi que l'idée que l'artiste a poursuivie dans la réalisation de son œuvre et le degré auquel il est parvenu à l'exprimer, ils s'habitueront à le considérer avec un esprit critique et à chercher la pensée sous la forme. Capables alors d'apprécier la valeur réelle [de l'œuvre qu'ils étudient, ils s'y intéresseraient et par conséquent la rendraient mieux.

L'élève, initié par cet enseignement à la pensée religieuse, politique et sociale du passé, comprendra, par l'exemple des chefs-d'œuvre de l'antiquité même, que si la connaissance parfaite de la forme est un besoin impérieux pour exprimer les idées dans l'art, son but cependant a quelque chose de plus élevé que l'imitation servile de la nature.

Nécessité pour le sculpteur et l'architecte de faire précéder la pratique du modelage et le dessin architectural par l'étude du dessin à vue. — Dans la plupart de nos écoles, on commence les études spéciales de la sculpture et de l'architecture, sans connaître à fond le dessin à vue ou artistique. C'est là une faute des plus graves. Comment l'architecte, qui ne sera pas maître de son crayon, indiquera-t-il rapidement sa pensée? Et comment se fera-t-il comprendre de de ses auxiliaires, s'il n'a pas une idée du dessin de la figure et de l'ornement? Et le sculpteur, comment pourra-t-il arrêter une idée, fixer une expression, ou conserver le souvenir d'une autre œuvre, s'il ne possède pas le mode essentiel d'expression graphique ?

On peut affirmer que les jeunes architectes capables de dessiner

l'ornement et la figure forment en Belgique de rares exceptions. Qu'on nous permette d'invoquer ici notre expérience personnelle. Nous avons vu souvent des lauréats du grand concours de sculpture, au moment d'entreprendre leurs voyages d'études, être encore dans l'ignorance complète du dessin. Cette lacune ne doit-elle pas exercer une influence considérable sur le développement de leur art ?

Il y a nécessairement des améliorations à introduire dans cette partie de l'enseignement.

CHAPITRE III.

PEINTURE.

Enseignement de la peinture. — Comment se font les premières études de peinture?

On donne aux élèves une palette, des brosses et des couleurs ; ils ont à copier des essais exécutés d'après nature par des élèves plus avancés, ou à peindre directement d'après le modèle vivant. Les élèves peu ou point habitués encore à ce genre de travail, n'ayant reçu aucune notion sur la théorie des couleurs, leur mélange, la formation des tons et leur valeur relative, ne possédant aucun moyen d'analyse, ni de comparaison, ne savent comment s'y prendre pour reproduire ce qu'ils voient ; ils perdent la forme en cherchant la couleur. Pour sortir d'embarras, ils s'informent auprès de leurs compagnons d'études plus avancés ; ils cherchent à faire comme eux et peuvent s'estimer heureux si, au lieu d'en arriver à un découragement complet, ils ne contractent dans cette situation mauvaise qu'une pratique défectueuse ou de faux principes.

Un exposé théorique et des explications démonstratives sur les couleurs, leur nature, leurs générations et leurs combinaisons, ainsi que sur les différents procédés matériels, ne devraient-ils pas précéder les études si difficiles de la pratique de la peinture?

Ces études préalables si nécessaires ne se trouvent organisées nulle part dans nos écoles. Une réforme dans ce sens répondrait tout à fait aux traditions de notre beau passé artistique, alors que l'éducation du peintre se faisait dans l'atelier du maître et par son exemple et par son enseignement personnel.

Ce serait encore se conformer à cette sage tradition de notre ancienne école que de faire exécuter aux élèves d'abord des études d'après des modèles en plâtre, qu'on compliquerait graduellement en formant des groupes de nature morte, d'accessoires et de draperies.

De cette façon, les élèves pourraient s'exercer à loisir à l'étude de la couleur, de la valeur relative des tons et de la connaissance du clair obscur, sans être embarrassés des complications qu'offre toujours l'étude du modèle vivant. Ils apprendront ainsi à vaincre complètement toutes les difficultés pratiques de la peinture et se feront, avec connaissance de cause, une manière de procéder en rapport avec leurs sentiments individuels. Une fois en possession de ces principes, ils pourront se livrer sans entraves à l'étude des maîtres et de la nature.

CHAPITRE IV.

SCULPTURE.

Enseignement de la sculpture. — Les élèves sculpteurs déjà au courant des principes de l'art du dessin, grâce à leurs études élémentaires, poursuivront, dans l'enseignement moyen, les mêmes études du dessin que les élèves peintres, mais en alternant avec ces études les premiers exercices pratiques du modelage.

En principe et d'une manière absolue, le meilleur mode d'exécution qui convient à la pratique de la sculpture est de décomposer en méplats les formes qui peuvent sembler tournantes, de manière à donner à leurs représentations de la fermeté et de la consistance et à faire concevoir ainsi les idées de stabilité, de repos et de durée qui sont la base de toute conception sculpturale.

Ces plans ou méplats existent réellement dans la nature vivante, mais non pas avec la décision que leur donne le travail spontané ou réfléchi de l'art.

Ces principes forment le caractère fondamental des chefs-d'œuvre de la sculpture grecque et de toute sculpture digne de ce nom. Ils sont d'autant plus marqués que la destination des œuvres appelle davantage celles-ci à concourir à l'effet de l'architecture. D'ailleurs, les deux arts sont si intimement unis que le statuaire même doit toujours se préoccuper de leur relation, car la plus simple statue ne peut se passer d'un piédestal.

Dans l'enseignement de la sculpture, les moyens les plus simples sont les seuls profitables, les seuls qu'on puisse recommander pour les études pratiques ; et, comme la sculpture repose essentiellement sur l'imitation réelle des formes, il importe d'exercer particulièrement les yeux et les mains des élèves par la reproduction scrupuleuse du modèle, afin de les habituer, dès le commencement, à un rendu d'une rigoureuse exactitude.

Rien ne doit être dédaigné pour atteindre à ce but important ; on recommandera l'emploi des instruments de précision, tels que le fil à plomb et le compas, comme moyens de vérification. Leur usage fournira au professeur l'occasion d'expliquer les lois de pondération et de mouvement des figures.

D'un autre côté, on ne peut négliger d'apprendre la mise aux points à tous les sculpteurs ; c'est un moyen rapide de fixer le mouvement et les ensembles et surtout de s'assurer si les modèles peuvent être contenus dans les blocs de matière brute dans lesquels on doit les exécuter. Pour ceux qui doivent être des praticiens, c'est la base indispensable de leur profession.

Un autre exercice mérite encore d'être vivement recommandé comme un excellent acheminement vers la composition, c'est de faire modeler des esquisses d'après des gravures et surtout d'après des photographies reproduisant particulièrement des bas-reliefs. Ainsi le maître pourrait exposer les principes du bas-relief de même que les premières notions de ce qu'on appelle dans la sculpture l'entente des plans, connaissance si utile et ignorée de la généralité de nos jeunes sculpteurs.

CHAPITRE V.

ARCHITECTURE.

Enseignement de l'architecture. — L'étude des ordres d'après Vignole constitue actuellement la base unique de tout l'enseignement de l'architecture.

Étude des ordres. — Aucune explication théorique ou historique n'est donnée, d'ailleurs, à l'appui de cet enseignement qui se borne exclusivement à la copie machinale d'un modèle graphique.

Un petit fait personnel en dira plus sur l'inanité de ces études que de longs commentaires. Un élève d'une de nos écoles reproduisait le plan de la corniche et de la frise denticulaire de l'ordre dorique romain. Sur la demande qui lui fut faite s'il savait ce que représentait le modèle qu'il copiait : « Un parquet » répondit-il.

Certes l'étude réfléchie des ordres de l'architecture antique est un puissant moyen pour former le goût des élèves. Par leurs belles proportions et leur raison d'être dans les constructions, ainsi que par l'équilibre et l'harmonie des forces qu'ils accusent, ils constituent une partie importante des véritables règles de la beauté, auxquelles on doit accorder une admiration illimitée, quelle que soit l'école à laquelle on appartienne.

Mais remplit-on bien les conditions essentielles de cet enseignement et ne fausse-t-on pas plutôt l'esprit de ces études en leur donnant exclusivement pour fondement l'interprétation des travaux d'un artiste de la Renaissance, travaux inspirés seulement sur les monuments de l'art romain, sans faire connaître en même temps le principe et le caractère de ces ordres chez les Grecs, qui en sont les créateurs, et chez lesquels la valeur esthétique avait une signification incontestablement plus élevée?

Caractère de l'architecture grecque. — Ce sont les Grecs qui les premiers ont fait intervenir la raison et l'esprit de critique dans l'architecture comme dans toutes les expressions de l'art.

L'Égypte et l'Orient avaient élevé des constructions colossales, mais sans les soumettre à une mesure commune; leurs monuments avaient des dimensions, ils n'avaient pas encore des *proportions!*

En créant leurs trois ordres d'architecture, les Grecs établirent une règle de proportions, c'est-à-dire le rapport des divers membres d'une construction entre eux et de chacun d'eux avec le tout, de façon que la mesure d'une seule partie étant donnée on pût reconstruire l'ensemble.

Aussi leur décoration, toujours à l'échelle, ressort essentiellement de la construction et n'affaiblit jamais les parties qui doivent conserver une apparence de solidité, mais en les faisant ressortir au lieu de les dissimuler, elle produit d'autant plus d'effet qu'elle est plus sobre et plus contenue; c'est là le côté caractéristique de la beauté des ordres grecs.

Souple, intelligent, épris de la beauté de la forme et de l'esprit, le génie grec répugne à l'hiératisme en fait d'art; toute son inspiration procède de la méthode d'examen et de critique, et c'est ainsi qu'il ouvre largement la véritable voie au progrès.

Le Grec de la belle époque est un esprit fin, cultivé, qui n'use de tout qu'avec une excessive réserve; sobre, mais d'un goût exquis il ne donne à l'ornementation de ses monuments que des places circonscrites, où elle ne peut nuire à l'ensemble; il couvre les surfaces d'une coloration qui fait valoir au besoin les points d'appui en rendant plus légères les parties qui ne portent pas et ne sont que des clôtures.

Le moindre détail est étudié avec un soin extrême; l'effet d'une simple moulure est calculé d'après la place qu'elle occupe et la lumière qu'elle reçoit; c'est par ces nuances délicates, d'où dépendent la pureté de l'art, qu'ils arrivent dans l'ensemble de leurs monuments à cette beauté parfaite, désignée dans le langage de tous les peuples civilisés, sous le nom d'atticisme, comme étant l'expression complète de l'idéal.

Caractère de l'architecture romaine. — Dans l'art romain, au contraire, c'est la splendeur et l'opulence qui l'emportent sur le véritable sentiment artistique. Les monuments étonnent par la grandeur et la richesse : mais, par contre, l'esprit cultivé est frappé du désaccord qui règne entre la structure et la décoration : car leur mode décoratif a toujours le défaut de dissimuler les

belles qualités de leur construction et de rapetisser les édifices par la profusion et la richesse.

Manquant des qualités supérieures de l'art, les Romains ne savent ménager le repos dans leurs décorations architectoniques. Cependant, on doit reconnaître que les artistes grecs, qui ont exécuté la plus grande partie de ces monuments, ont su donner à la disposition générale de l'ornementation un air de grandeur magistrale, dont on peut encore de nos jours tirer un grand parti.

Le Romain n'a jamais compris la délicate beauté, ni le caractère rationnel de l'art grec : sous la république, c'est le soldat ou l'homme politique, nullement préparé à s'identifier avec l'esprit d'un art aussi avancé; sous l'empire, c'est le parvenu sans goût qui veut montrer ses richesses et n'est pas sensible aux raffinements de la culture artistique.

Dans les travaux d'art, comme en toutes choses, il ne cherche qu'à éblouir et voudrait tout employer à la fois en épuisant les ressources décoratives, avec plus de faste que de discernement; car pour lui toute œuvre est belle, pourvu qu'elle soit essentiellement riche.

Par là, il a transformé et corrompu la beauté sévère de l'ordre dorique grec et l'élégante délicatesse de l'ordre ionique, et a fini même par perdre la beauté que son amour de la somptuosité lui avait fait atteindre un moment dans l'ordre corinthien.

Il n'y a donc aucune raison sérieuse de faire reposer toute l'étude des ordres d'architecture sur l'art romain, à l'exclusion de l'art grec, qui est la source pure d'où émanent les types primordiaux.

Un tel enseignement pouvait se justifier à l'époque de la Renaissance, car les architectes italiens, tels que Palladio, Scamozzi, Serlio et Barozzio de Vignola, qui par leurs études ont fixé le type des ordres, n'ont pu s'inspirer que de l'art romain, parce qu'ils ne connaissaient pas la beauté supérieure de l'art grec dont on n'avait pas encore étudié ni mesuré les monuments. Mais aujour-'hui où la valeur de ces deux expressions artistiques nous est également connue, cet enseignement n'a plus sa raison d'être et n'est plus qu'une tradition routinière.

La seule base véritablement rationnelle qu'on puisse donner

à l'étude de l'architecture, consiste à offrir aux élèves une collection complète des ordres choisis parmi les monuments les plus beaux et les plus caractéristiques de l'art grec et de l'art romain. Mais cet enseignement même ne sera pas complet aussi longtemps qu'on ne fera faire aux élèves une étude comparative et raisonnée de toutes les modifications successives que cette partie importante de l'architecture a subies à partir de son origine chez les Grecs jusqu'à sa transformation dans l'art romain et au temps de la Renaissance. C'est, du reste, la tendance suivie dans l'enseignement actuel de l'architecture en Allemagne (1).

Observations sur l'enseignement pratique du dessin architectural. — Les premières études pratiques du dessin architectural reposent presque généralement aujourd'hui sur la copie servile du modèle graphique.

Il est cependant hors de doute que, pour cette branche, comme pour le dessin de la figure et de l'ornement, l'emploi de modèles en relief offre de plus grands avantages.

Ainsi, dans l'étude des ordres, le modèle graphique est tout à fait impropre à faire comprendre l'analyse des formes et de la construction, tandis que le relief en facilite singulièrement la compréhension, parce que l'élève peut considérer son modèle sous toutes ses faces.

Il n'est donc plus réduit à copier machinalement des estampes, mais se trouve en mesure de faire par lui-même et avec certitude des relevés géométraux qui lui permettent, non seulement de reproduire son modèle à l'aide de la règle et du compas, mais aussi d'en prendre des croquis à main levée, à de divers points de vue.

Par cette façon de procéder, l'élève forcé de raisonner tout ce qu'il fait, finit par mieux se rendre compte du principe de la beauté des ordres, ainsi que des règles fondamentales de leur construction, et doit nécessairement devenir par là plus habile dans la pratique du dessin architectural.

(1) Comme le prouve le livre remarquable de J. Bühlman : *Die architecture des classischen alterthums und die Renaissance.* Stutgart. 1872.

Il serait donc de la plus grande utilité de pouvoir recourir, pour l'étude des détails dans cet enseignement, à des moulages pris sur des fragments originaux. Pour les ensembles, il va de soi qu'à cause de leurs vastes proportions, il faudrait user d'un autre système. Des reproductions exécutées sur une échelle réduite d'après les monuments, avec une fidélité mathématique, et conservant leur physionomie pure, devraient être mises à la disposition des élèves qui dessineraient ces modèles en se servant à volonté, comme moyens de vérification ou de la mesure métrique ou du module.

Études scientifiques de l'architecture. — Cependant l'étude des ordres ne résume pas toute la connaissance de l'art de l'architecture, car, malgré l'importance considérable qu'on doit attacher à la culture du goût, à la pureté, à la correction du style, des études purement artistiques, si elles ne sont pas secondées par des données scientifiques, sont insuffisantes et pour l'architecte et pour ceux qui se destinent aux métiers qui dépendent de cet art.

Des notions développées de science naturelle et de mathématiques devraient donc compléter l'enseignement de l'architecture dans les cours moyens.

Indépendamment de la géométrie descriptive, l'élève architecte doit être familiarisé avec la perspective, au point de pouvoir tracer un projet sur toutes ses faces et de prévoir, lorsqu'il établit ses projections géométrales, les effets que produiront les saillies, selon les hauteurs et les plans différents ; il doit pouvoir calculer les dispositions des terrains, la déclivité des combles, les épaisseurs des murs, en un mot, se rendre compte de l'aspect et des détails de la conception réalisée.

Les anciens architectes, dès qu'ils avaient arrêté leurs plans, faisaient sur ces bases des élévations perspectives ombrées, afin de calculer, avec justesse, l'effet que le monument devait produire.

L'oubli de ces sages principes fait que beaucoup de jeunes architectes ne se rendent pas compte des ressources multiples dont ils peuvent disposer dans les constructions. De là provient aussi que, dans nos académies et écoles de dessin, on forme un grand nombre de dessinateurs sachant bien tracer un dessin d'ar-

chitecture, mais manquant complètement de sens pratique et de connaissances théoriques qui constituent le véritable architecte-constructeur, comme on forme dans les écoles spéciales de nos universités des ingénieurs très-versés en sciences et incapables de faire le moindre croquis ou dessin artistique.

A côté des cours ayant pour but d'initier l'élève à la connaissance pratique du dessin architectural et de développer en lui le sens artistique, des cours techniques devraient être établis dans les académies et écoles de dessin, à savoir, des cours de construction comprenant la maçonnerie, la coupe des pierres, la charpenterie, la menuiserie, la construction mécanique. Enfin ces cours devraient être accompagnés d'un enseignement des sciences appliquées indispensables à la construction, telles que la géométrie descriptive et surtout la technologie, qui fait connaître les ressources nombreuses qu'offre l'emploi judicieux des matériaux en rapport avec leur nature et leur force de résistance. Il serait aussi très-utile de leur apprendre à dresser sérieusement un devis.

Un enseignement ainsi organisé formerait des architectes-constructeurs instruits dans la science de leur art, et ayant le goût plus rationnellement développé que par l'étude exclusive de Vignole. Il créerait aussi des auxiliaires précieux pour les diverses branches qui dépendent de l'architecture, car l'ouvrier joindrait à la connaissance spéciale de son métier le sentiment du caractère et de l'importance artistique de ses travaux dans l'ensemble de l'œuvre.

De plus, la carrière resterait ouverte pour l'ouvrier intelligent qui, grâce à cette première instruction, aurait une idée générale de tous les éléments de l'art et pourrait, s'il a du goût et du loisir, poursuivre ses études jusqu'au bout.

Quant aux élèves qui se destinent à devenir architectes, possédant déjà la connaissance scientifique des métiers et une pratique complète du desin, ils pourraient se livrer avec plus de fruit aux études élevées de la composition purement artistique.

CHAPITRE VI.

ÉTUDE DE L'ORNEMENT. — COURS PRÉPARATOIRES DE L'APPLICATION DE L'ART A L'INDUSTRIE.

Nécessité d'établir dans nos académies et écoles de dessin dès l'enseignement moyen des cours d'art appliqués à l'industrie. — L'étude de l'ornement constitue l'enseignement préparatoire à toutes les applications.

Il n'est pas possible d'établir un enseignement artistique complet dans toutes nos écoles, Cependant, comme la généralité des élèves appartient à la classe ouvrière et se destine aux métiers, il importe que l'enseignement comprenne au moins les éléments des arts appliqués.

L'enseignement des applications de l'art ainsi que celui de l'art même se divise en trois branches principales qui se rattachent à une base commune l'*ornement.*

A aucune époque, l'étude de l'ornement n'a été poussée plus loin que de nos jours et jamais peut-être le véritable sentiment esthétique de l'ornementation n'a été plus grandement menacé de se perdre. A mesure que l'importance de cette étude a été généralement mieux reconnue, on a vu se produire une multitude de publications et recueils de toutes espèces, formant un cahos dans lequel l'homme compétant même a peine à s'orienter.

A la recherche d'un style caractéristique, ce qui est dans l'esprit de notre temps, les décorateurs ont recours à ces documents; mais, manquant de principes pouvant les guider dans leur choix, ils confondent des indications souvent barbares avec les œuvres les plus parfaites.

Cette ignorance a produit les plus fâcheuses conséquences. Qu'on examine, par exemple, les produits de notre art appliqué : les uns ne sont que des imitations plus ou moins serviles; les autres, tout en visant à l'originalité, ne présentent souvent qu'un mélange confus d'éléments hétérogènes.

Il est donc de la plus haute importance d'établir l'enseignement de l'ornement sur des principes rigoureux. Une relation intime existe au point de vue du style et de l'effet, entre l'architecture d'un

monument et l'ornementation de ses différentes parties. Cette ornementation doit être conçue dans des rapports circonscrits par des cadres définis. Les formes qu'elle emprunte à la nature et aux productions du génie humain, doivent être subordonnées aux lignes architecturales, de façon à occuper dans l'ensemble une place déterminée qu'elles doivent remplir harmoniquement. On fera comprendre le goût sobre, avec lequel les Grecs ont rattaché si étroitement les ornements aux parties essentielles de l'architecture, et on y opposera le faste des décorations romaines qui tourne presque toujours à la profusion.

Moyen d'expression ou éléments dont l'ornementation dispose. — On développera surtout avec clarté les éléments dont l'ornementation dispose, en faisant ressortir que ses moyens d'expression reposent essentiellement sur les proportions harmonieuses de la forme géométrique et sur l'imitation des formes naturelles.

La forme géométrique comprend deux séries d'expressions différentes :

La première embrasse les tracés et les combinaisons des diverses lignes géométriques essentiellement immuables dans leurs éléments constitutifs. Cette série contient toutes les combinaisons possibles des lignes droites et des lignes circulaires. Lorsque ce système est établi en losanges, carrés, polygones divers, cercles, etc., il forme un genre de décoration plein de style et fréquemment employé en architecture. Ce genre d'ornementation, interprété en couleurs appliquées par juxtaposition, offre la décoration si riche et si variée de l'architecture et des étoffes de l'Orient et du moyen-âge ; c'est donc un des éléments les plus puissants pour couvrir une surface donnée, par une ornementation simple et d'une beauté parfaite.

La seconde série des formes géométriques comprend les *dessins variant par style*. Issus de la famille des lignes droites et circulaires, ces dessins procèdent cependant le plus de l'infinie variété des lignes courbes, dont ils modifient l'emploi et les proportions en raison de tous les caprices de la fantaisie. Ils ne reproduisent pas exactement les objets naturels qui les inspirent ; mais ils se

bornent à emprunter à ceux-ci des contours généraux pour y puiser l'harmonie qui leur est propre. C'est surtout à l'architecture et à la sculpture que ce genre fournit de nombreuses ornementations, rosaces, palmettes, oves, etc., qui souvent se mélangent avec des lignes ondulantes affectant des mouvements gracieux de tous genres. Ces diverses combinaisons, ces éléments variés se transforment et s'associent de différentes façons suivant les époques et les styles.

Quant au rendu basé sur *l'imitation des objets naturels*, il constitue la troisième expression de l'ornementation et il s'appuie essentiellement sur les combinaisons harmonieuses de la nature. C'est dans l'étude des plantes, des animaux, de la nature humaine que se rencontrent les éléments que le goût créateur de l'artiste combine à l'infini ; c'est par ces moyens qu'il arrive à composer des œuvres qui satisfont au sens moralet éveillent en même temps les sentiments les plus complets de la beauté décorative.

L'imitation des formes naturelles est surtout utilisée par la sculpture, dans les applications industrielles qui se rattachent à cet art. Mais il faut que le sculpteur interprète les formes de la nature d'une manière spéciale en rapport avec la destination de l'objet et en tenant compte de la matière dont il fait usàge. Dans ce cas, l'ornementation n'emprunte à la nature que l'harmonie générale. C'est là, en effet, le point essentiel : car l'ornement ne doit par tourner au trompe-l'œil, c'est, au contraire, une forme très-idéale de l'art.

Ainsi, que la fantaisie de l'artiste enrichisse les lignes géométriques d'une parure empruntée au règne animal ou végétal ; qu'il combine entre elles les formes des animaux et des plantes ou les associe à la forme humaine ; toujours il doit élever ses caprices à la hauteur de véritables symboles ; toujours il accusera vivement ses types, moins préoccupé d'une imitation exacte que de l'expression et du caractère que le sujet comporte ainsi que de l'idée qu'il veut y attacher.

L'ornement ne doit pas déformer les surfaces qu'il embellit, mais faire corps avec elles ; il ne doit point paraître, soit y pénétrer, soit pouvoir en être facilement détaché.

Observations sur la pratique de l'ornementation. — Il faut donc combiner les ornements avec clarté et dans un ordre facile à saisir même à des grandes distances ; les associer selon les lois de proportions qui sont aussi celles du goût et les unir enfin dans un esprit d'ensemble harmonieux. Quant à leur exécution, elle doit être animée d'une vie propre, d'une grande intensité d'expression, en un mot, elle doit être douée d'une énergie qui distingue essentiellement l'œuvre d'art d'une reproduction moulée sur nature.

Dans l'enseignement pratique, on ne saurait trop engager à faire étudier par les commençants les moulures sculptées et les chapitaux, ainsi que le système des palmettes et celui des acanthes, dans leurs innombrables applications aux chapiteaux, aux frises, consoles, rosaces, etc., ainsi qu'à les faire travailler d'après des dessins côtés, des gravures ou des photographies. Cet exercice est surtout utile pour ceux qui devront se livrer à la scupture d'architecture, faire des calibres, trouver les détails d'un ornement dans une moulure, dans un bossage et aller graduellement jusqu'à l'exécution d'une frise ou d'un chapiteau. Tel est l'ordre indiqué par la raison ; il faudrait, en conséquence, exercer les élèves au relevé d'architecture.

Les modèles à recommander avant tout, lorsque l'élève aura étudié les détails comme exercice de reproduction exacte, ce sont les ensembles. La sculpture antique en offre un large choix, ainsi que les peintures décoratives des grandes époques, qui se distinguent tant par leur belle ordonnance que par la savante entente de l'exécution. Parmi ces décorations, celles de Pompéi offrent des modèles dans tous les genres et particulièrement un choix admirable de nombreuses figures qui, réunies en groupes ou isolées sur des fonds unis, forment des ensembles d'une richesse décorative des plus complets. L'art byzantin, l'art persan et l'art arabe, ainsi que celui du moyen-âge et de la renaissance, sont autant de sources précieuses où il faudra puiser.

Après l'étude des modèles appartenant aux grandes traditions de l'art décoratif, l'élève abordera enfin l'étude de la nature vivante : la plante, les animaux et l'homme.

Dans les études des plantes vivantes, on insistera surtout sur le caractère, la variété de leurs feuillages, de leurs fleurs et de leurs fruits; on attirera l'attention sur la souplesse de leurs tiges, quand elle permet de les plier à une ordonnance voulue, mais sans jamais perdre de vue l'idée générale de l'ornement et les exemples qui nous ont été donnés de l'emploi judicieux de ces précieux élements d'ornementation.

L'analyse géométrique des plantes est aussi une étude qui peut, à juste titre, être le plus vivement recommandée, comme offrant, pour la composition ornementale, des ressources inépuisables.

On comprend facilement le rôle important que remplit la figure humaine dans l'ensemble de l'ornementation. Elles y apparaît comme le symbole le plus élevé, comme le point de départ de toute proportion, comme le signe attestant que dans l'art tout enfin doit se rapporter à l'homme.

Ainsi se développera chez l'élève ornemaniste le sentiment du style et l'esprit critique qui lui fera choisir, plus tard, avec un tact parfait les éléments de ses créations originales.

Cinquième Partie.

DE L'ART ET DES APPLICATIONS DE L'ART ET DES SCIENCES A L'INDUSTRIE.

CHAPITRE I.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

D'un bout à l'autre de l'Europe un mouvement général s'est produit en faveur de la vulgarisation de l'enseignement du dessin en vue du développement des applications de l'art à l'industrie. Partout on crée des écoles, on organise des musées, on ouvre des expositions rétrospectives, on donne des conférences, on publie des recueils de modèles remarquables et l'enseignement écrit vient compléter l'œuvre des cours oraux et des écoles.

Mais, en dépit de cet effort unanime, on est encore bien loin d'être d'accord sur les caractères que doit revêtir la réorganisation de cet enseignement important.

Ainsi l'on a proclamé l'excellence du dessin linéaire basé sur la géométrie pour l'enseignement élémentaire, et cependant au lieu de s'appuyer sur la méthode géométrique pour arriver graduellement au dessin d'après le modèle en relief, on se borne à n'enseigner que le dessin à main levée seul.—Malgré tout ce qui a été dit

et écrit contre la méthode de la copie du modèle graphique, une routine persistante et l'ignorance des principes maintiennent cette méthode dans nos écoles. Bien plus, le système de hachures, qui lui est inhérent, compte encore des nombreux défenseurs.

Dans l'enseignement moyen, les uns préconisent l'excellent principe qui consiste à faire dessiner d'après la bosse et à modeler d'après la gravure; les autres, par contre, troublent les études et brisent la grande tradition de l'enseignement artistique en voulant faire marcher l'étude de la nature avant celle de l'antique.

Si telle est la confusion des idées, pour ce qui regarde simplement l'enseignement élémentaire du dessin, on conçoit ce que cette confusion doit être quand il s'agit des principes mêmes des arts appliqués à l'industrie.

Dans quelques rares établissements de l'Europe, on a sagement maintenu dans les études pratiques, le principe que *l'art industriel et les beaux-arts proprement dits découlent d'une même source et sont soumis aux mêmes lois*. Mais, sauf ces exceptions, partout on a recouru, pour répandre cet enseignement, tantôt à des écoles industrielles, où les études artistiques sont très-incomplètes, tantôt à des écoles spéciales; et ainsi on en est arrivé à établir un enseignement particulier pour les divers métiers, sans tenir compte des principes généraux de l'art qui doivent dominer toutes ces études.

D'autre part, on a cru pouvoir donner plus vite satisfaction aux besoins de l'industrie, en faisant étudier les applications sans passer au préalable par un enseignement artistique complet, comme s'il était possible d'appliquer ce que l'on ignore, et d'erreur en erreur, on en est venu à séparer l'enseignement des arts de celui des arts appliqués.

On est allé plus loin encore : on a osé prétendre que l'artiste ne sert à rien dans l'industrie et que le praticien est plus capable que lui de fournir des bons modèles. Confondant l'art avec la technique des métiers, des hommes soi-disant pratiques ont répudié l'art et réclamé un enseignement *d'art industriel*, comme si c'étaient là deux choses distinctes sans aucun rapport entr'elles.

La pratique des beaux-arts ne s'est pas perdue dans notre pays;

les succès obtenus par l'école belge aux différentes expositions universelles, prouvent qu'elle occupe une place importante dans le mouvement artistique contemporain. Mais en est-il de même de l'art appliqué à l'industrie? Certes non! car si plusieurs de nos produits industriels, qui dépendent de l'art, attestent un certain progrès nous sommes bien loin encore de pouvoir rivaliser, dans toutes les branches d'industrie artistique, avec les grandes nations qui nous entourent.

Mais, dira-t-on, comment est-il possible, lorsque l'art dans lequel l'industrie doit trouver la source de ses meilleures inspirations, est prospère, que l'art appliqué soit en décadence? Où donc est la cause du mal?

Nous l'avons déjà dit, dans le vice fondamental de l'enseignement artistique.

Dans nos académies et écoles de dessin, on ne se préoccupe que des études du grand art et celles relatives aux applications de l'art à l'industrie font complètement défaut. Or, ce n'est pas en négligeant de donner à nos ouvriers un enseignement artistique spécial d'application qu'on fera quelque chose d'utile pour le progrès des métiers.

Dans nos écoles industrielles, au contraire, là où l'enseignement est organisé en vue de vulgariser les applications des sciences à l'industrie et où celui de l'art n'existe pas, ou n'existe que d'une façon tout à fait insuffisante, on cherche à enseigner les applications de l'art à l'industrie.

On le voit, nulle part l'enseignement artistique n'est organisé d'après les vrais principes qui doivent le régir.

Il est hors de doute que les écoles d'art et les écoles industrielles sont appelées à compléter ensemble l'éducation de l'ouvrier.

Mais quelle doit être la part qui reviendra à chacune de ces institutions?

Le meilleur moyen de résoudre la question, c'est de déduire cette solution des principes constitutifs mêmes des arts du dessin ainsi que de ceux des applications de l'art et de la science à la production industrielle.

CHAPITRE II.

PRINCIPES PHILOSOPHIQUES DE L'ART.

On nomme beaux-arts l'ensemble des créations dont l'objet principal est de produire le sentiment du beau.

Les beaux-arts se divisent en deux grandes classes : ceux qui s'adressent à l'ouïe et ceux qui s'adressent à la vue.

Dans la première viennent se ranger la déclamation et la musique ; dans la seconde, la peinture et la gravure, la sculpture et la glyptique, l'architecture et l'art des jardins.

L'ensemble des arts de cette deuxième classe est souvent désigné sous le nom d'arts graphiques, parce qu'ils expriment par des formes la représentation figurative de l'idée ou du sentiment; mais comme la base de toute représentation figurative est le dessin, on les nomme actuellement avec plus de raison *arts du dessin.*

Les arts du dessin, malgré la différence notable de leurs moyens de rendu et la spécialité de leurs procédés pratiques, ont tous un principe identique, un but commun, qui est la reproduction libre du beau, pris dans son acception la plus large, c'est-à-dire comprenant dans sa définition la beauté naturelle ou positive, et la beauté idéale telle que l'imagination humaine la conçoit, à l'aide des données que lui fournit la nature.

Manifester le beau selon le mode d'expression que l'artiste emploie, tel est donc le but suprême de l'art.

L'expression n'est pas seulement le rendu matériel des objets naturels ; c'est quelque chose de supérieur émanant du sentiment intime du beau puisé par l'artiste, d'après son caractère propre et son éducation particulière, dans l'étude de la nature.

C'est ainsi que l'expression ne constitue pas seulement le style dans l'œuvre d'art. Selon la force de conception de l'artiste, elle détermine l'idée précise, le caractère de l'objet représenté ; c'est d'elle enfin que dépend la véritable individualité dans l'art.

Les arts du dessin ont pour éléments la forme et la couleur. La forme est le moyen le plus général, je dirai presque l'unique moyen de rendu de l'expression.

En effet, la peinture ne fait qu'exprimer des formes par la couleur, la sculpture, par le modelage, l'architecture, par la construction.

De l'importance de la forme naissent des difficultés qu'elle suscite et qui sont telles qu'elles deviennent souvent un obstacle au rendu. Aussi, n'est-ce qu'à force de soins et d'études, de patience et de génie que l'artiste parvient à convertir cet obstacle en moyen puissant d'expression.

Le dessin est l'instrument du rendu de la forme et, pour exprimer celle-ci, le dessin seul suffit au besoin ; mais, en y ajoutant la couleur, on arrive à un sentiment plus exact de la nature : la couleur ne fait donc que compléter l'expression en donnant à l'image une plus grande apparence de réalité.

Le dessin est la base de tous les arts : de là, le principe de leur unité.

Si la science s'adresse directement à l'esprit, les arts du dessin, au contraire, ne communiquent l'idée que par la représentation des choses qui tombent sous les sens. Ils incarnent l'idée dans la matière. Par là, ils sont étroitement liés aux travaux des métiers qui ont aussi pour mission de façonner cette dernière, afin de la soumettre, par la volonté de l'homme, au but de l'esprit et aux besoins usuels de la vie.

Mais, l'artisan ne façonne pas son œuvre en vue de la seule manifestation du beau : il fait, avant tout, une chose d'utilité positive, qu'il cherche à marquer d'une empreinte d'élégance et de beauté, afin de donner satisfaction à ce sentiment du beau qui est au fond de la nature humaine.

Voilà pourquoi l'expression du beau l'emporte sur tout travail manuel. Si, dans les métiers, cette expression n'est pas le but immédiat, toujours elle ennoblit cependant les productions industrielles, qu'elle relève jusque dans la vulgarité de leurs emplois, grâce à une forme associant, dans une heureuse mesure, les exigences utilitaires aux lois et aux convenances de l'art.

Cette combinaison du beau et de l'utile force l'artiste à acquérir la complète connaissance de la technique des métiers, afin d'être toujours maître de sa fantaisie.

L'art, par sa nature, tend toujours à faire prédominer le beau : si, dans les applications, il subit les exigences de la matière employée, il n'éprouve cependant pour lui-même aucune altération, puisqu'il vise toujours à ennoblir les objets auxquels il touche ; mais il faut pour cela que ses productions soient dues à une libre force créatrice, qu'elles ne procèdent pas d'une simple fabrication mécanique ou industrielle, et qu'elles ne soient pas non plus le résultat de combinaisons abstraites reposant sur le calcul ou les besoins purement matériels des métiers.

L'art ne peut pas être asservi.

De là, découle cet autre principe que l'art ne consiste pas uniquement dans l'imitation servile de la nature ; ce serait, en effet, bien peu de chose que cette imitation dans la poésie, la musique et l'architecture ; il est vrai que dans la sculpture, la peinture, et dans tous les arts qui s'y rattachent, l'imitation joue un grand rôle, mais là encore elle ne constitue nullement l'art même. Où trouver, du reste, des modèles qui posséderaient la beauté des figures du Parthénon, de la Vénus de Milo, ou la pureté des vierges de Raphaël, la force et le mouvement des créations puissantes de Michel-Ange et de Rubens ?

L'artiste n'imite pas, il ne peut pas seulement imiter ; toujours il ajoute quelque chose de lui aux objets qu'il représente ; toujours il poursuit, dans ses productions, un idéal entrevu, non pas en créant constamment des choses belles par elles-mêmes, mais aussi en en produisant de moins attrayantes, de moins séduisantes, auxquelles l'art donne une beauté particulière.

L'art ne consiste point non plus dans le but moral, dans l'enseignement utile qu'une œuvre peut renfermer ; si certaines de ses productions ont souvent un but élevé, sublime, une tendance scientifique, morale, religieuse ; si elles sont inspirées souvent à ce foyer d'où émanent la vertu, la piété, l'abnégation ; d'autres productions, au contraire, flattent des instincts inférieurs de la nature humaine, d'où sortent plus d'une fois des tentations au mal et dans cette catégorie même, il faut malheureusement le reconnaître, l'art a produit et produit encore des chefs-d'œuvre (1).

(1) Voir Cousin : *du Beau, du Vrai et du Bien.*

L'art ne consiste donc essentiellement ni dans l'imitation de la nature, ni dans la valeur intellectuelle, morale et religieuse des œuvres. Ces qualités ne suffisent pas pour faire une œuvre d'art complète; il faut quelque chose de plus qu'il importe de bien définir.

L'art, dans ses divers modes d'expression, consiste surtout à rendre, par des formes saisissables, les pensées, les sentiments de l'homme.

Une impression étant éprouvée, l'artiste s'interroge, cherche à fixer dans son esprit l'objet de l'émotion ressentie et, quand il a recueilli ce véritable germe de sa création, il s'efforce de bien comprendre quelle expression correspond le mieux à cette sensation intime, par quels moyens matériels il parviendra le mieux à produire, à communiquer aux autres l'émotion qu'il a lui-même éprouvée. Arriver à ce résultat, c'est créer une œuvre d'art dans la vraie acception du mot.

C'est donc toujours sa propre âme que l'artiste fait connaître dans ses œuvres; le sujet qu'il traite, pris en lui-même, n'entre que pour une faible part, une part complètement secondaire, dans sa production.

L'art, émanant directement de la pensée, est donc essentiellement individuel ; chaque artiste imprime, d'une manière indélébile, à son œuvre le cachet de son génie, de telle sorte qu'il n'y a pas de création artistique, digne de ce nom, qui ne porte l'impérissable empreinte de son auteur.

Il en résulte que, dans l'éducation de l'artiste, il ne faut pas seulement perfectionner l'œil et la main, il faut encore s'adresser à l'esprit, au cœur, et tout faire pour élever son âme, développer son intelligence et ennoblir ses sentiments. Car c'est dans la perfection intellectuelle et morale de son être qu'il trouvera ses inspirations les plus pures, les plus élevées, les plus véritablement artistiques.

Telle est l'idée très-sommaire de l'art en général, abstraction faite de toutes les différences que les arts peuvent présenter dans leurs manières de s'exprimer et de se produire.

CHAPITRE III.

L'ART APPLIQUÉ A L'INDUSTRIE.

Tout objet produit en vue de nos besoins peut éveiller en nous deux idées différentes, celle d'utilité et celle de beauté.

Le beau est le but de l'art, l'utile, celui de l'industrie.

L'accord du beau et de l'utile, de l'art et de la convenance au point de vue de l'usage, forme la base de tout l'édifice des arts appliqués. Il en résulte que l'art entre pour une grande part dans la production industrielle, et toujours, plus la place qu'il y prend est considérable, plus grande est la valeur des objets qui portent la marque de cette alliance.

Celle-ci est devenue un des besoins les plus impérieux de notre temps. Loin d'ailleurs de rabaisser la mission de l'art, elle agrandit son action et étend sa force sociale, en doublant son influence morale de la puissance productive d'où jaillissent les sources de la richesse publique.

La théorie des arts appliqués à l'industrie, procède naturellement de celle des beaux-arts; mais elle comporte néanmoins un enseignement spécial en rapport avec les besoins de chaque métier. — Cependant cet enseignement n'a de spécial, que le mode convenable de façonner la matière par rapport à ses caractères particuliers et en raison des exigences de la destination auxquelles les produits industriels doivent satisfaire.

Il existe donc une relation intime entre toutes les parties de l'art et ses applications nombreuses. Les diverses spécialités ne constituent ni des divisions, ni des arts différents; et l'art qui descend vers les métiers, ou plutôt qui les élève jusqu'à lui pour les ennoblir, n'en garde pas moins son caractère propre et unique.

Il est vrai qu'on a cherché à établir une division absolue entre les arts appliqués et les beaux-arts. On s'est prévalu d'une expression de l'antiquité, qui distinguait l'art en *artes liberales* et *artes ingenuæ,* et on en a conclu qu'on ne pouvait reconnaître comme art ce qui était basé sur l'utile.

Les anciens, cependant, n'attachaient pas le même sens à ces

expressions, car ils classaient parmi les arts de la pensée ou *artes liberales*, la poésie, la musique et l'orchestrique ou mimique ; et l'architecte, le sculpteur et le peintre étaient regardés comme les travailleurs de la matière et appartenaient comme tels aux *artes ingenuæ*. Aussi, lorsque Platon, dans son Hippias, définit le beau comme la *complète convenance relativement à sa fin*, sa théorie paraît bien mieux s'appliquer à l'industrie qu'à l'art, ce qui prouve que l'un et l'autre se confondaient dans la pensée du philosophe.

Le moyen-âge ne connut pas non plus cette séparation subtile entre l'art et les métiers; elle ne fut, en effet, établie qu'au XVII[e] siècle, en France, sous Louis XIV.

Le but de cette séparation, notons-le en passant, était de garantir les artistes contre la rapacité et l'étroite intolérance des corporations des arts et métiers dégénérées.

Mais cette distinction n'est plus aujourd'hui qu'un préjugé qui a fait son temps.

Du reste, dans bien des cas, il serait impossible d'établir rigoureusement une distinction, dans les travaux des arts, entre ce qui est utile et ce qui ne l'est pas; entre les produits de l'art pur et ceux des applications de l'art aux métiers.

En effet, la branche des arts du dessin, qui résume en elle les travaux des deux autres, l'*architecture* est, par la nature de ses constructions, essentiellement utile et industrielle. Aussi, est-elle étroitement liée à tous les métiers qui dépendent de ses travaux, tels que la maçonnerie, la coupe des pierres, la charpenterie et la menuiserie.

Dans la sculpture, qui est, après l'architecture, celui des arts auxquels les métiers empruntent le plus souvent l'ornementation de leurs produits, l'art ne se confond-il pas avec l'utile quand il prend ce caractère industriel? Cependant, qui pourrait contester que la sculpture ornementale n'ait créé, dans l'orfévrerie, les bronzes, les faïences et la menuiserie, des travaux qui, malgré leur caractère spécial d'utilité, sont des véritables œuvres d'art? Et Phidias lui-même n'a-t-il pas prouvé, par ses immortels chefs-d'œuvre de la sculpture décorative du Parthénon, que l'idéal, dans son expression la plus élevée, n'est pas incompatible avec l'utile?

La *peinture,* la moins susceptible de toutes les branches de l'art de recevoir un emploi utile et de servir à la satisfaction de nos besoins usuels, n'exerce-t-elle pas une influence considérable sur la valeur des productions des métiers, par la magie et l'harmonie des couleurs? Les Orientaux n'en ont-ils pas fait des applications magnifiques dans leurs tapisseries et surtout dans leurs décorations monumentales? Ne trouvons-nous pas au moyen-âge et au temps de la Renaissance, dans les vitraux peints et dans la peinture décorative des édifices et des palais, de vrais chefs-d'œuvre qui atteignent à l'expression la plus haute de l'art même?

En réalité, on ne procède pas autrement dans la création des œuvres de l'art appliqué que dans celle des beaux-arts : l'architecte dresse son plan et arrête le caractère de son édifice d'après la nature de sa destination. Le sculpteur sait que son art dépend de l'architecture et il y subordonne son travail en le combinant harmoniquement en vue de la place et du monument qui le recevra. Le peintre met ses compositions en rapport avec le style du monument qu'il est appelé à décorer, l'esprit qui y domine, la foule qui y circule.

Quand il s'agit de compléter le monument par les décors et le mobilier, les artisans ne doivent-ils pas procéder de la même façon que les artistes? Le décorateur n'a-t-il pas à se rendre compte du style et de la destination de chaque place ; et l'ébéniste, l'orfèvre et le bronzier, peuvent-ils agir autrement et ne pas tenir compte chacun de la destination de leur travail particulier?

Pour tous, tant artistes qu'hommes de métiers, la meilleure partie des inspirations naîtra de cette préoccupation des conditions, du caractère, du style et de la destination ou de l'utilité de l'ensemble de l'œuvre à édifier.

Et puis encore, où finit l'art, où commence le métier dans les travaux des hommes tels que l'orfèvre Benvenuto Cellini, les bronziers Ghiberti et Peter Vischer, le serrurier Metzys, les sculpteurs ornemanistes Lancelot, Blondeel (1) et Vanderschelden (2), le potier

(1) L'auteur de la cheminée monumentale du Franc de Bruges.
(2) L'auteur du portail de l'hôtel de ville d'Audenarde.

Palissy et les ébénistes Boule et Gouttière? Y a-t-il pour leurs travaux une pratique du dessin, de la peinture, du modelage et de la construction, autre que pour les œuvres appartenant aux beaux-arts proprement dits ?

Non, car l'art seul, dans ses données générales et supérieures, comprend la pratique de toutes les spécialités et de toutes les applications qu'il est susceptible de recevoir.

En conséquence, les arts du dessin sont l'âme et la source de l'industrie; ils lui fournissent ses règles et guident ses progrès, ils y apportent la beauté de la forme, la proportion, l'élégance et l'harmonie des couleurs, toutes choses qui sont essentiellement du domaine de l'art.

C'est donc à celui-ci que l'industrie emprunte ses éléments de succès les plus importants et l'on peut dire, avec l'un des hommes les plus autorisés en ces matières, « que l'art est la plus puissante machine de l'industrie (1). »

CHAPITRE IV.

CLASSIFICATION GÉNÉRALE ET PRINCIPES DES DIFFÉRENTES BRANCHES DES ARTS DU DESSIN ET DES ARTS APPLIQUÉS A L'INDUSTRIE.

Les arts qui s'adressent à la vue comprennent deux grandes divisions, qui ont chacune une direction propre, un but particulier et des tendances diverses.

La première embrasse les *arts du dessin*, dont le but est la manifestation du beau à l'aide de l'expression de la forme.

La seconde comprend les *arts appliqués à l'industrie*, qui ont pour but de joindre les diverses expressions de la beauté aux objets d'utilité.

(1) Rapport sur l'exposition universelle de Londres de 1851, par le comte de La Borde.

PREMIÈRE DIVISION.

ARTS DU DESSIN.

Les arts du dessin se subdivisent en trois branches distinctes :

1° La peinture ;

2° La sculpture ;

3° L'architecture.

Malgré la différence de leurs moyens d'expression et la spécialité de leurs procédés pratiques, elles ont toutes un principe commun, un but identique.

Peinture. — De tous les arts du dessin, la peinture exprime le plus complètement l'idéal ; en effet, quel est le sentiment qui ne soit pas de son domaine ? Elle dispose du monde physique et du monde moral, et embrasse toute l'apparence visible de la nature ; la forme, la lumière et la couleur.

Elle exprime tout ce qu'exprime la sculpture, mais elle le fait avec plus d'étendue, de richesse, de variété et de liberté ; elle est de tous les arts du dessin le plus expressif et le plus puissant.

Par la couleur, elle forme une harmonie qui augmente l'éclat de la beauté et dissimule en partie les formes ingrates, ce qui lui permet un usage modéré de la laideur. Par le jeu de la lumière, elle prend possession de l'air et de l'espace et y répand ses créations en toute liberté. Par la perspective linéaire et aérienne, elle multiplie les plans, les aspects et fait entrer dans un cadre étroit la profondeur de l'immensité ; enfin, n'ayant pas à compter avec la pesanteur des matériaux, elle peut enlever ses personnages du sol, où les enchaîne la sculpture, pour les lancer audacieusement dans l'espace.

Pour atteindre son but, elle emploie comme éléments : la composition, l'expression et le style, le dessin, le clair obscur et la couleur ; elle sait donner à ces éléments tous les développements dont ils sont susceptibles. Si, dans le rendu d'un sujet, elle ne peut saisir qu'un instant, qu'elle immobilise, elle peut le prendre dans le moment le plus expressif et ouvrir ainsi un vaste champ à la pensée et à l'idéal.

Elle comprend les genres suivants :

1° La peinture monumentale ;
2° La peinture religieuse et d'histoire ;
3° La peinture de genre historique et de genre ;
4° La peinture de paysages et d'animaux ;
5° La gravure artistique sur cuivre, sur bois et à l'eau-forte ;
6° La lithographie artistique.

Sculpture. — Les moyens dont la sculpture dispose ne lui permettent que de représenter très-sommairement la nature inorganique et la nature végétale : mais, par contre, elle rend avec force et grandeur les formes si riches et si expressives des êtres organiques ; et surtout, la forme humaine et celle des animaux supérieurs.

La nature des matériaux qu'elle emploie, la privation des ressources variées de la couleur, l'absence complète de la perspective, enfin la nécessité de s'écarter le moins possible de la beauté physique et de manifester les sentiments de l'âme avec une grande modération, pour éviter les expressions grimaçantes, tous ces obstacles la retiennent dans des limites bien plus restreintes que celles de la peinture.

Les liens étroits qui unissent, dans leur essence, la sculpture et l'architecture, déterminent par rapport à celli-ci, son but et son mode d'exécution. Il consiste à fixer largement les grandes parties de la nature en recherchant le caractère qu'il s'agit de mettre principalement en évidence.

La forme humaine étant un des plus puissants moyens pour traduire l'idéal, la sculpture est naturellement conduite à la représentation statuaire de l'homme et à répandre sur le corps entier toute l'expression dont il est susceptible. Par là le nu est une des conditions fondamentales de la beauté sculpturale.

Dans les cas où le sujet exige qu'une figure soit vêtue, le style des draperies devient d'une importance capitale : comme leur caractère se détermine par la nature du sujet, il y a une convenance importante à observer entre la vérité et la beauté sculpturale.

Le bas-relief est encore un puissant moyen de la manifestation de la pensée dans la sculpture. On le considère généralement comme un genre intermédiaire entre la sculpture et la peinture. Mais il a, comme production sculpturale, des lois qui lui sont propres et qui sont tout à fait indépendantes des règles de la peinture.

En effet, vu l'impossibilité d'arriver dans le bas-relief aux illusions de la perspective, on doit, en principe, s'attacher à ne se servir jamais de plus de deux ou de trois plans de profondeur et à rendre les formes, sinon dans toute leur saillie réelle, du moins avec leurs longueurs exactes et leurs justes proportions. Le bas-relief part d'une imitation fidèle de la nature; en conséquence, le principe de sa forme est, de son essence, purement géométral; tandis que la peinture procédant de l'illusion optique, repose sur l'emploi incessant des règles de la perspective.

Les anciens coloriaient leurs bas-reliefs et leurs statues. Ce moyen, d'une richesse extrême et d'une grande force d'expression, réclame une délicatesse et un sentiment des plus élevés de l'art; il n'était jamais appliqué comme une imitation de la nature, mais servait particulièrement à faire valoir le côté saillant de l'œuvre et se modifiait selon l'emplacement et les besoins de l'ensemble du monument.

La sculpture n'emploie, pour réaliser ses conceptions, que les éléments de la composition, du style et le modelage. C'est par ces simples moyens qu'elle est parvenue à créer ses chefs-d'œuvres les plus remarquables.

Elle comprend les genres suivants :

1° La sculpture monumentale;
2° La statuaire;
3° Le bas-relief;
4° La glyptique.

Architecture.—Le but essentiel de l'architecture est d'approprier les matériaux fournis par la nature, à certains besoins physiques et moraux de l'homme. Elle est donc avant tout un art d'utilité

matérielle. Le caractère de ses productions est déterminé par le climat, la nature des matériaux et la destination de l'œuvre.

Basée sur les proportions harmonieuses des formes géométriques, elle constitue, dans son ensemble, un des efforts les plus considérables de l'intelligence humaine. Dès son origine elle donne à ses monuments l'empreinte de la pensée et du sentiment qui les ont fait naître. C'est par ce côté que l'architecture, expression d'un idéal, fait partie des arts du dessin.

L'architecture, dans ses conceptions les plus élevées et même dans les constructions de moindre importance, indique toujours par son caractère, les traits généraux de l'être auquel elles sont destinées.

Liée étroitement à la vie religieuse, politique et militaire des peuples, elle nous initie au degré de culture morale et intellectuelle, à la civilisation et aux tendances de ceux qui ont construit les monuments. Toute œuvre architectonique nous montre donc, jusqu'à un certain point, par son style, le caractère de l'individu ou celui de la nation qui l'a élevée.

Cependant, dès que l'architecture veut représenter d'une façon plus vive des sentiments déterminés, elle est forcée d'emprunter à la sculpture et à la peinture un langage plus clair et plus significatif, car l'idéal qu'elle exprime a toujours quelque chose de vague; elle a besoin, pour compléter sa pensée, de recourir au rendu des deux autres branches de l'art et même aux inscriptions.

En s'associant les deux autres branches de l'art, l'architecture les élève à la hauteur de son propre but, et les force de se tenir au caractère le plus saillant de leur propre expression. Cette influence donne à la peinture et à la sculpture un aspect de grandeur et de puissance qui les met en harmonie avec les formes constitutives de l'architecture et leurs travaux prennent un caractère monumental. Ainsi, l'architecture fait disparaître de la peinture et de la sculpture toutes les petitesses du rendu pour faire resplendir leurs plus grandes qualités artistiques. Dans ces conditions, elle mérite de marcher à la tête des arts du dessin.

L'expression du beau dans l'architecture implique : l'ordre dans la disposition et l'agencement des parties avec l'ensemble et le

plan; l'emploi judicieux des divers matériaux, l'exactitude dans les proportions; la simplicité et l'élégance des formes; le choix et la convenance des ornements. Tels sont les divers moyens qui doivent concourir à constituer une œuvre complète.

L'architecture ne comporte qu'une division comprenant différents genres :

1° Les monuments et édifices de diverses espèces;

2° Les habitations particulières;

3° L'art des jardins.

Quant aux constructions où la convenance domine la question de beauté, elles relèvent plus spécialement de la science de l'ingénieur et appartiennent ainsi plus directement au domaine de la science.

2e DIVISION.

ARTS APPLIQUÉS A L'INDUSTRIE.

Le rapport intime entre l'art et l'industrie fait qu'à chacune des branches de l'art viennent se rattacher comme à un foyer commun, un certain nombre d'industries et de métiers qui vivent de son existence, s'inspirent de son esprit, se basent sur son principe et ne peuvent prendre tout leur essor qu'en se développant en harmonie avec la branche particulière dont ils dépendent naturellement. C'est cette relation qu'il importe de faire clairement ressortir.

De même que les arts du dessin, les arts appliqués à l'industrie comptent trois branches particulières qui se rapportent au dessin et à la couleur, au modelage et à la construction. Elles comprennent :

1° Les arts appliqués qui relèvent de la peinture;

2° Ceux qui relèvent de la sculpture,

3° Ceux qui relèvent de l'architecture.

Cours appliqués qui relèvent de la peinture. — Les applications de l'art qui relèvent de la peinture sont basées, dans la pratique du dessin, sur le rendu des proportions harmonieuses de la forme géométrique, sur l'imitation des formes naturelles et sur l'orne-

mentation variant par style. Elles se divisent en trois catégories. Les deux premières qui s'appuient sur le dessin et la couleur, la troisième qui emploie plus spécialement le dessin seul.

La première comprend les différents genres de peinture qui se basent sur la loi d'assimilation; elle arrive à produire un effet harmonieux par les diverses dégradations des nuances seules, indépendamment du dessin et de la forme, en procédant dans le rendu par l'application des matières colorantes au moyen du mélange en teintes et tons multiples, comme on procède dans la peinture des beaux-arts.

Cette catégorie renferme les différents genres suivants :

1° Peinture décorative;
2° Polychromie décorative et sculpturale;
3° Peinture sur verre et sur porcelaine;
4° Tapisseries décoratives dites des Gobelins;
5° Impressions sur papier et sur étoffe.

Plusieurs genres de cette catégorie des arts appliqués sont si étroitement liés avec ceux des beaux-arts qu'il est presque impossible d'y établir une séparation. La peinture monumentale, par exemple, une des plus grandes expressions des beaux-arts, se confond dans plusieurs cas, complètement avec la peinture décorative. Il en est de même pour la polychromie sculpturale, un véritable art, ainsi que pour la peinture sur verre et les tapisseries décoratives, qui toutes, dans le passé, furent traitées par les plus grands artistes.

La seconde catégorie comprend la peinture par juxtaposition de couleurs fondamentales, sans assimilation ou mélange. Cette peinture se caractérise par l'emploi d'un nombre limité de couleurs appliquées en tons plats et offrant, par un ordre naturel, une harmonie positive, un ensemble d'une beauté et d'une valeur artistique incontestables. Cette peinture, qui est tout à fait spéciale aux arts appliqués, forme la base de l'ornementation monumentale des plus belles époques de l'art antique, de l'art byzantin et arabe et de l'art du moyen-âge.

Elle contient les genres suivants :

1° La peinture polychrôme;
2° La mosaïque;
3° Les vitraux peints;
4° Les tissus divers, châles, cachemires, tapis d'étoffes brochées.

La troisième catégorie, qui emploie presque exclusivement le dessin seul, comprend :

1° La gravure en taille douce;
2° La gravure sur bois, sur métaux et sur verre;
3° La lithographie et la chromolithographie ;
3° Les caractères typographiques, initiales et lettres de fantaisie;
5° La calligraphie, les initiales d'anciens manuscrits, etc.

Arts appliqués qui relèvent de la sculpture. — Les arts appliqués qui relèvent de la sculpture sont basés, de même que ceux qui relèvent de la peinture, sur les proportions harmonieuses de la forme géométrique et sur l'imitation des formes naturelles; ils s'appuient donc aussi sur les *lignes géométriques*, l'imitation des objets naturels et l'ornementation variant par style; mais leurs moyens d'expression sont complètement différents. Si, dans la peinture, l'expression de la forme repose essentiellement sur le dessin et la couleur, dans la sculpture, elle se base exclusivement sur le modelage.

La séparation des diverses branches des arts appliqués qui relèvent de la sculpture ou de celles de l'art pur, est encore plus difficile à établir dans la sculpture que dans la peinture; car, le plus souvent, la statuaire et le bas-relief, quand ils sont employés comme ornementation monumentale, se confondent entièrement avec la sculpture décorative; il en est de même pour plusieurs autres branches, telles que les bronzes et l'orfévrerie, où bien souvent le produit industriel vient complètement se confondre avec la production purement artistique.

Les arts appliqués à l'industrie qui relèvent de la sculpture se divisent en cinq catégories.

La première comprend la sculpture proprement dite ou les œuvres d'art employées comme ornementation; elle se subdivise de la manière suivante :

1° La statuaire;

2° La sculpture décorative sur pierre, sur bois, etc.;

3° Les moulages et réductions en plâtre, carton-pierre, etc.

La seconde catégorie comprend les bronzes ou reproductions de la statuaire et de l'ornement en métal, tel que bronze, zinc, fer, etc., par voie de fonte ou à l'aide de la galvanoplastie.

L'art du fondeur en bronze s'était élevé chez les anciens à la hauteur de la sculpture artistique, et, de nos jours, les objets qui font partie de cette branche sont encore bien souvent de véritables objets d'art.

Elle comporte :

1° La statuaire et le bas-relief;

2° Les bronzes dits artistiques;

3° Les bronzes dorés et leur mélange avec les cristaux, la porcelaine et le marbre;

5° Le fer et les autres métaux travaillés au marteau ou par voie de fonte.

La troisième catégorie comprend l'orfévrerie employant, outre la fonte et la galvanoplastie, le procédé spécial du repoussé au marteau, pour les métaux précieux, l'or et l'argent. Cette application, toute décorative, est, en réalité, dans ses œuvres capitales, un véritable art. Son vrai caractère est le travail du repoussé au marteau, où l'on utilise la grande malléabilité de l'or et de l'argent. Ce n'est que pour les produits dont la consommation est très-étendue qu'il emploie la multiplication économique de l'estampage. Cette catégorie se divise comme suit :

1° La ciselure au repoussé ;

2° L'estampage.

La quatrième catégorie comprend la bijouterie, industrie intermédiaire, qui procède de l'orfévrerie dont elle emprunte la majeure partie des procédés; cet art charmant s'applique surtout à la fabrication des parures destinées à la toilette des femmes. La bijouterie

emprunte à la joaillerie ses ornements les plus riches, les pierres fines qui n'y entrent que comme accessoires. Malgré leurs nombreuses affinités, on ne doit pas confondre ces deux branches, car la bijouterie n'emploie que l'or et l'argent, tandis que la joaillerie a pour objet principal le sertissage et le montage des pierres précieuses. Elle a donc deux divisions :

1° La bijouterie;

2° La joaillerie.

La cinquième catégorie comprend *les reliefs peu saillants et la gravure décorative,* à savoir :

1° Les reliefs peu saillants ou sculptures de petites dimensions, camées et coquilles, monnaies et médailles.

2° La gravure en creux et en relief, la décoration des armes damasquinées, l'incrustation rasée ou en relief.

Nous mentionnons ces deux arts appliqués, comme relevant de la sculpture, car ils sont du même ordre que les deux précédents et soumis aux mêmes lois.

Arts appliqués qui relèvent de l'architecture. — Les arts appliqués qui relèvent de l'architecture sont essentiellement basés sur les proportions harmonieuses des formes purement géométriques. Ces formes suffisent pour rendre compte du charme des constructions qui n'emploient pas ou qui n'emploient que comme accessoires, les imitations des formes naturelles; c'est le cas de l'architecture, de la céramique, de la verrerie et de la construction de meubles.

Entre les diverses catégories des arts appliqués qui relèvent de l'architecture et l'art de l'architecture même, il n'y a pas de différence à établir, car l'architecture, traitant généralement des objets d'utilité, est, par sa nature, comme nous l'avons établi, un art industriel. On peut donc qualifier ses travaux du nom de grandes constructions et désigner les arts appliqués qui en relèvent, tels que le mobilier et la céramique, sous le nom de petites constructions ou d'annexes de l'architecture.

Ils se divisent en trois catégories. La première comprend la céramique, depuis le simple vase le plus usuel jusqu'aux coupes

de la plus grande richesse et les pièces montées en bronze et en or; elle se subdivise comme suit :

1° Les poteries;
2° Les vases, coupes, grès flamands, etc.;
3° Les vases, coupes et lampes montés en métal;
4° Les majoliques en porcelaine;
5° Les carreaux émaillés.

La seconde catégorie comprend la verrerie, depuis le simple verre jusqu'aux pièces montées en or et en bronze de la plus grande richesse; elle se subdivise comme suit :

1° La verrerie, la gobeletterie, les verres mousselines dans toutes leurs variétés;
2° Les verres de Venise et de Bohême;
3° Les verres moulés;
4° Les cristaux blancs, coloriés, peints, etc.
5° Les cristaux montés.

La troisième catégorie comprend *les meubles*. Le mobilier est intimement lié à l'architecture, d'abord parce que les meubles sont destinés à prendre place dans les salles qu'elle produit et que, par suite, ils doivent se trouver en rapport de style, de forme et de disposition avec les édifices et locaux pour lesquels ils sont destinés, et puis parce qu'ils forment de véritables constructions obtenues à l'aide des divers assemblages auxquels se prête le bois. Cette catégorie comprend les divers genres de mobilier en bois, qui est la matière par excellence pour la fabrication des meubles; elle se subdivise comme suit :

1° L'ébénisterie, les meubles travaillés à l'aide de la scie, du rabot et du tour;
2° Le mobilier sculpté, travaillé à l'aide du ciseau;
3° Le mobilier en bois, mélangé de bronze, d'écaille, de porcelaine et de mosaïque.

Le classement général qui précède, basé sur les principes esthétiques de chaque branche, embrasse les applications multiples des arts dans lesquelles tous les métiers trouvent naturellement leur

place rationnelle. De là ressort le caractère spécial des études qui conviennent à chaque catégorie de métiers dans le grand ensemble de l'art et de l'industrie.

CHAPITRE V.

LA SCIENCE APPLIQUÉE A L'INDUSTRIE.

Le progrès de l'industrie ne dépend pas seulement des applications de l'art, mais aussi des applications de la science.

L'étude des procédés techniques de fabrication (la technologie), est l'objet de la science, car les transformations opérées par l'industrie sur la matière en vue de nos besoins, résultent de l'observation bien entendue des lois naturelles.

La technologie est donc la science des procédés au moyen desquels l'homme fait servir les forces naturelles à l'assujettissement des matières premières. Elle a pour but la recherche des méthodes d'opérations rapides et économiques par lesquelles les produits bruts peuvent être transformés en objets utilisables.

Les méthodes, ou manières rationnelles d'opérer, résultent des lois qui régissent la matière sur laquelle s'exerce le travail. L'étude de ces lois est l'objet des sciences physiques. Chaque branche de l'activité industrielle exige donc une étude technologique spéciale, nécessitée par les lois particulières des matières que chacune emploie, et offre ainsi une application scientifique déterminée.

En d'autres termes, la science facilite l'étude des procédés techniques ; elle éclaire et féconde toutes les opérations de l'atelier et l'on peut dire que l'industrie elle-même n'est qu'une vaste et infinie application des sciences.

Avec des notions indispensables de physique, de chimie ou de mécanique industrielle, on peut s'initier déjà à l'esprit de l'industrie sans même avoir passé par l'atelier.

Du reste l'ingénieur n'a pas besoin de manier lui-même les outils et la matière ; la direction que sa pensée donne au travail suffit ; mais l'ouvrier, qui acquiert à l'école les connaissances scientifiques qui président au travail, et qui s'exerce en même

temps à l'apprentissage de la pratique manuelle d'un métier, arrive à une expérience d'autant plus rapide et plus grande qu'elle est basée sur des connaissances plus solides.

Il est en conséquence parfaitement logique que l'étude des sciences précède celle de l'industrie proprement dite.

L'évidence de cette nécessité se démontre par la classification de la technologie, classification qui ne comprend que les sciences qui fournissent à l'industrie des applications ; car on ne peut séparer la *connaissance* des lois de la nature, qui sont le fond de la science, de l'utilisation de ces lois due aux méthodes technologiques.

De ce principe il est facile de déduire la *division* principale qui doit précéder la classification des sciences.

Tout d'abord la première étude à faire est évidemment celle des lois positives qui sont l'objet de la science mathématique, laquelle depuis Descartes et Newton, doit être considérée comme la base fondamentale de la philosophie naturelle.

Quant à celle-ci, le plus simple et le plus rationnel des arrangements qui puisse être adopté pour une classification scientifique, est celui qui tient le mieux compte de l'enchaînement des phénomènes et de leur dépendance mutuelle.

Cet ordre est déterminé par le plus ou moins de simplicité des phénomènes d'où résulte cette dépendance et par suite la facilité plus ou moins grande de leur étude, soit par groupes distincts, soit dans l'ensemble de leur succession logique. Par conséquent, c'est par l'étude des phénomènes les plus généraux ou les moins compliqués qu'il faut commencer, pour arriver graduellement aux phénomènes les plus particuliers, les plus compliqués.

Il faut donc citer d'abord les sciences fondamentales ou *sciences mathématiques :*

1° *Mathématique pure.* — Études des lois et des relations en elles-mêmes ;

2° *Géométrie.* — Étude de l'étendue figurée ;

3° *Mécanique rationnelle.* — Étude des lois du mouvement.

Ces études conduisent naturellement à celles des *sciences physiques ou naturelles* qui comprennent, dans un ordre logique, les branches suivantes :

1° *Physique.* — Étude des propriétés générales des corps dans la nature ;

2° *Chimie.* — Étude des modifications de la nature intime des corps ;

3° *Biologie.* — Étude de la vie des êtres organisés.

Les sciences physiques ou naturelles qui enseignent les lois des modifications et du développement des corps, trouvent leur application immédiate dans l'industrie et forment ainsi véritablement des sciences industrielles.

Ainsi, la *physique* comprend les applications au travail industriel, des théories que fournissent l'étude des forces et des agents divers de la nature et l'utilisation des lois générales des phénomènes étudiés.

L'art du chauffage, par exemple, est fondé sur l'étude scientifique de la production et de la propagation de la *chaleur ;* l'art de l'éclairage, sur la théorie de la *lumière*, dont la photographie nous offre une application admirable ; l'*acoustique* indique toutes les lois se rapportant aux sons.

Il en est de même de la *chimie*, qui enregistre les modifications, les combinaisons des corps, agissant les uns sur les autres, et dont les résultats sont presque tous immédiatement applicables.

Ce qu'on appelle aujourd'hui la chimie, est le plus souvent une véritable science d'ingénieur. Telles sont aussi la *géologie* et la *minéralogie.*

La géologie se rattache à la fois à la géographie physique, quant à l'étude des lieux où certaines substances sont déposées, et à la chimie, quant à l'étude de la nature de ces substances.

La minéralogie s'occupe surtout de la classification et de la description des minéraux, et, comme les sciences naturelles dont elle fait partie, elle permet de reconnaître, par l'inspection de la place que ces corps occupent dans la nature, leurs principales propriétés.

Quant à la *biologie*, elle procure à l'ingénieur-agriculteur les plus précieuses notions par l'étude de la *nutrition* des êtres vivants, végétaux et animaux ; mais il lui faut aussi pour la *physio-*

logie végétale et animale l'aide des nombreuses connaissances de chimie et de mécanique dont il se fait des applications journalières. Toutefois la *botanique industrielle* et la *zoologie industrielle* ne doivent être considérées ici que sous le rapport des matières premières qu'elles fournissent au travail.

Tel est l'ensemble des sciences physiques ou naturelles qui trouvent toujours des applications directes dans l'industrie.

Il n'en est pas de même des sciences *mathématiques*. La *géométrie* et la *mécanique* ne sont pas toujours essentiellement propres à être directement appliquées. Déductions logiques d'éléments purement intellectuels, elles doivent recevoir des développements spéciaux pour répondre aux divers cas de la pratique. Elles servent donc à former des sciences intermédiaires que l'on peut désigner sous la rubrique de la *science de l'ingénieur*.

En effet, la tâche des ingénieurs consiste surtout à utiliser les derniers résultats des sciences pures pour les traduire en progrès industriels ; à transmettre aux fabricants, aux ouvriers des projets et des procédés d'exécution dont l'emploi rentre ensuite dans les limites de l'adresse ou de l'expérience ordinaire. C'est donc par l'intermédiaire de l'ingénieur que le lien s'établit entre le savant, le fabricant et l'ouvrier, lesquels, au point de vue des applications, se partagent, par une division bien entendue du travail, l'exploitation complète de la nature.

On peut classer l'ensemble des sciences appliquées au travail industriel dans l'ordre suivant :

Sciences physiques ou naturelles.

1° *Physique industrielle.* — Règles pour l'application de la chaleur et de la lumière ; acoustique et lois des sons ; — applications de l'électricité et du magnétisme, etc.

2° *Chimie industrielle.* — Lois des actions réciproques des corps ; leur extraction, géologie et minéralogie ; matériaux de construction ; combustibles, métallurgie, pierres précieuses, sol et produits chimiques.

3° *Biologie industrielle.* — Botanique, végétaux utiles, agriculture, zoologie, zoophytes et mollusques, insectes vertébrés considérés ou point de vue des aliments et des éléments qu'ils fournissent au travail industriel.

Sciences mathématiques.

4° *Mécanique industrielle.* — Cinématique du mouvement dans les machines, au point de vue géométrique; théorie des mécanismes; - mécanique physique: 1° production de la force; 2° résistance des matériaux; 3° fabrication mécanique; 4° résistance au mouvement.

5° *Géométrie industrielle.* — Géométrie descriptive. — Arts de construction. — Théorie et science des arts du dessin.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'exposé complet de chacune de ces branches, mais pour faire comprendre la nature de cet enseignement scientifique qui devrait marcher parallèlement avec celui des arts, dans le développement industriel, nous exposerons cependant, à cause de sa liaison étroite avec les arts du dessin, le caractère de la *géométrie industrielle.*

La géométrie industrielle forme la théorie générale du dessin et des arts de construction; elle fournit l'expression de la forme figurée dans les sciences mathématiques et elle est la base de plusieurs applications de grande importance dans l'ordre de celles qui se rattachent à la science de l'ingénieur.

Par l'application directe de la géométrie des anciens, elle indique les règles des tracés de tous genres, tels que l'arpentage, la mesure des surfaces et des volumes, etc.

Pour ce qui se rapporte aux corps, elle emploie des méthodes formant toute une science qui fournit des instruments à toutes les industries et qui constitue, sous la dénomination de *géométrie descriptive*, le fond de l'instruction de l'ingénieur.

Une de ses applications les plus importantes est celle qu'elle fait aux arts de la construction et notamment à la coupe des pierres et à la charpenterie au moyen de la méthode des projections.

La même méthode s'applique aux dessins qui doivent être rendus avec une exactitude rigoureuse, comme pour la construction des machines, l'architecture, les fortifications. Elle fournit aussi tous les éléments nécessaires pour les levées de toutes espèces, aussi bien d'une grande étendue, telles que les cartes géographiques, que pour celles d'une étendue plus restreinte, tels que l'arpentage et la levée des plans ; en un mot, on peut affirmer que par ses applications diverses, la géométrie descriptive est devenue une des bases fondamentales de tout l'enseignement industriel.

Mais l'influence de la géométrie descriptive ne se borne pas seulement au dessin industriel. Ses méthodes scientifiques s'appliquent également au dessin artistique par la perspective et le tracé des ombres, dont les déterminations sont entièrement d'ordre géométrique. Or, comme le dessin artistique est principalement fondé sur la perspective et le tracé des ombres, c'est encore la géométrie descriptive qui indique les règles de détermination et de vérification pour contrôler les tracés à vue.

CHAPITRE VI.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DES APPLICATIONS DES ARTS ET DES SCIENCES A L'INDUSTRIE.

Aux académies des beaux-arts et écoles de dessin seules appartient l'enseignement des arts appliqués à l'industrie. — Il résulte de l'exposé général qui précède que les applications de l'art à l'industrie sont inséparables des beaux-arts, dont elles ne forment qu'une division importante reposant sur les mêmes principes et s'exprimant par les mêmes procédés.

En conséquence, l'enseignement des applications de l'art à l'industrie appartient rigoureusement aux académies des beaux-arts et aux écoles de dessin. Comme corollaire des études artistiques, il ne

peut, d'ailleurs, se donner fructueusement dans d'autres institutions.

Dans quelles conditions devrait se donner l'enseignement des arts appliqués à l'industrie?

Évidemment la connaissance de l'art proprement dit doit précéder les études spéciales d'application.

C'est pourquoi on a insisté dans le programme des études de l'enseignement élémentaire sur l'obligation pour tous les élèves indistinctement, — peu importe à quelle branche spéciale des arts ou des arts appliqués ils se destinent, — d'embrasser, au préalable, le cadre complet des études générales préparatoires aux différentes branches des arts du dessin.

Dans les cours d'enseignement moyen, les élèves achèveraient d'abord leurs études pratiques qui les mettront au courant de la technique de l'art. Mais, après ces études, on organiserait, à la suite de chacune des trois branches des arts du dessin, des cours particuliers d'application pour les divers métiers qui s'y rattachent. Ces cours comprendraient l'ensemble de toutes les connaissances spéciales nécessaires à la pratique de chaque métier, à partir des applications les plus élémentaires jusqu'à l'exécution d'une œuvre complète.

L'art et l'industrie tireraient également de grands avantages d'une telle organisation. L'art lui devrait de voir son domaine s'agrandir avec ses moyens d'expression et ses ressources, et l'industrie artistique en recevrait une direction plus élevée, plus en rapport avec ses vrais besoins et la valeur artistique qu'on exige aujourd'hui de ses produits.

Mission et but des écoles industrielles. — Les écoles des mines, des arts et manufactures ont spécialement pour but d'enseigner les sciences dans leurs développements les plus complets ; elles forment des ingénieurs, des directeurs d'usines, des chefs de fabriques et de manufactures, en un mot, des hommes capables d'apporter dans la direction des établissements et des grand travaux industriels les lumières que fournissent les sciences physi-

ques et mathématiques considérées au point de vue de leurs applications pratiques.

La mission des écoles industrielles n'est pas de former des savants ni des ingénieurs, mais de vulgariser les sciences dans de certaines limites, en écartant de leur enseignement les abstractions trop élevées, pour se borner au simple énoncé des résultats obtenus par une analyse transcendante, toutes les fois que ces résultats sont d'une application utile. On établira ainsi un lien entre la théorie et la pratique, entre l'inventeur et l'exécutant, en fondant dans chaque atelier la pratique sur les systèmes perfectionnés.

Le but des écoles industrielles est donc, avant tout, de préparer des ouvriers habiles et instruits, à même de seconder nos ingénieurs, nos directeurs d'usines, nos chefs de fabriques et de manufactures, et d'apporter une aide intelligente dans les grands travaux industriels.

Les employés et agents des ponts et chaussées, les architectes, les entrepreneurs de bâtiments, le personnel des ateliers de construction; les chefs de toutes espèces de manufactures, les fondeurs, les fabricants devraient trouver, dans ces écoles, les éléments les plus puissants pour le développement et le progrès de leurs travaux.

On y formerait aussi des arpenteurs, des géomètres, des constructeurs, des charpentiers, car on n'y ferait pas un apprentissage borné à tel ou tel métier, l'enseignement y serait plus élevé, plus général; en apprenant à appliquer les théories, on s'y ferait à la pratique. En un mot, toutes les professions qui relèvent des arts et des manufactures devraient recruter leur personnel dans les institutions où la science et l'art marcheraient de front, pour créer des artisans habiles, des commis instruits et des contre-maîtres intelligents.

Si l'application des sciences à l'industrie est le but exclusif de l'enseignement des écoles industrielles, est-ce à dire que le dessin n'y doive pas être enseigné? Bien loin de là ! le dessin, au contraire, occupe une place importante dans l'expression des sciences mathématiques. Et la géométrie industrielle n'a-t-elle pas pour but l'analyse de la forme figurée par le dessin ? Mais ce dessin se

rapporte spécialement aux travaux ou la question de convenance domine complètement celle de la beauté. Voilà pourquoi le dessin industriel dépend plus directement de la science que de l'art et a pour fondement les principes des projections et de la géométrie descriptive. Voilà pourquoi encore nous avons dit plus haut qu'il fallait rattacher à l'enseignement des académies l'étude des applications de l'art à l'industrie.

Quant aux écoles industrielles, les élèves, après y avoir parcouru l'ensemble des études élémentaires pouvant les mettre au courant des principes du dessin exact et de celui d'après le relief, devraient donner un développement particulier à l'étude des projections et de la géométrie descriptive, aux applications de la perspective géométrique et du tracé des ombres, ainsi qu'au lavis. Ils seraient conduits, par ces moyens pratiques, à faire, d'après des levées et sur mesure, des dessins exacts de toutes sortes d'ustensiles et même de machines entières, d'après nature, dont ils reproduiraient des dessins d'ensemble et de détails, côtés, de façon à pouvoir en diriger la construction complète dans un atelier.

La facilité qu'ils auraient acquise, par le dessin à vue, leur permettrait de répondre au besoin qu'ont tous les manufacturiers, contre-maîtres et ouvriers, de tracer lestement et avec précision le croquis d'une machine, d'un détail de construction, d'un ornement même et d'élever ainsi le dessin à la hauteur d'un véritable langage, plus clair et plus précis pour la compréhension du travail, que le langage parlé.

D'après tout ce qui précède, on peut considérer, semble-t-il, comme établi que le développement industriel demande deux sortes d'études distinctes : les études ARTISTIQUES et les études SCIENTIFIQUES.

L'art et la science, tels sont les deux extrêmes de toute production industrielle ; en tout produit doit se réaliser leur alliance intime.

Il faut emprunter à l'un et à l'autre ce qui est nécessaire pour remplir les conditions d'utilité et de beauté auxquelles, en général, tous les travaux industriels doivent satisfaire pour faire une œuvre complète.

C'est aux académies des beaux-arts et aux écoles de dessin, d'un côté, et aux écoles industrielles, de l'autre, qu'il appartient de résoudre ce problème important de l'éducation publique.

Sixième Partie.

EFFORTS TENTÉS PAR LES DIVERS PAYS DE L'EUROPE POUR VULGARISER L'ENSEIGNEMENT DES ARTS ET DES ARTS APPLIQUÉS A L'INDUSTRIE. — MOYENS MIS EN USAGE POUR FAIRE ABOUTIR CET ENSEIGNEMENT A DES RÉSULTATS SÉRIEUX.

CHAPITRE I.

VULGARISATION DE L'ENSEIGNEMENT DES ARTS DU DESSIN ET DE LEURS APPLICATIONS A L'INDUSTRIE.

En 1851, l'Angleterre, qui jusque là avait été opposée à toute intervention gouvernementale dans les choses d'art, crut devoir sortir de cette voie d'abstention. Un ministère spécial de science et d'art (*science and art Departement*) fut institué. Dès lors, on ne recula plus ni devant les efforts, ni devant les dépenses.

La grande institution du *South Kensington Museum* prit naissance. L'enseignement du dessin fut organisé dans tout le Royaume-Uni.

Cet enseignement y a pris, depuis, une extension considérable; qu'on en juge par ces quelques données extraites du dix-huitième rapport de l'*Art département* pour l'année 1870-71. Ce rapport constate qu'indépendamment de l'école normale de *South-Kensington*, fréquentée par 994 élèves, 117 autres écoles ayant ensemble une

population de 20,290 élèves, fonctionnaient en Angleterre à cette époque.

De plus, on y comptait 352 classes du soir avec 12,119 élèves. Enfin 147,243 enfants pauvres recevaient une instruction élémentaire du dessin dans 1,359 écoles de dessin créées spécialement en faveur des classes indigentes. En sorte que 187,916 individus des deux sexes ont participé à l'enseignement artistique pendant l'année 1870. On peut conclure de là que, dans un temps qui ne paraît pas très-éloigné, l'étude du dessin sera universellement répandue en Angleterre.

Déjà le développement extraordinaire de cet enseignement a exercé une influence remarquable sur le goût public et a transformé, en quelques années, l'industrie artistique de la nation. Aussi des chiffres officiels témoignent que l'importance des exportations des produits de fabrication s'accroît considérablement d'année en année.

On sait que déjà, antérieurement, M. Mérimée avait constaté cet état de choses dans un rapport qui fit sensation.

« Depuis l'exposition de 1851, disait-il, des progrès immenses
« ont eu lieu dans toute l'Europe et, bien que la France ne soit pas
« restée stationnaire, elle ne peut se dissimuler que l'avance
« qu'elle avait prise a diminué et tend même à s'effacer.

« L'industrie anglaise, en particulier, très-arriérée, au point de
« vue de l'art, en 1851, a fait, depuis lors, des progrès prodigieux
« et, si elle continuait à marcher du même pas, la France pourrait
« être bientôt dépassée. »

L'industrie française voyant son commerce s'amoindrir (1) pour les produits qui touchent à l'art et voulant maintenir sa position

(1) La France, qui avait occupé seule le premier rang pour les industries artistiques, vit son exportation compromise pour les produits qui touchent à l'art.

En effet, de 1847 à 1856, l'accroissement des exportations françaises atteignait le chiffrede un milliard 174 millions de francs, les produits dans lesquels l'art intervient, entraient dans cette somme pour 418 millions de francs, soit 35 p. c.

De 1847 à 1868, au contraire, sur un accroissement d'exportation de 2 milliards 70 millions de francs, les produits français dans lesquels intervient l'art n'entrent plus que pour 350 millions de francs, soit à peine 16 p. c. En douze ans la proportion a baissé de plus de moitié.

importante dans ces branches de productions, se préoccupa sérieusement de la nécessité de la réforme et du développement de ses écoles de dessin.

L'initiative privée créa, en 1863, l'*Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie*, dont le but était de faire sortir, par tous les moyens possibles, le pays de sa torpeur et de sa confiance, en excitant l'émulation des artistes et des industriels français.

Cette société devint bientôt le foyer d'une énergique activité. Elle organisa des expositions d'art industriel, exhiba des œuvres choisies et, afin de provoquer le progrès par la comparaison, elle ouvrit, à côté de ses expositions de produits modernes, des expositions rétrospectives dans lesquelles on réunit les plus beaux modèles des divers métiers du moyen-âge, de la renaissance et même de l'art oriental. En outre, elle institua des concours entre les artistes industriels et les établissements d'enseignement du dessin pour stimuler et encourager tous ceux qui étaient dans la meilleure voie artistique. Elle organisa, immédiatement après le congrès de l'enseignement des arts du dessin, tenu à Bruxelles en 1868, un congrès international identique, à la suite duquel les hommes les plus autorisés de la France demandèrent la généralisation de l'enseignement des arts du dessin et la création d'une école normale pour ces arts.

L'Autriche aussi réorganisa complètement son enseignement du dessin dans ses nombreuses écoles spéciales et, entrant largement

Tandis qu'en Angleterre, de 1847 à 1868, sur un accroissement d'exportation de 3 milliards (un milliard de plus qu'en France), les produits anglais dans lesquels l'art intervient, entrent pour **558** millions (**505** millions de plus qu'en France), soit **28** p. c. (**12** p. c. de plus qu'en France).

Ainsi, pendant qu'en France, de la première période (1847 à 1856) à la deuxième (1847 à 1868), la part des produits dans lesquels l'art intervient, baisse dans l'accroissement total des exportations, de **35** p. c. à **16** p. c., ou de **418** à **350** millions de francs, en Angleterre, elle se maintient toujours à **28** p. c., soit de **413** à **855** millions de francs.

Pour maintenir cette proportion en présence du développement des affaires, la somme des produits exportés dans lesquels l'art intervient, a dû s'accroître de 445 millions en Angleterre, tandis qu'elle baissait en France de 68 millions (de 418 à 350 millions).

(Extrait de la *Chronique politique des Arts* (1870, nos 10 et 16), et du *Statistical abstract* de l'Angleterre.)

dans la voie du progrès, elle décréta, par la loi du 14 mai 1869 et par les instructions qui lui servent de complément, l'enseignement obligatoire du dessin dans les écoles primaires du peuple (*volks-schülen*) de son vaste territoire; elle accomplit ainsi une révolution qui convertissait, en un bien populaire et national, ce qui était du domaine exclusif de quelques privilégiés. L'enseignement du dessin et de la géométrie fut mis sur le même rang que l'écriture et l'étude des langues. On ne s'arrêta pas à la réorganisation de cet enseignement, mais on créa de plus, à Vienne, une école modèle et un musée, sous la dénomination de : *Musée autrichien pour l'art et l'industrie.*

L'Allemagne suivit le mouvement général ; déjà depuis de longues années existait à Nuremberg la remarquable *Kunst-gewerbe schüle,* qui fut complétée et à côté de laquelle on institua le *Kunst und Gewerbe Museum,* dit Musée germanique.

Ensuite, on étendit si considérablement l'enseignement du dessin qu'on peut dire qu'il n'est plus de si petit État en Allemagne qui ne compte aujourd'hui des écoles pleines de force et d'avenir, organisées d'après la *Central stelle* de Stuttgart, qui, en quelques années a ouvert, dans le Wurtemberg seul, plus de cent écoles où l'on enseigne les éléments des arts du dessin à plus de 8,000 élèves.

La Prusse, qui était restée jusqu'alors en arrière des autres pays, créa finalement en 1867, à Berlin, une école grandiose, le *Gewerbe Museum*, auquel est réservé le plus brillant avenir.

Ce mouvement ne s'arrête pas à l'Allemagne ; la Russie même cherche à introduire chez elle cet élément puissant de développement intellectuel et de richesse industrielle en créant, à Moscou, une grande institution pour l'enseignement des arts et de leurs applications, l'*École Strogonoff*.

Ainsi, depuis la première exposition universelle de Londres, en 1851, jusqu'en 1870, les grandes institutions suivantes, pour l'enseignement de l'art et de l'art appliqué à l'industrie, ont été créées en Europe :

1° L'école d'arts et de sciences de *South Kensington,* avec son remarquable musée, instituée en 1852.

2° L'école d'art appliqué *(Kunst gewerbe schüle)*, réorganisée complètement en 1853, et le musée germanique (*National kunst und gewerbe Museum)*, à Nuremberg ;

3° L'institut central pour l'industrie *(Central stelle)*, avec son école et son musée pour l'industrie et les arts appliqués, à Stuttgard ;

4° La société privée de l'*Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie*, créée à Paris, en 1863;

5° Le musée autrichien pour l'art et l'industrie *(Osterreichiche museum für kunst und industrie)*, institué à Vienne, en 1864;

6° L'école industrielle nationale *(Landes gewerbe schüle)*, instituée à Carlsruhe, en 1865;

7° L'Union des métiers *(Gewerbe verein)*, à Hanovre, société particulière qui a institué une école et un musée pour toutes les branches importantes des arts appliqués;

8° La Société pour l'encouragement des arts et des métiers utiles *(Geselschaft für Beförderung der kunst und nutzlichen gewerbe)*, à Hambourg ;

9° L'école des métiers *(Gewerbe schüle)*, et son musée, à Berlin;

10° L'*école Strogonoff*, fondée à Moscou.

On peut donc dire que la vulgarisation des arts du dessin et de leurs applications à l'industrie est devenue une préoccupation générale.

CHAPITRE II.

CRÉATION D'ÉCOLES SPÉCIALES OU NORMALES POUR L'ENSEIGNEMENT DES ARTS ET DE LEURS APPLICATIONS A L'INDUSTRIE.

L'influence considérable qu'une bonne organisation de l'enseignement des arts du dessin est appelée à exercer sur le progrès et le développement industriel ayant été comprise par les grands pays de l'Europe, ceux-ci n'ont reculé devant aucun sacrifice pour atteindre ce but avec certitude.

Ils ne se sont pas bornés à organiser des écoles nouvelles pour l'enseignement général des arts du dessin ou à réorganiser celles qui existaient déjà; mais, pour conserver l'unité dans les efforts, éviter des tâtonnements et des frais onéreux, ils ont tous créé une institution spéciale à la fois école-modèle et école normale, servant, par son organisation, son programme d'études et son enseignement, d'exemple aux autres écoles. Mais le but principal de ces institutions est surtout de former des professeurs capables de diriger les élèves dans les études pratiques des arts du dessin comme dans la connaissance approfondie de leurs principes scientifiques et de plus, de les mettre à même d'appliquer aux besoins de l'industrie, l'instruction artistique qu'ils ont reçue.

Elles forment ainsi des professeurs, non seulement au courant de la pratique de l'art, mais encore initiés à la pédagogie et à la méthodologie des études artistiques, et c'est bien là en effet, la première nécessité de l'enseignement, la premiere garantie de progrès.

On ne se rend, en général, pas assez exactememt compte des qualités nécessaires aux membres du corps enseignant des écoles d'art. Certes il est incontestable que l'enseignement artistique ne peut être donné que par des artistes, car on ne peut enseigner que ce que l'on sait soi-même. Mais il est tout aussi incontestable qu'il ne suffit pas d'être artiste pour être bon professeur et qu'on trouve bien souvent des artistes de grand mérite incapables d'enseigner.

Il en est de l'art comme des lettres; un écrivain n'a pas nécessairement les connaissances qui font le professeur de langues ou de littérature, de même qu'un professeur de langues n'a pas nécessairement les qualités qui font l'écrivain.

Que faut-il de plus au professeur? C'est une connaissance approfondie des éléments et des principes des matières qu'il doit enseigner, des méthodes qui ont été mises en usage, du mécanisme de l'enseignement. Il faut qu'il sache analyser, démontrer au besoin ce qu'il enseigne et ait acquis une habilité suffisante pour communiquer aux autres ce qu'il connaît lui-même. Outre les connaissances qu'il partage avec l'artiste, il doit donc avoir une idée complète de la pédagogie et de la méthodologie artistiques.

Or, les académies et les écoles d'art ne sont pas constituées pour préparer des hommes à l'enseignement. Elles ont pour mission de former des artistes et des ouvriers habiles. Elles n'ont pas d'autre but.

Les écoles d'art et les écoles normales sont des établissements d'un caractère tout à fait distinct. Vouloir les confondre, ce serait courir le risque de donner à l'ouvrier l'éducation qui convient au professeur et à celui-ci l'éducation qui convient à l'ouvrier.

Partout où l'on a compris le but spécial de ces deux genres d'institutions, on les a séparées en leur donnant à chacune une organisation en rapport avec leur but particulier.

Ainsi, en Angleterre, l'on a organisé des écoles normales où l'enseignement est mis en rapport avec les différentes parties de l'enseignement général des arts et de leurs applications à l'industrie. Et pour que les écoles portent les fruits qu'on est en droit d'en attendre, on a institué, à la fin de chaque division de l'enseignement, des examens pour les différents degrés d'instruction. Les élèves sortants, porteurs de diplômes, sont seuls admis aux nominations de professeurs. En un mot, on a fait pour l'art ce qui, depuis longtemps, existe pour l'enseignement primaire, moyen et supérieur.

C'est, du reste, là le seul moyen de répandre, sur les points les plus éloignés des grands centres, un enseignement complet et fructueux.

CHAPITRE III.

ORGANISATION D'UN MUSÉE EN RAPPORT AVEC L'ENSEIGNEMENT DES ARTS ET DES ARTS APPLIQUÉS.

Pour donner à l'enseignement une utilité pratique, il importe d'organiser, en même temps que l'école, un musée des arts, des sciences et des arts appliqués, afin de mettre l'exemple à côté du précepte.

Cette nécessité est, aujourd'hui, généralement reconnue. Ici l'on forme le musée avant l'école; là, l'érection moins coûteuse de

l'école précède celle du musée. Dans d'autres endroits, on est assez heureux pour voir surgir à la fois ces deux grands auxiliaires de la réforme artistique et industrielle.

On peut citer comme modèles, le *South-Kensington Museum* et le musée autrichien, les premiers du genre par la richesse de leurs collections, ainsi que le nouveau musée de Berlin qui l'emporte sur tous les autres par l'ordre et la science de son classement, et jusqu'au modeste *Central stelle*, de Stuttgard qui, faute d'originaux, a formé pour l'enseignement une collection des plus remarquables et des plus complètes de moulages et reproductions galvanoplastiques et photographiques.

Il est important sans doute de réunir, dans ces musées, autant d'œuvres originales que possible. Cependant, comme on ne peut, sur tous les points, réunir une collection de chefs-d'œuvre, il faut bien parer à cette difficulté en remplaçant les lacunes par des reproductions. Grâce, d'ailleurs, à la perfection des procédés employés aujourd'hui, ces reproductions offrent pour l'enseignement autant de ressources que les originaux mêmes. C'est dans ce but que l'Angleterre a pris l'initiative de la création des commissions internationales pour l'échange des reproductions des chefs-d'œuvre des divers pays.

Comprenant toute l'influence qu'une institution comme celle du *South-Kensington museum* peut exercer sur le développement du goût national, les Anglais n'hésitent pas à s'associer largement à l'œuvre du Gouvernement en détachant de temps en temps de leurs collections privées les objets les plus précieux pour qu'ils soient exposés à ce musée, comme sujets d'études, à la vue du public, des artistes et des ouvriers. Et afin que tous profitent de cet avantage, on y organise des expositions le soir, en dehors des heures d'atelier.

Bibliothèque spéciale. — Au musée à créer il faut joindre une bibliothèque artistique donnant une idée aussi générale que possible de la philosophie, de l'histoire et de la technique de l'art, ainsi que de ses applications. Elle devrait comprendre, à côté des livres spéciaux, des dessins, des gravures et des photographies se

rapportant à l'art et à l'ornementation, en un mot, tout ce qui peut, sous un rapport quelconque, développer et éclairer le goût.

Musée des écoles. — On a créé aussi dans différentes écoles de l'étranger, et notamment en Allemagne, une section spéciale de modèles, de méthodes et de mobiliers pour l'enseignement du dessin. Cette collection qui comprend tout ce qui paraît de quelque importance dans le pays et à l'étranger, par rapport à l'enseignement du dessin, permet des exposés critiques et comparatifs dans l'enseignement de la pédagogie et de la méthodologie artistiques et évite bien des erreurs et des faux frais dans la création des écoles nouvelles.

Atelier des modèles. — En outre dans presque toutes ces institutions, on a établi, auprès du musée, un atelier de moulage, de photographie et de galvanoplastie, en vue de reproduire les plus beaux objets, afin de répandre ainsi, à peu de frais, des beaux modèles dans toutes les écoles du pays, lesquelles, grâce à ce moyen, peuvent également être pourvues de collections de reproductions en rapport avec les industries de la localité; c'est un excellent moyen de vulgariser le véritable sentiment de l'art et du beau.

Organisation d'expositions ambulantes.— L'Angleterre ne s'est pas contentée d'organiser le remarquable musée de *South-Kensington*, renfermant une collection merveilleuse de modèles qui se rapportent à l'histoire, à la théorie et à la pratique de l'art décoratif, empruntés à toutes les grandes époques de l'art; elle fait rayonner dans tout le royaume l'influence fécondante de cette utile institution, au moyen de l'organisation d'expositions ambulantes.

Les populations ouvrières des petites localités éloignées ne pouvaient profiter de cette admirable organisation de l'enseignement du goût par la vue : le musée va en quelque sorte vers elles, grâce aux expositions ambulantes; et, par une combinaison des plus intelligentes, ces expositions varient selon les besoins artistiques et industriels particuliers des localités.

Des hommes spéciaux, des professeurs et même des savants accompagnent ces expositions ambulantes et font ressortir, dans des exposés simples, clairs et complètement à la portée des ouvriers, les qualités des objets, ainsi que les avantages qu'on peut tirer de leur étude pour le développement de l'industrie de la localité.

Conclusion. — Si, pour développer le jugement et le goût, stimuler la fantaisie et l'esprit d'invention, de pareils moyens étaient mis à la disposition de nos populations si bien douées, la Belgique ne tarderait pas à prendre, dans le mouvement général de progrès en fait d'applications des arts à l'industrie, une place tout aussi importante que celle qu'elle occupe dans les beaux-arts.

Septième Partie.

CE QUI RESTE A FAIRE DANS NOTRE PAYS POUR METTRE L'ENSEIGNEMENT DES ARTS ET DE SES APPLICATIONS A L'INDUSTRIE A LA HAUTEUR DU MOUVEMENT GÉNÉRAL.

Pour réorganiser l'enseignement des arts du dessin et des arts appliqués à l'industrie d'une manière complète, les mesures suivantes semblent pouvoir être recommandées :

1° Élever l'enseignement du dessin à la hauteur d'un élément essentiel de l'éducation nationale, assurer sa vulgarisation en rendant son enseignement obligatoire dans les écoles primaires et moyennes, les colléges et les athénées, où il prendra la même place que l'étude des langues, des sciences naturelles et des mathématiques.

Pour faire pénétrer l'art aussi avant que possible dans l'éducation de tous, le seul moyen efficace est d'en développer le sentiment dès la première enfance, par la vue journalière du beau sous toutes ses formes. Il faut donc insister pour que les études prépa -

ratoires du dessin rentrent dans les matières obligatoires du programme de l'instruction primaire, au même titre que l'étude des langues, des éléments des sciences naturelles et mathématiques. Ensuite, il importe que l'enseignement du dessin dans les écoles moyennes, les colléges et les athénées, soit soumis à une réorganisation complète.

Cette réforme conduira nécessairement à une transformation générale du goût.

Mais, dans quelles conditions cet enseignement devrait-il être établi dans ces écoles?

Pour nous éclairer à cet égard, écoutons, sur cette matière, M. von Müller, ministre des cultes et de l'instruction publique en Prusse, à propos d'un plan d'études pour l'enseignement du dessin dans les gymnases et les écoles professionnelles *(Realschülen)* (1) :

« L'enseignement du dessin doit rester dans le domaine de ces « écoles; il n'a pas pour but de produire là des artistes, mais « bien plus d'exercer l'élève dans la pratique élémentaire de l'art, « de lui faire acquérir la compréhension de la forme, la certitude « du coup d'œil et l'estimation de la mesure, la fermeté et la légè- « reté de la main. Il importe moins, dans ce que l'élève dessine, « que ce soit pittoresque qu'exact.

Développant les conditions pour la réalisation de ce plan, il ajoute « que la méthode doit être établie de telle façon que chaque insti- « tuteur capable soit en état d'enseigner, d'après elle, avec succès, « les éléments du dessin et qu'il faut rejeter toute copie sans idée « et surtout ces productions d'images (*Schaustucke*) connues de tous « et machinalement exécutées. »

2° Réorganiser tout l'enseignement élémentaire du dessin et faire reposer ses principes sur la base commune et rationnelle de la science géométrique.

La méthode du relief basée sur la géométrie satisfait aussi

(1) *Lehrplan für den Unterricht im Zeichnen auf gymnasien und Realschülen. — Berlin, bey Wygandt und Grieben,* 1863 (page 17).

complètement que possible à toutes les conditions essentielles du plan ci-dessus et elle permet à tout instituteur, convenablement préparé, d'enseigner tous les premiers éléments du dessin.

Ainsi, on pourra répandre cet enseignement sur une base commune dans toutes les écoles, depuis les institutions scolaires complètes des grandes villes jusque dans la plus humble école de village.

« La nécessité de supprimer le modèle estampe et de fonder les « premières études du dessin sur les notions élémentaires de la « géométrie » ressortent de la discussion du congrès et des rapports du jury des récompenses de 1868 (1).

Comme conséquence de ces principes, ce jury a émis l'avis de « supprimer les médailles qui, aux termes de l'arrêté royal du « 9 juillet 1863, ont été accordées jusqu'ici au dessin d'après « l'estampe » et il a condamné même la copie agrandie de l'estampe (2).

Le rapport du jury conclut dans ces termes : « Comme il n'y a « qu'un art, il n'y a, de même, qu'un *dessin,* dont la connaissance « doit être commune à tous ceux qui, à quelque degré que ce soit, « travailleront un jour pour l'art (3) et, en résumé, le dessin étant « un, tout cours de dessin élémentaire a pour base la géométrie « et pour fin ou pour terme, la tête antique, d'après la bosse (4). »

3° Encourager la publication d'un traité didactique pour l'enseignement du dessin linéaire basé sur la géométrie élémentaire, et d'un cours de projections, basé sur la géométrie descriptive.

Le nouveau programme des académies et des écoles de dessin, rédigé conformément aux principes émis par le congrès et le jury

(1) Exposition des académies, écoles des beaux-arts et congrès de l'enseignement du dessin. Bruxelles, 1869, page 18.
(2) Ibidem, page 340.
(3) Id. id. 306.
(4) Id. id. 316.

des écoles de 1868 et recommandé par le Gouvernement, établit dans l'enseignement élémentaire du premier degré, l'étude du dessin linéaire géométrique, à l'aide d'instruments de précision, et le dessin à vue ainsi que les principes des projections.

Pour cet enseignement, les bons traités font défaut. On ne trouve pas un seul ouvrage complet sur l'enseignement du dessin linéaire géométrique, réunissant et coordonnant les principes scientifiques du dessin exact, à l'aide des instruments, avec les principes artistiques du dessin à vue et à main levée.

Quant au cours si important et si difficile des projections, il n'existe pas de traité qui ait le caractère intuitif, la clarté et la méthode nécessaires aux études de la première jeunesse (1).

L'Allemagne possède plusieurs traités élémentaires pour l'enseignement du dessin, mais les uns sont trop exclusivement géométriques on trop scientifiques, pour les premières études, et négligent complètement les principes et les exercices du dessin à vue ; les autres, au contraire, ne se préoccupent que du dessin à vue et à main levée seul, sans donner aucune notion véritablement scientifique.

Déjà en 1830, Peter Schmit, un artiste de talent, développant en Allemagne les idées de Pestalozzi dans un sens plus artistique, supprima, d'une façon absolue, la copie-estampe et établit tout l'enseignement élémentaire du dessin sur l'étude des projections perspectives et sur le rendu des objets réels vus dans l'espace.

Les avantages de ce mode d'enseignement ont été hautement appréciés par tous les hommes spéciaux et aujourd'hui la généralité des professeurs de dessin de l'Allemagne, réunis en société, à Berlin, sous la dénomination de : *Verein zür Forderung des Zeichenunterrichts* (2), cherchent à se mettre d'accord pour formuler définitivement d'après ces bases les principes fondamentaux d'une

(1) Le frère Piron, directeur de l'école normale de Carlsbourg, a fait figurer à l'exposition universelle de Londres, en 1871, un cours complet inédit des projections, qui serait très-utilement introduit dans nos écoles. On peut affirmer que, par sa simplicité, son caractère méthodique et intuitif, ce travail n'a pas son pareil dans aucun pays et que sa publication rendrait les plus grands services à l'enseignement élémentaire du dessin.

(2) Société pour le progrès de l'enseignement du dessin.

méthode élémentaire, satisfaisant à la fois aux conditions essentielles du dessin géométrique et du dessin artistique.

Comme l'Angleterre a recueilli, sans aucun esprit critique, tous les éléments de son enseignement du dessin dans les différentes écoles du continent, il y existe une confusion extrême et les principes les plus divergents y fonctionnent les uns à côté des autres; c'est ainsi qu'une partie de la méthode du relief est mêlée dans la pratique avec celle de la copie-estampe, comme si l'un de ces principes n'était pas la négation de l'autre.

En France, les frères Dupuis portèrent un coup mortel à la funeste routine de la copie-estampe; leur méthode se répandit rapidement dans tout ce pays; elle fut développée et modifiée par la pratique et acquit par l'expérience un caractère plus artistique. En 1834 déja, une des institutions les plus importantes du pays pour l'enseignement du dessin, réforma complètement son programme en instituant un mode nouveau pour l'enseignement élémentaire du dessin.

Les promoteurs de cette méthode nouvelle furent MM. les professeurs Raymond, Vitry, Dorval et Gaillard; ce dernier fut chargé par ses collaborateurs de formuler, pour le congrès méridional, qui se tint la même année à Toulouse, un rapport motivé sur le nouveau principe d'enseignement qui venait d'être établi. Toutes les conclusions de ce travail furent adoptées et le recueil des actes du congrès (1) constata que ce résumé, qui était un des plus remarquables qui lui furent soumis, fait connaître par l'organisation nouvelle créée à Toulouse dans l'enseignement du dessin, les progrès nouveaux les plus immédiatement *réalisables dans cette direction*.

Ce rapport, sauf quelques modifications et additions, forme la première partie du cours complet des éléments du dessin linéaire et ombré de M. Gaillard (dessin à vue) (2). Dans une note, publiée en 1867, pour l'exposition universelle de Paris, l'auteur donna, avec raison, le nom de méthode du relief à ce nouveau mode d'enseignement; en effet, cette méthode, fondée exclusivement sur

(1) Recueil des actes du congrès méridional de 1834, tenu à Toulouse.
(2) Deuxième édition, Toulouse, 1853.

les éléments de la géométrie, exclut d'une façon absolue la copie-estampe en conduisant l'élève directement à l'étude du relief.

La première partie, contenant le dessin à vue a été seule publiée ; l'auteur fut empêché d'achever la seconde, relative à l'enseignement si important du dessin géométrique. Cependant, reconnaissant toute l'importance de l'étude simultanée de ces deux façons de procéder, qu'il recommande vivement, il publia dans le Journal mensuel de l'instruction primaire à Toulouse, de 1835 à 1840, une série d'articles destinés à faire connaître les bases de cet enseignement.

Ce livre, qui forme, pour la partie du dessin à vue, le meilleur traité fait, jusqu'à ce jour, est cependant encore une œuvre incomplète, puisque la partie scientifique y fait totalement défaut et qu'en conséquence la coordination du dessin exact avec le dessin artistique y manque ainsi que les applications si importantes des principes géométriques à l'ornement.

En 1867, le frère Victoris, de l'Institut des frères de la doctrine chrétienne publia, à Paris, un cours de dessin géométrique et industriel. Ce cours, bien gradué et très-méthodique, appuie entièrement son enseignement sur le dessin aux instruments, en excluant, d'une façon absolue, le dessin à vue ou à main levée. Ainsi le dessin linéaire y est exclusivement basé sur le tracé exact au moyen des instruments seuls. L'auteur donne, à la fin de ce cours, des applications prématurées et choisies sans aucun vrai sentiment de l'art. Son cours de projections est incomplet ; mais les aperçus sur le tracé géométrique des ombres, les principales pratiques du lavis et la coupe des pierres sont bien traités dans cet ouvrage.

En se renfermant complètement dans les principes du dessin géométrique, à l'exclusion absolue du dessin à vue ou artistique, comme si ces deux manières de procéder n'étaient pas essentiellement indispensables pour enseigner la pratique complète du dessin, l'auteur tombe dans le défaut commun à tous les ouvrages sur l'enseignement du dessin géométrique, de rendre l'élève, lorsqu'il n'est pas muni de ses instruments, incapable de rendre le moindre tracé ; c'est donc encore un traité incomplet.

4° Compléter l'organisation des académies des Beaux-Arts et écoles de dessin.

a. Par une réorganisation complète de l'enseignement du dessin, en supprimant, dans l'enseignement élémentaire et moyen, la copie du modèle-estampe pour établir les études sur la méthode du relief;

b. En développant les cours théoriques et scientifiques pour les trois branches de l'art, là, où ils existent, et en les organisant là, où ils font défaut;

c. En fortifiant l'enseignement pratique;

d. En organisant à la fin de chaque branche spéciale de l'art, peinture, sculpture et architecture, des cours complets des arts appliqués à l'industrie, depuis les premiers éléments d'applications spéciales à chaque métier, jusqu'à la création de l'ensemble d'une œuvre.

5° Réorganiser l'enseignement des écoles industrielles.

a. En donnant aux études scientifiques de ces écoles une tendance aussi pratique que possible et en les dirigeant vers les applications technologiques;

b. En séparant de l'enseignement de ces écoles, les applications purement artistiques qui doivent faire partie de l'enseignement des académies et écoles de dessin;

c. En réorganisant l'enseignement du dessin sur les bases de la géométrie descriptive et des projections, pour les études techniques jusqu'au dessin relevé d'après les objets réels.

6° Joindre aux écoles des adultes des cours spéciaux d'art appliqués aux métiers.

Nous avons établi que le dessin est le véritable langage de l'ouvrier et que la connaissance lui en est plus indispensable que la lecture et que l'écriture; mais, comme les principes du dessin et

des arts appliqués aux métiers reposent sur la science, il est nécessaire que l'ouvrier soit instruit pour acquérir cette connaissance à fond.

Lorsque l'enfant quitte l'école, à l'âge de 12 à 14 ans, pour apprendre un métier, les notions générales qu'il a acquises sont trop incomplètes pour qu'il puisse continuer ses études seul ; la lecture est encore souvent, pour lui, d'une difficulté telle qu'il y prend peu de plaisir et rien, dans sa nouvelle situation, ne lui en fait comprendre l'intérêt et l'utilité. Il ne lit donc plus que rarement et n'écrit presque jamais, ce qui fait qu'au bout de quelques années il perd le fruit de toute sa première instruction.

En transformant les écoles d'adultes en écoles élémentaires d'art et de sciences appliquées aux métiers, on ferait comprendre aux ouvriers l'immense intérêt et le profit qu'ils peuvent tirer de l'étude du dessin et, comme toute la théorie des applications repose sur la science, ils verraient eux-mêmes la nécessité de développer leur instruction pour se perfectionner commes hommes et comme ouvriers.

7° Établir une institution spéciale pour l'enseignement de l'art et des arts appliqués à l'industrie, à la fois École-Modèle et École Normale.

Le but de l'école normale est de former, pour l'enseignement du dessin, des professeurs des deux sexes qui soient au courant de la pratique des arts et de leurs principes scientifiques et capables de les appliquer aux besoins de la vie journalière et de l'industrie.

Ainsi, elle a pour mission de fournir des professeurs aux écoles spéciales de dessin et d'applications et de préparer des maîtres et des maîtresses de dessin pour les écoles primaires et moyennes des filles et des garçons.

La création d'une école normale est une des bases fondamentales d'une organisation sérieuse de l'enseignement du dessin. Cette nécessité se fait sentir en Belgique autant et plus que dans tous les autres pays. En effet, non seulement le nombre de nos profes-

seurs est insuffisant, mais en outre, la plupart d'entre eux étant entrés dans l'enseignement sans aucune préparation autre que leurs études d'art, manquent des connaisssances spéciales nécessaires en fait de pédagogie, de méthodologie artistiques et d'histoire de l'enseignement.

Il en résulte que, ne connaissant que par routine la seule méthode qui présida à leur éducation, ils sont incapables d'arriver à l'analyse des principes mêmes d'après lesquels ils ont fait leurs études et encore bien moins de faire l'exposé critique et raisonné des diverses méthodes existantes. Par le même motif, ils sont naturellement hostiles à tous changements ou améliorations. A un enseignement nouveau il faut des hommes nouveaux, et ces hommes, c'est à l'école normale seule qu'ils peuvent se former.

Il est impossible, en effet, de former des professeurs dans les académies ou écoles de dessin et encore moins dans les écoles industrielles. D'abord, on n'a pas le personnel voulu ; en second lieu, les études devraient prendre une importance scientifique spéciale ; en troisième lieu, il serait peu pratique de créer, dans les différents grands centres, un enseignement normal du dessin complet, en vue de former de temps à autre un professeur.

On aura beau proclamer les meilleurs principes possibles de réforme, distribuer un grand nombre de bons modèles, ne reculer ni devant aucune dépense, ni devant aucun sacrifice, tout cela n'aboutira pas à des résultats sérieux, aussi longtemps qu'on n'aura pas établi une école normale pour l'enseignement du dessin qui fournisse pour tout le pays un personnel capable et à la hauteur des besoins de l'époque.

Il faut donc commencer :

a. Par créer une école normale complète ;

b. Annexer à cette école :

1° Un musée des arts et des arts appliqués ;

2° Une bibliothèque artistique ;

3° Un musée des écoles ;

4° Un atelier de reproductions de modèles ;

c. Créer des expositions ambulantes.

8° Établir des examens en rapport avec les nécessités des différents degrés de l'enseignement général des arts du dessin et de leurs applications à l'industrie. — Matières de ces examens.

Pour donner à l'enseignement du dessin et à celui de leurs applications à l'industrie une portée réellement progressive, il est nécessaire de prescrire que la possession d'un diplôme spécial est la condition *essentielle* pour pouvoir être nommé professeur.

A cet effet, on instituerait dans l'école normale des examens annuels pour le professorat pour les deux sexes. Ces examens seraient établis d'après l'ordre des études et les degrés d'instruction artistique qu'exigent les différentes institutions de notre pays. Toute personne devrait être libre de s'y présenter, peu importe où et comment elle a fait ses études.

Les examens se feraient nécessairement d'après l'ordre et la nature des cours enseignés dans l'école normale. Établissons la division des matières pour lesquelles les différents diplômes devraient être délivrés, d'après la succession des groupes qui répondent aux examens des différents degrés.

PREMIER GROUPE.

CONNAISSANCES A EXIGER POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME DE PROFESSEUR DE DESSIN DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES.

DESSIN GÉOMÉTRIQUE, DESSIN A VUE ET DESSIN A L'AIDE D'INSTRUMENTS EXACTS.

1° Dessin linéaire. — Étude des figures de géométrie ;

2° Combinaisons des polygones réguliers ;

3° Applications des figures géométriques à l'ornementation et au trait des entrelacs ;

4° Principes des projections ;

5° Éléments de perspective ;

6° Dessin d'après nature des solides, représentés par leurs arrêtes en fil de fer et vérification du tracé à vue par des opérations perspectives à l'aide d'instruments ;

7° Dessin de mémoire;

8° Connaissances des couleurs fondamentales, premières notions d'harmonie des couleurs avec applications polychrômes en teintes plates et par juxtapositions;

9° Géométrie élémentaire;

10° Notions générales sur l'histoire de l'enseignement du dessin et connaissances pédagogiques et méthodologiques des diverses branches de l'enseignement élémentaire.

Les candidats devraient :

1° En présence des examinateurs, exécuter au tableau plusieurs opérations se rapportant aux différentes parties de l'enseignement pratique et donner des explications orales sur la théorie;

2° Répondre par écrit à différentes questions sur la géométrie, la perspective, l'histoire de l'enseignement et de la méthodologie.

DEUXIÈME GROUPE.

CONNAISSANCES A EXIGER POUR L'OBTENTION D'UN DIPLÔME DE PROFESSEUR DE DESSIN DANS LES ÉCOLES MOYENNES, LES COLLÉGES ET LES ATHÉNÉES, AINSI QUE DANS L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DES ACADÉMIES DES BEAUX-ARTS, DES ÉCOLES DE DESSIN ET DES ÉCOLES INDUSTRIELLES.

(Les candidats qui désirent obtenir le diplôme du deuxième groupe doivent être munis préalablement de celui du premier.)

PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DESSIN D'APRÈS LE RELIEF. — NOTIONS DES OMBRES ET DE LA LUMIÈRE. — DESSIN DE FRAGMENTS D'ARCHITECTURE, D'ORNEMENTS ET DE BUSTES.

A. *Enseignement artistique. — Cours pratiques. — Dessin à vue.*

1° Notions générales sur les études ombrées des solides et des fragments d'architecture.

2° Dessin ombré d'ornements d'après des moulages de la sculpture de l'antiquité, du moyen-âge et de la renaissance;

3° Dessin ombré de bustes d'après les moulages des chefs-d'œuvre de la sculpture antique;

4° Exercices de dessin de mémoire.

B. *Dessin géométrique à l'aide d'instruments exacts.*

5° Étude des projections ;

6° Perspective, tracés des ombres propres et des ombres portées.

C. *Enseignement scientifique. — Cours théoriques.*

7° Éléments de géométrie descriptive ;

8° Nomenclature architecturale ;

9° Aperçu général sur les proportions du corps humain, ostéologie et myologie de la tête ;

10° Aperçu général de l'histoire de l'art et de l'histoire de l'ornement ;

11° Connaissances pédagogiques et méthodologiques se rapportant aux diverses branches de cet enseignement.

Les candidats seraient, en outre, tenus :

1° D'exécuter, dans un temps donné, un dessin ombré d'après un modèle disposé par les examinateurs ;

2° De donner, en leur présence, des explications orales au tableau, sur quelques questions concernant le dessin géométrique ainsi que des explications sur le modèle qu'ils doivent reproduire et la manière dont on doit procéder, pour établir les rapports de proportions, afin d'arriver, sans tâtonnements, à un ensemble exact ; ils feraient aussi leurs observations sur l'éclairage du modèle et la pratique du dessin ombré ;

3° De répondre par écrit aux questions qui leur seraient posées sur l'enseignement scientifique.

TROISIÈME GROUPE.

CONNAISSANCES A EXIGER POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME DE PROFESSEUR DE DESSIN, DE PEINTURE ET DES ARTS APPLIQUÉS QUI RELÈVENT DE LA PEINTURE, DANS LES ACADÉMIES DES BEAUX-ARTS ET ÉCOLES DE DESSIN.

(Les candidats qui désirent obtenir le diplôme du troisième groupe, devraient être munis au préalable de celui du deuxième.)

DESSIN, PEINTURE ET LEURS APPLICATIONS AUX MÉTIERS.

A. *Enseignement artistique. — Cours pratiques de dessin et de peinture.*

1° Etudes de dessin ombré, de torses et de fragments de figures

grandeur naturelle, d'après les moulages des chefs-d'œuvre de l'antiquité ;

2° Études de dessin ombré ou de peinture d'après des bas-reliefs moulés sur les chefs-d'œuvre de l'antiquité et de la renaissance ;

3° Études de dessin ombré ou de peinture d'après les moulages de statues antiques et d'après le modèle vivant, nu ou drapé ;

4° Exercices de dessin de mémoire.

B. *Enseignement des applications aux métiers qui dépendent de la peinture.*

5° Analyse géométrique des plantes interprétées au point de vue de l'ornementation peinte ;

6° Études des différents styles de l'ornementation en rapport avec les besoins artistiques des divers métiers qui dépendent de la peinture.

Les candidats présenteraient aux examinateurs une série d'études d'une certaine catégorie d'objets d'art ou d'art appliqué, choisis dans les collections du musée de l'école et exécutés en vue de faire ressortir la variation de style et de caractère, depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes. Ces études feraient naturellement connaître aussi l'aptitude des récipiendaires dans leurs travaux habituels.

7° Peinture d'après nature, trophées et accessoires, plantes et fleurs, animaux, nature morte et vivante. (Ces études seraient exécutées à l'huile, à l'aquarelle ou à la détrempe, l'élève devant connaître les divers procédés.)

8° Composition ornementale de détails de fragments ou d'ensemble peints ou dessinés en vue d'une exécution en rapport avec les besoins artistiques particuliers des divers métiers qui dépendent de la peinture.

C. *Enseignement scientifique. — Cours théoriques.*

9° Perspective pittoresque appliquée aux ordres d'architecture ; définitions et tracés de moulures de différents styles à main levée et géométriquement ;

10° Anatomie pittoresque ;

11° Aperçu esthétique et théorique des arts du dessin et histoire technique de l'ornementation ; sources et applications de l'ornement selon les matières employées et les exigences du style ;

12° Connaissances pédagogiques et méthodologiques se rapportant aux diverses branches de cet enseignement.

Les candidats seraient, en outre, tenus :

1° D'exécuter, dans un temps donné, un étude dessinée ou peinte selon l'indication des examinateurs ;

2° De faire en leur présence, au tableau, un exposé oral sur une partie des applications de la perspective ou sur l'anatomie ;

3° De répondre par écrit à quelques questions d'esthétique ou de théorie de l'art et de ses applications.

QUATRIÈME GROUPE.

CONNAISSANCES A EXIGER POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME DE PROFESSEUR DE SCULPTURE ET DES ARTS APPLIQUÉS QUI RELÈVENT DE LA SCULPTURE DANS LES ACADÉMIES DES BEAUX-ARTS ET LES ÉCOLES DE DESSIN.

(Les candidats qui désirent obtenir le diplôme du quatrième groupe, devraient, au préalable, être munis de celui du deuxième.)

SCULPTURE ET SES APPLICATIONS AUX MÉTIERS.

A. *Enseignement artistique. — Cours pratique de modelage.*

1° Pratique du modelage, études des bustes, torses et fragments de figures d'après les moulages des chefs-d'œuvre de l'antiquité, du moyen-âge et de la renaissance ;

2° Modelage de figures d'après les bas-reliefs moulés sur les chefs-d'œuvre de l'antiquité et de la renaissance ;

3° Modelage d'après les statues antiques et d'après le modèle vivant, nu ou drapé ;

4° Modelage d'après des gravures ;

5° Exercices de mémoire pittoresque.

B. *Enseignement des applications aux métiers qui dépendent de la sculpture.*

6° Analyse géométrique des plantes interprétées au point de vue de l'ornementation sculptée ;

7° Étude des différents styles de l'ornementation en rapport avec les besoins artistiques des divers métiers qui dépendent de la sculpture.

Les candidats présenteraient aux examinateurs une série d'études dessinées d'après une certaine catégorie d'objets d'art ou d'art appliqué, choisis dans les collections du musée de l'école et exécutés en vue de faire ressortir la variation de style et de caractère, depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes.

8° Modelage d'après nature ; trophées et accessoires ; plantes et fleurs ; animaux, nature morte et vivante ;

9° Composition ornementale de détails, de fragments ou d'ensembles modelés librement ou sur des profils donnés, en vue d'une exécution en rapport avec les besoins artistiques particuliers des divers métiers qui dépendent de la sculpture.

B. *Enseignement scientifique. — Cours théoriques.*

10° Ordre d'architecture, définition et tracés de moulures de différents styles à main levée et géométriquement ;

11° Anatomie pittoresque ;

12° Aperçu esthétique et historique des arts du dessin et histoire technique de l'ornementation ; sources et applications de l'ornement, selon les matières employées et les exigences de style.

13° Connaissances pédagogiques et méthodologiques se rapportant aux diverses branches de cet enseignement.

Les candidats seraient, en outre, tenus :

1° D'exécuter, dans un temps donné, une étude modelée d'après l'indication des examinateurs ;

2° De faire en leur présence, au tableau, un exposé oral sur l'anatomie et de donner des explications sur le rapport existant entre la sculpture et l'architecture ;

3° De répondre, par écrit, à quelques questions sur l'histoire des différents styles, les périodes historiques de l'art ornemental, l'esthétique et la théorie de l'art et de ses applications.

CINQUIÈME GROUPE.

CONNAISSANCES A EXIGER POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME DE PROFESSEUR D'ARCHITECTURE, DE CONSTRUCTION ET DES ARTS APPLIQUÉS QUI RELÈVENT DE L'ARCHITECTURE, DANS LES ACADÉMIES DES BEAUX-ARTS ET ÉCOLES DE DESSIN, AINSI QUE DANS LES ÉCOLES INDUSTRIELLES.

(Les candidats qui désirent obtenir le diplôme du cinquième groupe, devraient être munis, au préalable, de celui du deuxième.)

ARCHITECTURE ET SES APPLICATIONS AUX MÉTIERS.

A. *Enseignement artistique. — Cours pratique de dessin architectural.*

1° Moulures levées d'après des moulages; définitions et tracés géométriques;

2° Dessin par projections des ordres d'architecture levés d'après le relief;

3° Assemblage des ordres d'architecture. — Dessins de leurs combinaisons, vues de face ou obliquement;

4° Tracé géométrique des ombres et pratique de lavis;

5° Perspective géométrique, linéaire et ombrée;

6° Exercices de mémoire pittoresque, croquis d'ensemble et de détails.

B. *Enseignement des applications aux métiers qui dépendent de l'architecture et de la construction.*

7° Maçonnnerie;
8° Coupe de pierres;
9° Charpenterie;
10° Menuiserie;
11° Construction de mécanique;
12° Composition de constructions diverses.

C. *Enseignement scientifique. — Cours théoriques.*

13° Algèbre élémentaire;
14° Trigonométrie rectiligne;
15° Projections et géométrie descriptive;

16° Mécanique élémentaire ;
17° Physique élémentaire ;
18° Technologie et connaissance des matériaux ;
19° Aperçu esthétique et théorique des arts du dessin ; sources et applications de l'ornement, selon les matières employées et les exigences du style ;
20° Connaissances pédagogiques et méthodologiques se rapportant à l'enseignement de l'architecture ;

Les candidats seraient, en outre, tenus :

1° D'exécuter, dans un temps déterminé, un dessin avec plan et coupe, d'après les indications données par les examinateurs ;
2° De faire, au tableau, des démonstrations orales sur les matières des cours pratiques et des cours d'applications ;
3° De répondre, par écrit, à quelques questions sur les divers modes de construction, les caractères qui distinguent les styles dans les grandes périodes historiques, l'esthétique et la théorie de l'art et de ses applications.

9° Encourager la création d'écoles nouvelles dans toutes les localités de quelque importance, et doter ces écoles d'un enseignement spécial en rapport avec l'industrie dominante :

1° Par l'octroi de subsides pour la construction des bâtiments d'écoles ;
2° Par l'octroi de subsides pour couvrir les frais de premier établissement ;
3° Par des dons de modèles, d'instruments, de livres et de photographies.

10° Encourager la création de petits musées locaux de reproductions d'œuvres d'art et d'art appliqué :

Par des dons de livres, de photographies et de reproductions moulées.

11° Organiser des concours annuels et surveillés entre les diverses écoles du pays.

Pour stimuler le zèle des élèves on pourrait constituer des bourses d'études pour l'école normale au moyen des fonds qui sont actuellement distribués aux différentes écoles pour être répartis entre les élèves, à titre d'encouragement, et donner ces bourses comme récompenses aux élèves qui se sont le plus distingués dans l'ensemble de leurs études.

Pour stimuler les écoles, on pourrait faire don à celles qui ont produit les meilleurs résultats, des modèles pour leurs musées locaux; on inscrirait sur ces dons les noms de l'élève et le caractère du travail pour lequel la récompense a été accordée à l'école.

Il resterait à examiner si, à l'exemple de l'Angleterre, il ne serait pas avantageux pour le progrès et le développement des études d'intéresser les professeurs aux succès de ces concours par des récompenses personnelles.

L'adoption d'un ensemble de mesures telles que celles qui viennent d'être recommandées, donnerait à l'enseignement élémentaire et moyen des arts du dessin dans le pays, une organisation complètement en rapport avec les besoins de l'époque.

Par l'introduction de l'enseignement obligatoire du dessin dans les écoles primaires, toute l'organisation scolaire renouvelée en quelque sorte au moyen du langage de la forme, donnerait à l'instruction générale du peuple une impulsion vivifiante.

En développant à la fois dans les écoles, les notions artistiques et les études d'applications, on rétablirait en principe l'ancienne alliance qui existait autrefois entre les beaux-arts et l'industrie.

L'enseignement du dessin étant ainsi élevé à la hau-

teur d'un élément essentiel de l'éducation nationale, les écoles perpétueraient dans les métiers les traditions artistiques rompues par l'abolition des anciennes maîtrises, et le travail retrouverait dans ce nouvel ordre de choses les garanties de capacité, dont la nécessité faisait que jadis chaque ouvrier était dans sa spécialité un artiste ou s'efforçait de le devenir.

Par là, les applications de l'art à l'industrie prendraient un nouvel et puissant essor.

L'initiative individuelle provoquée sans cesse dans la production artistique et industrielle, aurait pour conséquence d'établir, par la prépondérance de l'art, un contrepoids aux effets de la production mécanique, et atténuerait les fâcheux résultats de la division du travail.

Pour compléter la réforme de l'éducation publique dans la voie de progrès indiquée, il ne resterait plus alors qu'à couronner la réorganisation de l'enseignement élémentaire et moyen des arts et de leurs applications, par une réforme complète de l'enseignement supérieur artistique dans nos grandes académies.

Louis de TAEYE,

Délégué du Gouvernement pour l'inspection des Académies des Beaux-Arts et Écoles de dessin.

TABLE DES MATIÈRES.

Première Partie.

Deuxième Partie.

PROVINCE D'ANVERS.

PROVINCE DE BRABANT.

PROVINCE DU HAINAUT.

PROVINCE DE LIÉGE.

PROVINCE DU LIMBOURG.

Troisième Partie.

Observations générales et critiques sur l'enseignement élémentaire du dessin, tant dans les académies des beaux-arts et les écoles spéciales de dessin que dans les écoles normales primaires et moyennes, les colléges et les athénées. — Nécessité d'une réorganisation d'après une méthode autre que celle de la copie du modèle graphique. — Méthode de dessin d'après le relief.

Quatrième Partie.

Enseignement moyen dans les académies des beaux-arts et les écoles spéciales de dessin.

Cinquième Partie.

De l'art et des applications de l'art et des sciences à l'industrie.

Sixième Partie.

Efforts tentés par les divers pays de l'Europe pour vulgariser l'enseignement des arts et des arts appliqués à l'indudtrie. — Moyens mis en usage pour faire aboutir cet enseignement à des résultats sérieux.

Septième Partie.

RAPPORT

PRÉSENTÉ A

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Par T. CANEEL,

Directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Gand.

RAPPORT GÉNÉRAL

CONSTATANT

les résultats de l'inspection des académies et écoles de dessin des deux Flandres.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats de la mission qui m'a été confiée par l'un de vos honorables prédécesseurs à l'effet d'inspecter, en qualité de délégué du Gouvernement, les académies et écoles de dessin des deux Flandres.

L'arrêté royal du 10 juillet 1869, qui a déterminé les conditions générales de l'intervention pécuniaire de l'État dans les dépenses des académies et des écoles de dessin du pays, a rangé, parmi ces conditions, l'inspection des établissements subsidiés. Considérées dans leur ensemble, les dispositions de cet arrêté peuvent être envisagées comme une sanction donnée aux travaux du congrès de l'enseignement des arts du dessin, ainsi que du jury chargé d'apprécier l'exposition de nos écoles artistiques, solennités organisées simultanément à Bruxelles en 1868.

Couronnant une longue période d'études, ces intéressants travaux avaient eu pour résultat immédiat de fixer le Gouvernement sur la marche qu'il convenait d'imprimer désormais à l'enseignement des arts du dessin dans notre pays.

Et, en effet, le congrès par ses discussions élargit le terrain sur lequel s'étaient circonscrits les travaux des commissions, qui, depuis 1852, avaient été successivement appelées à s'occuper de l'organisation de nos écoles. Le jury, en reprenant à son tour les questions élucidées par le congrès, en déduisit les principes et formula les bases sur lesquelles notre enseignement devait être assis.

C'est dans ces circonstances que l'honorable M. Pirmez, qui était alors Ministre de l'Intérieur, voulut bien nous charger de l'inspection des académies et écoles de dessin des Flandres. En répondant aux premières ouvertures qui nous furent faites à ce sujet, nous définissions notre mission en ces termes :

« *L'inspection des écoles doit avoir pour premier résultat de recon-* » *naître leur situation actuelle ; mais la partie essentielle de la mission* » *de l'inspecteur consistera dans l'étude des ressources que présente* » *chacune des localités où les écoles sont établies, pour parvenir à intro-* » *duire dans l'enseignement les principes proclamés par le jury.* »

Les conclusions du rapport résumant les décisions prises par le jury et les principes qui en découlent, devaient naturellement être le point de départ de toutes les appréciations que nous avions à communiquer au Département de l'Intérieur à la suite de nos tournées d'inspection.

Tous mes rapports sur les écoles que j'ai visitées prouvent que je me suis conformé à cette obligation, tant sous le rapport de la constatation de l'état actuel des écoles, que sous celui des réformes à y introduire. Avant d'entrer dans les considérations d'un ordre général qui se dégagent de l'ensemble de ces documents, j'ai pour devoir de faire d'abord l'exposé de la situation de chacune des écoles de mon ressort à partir de l'inspection jusqu'au moment actuel.

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.

La Flandre orientale possède aujourd'hui 23 académies ou écoles de dessin et deux écoles industrielles ou d'art appliqué, celles de Gand et de Renaix, dans lesquelles le dessin est également enseigné. Ces dernières sont soumises à une inspection spéciale.

Plusieurs de ces écoles sont entrées, depuis 1870, dans la voie des réformes préconisées par le congrès de l'enseignement des arts du dessin et le jury des écoles des Beaux-Arts. Mais les locaux qu'elles occupent sont généralement insuffisants ou impropres à leur destination. Les professeurs aussi font défaut dans beaucoup de localités. Pour quelques-unes d'entre elles on a cherché à pourvoir à ce besoin en faisant venir des professeurs du chef-lieu. Quatorze de ces derniers se rendent dans la localité où l'école est établie, aux jours et heures fixés pour les leçons.

Les cours combinés de l'académie et de l'école industrielle de Gand devant former un enseignement complet des arts du dessin et de leurs applications diverses en rapport avec les besoins locaux, il reste à élargir le programme du premier établissement et à établir une concordance entière entre les programmes d'études des deux institutions.

GAND. — Population : 125,000 habitants.

Académie royale de dessin, sculpture et architecture : 644 élèves (moyenne de la dernière période décennale).

Fondée en 1751 par le peintre Philippe Marissal, l'académie

de Gand ne fut régulièrement organisée qu'en 1771. Elle obtint alors, entre autres priviléges, celui de porter le titre d'Académie royale de dessin, peinture et architecture.

L'établissement est administré par une commission composée de neuf membres nommés par le Conseil communal en dehors du personnel enseignant. Le Bourgmestre en est président de droit.

La dernière réorganisation date de la nomination de M. H. Vanderhaert comme directeur en 1842. La peinture fut alors rayée du programme et la section du dessin privée de son enseignement supérieur; l'académie prit le titre qu'elle porte aujourd'hui. Cette mesure n'eut pas manqué d'exercer une influence fâcheuse sur la situation de l'institution, si les successeurs de M. Vanderhaert, mort en 1846, n'eussent pas suppléé par des cours particuliers aux lacunes du programme.

M. Vanderhaert introduisit l'étude du relief dans l'enseignement inférieur et moyen, mais cette réforme, n'ayant point été adoptée par d'autres grands établissements du pays, rencontra beaucoup d'opposition et ne fut que partielle. La copie de l'estampe était continuée pour une partie des élèves, et les deux enseignements marchèrent parallèlement jusqu'en 1864. L'expérience fut jugée alors complète et l'étude du relief devint exclusivement la base de l'enseignement élémentaire et moyen.

Le budget de l'établissement s'élevait en 1869, en recettes comme en dépenses, à la somme de 28,040 francs; l'État intervenait par un subside de 5,000 francs.

Pour l'exercice 1872, les dépenses furent portées à 34,010 francs. Un cours d'art roman et ogival ayant été ouvert dans la section d'architecture, l'État fixa son subside à 5,600 francs, la province accorda un allocation de 600 francs.

Afin de faciliter l'extension de l'enseignement scientifique et la création de nouveaux cours, l'État a consenti à majorer son intervention pécuniaire jusqu'à 10,000 francs pour 1874; la province a porté son allocation annuelle à 1,200 francs.

Le budget pour l'exercice courant a été en conséquence arrêté comme suit :

Boni de l'exercice antérieur. . . . . fr.	45 26
Produit d'un legs	46 "
Subside de la commune	28,756 24
— de la province	1,200 "
— de l'État	10,000 "
— extraordinaire de l'État pour achat	
— d'œuvres d'art.	200 "
— de la province	1,000 "
Fr.	41,247 50

Les locaux, devenus insuffisants, ont été considérablement agrandis en 1872-1873. Ces constructions ont occasionné une dépense de 150,000 francs environ, supportée intégalement par la ville. Les frais de l'installation mobilière des nouvelles classes, salles des conférences et de lecture, bibliothèque, etc., sont évalués à 34,000 francs. Le Gouvernement intervient par un subside extraordinaire de 10,000 francs dans les dernières dépenses.

L'enseignement comprend :

Le dessin, depuis les éléments jusqu'à l'étude du modèle vivant.

Le dessin de l'ornement.

Le modelage de la figure d'après l'antique et la nature, et l'ornement d'après le relief et l'estampe.

L'architecture : l'étude des ordres, leurs assemblages, la composition d'édifices, la construction. Un cours d'art roman et ogival complète les études de cette section.

L'enseignement théorique et scientifique comprend l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie élémentaire, la coupe des pierres, la perspective et l'anatomie pittoresque, l'archéologie. Quatorze professeurs sont attachés à l'établissement dont trois pour la partie scientifique. A partir de l'année scolaire 1874-1875, ce nombre sera porté à dix-sept par la nomination de trois nouveaux professeurs dont deux pour les études scientifiques. Les cours sont semestriels : du 1er octobre au 31 mars.

L'académie possède un musée de tableaux anciens et modernes

(239 numéros) parmi lesquels figurent des œuvres de Rubens, Jordaens, Van Helmont, Van Utrecht, Duchatel, Verhaeghen, De Craeyer (23 numéros), Van Cleef, Martin Devos, Van Coxie, Gossaert, Delimakere (Roose) Rombouts, Pourbus, etc. L'école moderne est représentée par Navez, Dekeyzer, Paelinck, Maes-Canini, Van Hanselaer, Geirnaert, De Jonghe, Ed. et F. Devigne, Eug. Verboekhoven, Robert, Verveer, Van Muyden, Bossuet, Robbe, Robie, Clays, etc.

Le musée ou collection de moulages sur les chefs-d'œuvre de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance compte 1,003 pièces :

Groupes	4
Statues	51
Statuettes	39
Torses	15
Têtes et bustes	116
Masques	40
Bas-reliefs et médaillons	45
Fragments et extrémités	70
Ornements	623
Chiffre égal	1,003

Cette collection a été, depuis 1870, gratifiée par l'État des dons suivants :

Pour l'étude de la figure.

Statues	1
Torses	4
Têtes ou bustes	5
Masques et extrémités	4

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 17 pièces.

Pour l'étude de l'architecture.

Les modèles en relief, sur une grande échelle, des cinq ordres d'architecture et une série de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la coupe des pierres.

La bibliothèque, consistant en ouvrages relatifs à toutes les branches des arts du dessin, renferme quatre cents volumes environ. Les gravures, lithographies, planches en lithochromie et photographie en portefeuille, sont au nombre de 682. Ces collections, ouvertes aux élèves le dimanche matin, peuvent être consultées en tout temps sur leur demande.

Les nouveaux cours scientifiques, qui seront ouverts prochainement, introduiront dans l'enseignement les perfectionnements préconisés par le programme officiel. L'étude sommaire des principes de l'architecture sera aussi rendue obligatoire aux élèves de la section du dessin et de la sculpture.

La section du dessin manque, depuis 1843, de son complément nécessaire, le cours de peinture, composition et expression. Ces deux derniers cours ne sont point inscrits non plus dans le programme de la section de sculpture.

Il reste aussi à examiner si les cours d'application purement artistique, donnés à l'école industrielle, la composition ornementale, la peinture décorative, par exemple, ne seraient pas plus utilement annexés à l'académie.

AELTRE. — Population : 6,718 habitants.

École de dessin : 42 élèves.

L'administration de cette commune ouvrit en 1862 une école dans laquelle un architecte gantois donnait, une fois par semaine, le dimanche matin, des leçons de dessin. Les principes de l'architecture y étaient également enseignés.

Les ressources consistaient en un subside communal s'élevant à	Fr.	312 "
L'État intervenait par une allocation annuelle de		150 "
La rétribution scolaire des élèves montait à .		40 "
Total. . . .	fr.	502 "

Les leçons se donnaient dans le local de l'école primaire sur les pupitres mêmes de cette école.

Le Gouvernement insista auprès de l'administration pour que l'école fût installée dans des conditions mieux en rapport avec l'importance et les besoins de la localité.

Les modèles les plus indispensables lui furent envoyés :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures représentées par leurs arètes en fil de fer et une collection de 25 solides en bois.

Pour l'étude de la figure et de l'ornement.

Une collection de 21 pièces.

L'Administration communale fit connaître que les moyens financiers dont elle disposait l'empêchaient de réaliser, en ce moment, les améliorations réclamées par l'autorité supérieure, et peu de temps après elle ferma l'école.

Nous aimons à croire que le Collége, soucieux des intérêts de ses administrés, ne négligera aucun moyen pour hâter la réorganisation.

ALOST. — Population : 20,085 habitants.

Académie des Beaux-Arts : 150 élèves.

Cette école a été fondée en 1805. Elle est administrée par une commission de 5 membres, nommés par le conseil communal. Le Bourgmestre en est président de droit. Depuis 1872, le directeur et le premier professeur font partie de cette commission.

Pour l'exercice 1869-1870, le budget de l'école s'élevait, en recettes et dépenses, à la somme de 4,790 francs ; l'État intervenait par un subside de 800 francs.

L'enseignement se bornait presque exclusivement à la copie de l'estampe. L'aménagement des classes laissait beaucoup à désirer.

L'Administration ayant, en 1871, témoigné le désir d'organiser l'enseignement élémentaire et moyen d'après le nouveau programme, l'État, pour l'aider dans cette réforme, porta sa subvention annuelle à 1,200 francs. La province intervint de son côté par un subside extraordinaire de 1,000 francs.

Reconnaissant les louables efforts faits par la commission administrative pour relever l'enseignement de l'école, la province alloua, en 1872, un subside permanent de 800 francs. L'État voulut intervenir, pour une somme de 250 francs, dans les frais du renouvellement du mobilier scolaire. Les ressources pour l'exercice 1873 furent par suite arrêtées comme suit :

Boni de l'exercice antérieur . . . . . fr.	98	20
Subside communal	5,181	80
Id. de la province	800	"
Id. ordinaire de l'État	1,200	"
Id. extraordinaire id.	250	"
Total . . . . fr.	7,530	"

L'académie occupe, conjointement avec l'école de musique, l'ancien bâtiment de l'hôtel de ville. Les classes inférieures et moyennes ont été emménagées nouvellement. Une salle manque pour la conservation et l'exposition des modèles ainsi que pour les leçons théoriques et orales lesquelles réclament une organisation régulière.

Six professeurs sont attachés à l'école, dont quatre pour le dessin, un pour la sculpture et un pour l'architecture. Les deux premiers professeurs de dessin, nouvellement nommés, résident à Gand et se rendent journellement à Alost. Les leçons sont données pendant le semestre d'hiver depuis le 15 octobre jusqu'au 15 mars.

La collection des modèles pour l'étude du relief était très-incom-

plète et ne suffisait pas aux nouveaux besoins. L'État a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures géométriques représentées par leurs arêtes en fil de fer et 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de la coupe des pierres.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers.

Pour l'étude de l'ornement.

Une collection de 35 pièces de différents styles.

Pour l'étude de la figure.

Statues	4
Torses	5
Têtes et bustes	14
Fragments de têtes et masques	20
Extrémités et autres parties du corps humain	10

Enfin, pour l'étude de l'architecture, les modèles en relief sur une grande échelle des cinq ordres d'architecture. L'envoi de ces modèles permettra de réorganiser les études élémentaires de cette section de l'enseignement.

L'Administration signale comme besoin artistique de la localité l'enseignement du dessin pour les tissus et pour la dentelle, ainsi que pour les nombreux métiers dépendant de la construction, la marbrerie, l'ébénisterie, etc. Il reste à organiser les cours scientifiques et d'application en vue des besoins de ces différentes branches d'industrie.

ASSENEDE. — Population : 4,463 habitants.

École de dessin et d'architecture : 50 élèves.

Cette école date de 1864. Elle doit sa fondation à un artiste

gantois. La délibération du Conseil communal porte que l'académie est fondée pour les besoins d'Assenede et des communes environnantes. Et, en effet, plusieurs élèves de ces communes sont admis à prendre part aux leçons, moyennant une rétribution de cinq francs annuellement. Ces leçons ont lieu le dimanche pendant toute l'année. Elles sont données par un professeur résidant à Gand. La surveillance est exercée par le collége échevinal.

En 1870 l'école avait pour ressources :

Un subside communal s'élevant à . . . fr.	500	"
Id. de l'État	100	"
La rétribution scolaire des élèves.	50	"
Le boni de l'exercice antérieur	90	"
Total. . . . . . fr.	740	"

Le local nouvellement construit manquait du matériel scolaire nécessaire. Pour aider à sa confection le Département de l'Intérieur alloua, en 1871, un subside extraordinaire de 500 francs. La commune ayant porté sa subvention annuelle à 600 francs, celle de l'État fut fixé à 200 francs.

Pour l'exercice 1872-1873 les ressources de l'école montaient à fr. 1,432-38, chiffre qui se décompose comme suit :

Boni de l'exercice antérieur . . . . . fr.	592	38
Rétributions scolaires	40	"
Subside communal	600	"
Id. de l'Etat	200	"
Total . . . . fr.	1,432	38

Les dépenses étaient estimées à 1,390 francs.

Les modèles consistaient presque exclusivement en lithographies. Afin de faciliter l'introduction de l'étude du relief, le Département de l'Intérieur a fait don des collections suivantes :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.

Une collection de 25 solides en bois.

Pour l'étude de l'ornementation.

29 pièces, ornements de différents styles.

Pour l'étude de la figure.

46 pièces.

Le nombre restreint des leçons ne permet guère de donner un enseignement régulier ni d'adopter le programme d'études recommandé.

AUDENARDE. — Population : 5,378 habitants.

Académie de dessin et d'architecture : 100 à 120 élèves.

L'école a été fondée en 1773. Elle est administrée par une commission de sept membres sous la direction du Collége échevinal.

Ce collége signale, comme besoin artistique particulier de la localité, l'étude de l'ornementation pour les métiers dépendant de l'architecture et de la construction.

Jusqu'en 1864 les dépenses étaient couvertes par une allocation de la commune	fr.	1,550 "
Le produit d'un legs		45 "
Les rétributions scolaires		63 "
Total	fr.	1,658 "

Depuis 1870 l'État intervient par une allocation de 300 francs annuellement.

Pour l'exercice 1873-1874 le budget a été arrêté comme suit :

Boni de l'exercice antérieur.	fr.	494 91
Rétributions scolaires		80 "
Subside communal		1,550 "
Id. de l'État		300 "
Total	fr.	2,424 91

Les dépenses montaient à 2,410 francs.

L'enseignement dans les deux sections du programme se borne, à peu de choses près, à la copie de l'estampe. La durée du cours est de cinq mois, du 15 octobre au 15 mars. Quatre professeurs sont attachés à l'établissement.

L'Administration communale annonce l'intention de réorganiser l'école sur les bases du programme recommandé. A cette fin un projet d'agrandissement du local et une nouvelle installation mobilière sont à l'étude.

L'académie possède une collection assez nombreuse de modèles graphiques et bon nombre de moulages. Cette dernière collection a été augmentée par les dons suivants de l'État :

Pour l'étude de l'ornement.

Style grec	10	pièces.
Id. romain	17	id.
Id. roman et ogival	6	id.
Id. renaissance	4	id.

Pour l'étude de la figure.

Statues	2
Torses, têtes et bustes	17
Masques et fragments de têtes	22
Extrémités	10

Pour l'étude du dessin géométrique, l'école a reçu en outre une collection de 32 figures représentées par leurs arêtes en fil de fer et 25 solides géométriques en bois, et pour l'enseignement de la coupe des pierres une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers.

BEVEREN. — Population : 7,208 habitants.

Académie de dessin et d'architecture : 38 élèves.

L'institution ne date que de 1867. Une commission composée

du collége échevinal, auquel sont adjoints quatre membres nommés par le conseil, est chargée de l'administration.

Les ressources se composent d'un subside communal s'élevant à	fr.	1,000	"
L'État intervient par une subvention de . .		200	"
Total.	fr.	1,200	"

La rétribution scolaire des élèves a produit 70 francs en 1873.

Deux professeurs sont attachés à l'établissement. La méthode d'enseignement est mixte ; on dessine d'après l'estampe et aussi d'après les solides géométriques, comme introduction au dessin de l'ornement d'après le relief. En architecture on étudie les ordres, et quelques élèves composent sur un programme écrit.

Les leçons ont lieu le dimanche pendant toute l'année, ainsi que le mardi et le vendredi soir, pendant la période d'hiver.

L'école possédait une collection assez nombreuse de modèles lithographiques. Elle manquait de moulages pour l'étude du relief. L'État a fait don des modèles suivants :

Une collection de 32 figures géométriques représentées par leurs arètes en fil de fer ainsi qu'une série de 25 solides en bois ; 34 pièces d'ornements de différents styles pour l'étude de l'ornementation, et 43 pièces pour l'étude de la figure, consistant en bustes, masques et extrémités.

L'adoption du programme officiel a été recommandée, l'agencement des cours manquant de méthode et de suite. Cette réforme, pour la réalisation de laquelle l'État a promis son concours pécuniaire, occasionnerait quelques changements au local et la transformation du mobilier classique. Le nombre des leçons devrait aussi être augmenté.

DEYNZE. — Population : 3,844 habitants.

École de dessin : 46 élèves.

Cette école a été ouverte en 1860 ; une commission de trois membres nommés par le Conseil communal la dirige.

Jusqu'en 1864 un subside communal de 500 francs formait son unique ressource.

Pour 1874, le budget a été arrêté comme suit :

Boni de l'exercice antérieur	fr.	503 05
Subside communal		800 〃
Id. de l'État		400 〃
Total	fr.	1,703 05

L'école occupe une salle de l'hôtel de ville entièrement insuffisante à son installation. Le mobilier classique est en mauvais état et devra être approprié aux besoins de l'enseignement.

En 1870, l'Administration, mieux éclairée sur les besoins de l'enseignement du dessin, résolut d'y affecter une salle dans un bâtiment communal qu'elle allait construire. Cette construction est aujourd'hui achevée, mais une combinaison nouvelle est venue déranger le projet primitif. Il est à souhaiter que la solution qui interviendra soit favorable à l'école.

Les principes du dessin et les notions de l'architecture forment le programme. Un seul professeur est chargé de l'enseignement.

En 1871 et 1872 un second professeur lui avait été adjoint. Cette mesure utile devrait être maintenue.

Les leçons sont données le mercredi et le samedi soir pendant la période d'hiver et le dimanche matin pendant toute l'année.

L'introduction du programme recommandé, l'augmentation du nombre des leçons et la nomination d'un professeur pour l'enseignement des principes généraux ont été conseillées.

En insistant sur les réformes nécessaires, le Département de

l'Intérieur a promis son assistance pécuniaire à l'Administration.

La collection de modèles, consistant surtout en lithographies, était insuffisante; l'État a gratifié l'école des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures géométriques, représentées par leurs arêtes en fil de fer.

Une collection de 25 solides en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 24 pièces.

Pour l'étude de la figure.

51 pièces, torses, bustes, masques, fragments et extrémités.

EECLOO. — Population : 9,627 habitants.

École de dessin et d'architecture : 94 élèves.

La fondation de l'école date de 1829. Elle est administrée par une commission de cinq membres nommés par le Conseil communal.

Les ressources pour l'exercice 1869 se composaient		
d'un subside communal montant à. . .	fr.	550 »
L'intervention de l'État était fixée à		200 »
Total	fr.	750 »

L'enseignement des principes du dessin et de l'architecture étant entièrement tombé, l'école, qui en 1864 comptait encore 119 élèves, n'en inscrivait plus que 58 pour le semestre scolaire de 1871-1872. Le local était mal aménagé, le matériel en mauvais état. Les modèles consistaient en estampes et quelques plâtres hors de service; deux professeurs étaient chargés de l'enseignement.

Cet état de choses appelait la sollicitude de l'Administration qui résolut en 1872 de mettre la main à la réorganisation de l'école. Le Gouvernement intervint par un subside de 900 francs dans les premiers frais occasionnés par la réforme du mobilier classique.

En 1873, un premier professeur-directeur, chargé de poursuivre la réorganisation commencée, fut nommé. L'État porta à cette occasion son subside ordinaire de 200 à 950 francs, et accorda un nouveau crédit extraordinaire de 1,000 francs pour aider à compléter l'aménagement des classes. La subvention communale fut fixée à 1,150 francs.

Le budget pour l'exercice 1873-1874 se trouve libellé comme suit :

Boni de l'exercice antérieur . . . . . fr.	16	63
Subside communal	1,150	33
Id. ordinaire de l'État	950	"
Id. extraordinaire	1,000	"
Total. . . . . fr.	3,116	96

Par suite de ces mesures, l'introduction du programme d'études recommandé a été rendue possible, et la copie de l'estampe remplacée par le dessin linéaire basé sur la géométrie élémentaire. Les principes généraux sont enseignés sur le relief.

L'État a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Une série d'ornements de différents styles composée de 31 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Torses	4
Bustes et masques	19
Extrémités et fragments.	25

La réorganisation et l'introduction de l'enseignement simultané devront s'étendre aux classes d'architecture, lorsque l'école aura été mise en possession de nouveaux modèles en relief des cinq ordres. L'appropriation d'une salle pour la conservation et l'exposition des modèles devient urgente. L'Administration se propose d'agrandir le local. Cette utile mesure placerait l'école dans la possibilité de compléter son programme par l'enseignement des notions scientifiques et d'application nécessaires aux besoins de l'industrie locale : la tisseranderie et la fabrication des étoffes de lin, laine et coton, ainsi qu'aux nombreux métiers dépendant de la construction.

Les cours sont semestriels et s'ouvrent au commencement d'octobre, pour finir à la fin de mars.

GRAMMONT. — Population : 9,029 habitants.

Académie de dessin et d'architecture : 123 élèves.

Cette école fondée en 1821 est administrée par une commission de huit membres présidée par le Bourgmestre. Les cours sont semestriels; l'enseignement est confié à quatre professeurs.

Le budget pour l'exercice 1864 s'élevait en recettes et en dépenses à . . . . .fr. 2,269

Ce chiffre se décomposait comme suit :

Rétribution scolaire des élèves	fr.	369
Subside communal.		1,700
Id. de l'État.		200
Total	fr.	2,269

Les classes installées dans une salle unique étaient aménagées pour la copie de l'estampe qui faisait presque exclusivement l'objet de l'enseignement dans les sections du dessin et de l'architecture.

La division des cours, en 1870, était établie de la manière suivante :

Architecture	3	divisions.
Modelage	2	id.
Dessin de la figure	6	id.
Id. de l'ornement	3	id.

Une classe spéciale d'élèves s'exerçait à la composition du dessin pour dentelles, industrie principale de la localité.

En 1872 l'Administration communale remania sensiblement l'enseignement élémentaire de ce programme sans établir cependant l'instruction simultanée ou collective préconisée par le programme recommandé.

La copie de l'estampe a été aussi maintenue en partie. Le matériel classique a subi de notables changements qui ont occasionné une dépense notable dans laquelle l'État est intervenu pour une somme de 1,000 francs.

L'école possédait une collection nombreuse d'estampes; les modèles pour le dessin du relief lui faisaient défaut. Le Gouvernement a fait don des moulages suivants :

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 78 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Statues	2
Torses	4
Têtes et bustes	12
Masques et fragments	23
Extrémités	14
Total	55

Pour l'étude du dessin géométrique, l'école reçut en outre une collection de 32 figures en fil de fer et 25 solides géométriques en bois, ainsi qu'une série de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la coupe des pierres.

Les dépenses de toute nature se sont élevées en 1873 à la somme de 3,175 francs, chiffre égal aux recettes. Depuis 1870, l'État intervient par un subside de 400 francs dans les frais d'entretien de l'établissement.

L'Administration se propose d'agrandir le local. Cette mesure urgente pourrait devenir l'occasion d'une réorganisation plus complète par l'introduction du programme d'études préconisé. D'autre part, les nouveaux modèles envoyés par l'État n'ont pu trouver une place convenable dans l'école même.

HAMME. Population : 10,464 habitants.

Académie de dessin et d'architecture : 100 à 120 élèves.

Ouverte en 1864, l'école de Hamme est administrée par une commission de cinq membres nommée par le Conseil communal, et présidée par le Bourgmestre.

En 1869-1870, ses ressources se composaient d'un subside communal de . . . . . fr.	1,310
L'État intervenait par une allocation annuelle de	300
Total. . . . . fr.	1,610

Le local, assez vaste et nouvellement bâti, était aménagé pour le dessin copie. Quelques élèves cependant dessinaient l'ornement d'après le relief et la tête antique. En architecture on copiait les ordres.

Les leçons se donnaient trois fois la semaine le soir en hiver, ainsi que le dimanche matin pendant toute l'année. Trois professeurs étaient attachés à l'école.

D'assez notables améliorations ont été introduites depuis 1872. Le degré inférieur du programme recommandé a remplacé la copie de l'estampe; un nouveau professeur pour les principes

du dessin basé sur la géométrie élémentaire a été nommé et le nombre des leçons porté à cinq.

L'État est intervenu dans les frais nécessités par la nouvelle appropriation du mobilier classique par deux allocations successives s'élevant ensemble à 1,281 francs. La subvention ordinaire et annuelle a été portée à 475 francs. La commune a, de son côté, fixé son subside à 1,435 francs.

Par suite de ces augmentations le budget de 1874 se trouve établi comme suit :

Boni de l'exercice antérieur . . . . . fr.	328	07
Subside communal	1,435	"
— ordinaire de l'État	475	"
— extraordinaire	681	"
Total. . . . . fr.	2,919	07

Les dépenses sont évaluées à 2,890 francs.

L'école possédait une collection assez nombreuse d'estampes mais peu de modèles en relief. Le Gouvernement a pourvu à ce besoin en faisant don des moulages suivants :

Pour l'étude de l'ornement.

65 pièces, appartenant aux styles grec, romain, du moyen âge et de la renaissance.

Pour l'étude de la figure.

Torses	4
Têtes et bustes	5
Masques et fragments	26
Extrémités	14

Pour l'étude du dessin géométrique, l'État a envoyé en outre une collection de 32 figures géométriques représentées par leurs arêtes en fil de fer et 25 solides en bois.

LOKEREN. — Population : 17,604 habitants.

Académie de dessin et d'architecture : 95 élèves.

Cette académie a été fondée en 1849. Une commission de six membres, nommés par le Conseil communal, est chargée de l'administration. Le président est élu dans son sein.

Le programme d'études comprend : Le dessin de la figure et de l'ornement, le modelage de la figure et de l'ornement.

L'architecture : Étude des ordres, les éléments de la composition, menuiserie, charpente ; la composition d'édifices.

Les cours sont semestriels, du 1er octobre au 31 mars.

L'école était à l'étroit dans les salles qu'elle occupait dans le bâtiment communal qui sert en même temps de greffe à la justice de paix ; son mobilier classique était approprié à la copie de l'estampe.

Les ressources en 1869 montaient à la somme de 3,860 francs. L'État intervenait par un subside annuel de 600 francs.

L'enseignement inférieur a subi une transformation complète depuis 1870 par l'introduction du programme recommandé. Deux nouvelles salles ont été ajoutées à celles déjà occupées par les classes. L'une a été affectée à l'enseignement du dessin linéaire, l'autre à la conservation des modèles. Le mobilier des classes de dessin a été entièrement renouvelé. L'État est intervenu dans les frais généraux, estimés à fr. 5,126-08, par une subvention extraordinaire de 2,000 francs.

Le traitement des deux professeurs attachés à l'école a été augmenté, et un troisième professeur, chargé de l'enseignement du dessin linéaire et de la géométrie élémentaire, a été nommé.

Pour 1872-1873 le budget a subi d'importantes majorations. Le Gouvernement a élevé sa subvention ordinaire à 1,800 francs ; la somme portée en recettes s'élève à fr. 8,706-08. Ce chiffre se décompose comme suit :

Boni de l'exercice antérieur . . . . . fr.	294 20
Rétribution scolaire des élèves	14 94
Subside ordinaire communal.	3,570 86
Id. extraordinaire	1,026 08
Id. ordinaire de l'État	1,800 "
Id. extraordinaire	2,000 "
Total . . . . fr.	8,706 08

L'abandon du dessin copié nécessitait de nouveaux modèles. L'État a fait don des moulages suivants :

Pour l'étude de la figure.

Statues.	2
Torses	2
Têtes et bustes	10
Masques et fragments	20
Extrémités	14

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 26 pièces.

L'école a reçu en outre les deux collections de solides géométriques, et une série de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la coupe des pierres.

Il reste à remanier le mobilier classique de la section d'architecture lorsque l'envoi des modèles en relief des cinq ordres permettra d'étendre l'enseignement simultané également à ces classes. Les soins de l'administration devront aussi se porter sur l'organisation des cours théoriques et scientifiques définis dans le programme adopté.

MALDEGEM. — Population : 8,089 habitants.

École de dessin : 57 élèves.

L'organisation de cette école date de 1864.

La commission administrative présidée par le Bourgmestre, compte cinq membres, nommés par le Conseil communal.

La commune consacre annuellement une somme de 530 francs à l'entretien de l'institution. L'État intervient par un subside de 150 francs.

Les leçons sont données dans les classes de l'école primaire, l'Administration n'étant point parvenue jusqu'ici à affecter un local spécial à l'enseignement du dessin. Le mobilier classique nécessaire manque aussi.

Les élèves font, sous la conduite d'un seul professeur, des exercices de dessin linéaire; quelques-uns dessinent l'ornement d'après le relief. La copie des ordres et des essais de composition d'habitations constituent le programme de l'enseignement de l'architecture.

Les leçons ont lieu le dimanche matin, pendant toute l'année; une deuxième leçon est donnée une fois par semaine, le soir en hiver.

La possession d'un local aménagé pour les études du dessin est d'une urgente nécessité. Sans cela, tous les efforts de l'Administration, d'ailleurs bien intentionnée, pour organiser regulièrement l'enseignement de son école dans les conditions actuelles, resteront sans résultat sérieux. Le nombre des leçons devrait aussi être augmenté.

L'État a pourvu au manque de modèles en faisant les dons suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures géométriques, représentées par leurs arêtes en fil de fer.

Une collection de 25 solides en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles. . . . . 31 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Têtes et bustes, masques, fragments et extrémités . 36 pièces.

NEVELE. — Population : 3,350 habitants.

École de dessin : 32 élèves.

En 1872, l'assistance de l'État fut sollicitée en faveur d'une école de dessin ouverte dans cette commune par une association d'ouvriers qui pourvoyait à son entretien par la seule cotisation de ses membres.

Les élèves, réunis chaque dimanche matin, recevaient l'instruction d'un architecte-constructeur de la localité. Local et mobilier classique étaient également impropres et insuffisants. Pour modèles on ne disposait que de quelques gravures et lithographies.

Une aussi louable initiative appelait la sollicitude du Gouvernement qui s'adressa à la commune, afin que celle-ci, adoptant l'école, pourvût à ses premiers besoins et remplît ainsi les conditions indispensables pour justifier l'intervention de l'autorité centrale. Entretemps les modèles les plus indispensables furent envoyés à l'école :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles. . . . . 23 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Masques, fragments et extrémités. . . . . 24 pièces.

L'Administration de Nevele, entrant dans les vues du Gouvernement, a ouvert des négociations avec l'Association ouvrière pour l'adoption de l'école. Jusqu'à ce jour les négociations n'ont point abouti.

NINOVE. — Population : 6,028 habitants.

Académie de dessin : 85 élèves.

Cette école a été fondée en 1863. Une commission composée de cinq membres la dirige. Le Bourgmestre en est président de droit.

Ses ressources se composaient en 1870 d'un subside communal s'élevant à	fr.	1,100 "
Subside de l'État montant à		200 "
Total	fr.	1,300 "

Le local et le mobilier classique étaient, sous tous les rapports, impropres à leur destination. Il fallait tout le dévouement des deux professeurs attachés à l'école pour consentir à donner leurs cours dans ces conditions.

Le programme comprenait l'étude de la figure d'après l'estampe et la bosse. Une classe d'architecture servait au dessin des ordres. Les modèles employés consistaient en lithographies parmi lesquelles les études de Van Brée et quelques plâtres loués chez un marchand de la localité.

Dans le courant de 1873 les premières mesures ont été prises pour remédier à cet état de choses. L'Administration a mis à la disposition de l'école une salle de l'hôtel de ville, et un projet d'aménagement a été soumis à l'approbation du Département de l'Intérieur. Le programme d'études recommandé sera introduit et la copie de l'estampe abolie.

Le collége échevinal ayant sollicité l'intervention de l'État dans les frais résultant de la confection du nouveau mobilier scolaire, un subside de 700 francs lui a été accordé. La subvention annuelle a été portée à 500 francs, afin d'améliorer la position des professeurs. La ville, de son côté, a fixé son subside pour l'exercice 1873 à fr. 1,299-42.

Le budget des dépenses ordinaires pour l'année scolaire écoulée a été arrêté comme suit :

Boni de l'exercice antérieur	fr.	00 58
Subside communal		1,299 42
Id. de l'État		500 »
	Fr.	1,800 »

Le Département de l'Intérieur a fait don à l'école des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides en bois.

Pour l'étude de la coupe des pierres.

Une série de 17 modèles de voûtes et d'escaliers.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 27 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Statue	1
Torses	4
Têtes et bustes	7
Masques et fragments	25
Extrémités	14

Les leçons étaient données trois fois la semaine pendant le semestre d'hiver. Leur nombre sera porté à cinq.

RUPELMONDE. — Population : 3,000 habitants.

École de dessin : 68 élèves.

L'école a été ouverte en 1855. Elle est administrée par une commission de cinq membres, présidée par le Bourgmestre.

Ses ressources consistent dans le subside de la commune, qui a été élevé, depuis 1864, de 370 à 480 francs en 1870, et à 560 francs en 1872. L'État accorde une subvention annuelle de 200 francs.

Les classes occupent une salle à l'étage du bâtiment des écoles communales, insuffisante à leur installation ; le mobilier approprié au dessin copie de l'estampe est en mauvais état.

L'enseignement des principes du dessin n'est envisagé que comme introduction à la copie des ordres, la très-grande majorité des élèves exerçant des métiers dépendant de la construction.

Les leçons sont données le soir, trois fois la semaine, pendant le semestre d'hiver ; les élèves en architecture dessinent aussi le dimanche matin, durant toute l'année. Deux professeurs sont attachés à l'école.

Les modèles consistent en lithographies, parmi lesquelles quelques planches de Van Brée. L'État a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude du relief.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 32 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Torses 3
Têtes ou bustes 5
Masques et fragments 23
Extrémités. 14

L'Administration témoigne l'intention de réorganiser l'enseignement de l'école sur les bases recommandées, mais vu l'insuffisance du local dont celle-ci dispose, cette réorganisation reste subordonnée à la construction d'une nouvelle salle

qui serait ajoutée au bâtiment de l'école primaire. Plan et devis ont été dressés et seront soumis à l'approbation de l'autorité centrale.

SAINT-NICOLAS. — Population : 24,281 habitants.

Académie des Beaux-Arts : 260 élèves.

L'école a été fondée en 1818. Elle est administrée par une commission de sept membres nommés par le Conseil communal. Le président est élu dans son sein.

Jusqu'en 1869 les frais d'entretien de l'académie avaient été supportés par la ville seule qui la dotait d'un subside de . . . . fr. 4,500 "

Les souscriptions volontaires et le produit d'un legs s'élevaient à . . . . 500 "

Total . . . fr. 5,000 "

A dater de cette époque le subside communal fut porté à 5,000 francs. L'État accorda une subvention annuelle de 1,000 francs.

La situation financière pour 1869-1870 se résumait comme suit :

Boni de l'exercice antérieur . . . . . fr.	39 48
Souscriptions volontaires et produit d'un legs.	525 "
Subside communal	5,000 "
Id. de l'État	1,000 "
Total . . . fr.	6,564 48

Les dépenses étaient évaluées à fr. 6,501-16.

Le local était insuffisant et impropre à sa destination. Le mobilier scolaire des classes supérieures surtout laissait beaucoup à désirer.

L'enseignement basé sur la copie de l'estampe comprenait :

La peinture et le dessin de la figure humaine.

L'anatomie pittoresque et la perspective.

Le dessin de l'ornement.

L'étude des ordres, leurs assemblages, la composition architecturale, la construction, charpentes, etc.

La peinture décorative, l'imitation des bois, marbres, etc.

La collection des modèles se composait, pour la plupart, de planches lithographiques. L'école manquait de bons modèles pour l'étude du relief; la figure antique, torses et fragments. La collection d'ornements, assez nombreuse, était presque entièrement formée de pièces modernes d'un goût équivoque.

En 1871, l'académie ayant pris possession d'un nouveau local construit pour son usage, la direction soumit, à cette occasion, au Département de l'Intérieur un projet de réorganisation. L'adoption du programme recommandé a été résolue, le dessin de l'estampe abandonné. Les classes inférieures et moyennes ont été installées d'après le nouveau système, le mobilier classique renouvelé complétement.

La ville, qui pour la construction du local, avait dépensé une somme de 55,000 francs environ, sollicita l'intervention de l'État et de la province dans les frais du nouvel aménagement. L'État n'a pas jusqu'ici statué sur cette demande; la province a accordé une subvention de 2,000 francs.

Pour faire face à l'augmentation des dépenses estimées, dans le projet de budget de 1872-1873, au chiffre de fr. 9,618-48, l'administration s'adressa au Gouvernement afin d'obtenir la majoration de son subside ordinaire, et, à la suite de cette demande, celui-ci a été fixé à 3,000 francs annuellement. L'intervention pécuniaire de la province dans les frais d'entretien de l'école a été également sollicitée.

Le budget de cet exercice a été libellé comme suit :

Boni de l'exercice antérieur . . . . . fr.	118	48
Souscriptions volontaires et produit d'un legs.	1,500	"
Subside commnnal	5,000	"

Subside de la province (1).	1,000	»
Id. de l'État	3,000	»
Total . . . fr.	9,618	48

Les dépenses sont estimées à une somme égale.

Pour faciliter la réforme opérée dans l'enseignement, le Gouvernement a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures représentées par leurs arêtes en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques.

Une collection de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la coupe des pierres.

Pour l'étude de l'ornement.

Style grec	6	pièces.
Id. romain	9	id.
Id. roman	26	id.
Id. ogival	15	id.
Id. renaissance.	21	id.

Pour l'étude de la figure.

Statues	2
Torses	7
Têtes et bustes	9
Masques et fragments	25
Extrémités	18

L'enseignement simultané sera également introduit dans les classes inférieures et moyennes de la section d'architecture.

Les leçons ont lieu tous les soirs pendant le semestre d'hiver.

Le cours de peinture est permanent et se donne toute l'année.

Les études d'art décoratif ont lieu le dimanche matin.

Huit professeurs sont chargés de l'enseignement.

Les besoins artistiques de la localité n'ont pas été signalés par l'Administration, mais ils peuvent se déduire de la classification

(1) L'intervention pécuniaire de la province n'aura lieu qu'à partir de l'exercice 1874.

des élèves par profession. La très-grande majorité exerce des métiers relevant de la construction; ce sont des maçons, charpentiers, menuisiers, etc.; on remarque aussi parmi eux des tisserands, ouvriers de fabrique et des mécaniciens.

Il y aura lieu d'examiner ultérieurement, lorsque l'enseignement académique aura été bien établi, quels sont les cours scientifiques qu'il conviendra d'ouvrir comme complément à l'enseignement artistique.

SINAY. — Population : 4,535 habitants

École de dessin : 41 élèves.

L'Administration communale ayant manifesté, en 1871, l'intention d'ouvrir une école de dessin dans cette commune, le Département de l'Intérieur lui promit son assistance pour l'aider à réaliser ce projet. Le local qu'elle se proposait d'affecter à l'école ayant été jugé convenable par l'inspection, un projet d'emménagement fut dressé par le professeur que le collége échevinal avait chargé de son organisation. L'État intervint dans les frais de première installation par un subside montant à 900 francs. La province accorda également une subvention de 260 francs.

L'enseignement comprend les principes du dessin d'après le programme recommandé, ainsi que les notions élémentaires de l'architecture pour les besoins des métiers dépendant de la construction.

Le budget de l'école pour l'exercice 1872-1873 montait en recettes et dépenses à la somme de 1,050 francs; pour 1873-1874 il a été arrêté comme suit :

Boni de l'exercice antérieur. . . . . . fr.	77	"
Rétribution scolaire des élèves	50	"
Subside communal	300	"
Id. de la province.	300	"
Id. de l'État.	600	"
Total. . . . . fr.	1,327	"

L'instruction est donnée quatre fois la semaine, le soir, pendant le semestre d'hiver. Le dimanche matin est réservé aux leçons théoriques. Un seul professeur est attaché à l'école.

Le Département de l'Intérieur a doté l'école des modèles les plus indispensables :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures représentées par leurs arètes en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 53 pièces.

Pour l'étude de la figure.

28 pièces, têtes et bustes, masques et extrémités.

SOTTEGHEM. — Population : 2,612 habitants.

École de dessin et d'architecture : 50 à 60 élèves.

L'école a été fondée en 1817. Elle est administrée par une commission de cinq membres. Le budget de 1864 accuse une dépense de 525 francs annuellement. L'État accordait un subside de 200 francs. L'enseignement était donné par deux professeurs.

L'inspection de 1870 constata son complet dépérissement. Local et mobilier classique étaient également impraticables. L'enseignement se bornait à la copie de l'estampe dans les deux sections du dessin et de l'architecture. La collection de modèles était hors de service et de mauvais goût. Les professeurs avaient chacun un traitement de 75 francs par semestre scolaire, à quatre leçons par semaine.

Dans le courant de 1871, des mesures de réorganisation ont été prises. L'école est entrée en possession d'un local mieux

approprié à ses besoins, un nouveau professeur résidant à Gand a été nommé et les classes du degré inférieur ont été installées en conformité du programme recommandé.

Pour aider à couvrir les frais de cette installation le Gouvernement a accordé une subvention extraordinaire de 650 francs. La province a alloué un subside de 250 francs.

La dotation de la commune ayant été portée à 500 francs en 1871 et 1872, l'intervention de l'État a été fixée à 450 francs. Pour l'exercice courant le conseil n'a voté qu'une somme de 300 francs. Le budget de 1873-1874 a été arrêté comme suit :

Boni de l'exercice antérieur . . . . . fr.	153	01
Rétributions scolaires	100	"
Subside communal	300	"
Id. provincial	250	"
Id. de l'État	450	"
Total . . . . . . fr.	1,253	01

Les dépenses sont évaluées à 1,235 francs :

Personnel enseignant . . . . fr.	780	"
Frais matériels	455	"
Total . . . . . . fr.	1,235	"

Les soins de l'Administration devront se porter maintenant sur l'organisation de la classe des principes d'architecture lorsque les nouveaux modèles en relief lui seront parvenus.

L'État a fait don à l'école des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles. . . . . 46 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Torse	1
Têtes et bustes	9
Masques et fragments	26
Extrémités	12

TAMISE. — Population : 8,925 habitants.

École de dessin : 60 à 74 élèves.

L'école doit sa fondation à l'un des professeurs encore en fonctions, qui ouvrit, en 1835, un cours de dessin dans son propre atelier. La commune l'adopta en 1844. Sa dotation annuelle, qui était de 300 francs à cette époque, a été successivement portée à 600 et à 700 francs. L'État intervient, à partir de 1864, par une subvention annuelle de 200 francs.

La surveillance est exercée par une commission de sept membres présidée par le Bourgmestre.

Les classes sont établies dans une partie de l'étage de l'école communale. Elles pourront s'étendre à mesure de besoins nouveaux. Le mobilier classique est approprié à la copie de l'estampe. Depuis peu quelques essais de dessin d'après le relief ont été faits, mais l'installation est insuffisante pour ces études. La copie des ordres, les données élémentaires de la construction et de la composition forment le programme des classes d'architecture. Les notions de la perspective sont également enseignées.

Les leçons sont données par trois professeurs tous les soirs en hiver pendant cinq mois et le dimanche matin pendant toute l'année.

L'école, qui ne possédait point de moulages, a reçu de l'État, depuis 1870, les modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures représentées par leurs arêtes en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 56 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Têtes, bustes, fragments et extrémités . . . . . 32 pièces.

L'Administration communale est disposée à réorganiser l'enseignement de son école d'une manière plus fructueuse pour les nombreux ouvriers qui la fréquentent et qui appartiennent exclusivement aux branches dépendantes de la construction.

TERMONDE. — Population : 8,786 habitants.

Académie des Beaux-Arts : 213 élèves.

Cette école fondée en 1800 a été réorganisée en 1865. La commission directrice composée de cinq membres est présidée par le bourgmestre.

Le budget pour l'exercice 1864 montait en recettes et en dépenses à la somme de 6,651 francs. La part d'intervention de l'État était fixée à 1,500 francs.

La réorganisation de 1865 la transforma complètement. Le nouveau directeur nommé à cette époque établit l'enseignement d'après les principes préconisés depuis par le programme officiel. Le dessin copie fut abandonné pour faire place à l'étude des principes généraux d'après le relief.

Le programme d'études comprend aujourd'hui un cours complet de dessin, depuis le dessin linéaire jusqu'au dessin du modèle vivant, l'anatomie pittoresque, les proportions du corps humain, la géométrie élémentaire et la perspective.

Le dessin de l'ornement;

Le modelage, figure et ornements.

L'architecture : Les ordres, la construction et la composition, la géométrie pratique et la stéréotomie.

Un cours de peinture avec application à l'art décoratif.

Les leçons sont données tous les soirs pendant le semestre d'hiver. Le cours de peinture est continué pendant les mois d'été. Huit professeurs sont attachés à l'établissement.

Une salle nouvelle a été ajoutée à celle que l'académie occupait déjà dans le bâtiment des écoles communales. Le mobilier des classes de dessin a été entièrement renouvelé.

Par suite de la réorganisation et de l'amélioration de la position des professeurs, les dépenses renseignées aux budgets ont suivi depuis 1869 une progression constante.

Elles montaient à cette époque à la somme de . fr.	6,700
En 1870 à	7,100
En 1871 à	10,400

L'État, qui avait successivement augmenté son subside annuel de 800 à 1,500 et à 3,000 francs, le fixa en 1872 à 3,800 francs.

Le budget pour l'exercice 1872 a été libellé comme suit :

Ressources : Boni de l'exercice antérieur . fr.	212	50
Subside ordinaire de la commune	6,587	50
Id. extraordinaire.	2,400	"
Id. ordinaire de l'État	3,800	"
Id. extraordinaire.	1,500	"
Fr.	14,500	"

Les dépenses montent à 13,900 francs.

La collection de modèles ne suffisait pas aux besoins de l'enseignement. Le Gouvernement a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 modèles représentés par leurs arêtes en fil de fer.

Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Une série de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la coupe des pierres.

Pour l'étude de l'ornement.

10 appartenant au style grec.
8 id. romain.
12 id. roman.
39 id. ogival.
21 id. renaissance.
3 ornements divers.

Pour l'étude de la figure.

Statues.	2
Torses	6
Têtes et bustes	11
Masques et fragments	19
Extrémités	14

Pour l'étude de l'architecture.

Les modèles en relief sur une grande échelle des cinq ordres d'architecture.

L'envoi de ces derniers modèles occasionnera une réforme dans l'étude des ordres et par suite un remaniement du mobilier classique de la section d'architecture.

L'école possède pour les différentes branches de l'enseignement, un certain nombre de livres qui deviendront le noyau de la bibliothèque en formation. Il a été aussi fait choix des meilleures planches dans la série des modèles graphiques mis hors d'usage, qui, outre leur emploi dans les classes de modelage de l'ornement, pouvaient être d'une consultation utile.

La marbrerie est une des branches les plus importantes de l'industrie locale. De grands ateliers de ce genre existaient jadis à Termonde. Aujourd'hui encore la ville compte sept maîtres marbriers-sculpteurs, dont plusieurs envoient leurs produits à l'étranger.

L'industrie du bâtiment est aussi très-développée.

Il sera utile de donner une plus grande importance à l'enseignement scientifique. Une salle spéciale devra être aménagée pour l'audition de ces cours. Les nombreux modèles et pièces de collection ne sont pas convenablement exposés.

WAASMUNSTER. — Population : 5,774 habitants.

École de dessin : 42 élèves.

Ouverte en 1860, l'institution de cette école est due à l'initiative du professeur actuellement en fonctions. La commune ne lui alloua d'abord qu'une subvention de 50 francs annuellement. En 1869, le subside communal fut fixé à 200 francs ; l'État intervint par une allocation de 150 francs. Pour l'exercice 1873-1874 les recettes et dépenses sont évaluées à 600 francs, la commune ayant porté son subside à 450 francs.

Le local occupé par l'école est assez spacieux pour permettre une installation relativement convenable des classes. Le matériel classique est insuffisant, l'introduction du programme recommandé désirable, car l'enseignement est borné à la copie de l'estampe. Dans le but de faciliter cette réforme, l'État a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 30 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Torses	2
Têtes et bustes	5
Masques et fragments	25
Extrémités	14

Les leçons sont données quatre fois par semaine du 1er octobre au 31 mars. Un seul professeur est attaché à l'école.

WETTEREN. — Population : 1,094 habitants.

Académie de dessin et d'architecture : 80 à 90 élèves.

La fondation de l'école date de 1823, elle est administrée par une commission composée de six membres nommés par le Conseil communal. Le président et le secrétaire-trésorier sont élus dans son sein.

En 1864 l'académie jouissait d'un subside de l'État montant à	fr.	200 »
La commune allouait		600 »
Les souscriptions volontaires et la rétribution scolaire des élèves rapportaient . .		305 »
Total.	fr.	1,105 »

Elle comptait 65 élèves dessinant d'après l'estampe dans les deux sections d'enseignement, sous la conduite de deux professeurs.

En 1870, à la suite de la nomination d'un nouveau professeur de dessin les premières mesures de réorganisation furent prises. Le dessin linéaire basé sur la géométrie élémentaire a été introduit et successivement, en 1871 et 1872, les degrés immédiatement supérieurs de l'enseignement élémentaire et moyen du nouveau programme d'études. L'État intervint dans la dépense occasionnée par la réorganisation par une allocation extraordinaire de. . . . . fr. 500 »

La province alloua une somme de	200 »
Total	700 »

Le subside ordinaire de la commune ayant été porté à 800 francs en 1872 et à 900 francs en 1873, la subvention de l'État suivit la même progression et fut fixée à 800 francs en 1872 et à 900 francs pour l'exercice 1873. La province accorda une somme de 200 francs pour le même exercice.

Le budget de l'école pour 1873-1874 se trouve par suite arrêté, en recettes et en dépenses, comme suit :

Rétribution scolaire des élèves	fr.	25
Subside communal		900
Id. de la province		200
Id. de l'État.		900
Total	fr.	2,025

L'académie occupe une partie de l'étage du bâtiment des écoles communales. Le mobilier des classes de dessin a été renouvelé complétement. Il reste à aménager celles de l'architecture lorsque les nouveaux modèles permettront d'établir cet enseignement sur les bases recommandées. L'accroissement considérable du nombre des élèves a fait naître un projet d'agrandissement dans lequel une salle est réservée à l'exposition des modèles dus en grande partie à la munificence de l'État, qui a fait les dons suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles. . . . . 33 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Statues.	2
Torses	4
Têtes et bustes	4
Masques et fragments	22
Extrémités	14

Les cours sont semestriels, du 1er octobre à fin-mars; il est donné quatre leçons par semaine. Les deux professeurs attachés à l'école résident à Gand.

ZELE. — Population : 12,446 habitants.

Académie de dessin et d'architecture : 60 élèves.

L'école de dessin de cette importante commune a été fondée en 1862 ; une commission de cinq membres est chargée de l'administration. L'école est encore dépourvue de local. Les élèves se réunissent dans les classes de l'école primaire, le dimanche matin, durant toute l'année.

Une deuxième leçon est donnée, en hiver, le jeudi soir de chaque semaine.

L'instruction graphique est confiée à deux professeurs ; les élèves font des exercices de dessin linéaire et passent ensuite à la copie des ordres d'architecture. Les notions de géométrie pratique sont enseignées par l'instituteur en chef de l'école communale, directeur de l'académie.

Les ressources financières consistent en un subside communal de	fr.	750
L'État paye une subvention de.		200
Total	fr.	950

Somme égale aux dépenses.

L'État a fait don à l'école des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles. . . . . 56 pièces.

Pour l'étude de la figure.

37 pièces, têtes et bustes, masques et extrémités.

Il serait superflu d'insister sur la situation dans laquelle l'académie de Zèle se trouve ; cette situation porte obstacle à l'organisation sérieuse d'un enseignement en rapport avec les besoins de cette populeuse localité.

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.

Cette province possède quinze académies ou écoles pour l'enseignement des arts du dessin.

La ville de Bruges a organisé en outre une école industrielle ou d'art appliqué, dans laquelle on enseigne également les principes du dessin.

Depuis 1866, les académies de Courtrai, Ostende, Ypres et Furnes ont été converties en écoles industrielles ou annexées aux écoles professionnelles ouvertes dans ces localités. Mais la réorganisation qu'elles ont subie n'ayant pas suffisamment sauvegardé l'enseignement artistique, cet enseignement n'a pas tardé à être subordonné aux matières scientifiques du programme et à déchoir peu à peu.

BRUGES. — Population : 48,027 habitants.

Académie royale des Beaux-Arts : 451 élèves.

L'académie a été fondée en 1717. Les membres de la commission administrative, au nombre de trente, sont choisis par voie

élective parmi les notables de la ville qui contribuent par souscription à l'entretien de l'école. Cette commission choisit son président, son trésorier et son secrétaire.

Les ressources pour l'exercice 1864 se composaient du montant des souscriptions . . . . fr.	2,200 "
Du subside communal	5,000 "
Id. de l'État	5,000 "
Total . . . . . . fr.	12,200 "

Le budget pour l'année 1873 a été arrêté en recettes à la somme de fr. 17,766-77.

Boni de l'exercice antérieur. . . . . fr.	1,323 27
Ressources diverses	1,843 50
Souscriptions	1,600 "
Subside communal.	6,500 "
Id. de l'État	6,500 "
Total . . . . fr.	17,766 77

Le subside communal a été porté à 6,500 francs ; l'État a, depuis 1872, augmenté sa subvention annuelle d'une somme de 1,500 francs pour aider l'administration à donner plus d'importance à l'enseignement théorique et scientifique par la création de nouveaux cours.

Le local approprié à l'usage de l'académie est loin de répondre à l'importance de l'institution. L'école ne possède point de salle aménagée pour l'audition des cours oraux, théoriques et scientifiques. L'une de ses classes les plus nombreuses est logée dans les souterrains. Le mobilier scolaire sera en partie renouvelé à fur et mesure de l'introduction de l'enseignement simultané et l'abandon du dessin copie est décidé en principe.

Le programme de l'enseignement comprend :

La peinture, composition historique et expression ;

Le dessin, depuis ses éléments jusqu'à l'étude du modèle vivant inclusivement ;

L'anatomie pittoresque et la perspective ;

Le dessin de l'ornement ;

Le modelage de la figure d'après l'antique et le modèle vivant, d'après l'ornement antique et l'estampe;

L'architecture, l'étude des ordres, la composition d'édifices et la construction.

La durée des cours est de six mois, les leçons sont données le soir pendant le semestre d'hiver.

Les classes supérieures de peinture et de modelage sont continuées pendant trois mois en été. Douze professeurs sont aujourd'hui attachés à l'établissement.

L'académie possède une nombreuse collection de modèles graphiques et de moulages d'après les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Elle a reçu depuis 1870 les modèles suivants de l'État :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures représentées par leurs arêtes en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de la coupe des pierres.

Une série de 17 modèles de voûtes et d'escaliers.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 68 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Groupe	1
Statues	3
Torses	4
Têtes ou bustes	8
Masques et fragments	18
Extrémités	10

Pour l'étude de l'architecture.

Les modèles en relief sur une grande échelle des cinq ordres d'architecture.

Le musée de peinture annexé à l'académie renferme plusieurs chefs-d'œuvre de l'ancienne école de Bruges.

La bibliothèque mise au service de l'enseignement compte 400 volumes environ.

L'inspection de 1870 avait constaté l'insuffisance de l'enseignement théorique et scientifique. Il a été nommé, depuis cette époque, deux nouveaux professeurs, l'un pour les mathématiques élémentaires, l'autre pour l'enseignement de l'archéologie.

COURTRAI. — Population : 25,426 habitants.

Académie et école industrielle : 140 élèves.

L'académie, fondée en 1760, a été réunie à l'école industrielle organisée par arrêté royal du 2 novembre 1866. L'administration et la haute surveillance de l'établissement sont confiées à une commission de neuf membres, nommés, trois par le conseil communal, trois par la députation permanente du conseil provincial et trois par le Ministre de l'Intérieur. Le Gouverneur, le Bourgmestre ou l'Échevin délégué président, avec voix délibérative, les séances auxquelles ils assistent.

Le programme d'études comprend, pour la section industrielle : le dessin de l'ornement, de la figure et le tracé des machines, l'arithmétique et la géométrie avec ses applications à l'industrie, les éléments de la physique, de la mécanique et de la chimie et les applications de ces sciences aux industries locales.

La section des beaux-arts et de l'architecture comprend : le dessin de l'ornement, de la figure et de l'architecture, le dessin d'après le plâtre, la figure antique et le modèle vivant, le tracé du plan et la composition d'architecture, l'arithmétique, la géométrie et ses applications à la construction, les éléments de la physique et de la mécanique et les applications de ces sciences à la connaissance des matériaux et de la construction.

L'enseignement de ces diverses branches d'études se répartit sur trois années. Les deux premières années d'études sont communes aux deux sections.

La troisième année comprend, pour la section industrielle : le tracé des machines, la chimie et l'application des notions scientifiques aux industries locales.

Pour la section des beaux-arts et de l'architecture, le dessin d'après le plâtre, la figure antique et le modèle vivant, la perspective, le tracé du plan, la composition d'architecture, le modelage, les applications de la géométrie, de la physique et de la mécanique à la connaissance des matériaux et de la construction.

Les cours sont semestriels : du 1er lundi d'octobre au 15 mars. L'enseignement artistique est confié à six professeurs.

Les dépenses de l'académie montaient en 1864 au chiffre de 5,420 francs. Elles étaient couvertes par :

Une allocation communale s'élevant à fr.	5,000	"
Le subside de l'État	300	"
La rétribution scolaire des élèves	120	"
Total . . . . fr.	5,420	"

Depuis 1870, le subside de l'État en faveur de l'académie a été fixé à . . . . fr.	800	"
La commune a voté en 1872 une somme de	4,868	10
Total . . . . fr.	5,668	10

Le budget de l'école industrielle a été arrêté, comme suit, en recettes :

Subvention de l'État . . . . fr.	2,927	68
— de la commune	2,927	68
— extraordinaire	1,307	48
— de la province	2,927	68
Total . . . . fr.	10,090	52

somme égale aux dépenses.

Le local occupé par l'académie est absolument insuffisant et

mpropre à cette destination, le mobilier classique des sections inférieures et moyennes du dessin et de l'architecture est approprié au dessin copie. Une réorganisation complète de la section artistique de l'école est urgente. L'enseignement simultané et l'étude des principes généraux sur le relief, préconisé par nos commissions officielles, devrait remplacer la copie de l'estampe. Le temps consacré aux études dans cette section ne suffit pas aux matières du programme. L'inspection de 1870 et de 1872 a constaté le dépérissement successif des classes supérieures.

L'académie possède une nombreuse collection de modèles graphiques parmi lesquels beaucoup de bonnes planches à conserver. Sa collection de moulages a été augmentée depuis 1870 par les dons suivants de l'État :

Pour l'étude de l'ornement.

Pièces de différents styles 87

Pour l'étude de la figure.

Figures 2
Torses 4
Têtes ou bustes 10
Extrémités 11

L'école a reçu en outre une collection de 32 figures en fil de fer et 25 solides géométriques en bois pour l'étude du dessin géométrique, et une série de 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la coupe des pierres.

DIXMUDE. — Population : 4,075 habitants.

Académie de dessin : 65 à 70 élèves.

La fondation date de 1845 ; l'école est administrée par une commission de neuf membres, nommés par le conseil communal. Le président est élu dans son sein.

Jusqu'en 1870, les dépenses annuelles, s'élevant à 900 francs, étaient restées à charge de la ville. L'État accorda à cette époque un subside de 250 francs.

L'administration communale ayant, en 1862, soumis un projet de réorganisation au Département de l'Intérieur, une subvention extraordinaire de 1,000 francs lui fut octroyée pour l'aider à supporter les frais d'emménagement du nouveau local mis à la disposition de l'école.

Le programme recommandé a remplacé la copie de l'estampe. L'instruction est donnée par quatre professeurs, dont deux, nouvellement nommés, sont chargés de la partie scientifique.

Par suite de cette réorganisation les dépenses ordinaires ont subi une notable majoration.

Le budget pour l'exercice 1873 a été arrêté, en recettes comme en dépenses, à la somme de 2,225 francs.

La ville a fixé son subside à. . . . . . fr:	1,701 66
L'État intervient pour	521 58
Le boni de l'exercice antérieur est de . . .	1 76
Total. . . . . . . fr.	2,225 »

L'enseignement du dessin comprend les degrés inférieurs du programme recommandé, ainsi que les éléments de l'architecture. Les notions de physique et de mécanique élémentaire complètent le programme de l'école. Les cours sont donnés depuis le 1er octobre jusqu'à la fin de février.

La collection de modèles, très-incomplète pour l'étude du relief, a été augmentée par les dons suivants de l'État :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Pièces de différents styles 31

Pour l'étude de la figure.

Statue	1
Torse.	1
Têtes ou bustes.	4
Masques et fragments	17
Extrémités	10

FURNES. — Population : 4,694 habitants.

Académie et école industrielle : 60 élèves.

L'académie, fondée en 1832, a été réunie à l'école industrielle organisée en 1869. La commission administrative de l'institution est composée de sept membres dont quatre sont nommés par le conseil communal et trois par la députation permanente. Cette commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

Les dépenses de l'académie montaient, en 1864, à la somme de 1,165 francs. Elles étaient couvertes de la manière suivante :

Subside communal . . . . fr.	700	»
Subside de l'État	200	»
Souscription volontaire.	200	»
Rétributions scolaires des élèves.	65	»
Total. . . . . fr.	1,165	»

La réorganisation de 1869 a placé l'école dans la catégorie des institutions subsidiées par la province. Son enseignement, d'après le règlement organique approuvé par arrêté ministériel du 13 septembre 1869, comprend le dessin et ses applications à l'industrie, l'arithmétique et les éléments de comptabilité, la géométrie élémentaire, la physique, les notions élémentaires de la mécanique, l'hygiène. Trois professeurs étaient attachés à

l'académie; leur nombre a été porté à six par la nomination des itulaires pour les branches scientifiques. Les leçons sont données depuis le 15 octobre jusqu'au 15 mars.

Le budget pour 1871 a été arrêté comme suit en recettes :

Rétributions scolaires . . . . fr.	200	"
Subside communal	1,350	"
Id. de la province	500	"
Id. de l'État.	1,200	"
Total. . . . . . . fr.	3,250	"

L'adoption du programme recommandé pour la section du dessin a été décidée.

Un projet d'aménagement des classes est à l'étude.

Le Gouvernement a fait don à l'école des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles. . . . . 57 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Statue.	1
Torses	4
Têtes et bustes..	7
Masques et fragments	26
Extrémités.	10

MENIN. — Population : 10,663 habitants.

École de dessin, d'architecture et de modelage : 93 élèves.

L'école a été fondée en 1828. La surveillance est exercée par une commission de cinq membres présidée par un membre du collége échevinal.

Les dépenses montaient en 1864 à la somme de 1,400 francs, l'État intervenait par un subside de 200 francs. Un seul professeur, l'architecte de la ville, était chargé de l'enseignement. Pour l'exercice 1872-1873 le budget s'élève à fr. 1,923-24, le subside de l'État a été porté à 500 francs. Un professeur pour la branche du modelage a été nommé.

A la suite du rapport d'inspection le Gouvernement a insisté sur la réorganisation complète de l'école, ainsi que sur la nomination d'un professeur pour la branche du dessin et l'introduction d'un programme d'études mieux en rapport avec les besoins locaux.

Le local est insuffisant, le mobilier classique approprié au dessin copie est en mauvais état. Les modèles consistent en estampes hors de service pour la plupart.

Afin d'aider aux réformes indispensables, l'État a fait don à l'école des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 39 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Statue	1
Torses	4
Têtes ou bustes	6
Masques et fragments	26
Extrémités	14

NIEUPORT. — Population : 3,100 habitants.

École de dessin et d'architecture : 41 élèves.

L'école date de 1835. La commission administrative compte cinq membres nommés par le Conseil communal. Elle est présidée par le Bourgmestre.

Le subside communal montait en 1864 à 1,000 francs, à 900 francs en 1870 et 1871. Descendu à 800 francs en 1872, il a été fixé à 700 francs pour l'exercice 1873. L'État intervient par une allocation de 250 francs annuellement.

Le local occupé par l'école est un ancien bâtiment militaire ; le mobilier scolaire est approprié à la copie de l'estampe. Les élèves en architecture dessinent les ordres et font quelques essais de composition. Trois professeurs sont chargés de l'enseignement. Les leçons sont données depuis le 15 octobre jusqu'au 15 mars.

L'administration a soumis un projet de réorganisation. L'appropriation du local et la confection du nouveau mobilier classique sont évaluées à la somme de fr. 2,981-56.

La majoration du subside de l'État a été demandé ainsi que son intervention pécuniaire dans les frais que vont occasionner les réformes projetées.

Les modèles consistaient en estampes impropres en grande partie à l'enseignement. L'État a fait don des collections suivantes :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 34 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Statue	1
Torses	4
Têtes ou bustes	6
Masques et fragments	26
Extrémités	14

OSTENDE. — Population : 16,104 habitants.

École professionnelle : 128 élèves.

L'académie a été fondée en 1820. Réorganisée en vertu d'un arrêté royal en 1867, elle prit le titre d'école professionnelle.

Le règlement organique divise l'enseignement en deux sections : la section industrielle et la section des beaux-arts.

La première comprend : le dessin et ses applications à l'industrie et au tracé des machines, l'arithmétique, la géométrie, la physique et la mécanique et leurs applications aux branches de l'industrie locale.

L'enseignement de la section des beaux-arts comprend le dessin d'après le plâtre, la figure antique et le modèle vivant, le dessin et la composition de l'architecture, les principes de la perspective. La durée des études est fixée à quatre ans.

La surveillance de l'école est confiée à une commission administrative composée de dix membres dont deux sont nommés par le Conseil communal, deux par la Députation permanente du conseil provincial et deux par le Ministre de l'Intérieur. Le président et le secrétaire sont élus dans son sein. Le gouverneur, le bourgmestre ou l'échevin délégué président, avec voix délibérative, les séances auxquelles ils assistent.

L'académie comptait cinq professeurs avant 1867. Les dépenses étaient couvertes par une dotation communale de 2,500 francs. Le subside de l'État était fixé à 200 francs.

Le budget pour 1873-1874, équilibré en recettes et en dépenses, a été arrêté à la somme de 7,350 francs.

L'article recettes est libellé comme suit :

Boni de l'exercice antérieur . . . . . fr.	176	74
Subside communal	2,961	63
— provincial	1,250	"
— de l'État.	2,961	63
Total. . . . fr.	7,350	"

Huit professeurs sont attachés à l'école. Les cours sont donnés pendant cinq mois de l'année.

L'État a fait don à l'école des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 35 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Statues	2
Torses	4
Têtes ou bustes.	4
Masques et fragments	19
Extrémités.	10

Le temps consacré aux études dans la section des beaux-arts est insuffisant ; il n'est généralement accordé qu'une heure par jour aux leçons de dessin.

L'inspection de 1870 a constaté l'absence totale d'élèves dans les cours de la figure antique du modèle vivant et de la section supérieure d'architecture (composition); les études de cette section se sont bornées à la copie d'après le modèle graphique.

POPERINGHE. — Population : 11,000 habitants.

Académie de dessin et d'architecture : 53 élèves.

L'académie a été fondée en 1837. La surveillance est exercée par une commission composée de dix membres nommés par le Conseil communal. Son budget s'élève à 1,100 francs. L'État intervient par un subside annuel de 250 francs.

Le local et le mobilier classique sont également impropres à leur destination. L'enseignement se borne presque exclusivement à la copie de l'estampe dans les deux sections du programme. Les leçons sont données cinq fois par semaine du 15 octobre au 15 mars. Deux professeurs sont attachés à l'école. Le Département de l'Intérieur, à la suite du rapport d'inspection, a fait connaître à l'administration communale qu'il était disposé à coopérer à la réorganisation de l'académie, à la condition que celle-ci fût établie dans un local convenable.

La collection des modèles graphiques est en bon état. Le Gouvernement a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 33 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Statue.	1
Torses	4
Têtes ou bustes.	5
Masques et fragments	25
Extrémités.	14

ROULERS. — Population : 15,083 habitants.

Académie de dessin, de sculpture et d'architecture : 170 élèves.

L'académie a été fondée en 1837. La commission administrative est composée de sept membres dont trois sont choisis au sein du Conseil communal. Le directeur des études en fait partie.

L'enseignement comprend : Un cours complet de dessin depuis le dessin linéaire jusqu'à l'étude du modèle vivant.

Le dessin de l'ornement.

L'étude des ordres, la composition architecturale ;

Le modelage ;

La perspective, l'anatomie pittoresque, l'arithmétique et la géométrie élémentaire, les notions pratiques de la mécanique.

Les leçons sont données du 1er octobre au 31 mars. Sept professeurs sont attachés à l'école.

Le budget pour 1864 accusait une dépense de 2,360 francs couverte par le subside communal s'élevant à . fr. 2,000 »

L'allocation de l'État	300	»
Le boni de l'exercice antérieur	60	»
Total. . . . . fr.	2,360	»

L'Administration a décidé de réorganiser graduellement l'enseignement élémentaire et moyen d'après les principes qui ont prévalu au sein du congrès et devant le jury des écoles.

L'État, pour l'aider dans cette réforme et contribuer à l'amélioration de la position des professeurs mal rétribués, a porté successivement son subside à 600 francs en 1870, à 1,000 francs en 1871 et à 1,850 francs en 1872.

La dotation communale a été fixée à 2,300 francs.

Le budget de l'exercice 1873-1874 a été conséquemment arrêté en recettes comme suit :

Boni de l'exercice antérieur	fr.	216 54
Rétributions scolaires		30 "
Subside communal		2,300 "
— de l'État		1,850 "
Total.	fr.	4,396 54

Un projet général d'aménagement d'après le nouveau système a été soumis au Départememt de l'Intérieur.

L'agrandissement du local sera nécessaire afin de pouvoir affecter des salles à l'audition des leçons orales et à la conservation des modèles.

L'école possédait une collection nombreuse de modèles graphiques. Les moulages pour l'étude du relief lui faisaient défaut ; l'État a fait don des collections suivantes :

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles. . . . . 39 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Statues	4
Torses	3
Têtes ou bustes.	12
Masques et fragments	25
Extrémités.	14

Pour l'étude du dessin géométrique.

L'école a reçu en outre une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois,
Ainsi que 17 modèles de voûtes et d'escaliers pour l'étude de la coupe des pierres.

Les besoins artistiques auxquels l'académie doit donner satisfaction peuvent se déduire de la classification des élèves par profession. Sur les cent soixante-dix jeunes gens fréquentant les classes en 1872-1873, soixante-cinq appartenaint aux

métiers dépendant de la construction, soixante-quinze étaient dans des écoles primaires et moyennes ou n'avaient point encore de profession déterminée.

THIELT. — Population : 10,504 habitants.

École de dessin : 75 élèves.

L'école a été fondée en 1848. La surveillance est exercée directement par le collége échevinal. Elle occupe un local assez vaste aménagé en vue du dessin d'après l'estampe.

La ville a pourvu seule aux dépenses jusqu'en 1870. Le Gouvernement accorda à cette date une subvention annuelle de 525 francs, portée à 550 francs en 1872.

Le budget de l'exercice 1872 présente les chiffres suivants :

En recettes :

Boni de l'exercice antérieur . . . . . fr.	525	25
Subside communal	800	"
— de l'État	550	"
Total. . . . . . . fr.	1,875	25

En dépenses :

Traitements des professeurs . . . . . fr.	720	"
Frais matériels	1,150	"
Total. . . . . . . fr.	1,870	"

L'enseignement, confié à deux professeurs, comprend les principes du dessin et de l'architecture ; quelques élèves s'exercent aussi au modelage. Les leçons sont données quatre fois par semaine, le soir en hiver, ainsi que le dimanche matin, pendant neuf mois de l'année.

La grande majorité des élèves exerce des métiers dépendant de la construction.

Le Gouvernement, tout en insistant sur les réformes à introduire dans le programme d'études, a fait don à l'école des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 33 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Statue	1
Torse.	1
Têtes ou bustes	7
Masques et fragments	25
Extrémités.	10

THOUROUT. — Population : 8,248 habitants.

École de dessin et d'architecture : 51 élèves.

La fondation de cette école date de 1848. La commission administrative est composée de cinq membres dont deux sont pris au sein du Conseil communal.

La ville consacre annuellement une somme de 800 francs à l'entretien de l'école; le subside de l'État est fixé à 300 francs.

L'enseignement comprend les principes du dessin d'après l'estampe, figure et ornements, ainsi que les éléments de l'architecture; l'étude des ordres. Quelques essais de dessin d'après le relief ont été faits, mais l'aménagement des classes devrait subir un remaniement complet pour permettre l'introduction du programme d'études recommandé. Le local est trop peu spacieux, l'adjonction d'une seconde salle serait nécessaire.

Les leçons sont données, pendant le semestre d'hiver tous les soirs. L'enseignement est confié à deux professeurs.

L'école possède une collection d'estampes bien conservées, parmi lesquelles le cours complet de Reverdin. L'État a fait don des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 29 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Têtes ou bustes. 5
Masques et fragments 24
Extrémités. 8

Les bonnes dispositions de l'administration pour la réorganisation de l'école font prévoir prochainement l'exécution de cette mesure, en vue de laquelle le Département de l'Intérieur a promis son concours.

WACKEN. — Population : 2,409 habitants.

École de dessin : 40 élèves :

L'administration locale a ouvert en 1870 une école dans laquelle un professeur, résidant à Gand, donne des leçons de dessin linéaire le dimanche matin. Les élèves se réunissent dans une salle de la maison communale. Les frais s'élèvent à 800 francs annuellement. Ils sont couverts par deux dotations de 400 francs chacune fournies par la commune et par l'État.

L'école, qui possédait quelques bons modèles graphiques, a reçu de l'État les modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles. . . . . 30 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Têtes ou bustes	7	pièces.
Masques et fragments.	24	—
Extrémités	8	—

WAEREGHEM. — Population : 7,560 habitants.

École de dessin : 50 élèves.

Cette école, ouverte en 1869 par un peintre gantois, n'a point jusqu'ici de local spécialement aménagé à son usage. Les élèves copient l'estampe dans les classes et sur les pupitres de l'école primaire, sous la conduite d'un seul professeur.

Les dépenses s'élèvent à 1,140 francs annuellement ; l'État intervient par un subside de 300 francs. Deux leçons par semaine sont données pendant la période d'hiver, le mercredi soir et le dimanche matin. La leçon du dimanche est seule continuée en été.

Le Département de l'Intérieur, à la suite du rapport d'inspection signalant une situation si peu en rapport avec l'importance de cette populeuse commune, a insisté pour qu'il fût pris des mesures de réorganisation, et il a promis son concours en raison des sacrifices qu'il y aurait lieu de s'imposer.

Les modèles les plus indispensables ont été envoyés, à savoir :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures représentées par leurs arètes en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 18 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Torse	1
Têtes ou bustes	6
Masques et fragments	23
Extrémités	12

WERVICQ. — Population : 7,000 habitants.

École de dessin et d'architecture : 50 élèves.

L'école date de 1849. Elle est placée sous la surveillance d'une commission composée de cinq membres nommés par le Conseil communal. Ses ressources en 1864 se bornaient à 600 francs ; L'État intervenait par un subside de 200 francs.

L'inspection de 1870 constata la situation précaire de l'institution. Local insuffisant, mobilier mal approprié, modèles à mettre au rebut. L'enseignement se bornait à la copie de l'estampe.

Cet état de choses a été depuis 1872 notablement amélioré. L'école a été installée dans un local plus spacieux, les classes du dessin ont été aménagées pour l'étude du relief, le programme recommandé a été introduit dans l'enseignement.

L'État est intervenu dans les frais d'appropriation mobilière par une subvention extraordinaire s'élevant à 800 francs. Son subside ordinaire a été porté à 600 francs annuellement.

La ville ayant fixé son allocation annuelle à 1,200 francs, les ressources pour 1874 s'élèvent à la somme de 1,800, chiffre égal aux dépenses prévues.

Le Gouvernement a aussi fait don à l'école des modèles suivants :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements de différents styles . . . . 22 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Torse	1
Têtes ou bustes	5
Masques et fragments	23
Extrémités	4

Les leçons sont données par deux professeurs, cinq fois par semaine le soir depuis le 15 octobre jusqu'au 15 mars.

YPRES. — Population : 16,317 habitants.

Académie des beaux-arts et école professionnelle : 209 élèves.

L'académie a été fondée en 1778. Un arrêté royal du 9 mars 1867 a autorisé le Ministre de l'Intérieur à prendre, de concert avec l'Administration communale, les dispositions nécessaires pour organiser l'académie des beaux-arts et l'école professionnelle. En conséquence de cette autorisation, une école professionnelle a été annexée à l'académie.

L'art. 2 du règlement organique porte que l'enseignement sera théorique et pratique. Il comprend pour l'école professionnelle : le dessin à main levée, le dessin linéaire, le dessin industriel, l'arithmétique, la géométrie, la comptabilité, la connaissance des matériaux, la construction, la physique élémentaire.

Pour l'académie des beaux-arts : le dessin d'après l'estampe, le dessin d'après la bosse et d'après le modèle vivant, le modelage, l'architecture, l'anatomie appliquée aux beaux-arts et l'archéologie.

Les dépenses de l'académie étaient, avant 1869, couvertes par la dotation votée par le Conseil communal	fr.	2,300 "
Le subside de l'État.		1,500 "
Les dons et souscriptions volontaires . . .		466 "
Total.	fr.	4,266 "

Six professeurs étaient chargés de l'enseignement.

Le budget de l'école professionnelle pour l'exercice 1870 a été arrêté en recettes comme suit :

Boni de l'exercice antérieur	fr.	1,100 50
Subvention de l'État		3,100 "
— de la commune		3,600 "
— de la province.		1,233 16
Donations, rétributions scolaires		86 35
Total.		9,120 01

Les dépenses sont estimées à 9,650.

Le personnel enseignant compte sept membres, deux professeurs ayant été nommés pour l'enseignement des branches scientifiques du programme.

Les classes sont installées dans une partie des halles ; le mobilier classique approprié à la copie de l'estampe ne répond plus aux besoins actuels de l'enseignement.

La durée des cours est fixée à six mois ; les leçons de calcul et de construction sont continuées en été.

La collection des modèles a été augmentée par les dons suivants de l'État :

Pour l'étude du dessin géométrique.

Une collection de 32 figures en fil de fer.
Une collection de 25 solides géométriques en bois.

Pour l'étude de la coupe des pierres.

Une série de 17 modèles de voûtes et d'escaliers.

Pour l'étude de l'ornement.

Ornements appartenant à différents styles . . . . . 51 pièces.

Pour l'étude de la figure.

Statues	2
Torses	3
Têtes ou bustes.	9
Masques et fragments	19
Extrémités.	10

L'enseignement de l'académie va subir une réorganisation complète. Un nouveau directeur a été nommé depuis peu. L'abandon du dessin copie et l'introduction de l'enseignement simultané nécessiteront le renouvellement du matériel classique dans la section du dessin et de l'architecture. Il est aussi indispensable de réunir les modèles et les collections dans une salle spéciale destinée à servir d'exposition où ils pourront être consultés avec avantage par les élèves.

Les divers métiers et professions exercées à Ypres sont représentés sur les bancs de l'académie. Le chiffre de 209 élèves était complété, en 1870, par 64 écoliers ou personnes sans profession déterminée.

Je suivrai pour les considérations générales qui doivent prendre place après l'exposé qui précède, l'ordre qui m'a été prescrit pour les rapports partiels que j'ai eu à adresser au Département de l'Intérieur à la suite de chaque inspection d'école.

PREMIÈRE PARTIE.

CRÉATION ET BUT DES ÉTABLISSEMENTS, LOCAUX, MOBILIER, MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

L'idée qui a généralement présidé à la création de nos établissements d'instruction graphique et plastique c'est de satisfaire à un besoin local immédiat, contrairement à une opinion trop accréditée, qui veut que ces écoles aient été instituées en vue de former des artistes, dans l'acception qu'on attache ordinairement à ce nom.

A part quelques rares académies, l'enseignement qui se donne dans ces établissements se trouve restreint aux strictes exigences des industries locales et des métiers qui dépendent des trois branches des arts du dessin, *la peinture, la sculpture* et *l'architecture.*

J'examinerai dans le chapitre des matières de l'enseignement par quels moyens on a cru pouvoir parvenir au but proposé. Pour le moment je ne m'occuperai que des locaux et du matériel des classes.

Ici se place, tout d'abord, une observation à laquelle peu d'écoles échappent, c'est qu'elles occupent presque toutes des locaux qui n'ont pas été construits en vue de leur destination actuelle. L'appropriation de ces écoles laisse par conséquent générale-

ment à désirer tant sous le rapport des nécessités de l'enseignement, que sous celui de l'hygiène. Tout local dans lequel il est possible d'aligner quelques pupitres a paru propre à l'établissement d'une école de dessin ou d'une académie.

Cet état de choses a produit plus d'un inconvénient sérieux. Dans un grand nombre de localités, il a fait obstacle à l'installation convenable des classes, nui à la conservation et à l'exposition des modèles, et occasionné dans l'ensemble de l'emménagement des dispositions où rien ne rappelle l'ordre et le bon goût que l'enseignement a pour principal objet d'inculquer aux élèves. Il est rationnel cependant d'exiger que dans les écoles destinées à cultiver le goût et à l'entretenir parmi nos populations, on mette un soin particulier à le maintenir tout d'abord dans toutes les parties de leur installation. Il n'en est rien, et je pourrais citer, entre autres, telle école qui se trouvait établie dans les combles d'un ancien bâtiment ayant servi de caserne de gendarmerie.

J'ai du reste pu remarquer le peu de soin qui préside à la confection du matériel ou mobilier des classes. Ce mobilier, dont la simplicité ne devrait pas exclure le bon goût et une certaine recherche de forme, est souvent d'une rusticité qu'on ne devrait pas rencontrer dans une école d'art.

A côté des écoles ayant une installation insuffisante ou défectueuse, il en est d'autres qui n'ont pas de local à elles propres et dont les élèves, à certains jours de la semaine, viennent occuper, tant bien que mal, les bancs de l'école primaire de l'endroit. J'ai fait ressortir dans mes rapports particuliers les inconvénients d'une situation, dont le moindre est le manque d'ordre et la perte de temps qui en résulte, car il n'est pas possible de prendre au sérieux un enseignement donné dans de telles conditions.

Je crois devoir appeler sur ce point toute l'attention du Gouvernement. Un local parfaitement approprié aux exigences de l'enseignement doit être la première condition de l'établissement d'une école, et l'octroi des subsides et les sommes accordées pour les frais de première installation devraient, à l'avenir, y être subordonnés. Sans doute on ne parviendra pas à changer, en peu

de temps, un ordre de choses qu'une longue tolérance a établi; il importe néanmoins de mettre tout en œuvre afin d'arriver, sous ce rapport, à une réforme aussi nécessaire qu'importante. Cette situation s'est déjà améliorée à de certains égards, mais il reste encore beaucoup à faire.

En vue d'aboutir à une transformation radicale dans un avenir prochain, il conviendrait avant tout d'exiger que les administrations, qui obtiennent l'intervention pécuniaire de l'État dans l'entretien de leurs académies, justifiassent des conditions suivantes :

1° Que le local affecté à l'école de dessin réponde aux besoins de sa destination, qu'il satisfasse aux conditions hygiéniques et puisse contenir un nombre d'élèves en rapport avec la population de la localité.

2° Qu'il renferme une salle spéciale pour la conservation et l'exposition des modèles et des collections servant à l'enseignement.

3° Que l'installation et le mobilier des classes soient adaptés aux divers degrés du programme d'études que l'école enseigne.

A cet égard, je me permettrai d'émettre une idée. Ne serait-il pas convenable de créer des modèles du matériel des classes? Les types qui ont fait partie de plus d'une exposition, et en dernier lieu à Paris, pourraient être utilement consultés. Il en résulterait, je pense, en peu de temps une amélioration sensible et de la dernière importance dans notre organisation.

Je poursuivrai même cette idée plus loin en proposant de faire dresser, par des hommes compétents, des types d'écoles, plan, élévation et coupes en rapport avec les différents degrés de l'enseignement, accompagnés des devis estimatifs des travaux. Ce serait là un moyen efficace pour éclairer les intéressés sur les besoins particuliers des locaux académiques et produire un revirement salutaire dans les idées ayant cours aujourd'hui.

On m'objectera que toutes les communes qui organisent des écoles de dessin ne disposent pas de moyens suffisants pour y affecter un bâtiment spécial et que l'école peut être utilement annexée à tout autre établissement communal d'instruction. Je

suis loin d'en disconvenir, mais, dans ce cas encore, la mesure proposée fournirait au constructeur des renseignements précieux qui trop souvent lui font défaut.

Ces idées me sont suggérées par l'expérience acquise dans le cours des inspections. Déjà de nouvelles écoles ont été construites dans les Flandres. Elles appartiennent aux deux catégories que je viens de citer : les unes sont des bâtiments spéciaux ; pour les autres, on a réservé dans la construction de l'école primaire ou moyenne une salle pour l'école de dessin. Mais dans les deux cas, les dispositions n'ont pas été prises conformément aux nécessités de l'enseignement, et lors de l'emménagement définitif, on n'a pas tardé à s'apercevoir de tous les défauts qu'une étude plus sérieuse aurait pu faire éviter.

DEUXIÈME PARTIE.

ENSEIGNEMENT; MÉTHODES ET PERSONNEL ENSEIGNANT; MODÈLES ET COLLECTIONS; TEMPS CONSACRÉ AUX ÉTUDES, NOMBRE ET DURÉE DES LEÇONS; LIVRES DONT IL EST FAIT USAGE; BIBLIOTHÈQUES.

L'exposition de 1868 a jeté un grand jour sur la situation de l'enseignement des arts du dessin dans notre pays. Elle a permis de constater en effet, que, dans la majeure partie de nos écoles, cet enseignement se bornait à la copie machinale de l'estampe.

Dès mes premières visites d'inspection, je pus m'assurer que peu ou point de changements s'étaient effectués depuis. Dans le plus grand nombre de cas, une partie infime des élèves parvenaient à dessiner le relief ou l'antique, soit l'ornement, soit la figure humaine. Dans beaucoup d'écoles même ce dessin ne se pratiquait pas; dans d'autres on voyait, dans un coin retiré d'un local mal disposé, un élève s'ingénier à imiter les formes d'un modèle que les études élémentaires ne lui avaient pas appris à analyser ni à comprendre.

Et cependant, il n'est pas un partisan de la copie de l'estampe qui ne convienne qu'elle ne doit être qu'un acheminement, une préparation au dessin du relief, sans lequel le dessin proprement dit n'existe pas. Mais combien est grand le nombre de

ceux qui quittent l'école sans avoir abordé ce degré de l'enseignement et dont la somme des connaissances acquises se résume dans le chiffre des lithographies qu'ils ont laborieusement contrefaites. Il suffisait de jeter les yeux sur les tableaux statistiques de nos académies pour mesurer la disproportion numérique qui existait entre la population des classes du relief d'avec celles où l'élève s'exerçait à la simple copie de l'estampe.

Il faut avoir le courage de le dire, l'enseignement théorique, l'instruction méthodique et orale sont à créer.

En entrant à l'école, l'élève, duquel aucune instruction primaire n'est souvent exigée, est graduellement exercé à la copie des gravures ou lithographies que le professeur lui présente. S'il exerce un état directement dépendant de la construction, il n'est pas rare de le trouver copiant les ordres d'architecture, sans préparation aucune, d'après les modèles de petite dimension d'un traité de Vignole. Pour parfaire son éducation dans cette voie, il finira par la copie au lavis de quelques plans et façades d'après des lithographies d'un goût très-souvent plus que douteux.

Telle est encore, en général, la situation de la plupart des écoles de mon ressort d'inspection. Il est certes d'honorables exceptions et des académies où des professeurs instruits remplissent avec succès la mission qui leur est confiée ; mais ces exceptions sont trop peu nombreuses et ne changent en rien la situation générale.

Le manque de méthode, l'absence de direction en matière d'enseignement, tels sont les grands maux auxquels il faut porter remède. Le résumé des travaux du congrès et du jury que le Département de l'Intérieur a distribué à toutes les écoles du pays, a bien, il est vrai, jeté quelque lumière sur ces questions dans l'esprit de notre personnel enseignant, mais les renseignements qu'il renferme n'ont pas suffi pour guider les mieux intentionnés dans leurs tentatives d'amélioration.

Par quels moyens pourra-t-on relever notre enseignement ?

Ces moyens, le jury les a indiqués. — En s'éclairant de l'expérience acquise par nos voisins les plus avancés, il a préconisé

les vrais principes qui doivent présider aux études et recommandé l'institution, dans l'enseignement élémentaire et moyen, de diplômes de capacité pour les professeurs qui auraient passé un examen devant un jury nommé par l'État. L'examen comprendrait à la fois les connaissances théoriques et pratiques que comportent les divers degrés du programme d'études.

C'est là une excellente mesure que la Hollande, l'Angleterre et la Prusse ont mise en pratique et de l'adoption de laquelle peut dépendre l'avenir de notre enseignement.

La création d'écoles normales semble ressortir de cette proposition, que nos conseils de perfectionnement ont plus d'une fois incidemment discutée sans arriver à une conclusion. Mais les difficultés qu'on paraissait entrevoir me semblent pouvoir être facilement levées. De fait, nos principales académies sont les véritables écoles normales dont la plupart des professeurs de nos écoles secondaires sont sortis. Si dans l'état actuel de leur organisation elles ne sont pas en harmonie avec les besoins de notre époque, il n'est plus difficile aujourd'hui d'appliquer le remède. Il suffirait pour cela de remonter à la source et d'organiser complétement, sur les bases posées par le jury, nos grandes institutions artistiques en commençant par celles qui présentent déjà, en ce moment, les meilleures conditions pour arriver au but proposé.

Au cours d'archéologie, déjà inscrit dans leur programme, devrait être ajouté l'enseignement qui familiariserait le futur professeur avec les notions de l'esthétique ; un cours de pédagogie et de méthodologie compléterait l'éducation, et un jury composé d'hommes compétents serait chargé d'examiner le récipiendaire et de lui accorder le diplôme qui répondrait au degré de capacité dont il aurait fait preuve.

Je ne puis, pour ma part, voir de bien grandes difficultés dans l'exécution de cette mesure qui aurait, à mes yeux, tous les avantages et n'entraînerait pas de grandes dépenses comparativement au bien qu'elle ne manquerait pas de réaliser.

Grâce aux moyens de communication, aujourd'hui si faciles, les mêmes professeurs pourraient être chargés des cours supé-

rieurs dans plus d'un établissement ; l'esthétique, l'archéologie, la méthodologie, la pédagogie, les cours d'application générale pourraient, semble-t-il, être enseignés sans inconvénient dans de telles conditions.

Une ou deux académies organisées sur ce pied dans les Flandres, la création récente des bourses d'études aidant, auraient bientôt fourni un nombre suffisant de professeurs capables et diplômés, et toutes les méprises des administrations dans le choix des personnes qu'elles placent à la tête de leurs écoles seraient prévenues.

Je reviendrai sur cette proposition dans les conclusions et les observations générales qui doivent terminer ce rapport, et je finirai ici ces remarques par quelques mots sur les conférences entre les professeurs, dont l'arrêté royal du 10 juillet a décrété le principe.

Ces conférences, qui viennent d'être inaugurées à l'académie royale des beaux-arts de Gand, pour les professeurs des écoles de dessin des deux Flandres, auront incontestablement la plus heureuse influence sur l'instruction du personnel enseignant. Les relations que les inspections m'ont procurées avec les professeurs m'ont généralement, et sans exception, fourni la preuve du bon vouloir et des excellentes dispositions de tous pour profiter des conseils qui peuvent améliorer la situation de leurs écoles. Il serait injuste d'imputer à quelques-uns le défaut de connaissances qui ne sont enseignées nulle part, et ceux qui ont acquis des notions de méthodologie et de pédagogie artistiques sont d'autan tplusméritoires, que ces connaissances, ils les doivent à eux-mêmes.

COLLECTIONS, MODÈLES.

Les collections de modèles graphiques employés dans l'enseignement ont soulevé, avec raison, des réclamations unanimes. Le conseil de perfectionnement a publié des listes qui avaient amené un commencement d'épuration, mais ses conseils n'ont pas toujours été suivis. L'adoption des principes posés par le

jury aura pour conséquence l'abolition de l'estampe dans l'enseignement élémentaire du dessin ; mais comme la sculpture doit continuer à s'en servir pour le modelage de l'ornement, et qu'elles peuvent être parfois utilement consultées dans la suite des études, le choix de ces modèles, au point de vue du goût, devra particulièrement fixer l'attention.

En attendant que la réforme complète de l'enseignement se réalise, j'ai visité en détail les collections de modèles graphiques en usage dans nos écoles, afin de signaler aux professeurs les estampes qu'il était urgent de mettre au rebut. Le Département de l'Intérieur a pu voir, par les états indiquant par catégories l'ensemble des modèles employés, combien était peu importante la place qu'occupaient dans ces collections les modèles en relief, pour l'étude de l'ornement ainsi que de la figure humaine. Les nombreuses distributions qui ont été faites depuis aux écoles, par les soins du Gouvernement, ont considérablement amélioré cette situation.

Les éléments de l'architecture sont, dans toutes les écoles des Flandres sans exception, étudiés sur l'estampe, la plupart du temps dans des éditions de Vignole de petite dimension. Celles qui possèdent quelques moulages de fragments d'architecture classique sont les rares exceptions. Le besoin d'avoir des modèles en relief pour l'étude des ordres est senti par plus d'un professeur.

L'acquisition par le Gouvernement de modèles en relief de grande dimension, pour l'étude des cinq ordres, et destinés à être moulés pour les besoins des académies et des écoles, remédiera aux vices de cette situation.

TEMPS CONSACRÉ AUX ÉTUDES; NOMBRE ET DURÉE DES LEÇONS.

D'après une habitude ancienne on ne consacre guère aux études que les soirées de la saison d'hiver. Il est bien donné, il est vrai, quelques leçons pendant la période d'été, mais généralement, les cours chôment pendant six ou sept mois de l'année. Dans plus d'une localité, même importante, les leçons d'hiver

n'ont pas lieu tous les jours, il en est donné trois seulement, ou quatre par semaine, par raison d'économie, et même sans raison plausible.

Il serait désirable que le temps consacré aux études pût être augmenté, et que l'on parvînt à établir partout des cours d'été afin de rendre l'interruption des études moins longue ; mais dans plus d'une école l'augmentation du nombre des leçons est aussi réclamée par le besoin urgent de régulariser l'enseignement même.

Il m'a été impossible d'obtenir des renseignements positifs sur la durée de chaque matière d'enseignement, c'est-à-dire que, généralement, il n'est pas précisé de temps pendant lequel l'élève sera à même d'acquérir tel ou tel degré de connaissances. Ceci marque une fois de plus le défaut de suite et de méthode dans l'enseignement, qui n'assigne pas d'époque fixe pour le commencement et la fin des matières du programme des études, et empêche ainsi toute instruction orale et collective. Mais s'il en est ainsi dans les écoles qui ont plusieurs leçons par semaine, et même des cours semestriels journaliers, qu'en sera-t-il de celles qui n'en ont qu'une seule par semaine, le dimanche matin, là, où l'absence simultanée de quelques élèves à l'unique leçon hebdomadaire provoque une perturbation complète dans la marche de l'enseignement?

J'ai invariablement insisté, dans le cours de mes inspections, sur le besoin de fixer la durée de chacun des degrés de l'enseignement en demandant aux administrations de faciliter cette délimitation par l'augmentation du nombre des leçons partout où leur insuffisance s'opposait à la mise en pratique de la mesure.

J'ai lieu de croire que ces instances, dont l'introduction d'un programme d'études méthodique démontrera toute l'opportunité, ne seront pas perdues de vue par les administrations intéressées et que l'une des causes de l'irrégularité de notre enseignement pourra définitivement disparaître.

LIVRES DONT IL EST FAIT USAGE DANS L'ENSEIGNEMENT. — BIBLIOTHÈQUES.

Généralement nos écoles ne possèdent que les livres que le Département de l'Intérieur a distribués dans ces derniers temps. Parmi les institutions les plus anciennes, deux seulement ont une bibliothèque qui mérite de porter ce titre. Encore, dans l'une d'elles, les livres qui ont trait à l'enseignement et à l'histoire des arts graphiques et plastiques font-ils défaut. Rien n'est plus rationnel cependant que de mettre à la disposition du personnel enseignant et aussi des élèves, cet élément indispensable pour guider les uns dans la marche qu'ils ont à suivre et aider les autres à élargir le cercle des connaissances acquises. La réunion de collections de livres, photographies, etc., formera donc également une des principales préoccupations dans la voie des améliorations que nous avons à parcourir. L'énumération, dans le programme d'études, des principaux ouvrages qui peuvent être utilement consultés servira de guide pour constituer les bibliothèques.

TROISIÈME PARTIE.

RÈGLEMENTS D'ORDRE INTÉRIEUR.— ENCOURAGEMENTS DISTRIBUÉS.

Les règlements d'ordre intérieur diffèrent essentiellement de localité à localité. L'arrêté royal du 10 juillet 1869 attribue au Gouvernement l'approbation de ces règlements aussi bien que des programmes d'études des établissements subsidiés. La publication par le Département de l'Intérieur d'un programme d'études pour l'enseignement élémentaire et moyen a réglé en partie le second point; c'est donc du premier seulement que nous devons nous occuper ici.

Toutefois, il convient de laisser aux administrations une certaine latitude dans la réglementation intérieure de leurs écoles. Il doit suffire que les devoirs et les droits de chacun, tant du côté du conseil administratif que du côté du personnel enseignant, soient nettement définis. Et en faisant cette réserve, nous avons surtout en vue la position des professeurs, qui, dans un grand nombre de nos écoles, demande à être réglée d'une manière plus conforme à la mission qu'ils remplissent.

Il semble logique d'admettre que le directeur ou le professeur principal d'une académie ou école de dessin prenne part à

l'administration de son école et qu'il puisse se faire entendre dans le conseil qui la régit.

Même en admettant chez les membres de ce conseil la parfaite aptitude à juger de toutes les questions d'enseignement artistique, encore est-il convenable que celui qui répond devant l'autorité de la prospérité de l'établissement ne reste point étranger aux décisions qui l'intéressent avant tous les autres. Cependant, telle est la position des directeurs ou professeurs principaux des écoles des Flandres, qui généralement sont exclus des conseils d'administration.

Cette situation anormale entraîne, j'ai pu m'en convaincre, de graves inconvénients. Le personnel enseignant ne s'incarne pas dans l'école; le professeur, qui semble n'être qu'un employé subalterne, ne prend pas sa part de responsabilité dans les actes de l'administration qu'il considère souvent comme contraires aux intérêts de l'enseignement, et s'il y a à reprendre dans la marche de l'établissement, c'est à cette administration qu'il en attribue la faute.

D'autre part, l'influence du professeur-directeur sur le personnel enseignant se trouve en quelque sorte annihilée par la position de sujétion passive qui lui est faite. Au lieu d'être le lien hiérarchique qui unit tous les membres de ce personnel au conseil, comme eux, il en reçoit les ordres, et il n'est pas rare de trouver des écoles où chaque professeur agit dans la plus complète indépendance à l'égard de ses confrères. Toute unité de tendances, toute action vers un but commun, est ainsi rompue, au détriment de la prospérité de l'établissement. A mes yeux, le succès de la réorganisation que le Gouvernement poursuit dépend, en grande partie, de l'admission des directeurs ou professeurs principaux dans les conseils administratifs des académies ou écoles de dessin : les quelques objections que l'on a pu faire à cette opinion ne m'ont pas paru sérieuses. Tous les membres du personnel enseignant, et à plus forte raison ceux qui le dirigent, doivent jouir de la confiance de l'autorité qui les nomme et être jugés dignes de coopérer à l'administration de l'école à laquelle ils vouent leurs soins. C'est à eux, par la

nature même de leurs fonctions, qu'incombe surtout l'obligation de se tenir au courant des questions relatives à l'enseignement, et les études que ces connaissances nécessitent, on les exigerait en vain des autres membres de l'administration.

ENCOURAGEMENTS DISTRIBUÉS.

La distribution de médailles aux élèves a, dans ces derniers temps, soulevé plusieurs fois des objections.

On a dit que cette distinction était prodiguée à l'excès. D'autre part, l'on s'est demandé s'il ne convenait pas de remplacer les médailles par des objets d'une utilité plus directe aux études. Tout en reconnaissant que, dans certains cas, il serait utile de remplacer ces distinctions honorifiques par des livres, des modèles ou des instruments, il ne semble pas qu'il y ait lieu d'abandonner complètement un usage dont il paraît facile de corriger les abus.

Le Département de l'Intérieur s'est plus d'une fois préoccupé de cette question; elle a fait aussi l'objet des délibérations du jury des écoles qui a demandé que les médailles fussent supprimées pour les cours de la copie de l'estampe. Réservées aux seuls cours supérieurs, les médailles constituent une récompense que nous savons par expérience n'être égalée par aucune autre, aux yeux des élèves, et à ce titre, il serait imprudent d'en abroger l'usage.

Une autre récompense consiste dans les primes en argent accordées aux élèves, peu favorisés de la fortune, de nos principales académies, qui, par leur bonne conduite et leur aptitude, méritent cet encouragement. C'est là une excellente mesure à laquelle le Département de l'Intérieur a essayé sans succès, croyons-nous, d'intéresser les conseils provinciaux. Jusqu'à ce jour, l'administration provinciale n'intervient pécuniairement à aucun titre dans l'entretien des académies des Flandres. Il semble juste, cependant, que ces institutions qui étendent leur cercle d'action bien au delà des communes dans lesquelles elles sont établies soient soutenues également par les conseils pro-

vinciaux. Il n'est pas rare, mes rapports d'inspection en font foi, de trouver des écoles dans lesquelles le tiers des élèves appartient aux communes environnantes dans un rayon de deux et même de trois lieues. De plus, les académies des villes fournissent les professeurs qui donnent l'instruction dans les écoles de rang inférieur ; l'intervention des administrations provinciales peut donc se justifier sous plus d'un rapport, et nous croyons que, mieux éclairées, elles ne tarderont point à accorder leur patronage à des établissements d'une utilité générale reconnue ([1]).

Une des mesures les plus efficaces décrétées par l'arrêté royal du 10 juillet 1869 est bien certainement celle relative à la fondation des bourses d'études. Ces bourses, dont l'importance ne dépasse pas 250 fr., seront cependant un stimulant puissant pour les élèves auxquels elles peuvent être accordées sur la proposition des autorités locales.

([1]) Depuis 1871 le conseil provincial de la Flandre orientale a accordé des subsides à quelques-unes des écoles de cette province.

QUATRIEME PARTIE.

BUDGETS ET COMPTABILITÉ.

La plupart de nos écoles ou presque toutes ne disposent que de ressources insuffisantes. De sérieux sacrifices seront nécessaires pour donner à l'enseignement une organisation féconde. Que dire de professeurs qui, pour six mois d'un travail assidu et fatigant, reçoivent une rétribution de 100 et même de 75 francs! Les grandes villes même payent les services de leurs professeurs dans les proportions de 500 à 600 francs, et il est rare de trouver des traitements dépassant 1,000 francs. Il n'est point surprenant dès lors que les artistes de mérite soient si peu soucieux d'entrer dans l'enseignement. Comme, en définitive, le professeur résume en lui toute l'importance de l'école, une des premières préoccupations doit être celle d'améliorer la position de ceux qui se vouent à une carrière d'une aussi haute utilité publique.

Il est urgent aussi de doter nos écoles de collections de modèles, d'ouvrages spéciaux sur toutes les branches de l'enseignement, etc., d'encourager la construction de locaux appropriés aux besoins académiques, de leur procurer le mobilier indispensable qui souvent leur manque, toutes choses qui ne

peuvent être réalisées, nous le répétons, qu'au prix de sérieux sacrifices.

A qui incombe-t-il de les faire?

A l'initiative communale et privée, répond-on quelquefois; à la commune qui fonde l'établissement revient le soin de veiller à sa prospérité.

Mais cette initiative communale ou privée nous la voyons à l'œuvre depuis un grand nombre d'années, et nous venons de constater ce qu'elle a produit et combien elle a besoin d'être guidée et stimulée. Depuis vingt ans les commissions qui se sont occupées du perfectionnement de l'enseignement en Belgique ont publié une foule de documents bien faits pour éclairer les commissions directrices des écoles; des études tout aussi intéressantes ont été mises au jour chez nos plus proches voisins, et l'initiative privée ne semble pas s'en être aperçue ou, tout au moins, elle y est restée indifférente, à peu d'exceptions près. Ce n'est donc pas d'elle qu'il faut attendre les réformes que nous avons à réaliser et l'habile rapporteur des travaux du jury, en terminant son rapport, nous a dit de quel côté il faut attendre le remède :

« L'enseignement public, y est-il dit, rentre évidemment dans les grands devoirs d'un gouvernement, car celui-ci est le gardien naturel de tous les intérêts d'un peuple, il doit veiller à son développement intellectuel et moral, aussi bien qu'à sa fortune matérielle. Dans la production et dans l'enseignement des arts, les deux sortes d'intérêts se confondent. La splendeur des arts n'indique pas seulement le plus haut degré de civilisation d'une société, elle est aussi le signe de sa plus éclatante prospérité, elle assure la prépondérance de son commerce et de son industrie; elle multiplie d'une façon illimitée, et bien au delà des besoins de la consommation journalière et vulgaire, la valeur et le débit de ses produits; elle égale les plus petits pays aux nations les plus puissantes. Comment dès lors abandonner aux hasards de la fantaisie individuelle une question d'un intérêt aussi capital, aussi vital, dirons-nous, pour toute la collectivité? »

Cette opinion si éloquemment exprimée au nom d'une réunion d'hommes compétents que le Gouvernement avait chargés d'étudier les besoins et les réformes de notre enseignement artistique, prévaudra chez nous, j'en ai la conviction, comme elle a prévalu dans les conseils des nations voisines. C'est donc au Gouvernement qu'appartient l'initiative de notre réorganisation, et c'est à lui qu'incombera aussi la plus lourde part des sacrifices qu'elle rendra nécessaires. Nous disons la plus lourde part, car les sacrifices doivent être mutuels et réglés de commun accord avec les premiers intéressés.

Au surplus, c'est la voie dans laquelle le Département de l'Intérieur est déjà entré largement. Les subsides qu'il accorde sont fixés d'après l'importance de ceux payés par les communes lorsqu'il provoque la réorganisation des écoles. Il importera d'y intéresser aussi, comme nous l'avons fait remarquer, les administrations provinciales qui ont un égal intérêt dans la prospérité de ces institutions.

CINQUIÈME PARTIE.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES; CONCLUSION.

En traitant, dans la troisième partie de ce rapport, la question de l'enseignement et la formation des professeurs, j'ai promis de revenir sur la proposition consistant à compléter, d'après les bases posées par le jury, l'organisation de nos principales académies, afin de préparer au professorat les jeunes artistes qui se sentiraient du goût pour cette carrière.

Qu'il me soit permis de donner à cette proposition le développement qu'elle comporte et de toucher en passant à certains points qui n'entraient pas directement dans le cadre qui m'était tracé.

Et d'abord, ai-je besoin de le faire remarquer? c'est surtout par le côté utilitaire que j'ai envisagé les diverses questions relatives à l'enseignement. La divulgation dans les masses des connaissances que procure l'étude des arts du dessin est, en ce moment, l'objet de la sollicitude de tous ceux qui s'occupent de rechercher les moyens propres à augmenter la prospérité publique, dans les différents États européens. Je puis donc me dispenser de m'étendre sur ce sujet pour établir une fois de plus une vérité qui n'a plus besoin d'être démontrée : l'influence

qu'exerce l'éducation artistique d'un peuple sur un grand nombre des manifestations de sa vie collective et individuelle.

Mais, tout en envisageant la question au point de vue économique, je ne méconnais pas les intérêts purement artistiques ; la proposition dont je m'occupe le prouve d'ailleurs. Il n'est point douteux que c'est du rayonnement exercé par nos grands établissements artistiques sur les écoles de degré inférieur, que ces dernières doivent attendre leur prospérité. L'art est un, son enseignement ne saurait être différent dans son essence, à quelque point de vue que l'on se place. Ce principe, reconnu par le congrès et par le jury belges de 1868, a été également proclamé au congrès international de Paris de 1869. C'est donc d'une forte organisation de nos grandes écoles que nous devons surtout attendre l'épuration du goût dans les types de nos produits industriels de toute nature : celui qui n'aura reçu qu'une éducation artistique incomplète ne pouvant bien certainement exercer aucune influence créatrice sur la formation de ces mêmes types.

Cette thèse, brillamment développée dans le rapport du jury des écoles, n'a plus besoin d'être exposée ici. En proposant l'organisation d'écoles modèles ou normales, j'entends donc servir à la fois et les intérêts purement artistiques et ceux non moins respectables de l'application de l'art à l'industrie. Dans notre organisation actuelle, le soin de ployer les connaissances artistiques acquises aux exigences particulières de la fabrication et du marché appartient à nos écoles dites industrielles ou professionnelles, sur la mission desquelles on s'est assez généralement mépris jusqu'ici, pour que nous croyions devoir nous y arrêter un moment.

Lorsque, à la vue des grandes exhibitions industrielles internationales, l'influence de l'éducation artistique apparut évidente aux moins clairvoyants, il ne manqua point de voix demandant, avec instance, la création d'écoles spéciales d'application des principes artistiques aux produits industriels, en proclamant l'inutilité de l'enseignement académique. Comme il arrive toujours lorsqu'on agit avec précipitation, on se méprenait sur les

vrais moyens, et l'on entreprit de reconstruire l'édifice par le sommet au lieu de commencer par la base. Qu'avions-nous à faire dans le pays, l'influence de nos écoles étant évidemment insuffisante? Il fallait étendre leur cercle d'action, compléter et renforcer leur enseignement afin de former le goût artistique, que l'on reconnaissait généralement manquer à nos producteurs. Cette voie ne fut point suivie, et nous avons encore aujourd'hui des écoles professionnelles où l'on exerce les élèves à faire de l'art décoratif et à se servir de la couleur, alors qu'ils manquent des notions les plus élémentaires de la peinture; à inventer des formes industrielles avant d'avoir pris connaissance des principes les plus vulgaires de l'ornementation, à faire, en un mot, l'application des diverses branches des arts du dessin, sans en posséder la science.

Nous commençons, il est vrai, à reconnaître que nous avons fait fausse route, et chaque jour rend plus évidente cette vérité, que c'est de la forte organisation de nos écoles artistiques que dépendra toujours le succès de l'enseignement de l'art appliqué.

Je crois pouvoir limiter ici l'exposé de ce qui concerne les écoles modèles ou normales, pour aborder un point non moins intéressant qui, s'il pouvait être réglé d'une manière satisfaisante, amènerait une prompte et bien grande amélioration dans l'économie du programme des études académiques.

Généralement les jeunes gens qui se présentent à l'admission de nos écoles artistiques sont dans une ignorance complète des premiers éléments des arts du dessin. Ces premiers éléments cependant, étant presque exclusivement du domaine de la géométrie, peuvent s'acquérir facilement en dehors de l'école artistique et ils devraient faire partie de l'enseignement inférieur. Comme il n'en est pas ainsi, les académies, même du degré le plus élevé, doivent se charger d'enseigner l'abécédaire du dessin, afin de ne pas voir manquer aux études leur base fondamentale. A son entrée à l'école, le jeune homme est placé dans les classes inférieures, à un âge qui indiquerait plutôt son classement dans les cours où commence l'instruction artistique pro-

prement dite. Il passe ainsi un temps précieux dans l'apprentissage des notions préparatoires qui devraient lui être connues au sortir de l'enfance. Avec les années croissent les besoins de plus en plus pressants de la vie matérielle et active qui le détournent bientôt de la fréquentation de l'école, qu'il quitte sans avoir franchi les classes moyennes, c'est-à-dire avant d'avoir acquis les connaissances indispensables à l'exercice conscient de sa profession. Le dessin pourtant est enseigné dans un grand nombre de nos établissements d'instruction et l'on se croirait en droit d'attendre que, au sortir de ces écoles, le jeune homme possédât au moins les connaissances préliminaires, sinon les principes d'un art que l'établissement supérieur, l'académie, devrait être appelé à continuer et à compléter.

On comprend combien serait grand l'avantage d'établir sous ce rapport une relation certaine et suivie entre tous les établissements d'instruction. Ce défaut de relation est un obstacle à notre avancement. Le mal vient en effet, dans notre pays, du manque d'unité de vues dans l'enseignement des principes des arts du dessin et de cette absence de méthode que j'ai signalée au commencement de ce rapport.

La division d'un programme d'études par degrés nettement définis et la désignation du rôle que chaque catégorie des établissements d'instruction aurait à remplir pour atteindre un but commun, constituent le remède à y apporter.

La publication du programme d'études pour l'enseignement élémentaire et moyen des arts du dessin par le Département de l'Intérieur marque un pas en avant vers la solution de cette question, dont le congrès s'est justement préoccupé.

Nous croyons pouvoir déduire de l'ensemble des opinions qui se sont produites au sein de cette assemblée, que l'enseignement des éléments géométriques devrait faire partie de l'instruction de nos écoles primaires. Les principes généraux, pourraient être facilement divisés entre les établissements du deuxième et du troisième degré, les écoles moyennes et normales ainsi que les athénées royaux.

Dans les écoles moyennes, normales et les athénées, le dessin

est enseigné, il s'agirait donc seulement de s'entendre sur l'introduction de la section du programme général qui correspond à leur importance respective. Pour les premiers éléments à enseigner dans les écoles primaires, ceux-ci pourraient s'intercaler en grande partie dans le tracé de l'écriture dont ils faciliteraient l'apprentissage sans déranger sensiblement la marche générale de l'instruction.

Je sais bien que toute innovation paraît d'abord irréalisable et effraye même certaines personnes d'ailleurs bien intentionnées; mais les obstacles que, vus de loin, on redoute, s'évanouiront à mesure qu'on les regardera de plus près. De quoi s'agit-il en effet dans les écoles primaires? Simplement d'exercer les élèves au tracé des lignes ainsi que des figures de géométrie plane, et de faire de ces exercices quelques applications faciles afin que les enfants comprennent l'utilité de ces tracés. L'enfant passe ordinairement, en moyenne, deux à trois années à l'école primaire; en répartissant les exercices de la deuxième division du premier degré du programme d'études officiel sur ces trois années, il nous paraît que ces exigences pourraient difficilement paraître exagérées.

Pour les écoles moyennes, normales et athénées, qui achèveraient l'enseignement du premier et du deuxième degré du programme, toutes les objections tombent; il suffirait simplement de prescrire l'adoption du programme cité. Mais je ne me le dissimule aucunement, là gît la difficulté, car je sais qu'il ne manque pas de personnes pour rejeter, au nom de la liberté de l'art, toute réglementation de l'enseignement du dessin, même le plus élémentaire. Je ne puis découvrir, pour ma part, ce que l'art a à voir dans l'épellation des signes rudimentaires du dessin. Il s'agit bien d'art dans l'analyse et la compréhension des formes, réduites à leur plus simple expression! Pas plus, croyons-nous, que dans l'école primaire, il ne peut être question de littérature à propos de la formation des sons par les signes de l'alphabet.

Cependant, je le répète, la réalisation de cette mesure offre encore chez nous de nombreuses difficultés; d'anciennes habi-

tudes y sont contraires, mais quand on songe à l'immense avantage qui en résulterait pour la diffusion des principes d'un art, nécessaire aux masses, à l'égal de l'écriture et du calcul, quand on réfléchit combien elle abrégerait les études académiques, si souvent interrompues et partant si rarement complètes maintenant, on ne peut que recommander sa mise en pratique dans le terme le plus rapproché possible.

Il me reste, Monsieur le Ministre, pour terminer, à résumer brièvement les propositions que j'ai eu l'honneur de développer dans ce rapport.

Dans la première partie, j'ai exposé l'état des locaux et du matériel de l'enseignement ou mobilier des classes, en proposant comme moyen de remédier à la situation actuelle :

1° D'exiger à l'avenir, comme condition de l'allocation des subsides de l'État, que le local affecté à l'école soit propre à cette destination, qu'il satisfasse aux conditions hygiéniques et réponde convenablement dans son emménagement à l'enseignement des degrés du programme d'études en rapport avec l'importance et les besoins artistiques de la localité ;

2° Qu'il renferme une salle spéciale pour l'exposition et la conservation des modèles, collections, bibliothèque, et archives. Cette salle peut aussi, au besoin, servir de lieu de réunion pour la commission administrative et le personnel enseignant de l'école ;

3° Afin de mieux faire comprendre les exigences des locaux académiques, de faire dresser des plans types de bâtiments d'écoles appropriés aux divers degrés de l'enseignement ;

4° De faire confectionner des modèles types du mobilier des classes d'enseignement : ces dernières mesures devant avoir indubitablement pour résultat d'éclairer les administrations et d'exercer une influence salutaire sur la situation présente.

La deuxième partie du rapport dans laquelle j'ai examiné l'enseignement existant et les questions qui s'y rattachent conclut par les propositions suivantes :

1° De compléter, sur les bases posées par le jury, l'organisation de celles des écoles des Flandres qui se trouvent en ce moment dans les meilleures conditions pour être érigées en écoles normales, afin de faciliter la formation de professeurs pour l'enseignement élémentaire et moyen;

2° Comme suite à cette mesure, d'établir des examens avec diplômes de capacité à divers degrés;

3° Provoquer et aider par tous les moyens possibles la formation de collections et de bibliothèques;

4° Fournir à l'enseignement élémentaire de l'architecture les modèles en relief qui lui manquent;

5° Encourager l'organisation de cours d'été afin de prévenir la longue interruption des études, et tout au moins insister sur l'augmentation du nombre des leçons dans les localités où leur insuffisance empêche l'organisation d'un enseignement régulier et méthodique.

Les conclusions de la troisième partie de mon travail, qui traite de la réglementation des écoles, se résument dans la demande de l'admission des directeurs ou professeurs principaux dans les conseils qui administrent les écoles.

La quatrième partie, consacrée à la question financière, a pour objet de démontrer l'insuffisance des moyens dont nos écoles disposent et d'établir que c'est au Gouvernement qu'incombe le devoir de stimuler par son intervention pécuniaire l'initiative communale ou privée.

Enfin, la cinquième et dernière partie a pour sujet de diviser le programme de l'enseignement élémentaire des arts du dessin entre les établissements d'instruction des divers degrés du pays, écoles primaires, moyennes et athénées royaux, afin d'abréger les études dans les institutions artistiques et d'assigner à celles-ci leur rôle véritable.

Parvenu à la fin de ma tâche, j'éprouve, Monsieur le Ministre, le

besoin de déclarer que dans les appréciations, souvent délicates, comme dans les propositions que j'ai l'honneur de vous soumettre, j'ai été mû par le seul sentiment d'élever l'enseignement des arts du dessin dans notre pays à la hauteur des besoins de l'époque, et de le rendre accessible aux masses. Je m'estimerais heureux si ce travail pouvait hâter la réalisation de ce bienfait.

Vingt années se sont écoulées depuis qu'un arrêté royal a institué la première commission chargée d'étudier les améliorations dont l'enseignement des arts graphiques et plastiques lui paraîtrait susceptible. Depuis cette époque, une suite non interrompue de documents sont venus élucider les questions qui se rattachent à son organisation. Nous avons acquis le droit de nous croire suffisamment éclairés aujourd'hui, et certes, il n'entrera dans l'esprit de personne de nous accuser d'avoir agi hâtivement. Le temps des discussions est arrivé à son terme ; nous devons maintenant résolûment mettre la main à l'œuvre, et montrer que nous avons le ferme vouloir de soutenir la haute réputation artistique dont le pays est fier à si juste titre.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

TH.-JH. CANNEEL.

Délégué du Gouvernement pour l'inspection des académies et écoles de dessin des deux Flandres.

TABLE DES MATIÈRES.

Première Partie.

Deuxième Partie.

Troisième Partie.

Règlements d'ordre intérieur, encouragements distribués.

Quatrième Partie.

Cinquième Partie.

ENSEIGNEMENT
DES
ARTS
DU DESSIN